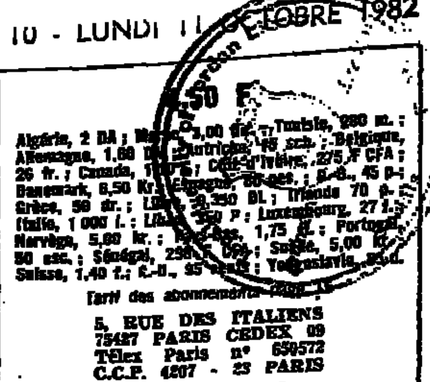
TRENTE-[illegible]UVIÈME ANNÉE N° 11[illegible] — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 10 - LUNDI 11 OCTOBRE 1982

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens



5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Les pays industrialisés et la crise

Onze millions d'Américains sans emploi

A moins de quatre semaines des élections, le chômage aux Etats-Unis a franchi en septembre la barre fatidique des 10 %, atteignant 10,1 % de la population active — le plus fort taux enregistré depuis *1940. Ainsi le pays comptait*, le mois dernier, 11,3 millions de personnes sans emploi (soit près d'un demi-million de plus qu'en août), sans compter 1,6 million de travailleurs « découragés » et 6,6 millions de salariés *contraints* à des horaires réduits.

Cette aggravation du chômage frappe surtout les « soutiens de famille » : presque tous les nouveaux chômeurs sont des hommes de plus de vingt ans. Toutefois, chez les jeunes de seize à dix-neuf ans le taux a grimpé à près de 24 %. Les Noirs (20 %) et les Latino-Américains (15 %) sont plus touchés que les Blancs (9 %).

Le chômage « à deux chiffres » n'a pas été une surprise, compte tenu des nouvelles demandes d'allocations. L'opposition démocrate et les syndicats avaient d'ailleurs organisé à l'avance des discours, des conférences de presse et même des auditions de chômeurs au Congrès. Sans attendre la publication des statistiques, des manifestants s'étaient massés vendredi matin devant le département du travail aux cris de : « Merci Ron, tu nous a ramenés aux bons vieux jours de 1929 ».

Pour leur part, les démocrates n'ont pas de mots assez forts pour dénoncer cette situation. « Le d'sastre a franchi un nouveau seuil », dit M. Charles Manatt, président de la commission nationale du parti. « C'est une tragédie et une honte nationales », affirme de son *côté* le sénateur Edward Kennedy. Les adversaires de M. Reagan rappellent avec dérision ce qu'affirmait en novembre 1980 le candidat républicain à la présidence : « La récession c'est lorsque votre voisin perd son emploi. La dépression c'est lorsque vous perdez le vôtre. Et lorsque Jimmy Carter perd le sien c'est la reprise économique ».

M. Reagan se méfie, sachant que le chômage a remplacé l'inflation comme souci numéro un de ses concitoyens. Il fait donc beaucoup d'efforts pour se justifier, brodant sur le thème de l'héritage désastreux laissé par deux décennies d'irresponsabilité démocrate, soulignant les succès de la lutte contre l'inflation qui permet une baisse des taux d'intérêt — le taux d'escompte vient de revenir en-dessous de 10 %, — évoquant le début de la reprise économique, comme le prouverait la montée des cours à Wall Street. Toutes les conditions d'un redémarrage sont réunies, affirme de son côté le secrét're au Trésor, M. Regan. En fait l'ampleur et la durée de la totale reprise dépendent en grande partie de la Réserve fédérale, dont on doute, dans les milieux d'affaires, qu'elle ait réellement décidé de d.sserrer sa politique monétaire.

En attendant, le chômage devient l'argument-clé de l'opposition pour les élections du *2 novembre. « Les républicains* vont être punis », affirme le président du parti *démocrate*. Personne n en doute, mais on s'interroge sur l'ampleur du phénomène. Il n'est pas sûr que le chômage, à lui seul, coûte beaucoup de sièges aux républicains pour les postes de gouverneurs, sénateurs ou représentants, car beaucoup de scrutins seront déterminés, comme d'habitude, *par des thèmes locaux*.

• Au sommet de Kinshasa, M. Mitterrand met en cause les États-Unis
• Le Japon adopte un plan de relance

Face à la crise économique internationale qui vient de se traduire par une aggravation du chômage américain, M. Mitterrand a souligné, le 8 octobre à Kinshasa, la responsabilité des Etats-Unis surtout à l'égard des difficultés des pays en développement.

Cependant, placé devant le ralentissement plus fort que prévu de la croissance, le gouvernement japonais a adopté un programme de soutien de 2 000 milliards de yens.

La dévaluation de la couronne suédoise, qui a été condamnée aussi bien par la Norvège et la Finlande que par le Danemark, ouvre des perspectives de guerre commerciale. Pour leur part, les Etats-Unis connaissent le plus fort taux de chômage qui a été enregistré depuis 1940, ce qui domine d'ores et déjà leur campagne électorale.

Le Japon, quant à lui, vient de prendre une série de mesures de soutien (51 *milliards de francs*) pour tenter de relancer une croissance qui s'est ralentie au-delà de toute *prévision. Outre-Atlantique*, le taux d'escompte a été ramené en dessous de la barre des 10 %, revenant à 9,5 %. En novembre 1981, ce taux *se situait à 14 %*. (Lire page 16.)

Cependant, utilisant la tribune du neuvième sommet franco-africain de Kinshasa, M. François Mitterrand a vivement critiqué, le 8 octobre, les Etats-Unis, responsables, selon lui, *d'une grande part des difficultés du* tiers-monde. Selon le président de la République les *« mouvements erratiques »* du dollar, *« sans correspondre à quoi que ce soit sur le plan économique »*, placent la plupart des pays, surtout ceux en développement, *dans une « situation intolérable »*.

Le chef de l'Etat français a aussi reproché aux Etats-Unis la réduction de leur aide au tiers-monde. De façon générale, M. Mitterrand a déploré les *« entêtements »*, la *« timidité »* et l'*« absence d'imagination »* des pays industrialisés à l'égard du développement. Assurant les pays africains de l'aide politique et économique de la France, il a toutefois ajouté que *« prise dans la tourmente de la crise »*, celle-ci ne pouvait *« à elle seule se substituer aux grands pays qui n'ont pas compris ot- ont limité leur vue du monde aux rapports de forces militaires »*. Le président français a déclaré qu'il continuerait à lancer partout ses *« appels à la conscience du monde industrialisé »*, même *« au risque de lasser »*. (Lire page 3.)

M. ANICET LE PORS INVITÉ DU GRAND JURY R.T.L.-« LE MONDE »

M. Anicet Le Pors, ministre délégué auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des réforme administratives, sera l'invité du « Grand Jury R.T.L. - « le Monde » dimanche 10 octobre, de 18 h 15 à 19 h 30.

Le ministre répondra au cours de cette émission aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

L'interdiction de Solidarité

• Paris exprime sa « totale réprobation » après la décision de la Diète polonaise
• Washington envisage des mesures de rétorsion

Après l'adoption, vendredi 8 octobre, par la Diète polonaise du texte mettant Solidarité hors la loi, le porte-parole de la Maison Blanche a indiqué que le président Reagan devait annoncer de nouvelles « mesures » de rétorsion dont il n'a pas été précisé si elles viseraient seulement la Pologne ou aussi l'Union soviétique.

En France l'interdiction définitive de Solidarité suscite de nombreuses protestations, en particulier des organisations syndicales (à l'exception de la C.G.T.) qui ont appelé à des manifestations à Paris, ce samedi et mardi prochain. Dans une déclaration publiée par le Quai d'Orsay, le gouvernement a, quand à lui, exprimé sa « grande inquiétude » et marqué sa « totale réprobation » des mesures prises qui « font surgir un nouvel obstacle dans le dialogue franco-polonais ».

Lors du vote, dix députés se sont prononcés contre l'adoption de la loi et neuf se sont abstenus. Le général Jaruzelski devait annoncer ce samedi un remaniement du gouvernement.

C'est chose faite. Il est près de vingt-et-une heures vendredi 8 octobre, et la Diète vient d'entériner cette loi par laquelle — la citation est du vice-premier ministre M. Mieczyslaw Rakowski — *« les syndicats qui n'étaient que suspendus en vertu de l'état de siège cessent d'exister »*. Aussi raide qu'à l'accoutumée le chef de la junte militaire et premier secrétaire du parti applaudit, calmement, de ce banc du gouvernement où il siège sous sa *troisième casquette*, *celle de* premier ministre.

Le général Jaruzelski applaudit, mais les *députés* ne lui répondent guère et quittent hâtivement les travées — comme penauds de n'avoir pas eu le courage de leurs dix collègues qui ont voté contre, ou au moins celui des neuf qui se sont abstenus ; comme conscients que si Solidarité peut avoir *« cessé d'exister »*, ses dix millions de membres, eux, silencieux ou militants de la clandestinité, existent toujours.

Peut-être aussi pensent-ils à cet autre passage du même discours prononcé *jeudi à Lodz* par M. Rakowski : *« Je n'exclus pas la possibilité qu'il y ait des gens chez qui les émotions prendront le dessus (...) et que la colère pourra pousser à des actes d'une portée incalculable »*, avait-il dit avant d'ajouter que *« d'autres encore vont rentrer dans leur coquille, vont persister dans leur obstination avec amertume et affliction »*. Oui, peut-être à cet aveu mesurent-ils combien leur vote n'est pas celui de la nation dont ils devraient être les mandants, mais qu'importe ! Ce ne sont pas ces députés qui comptent mais ce général, et lui est satisfait.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 2.)

Dans notre prochain numéro :

Du Proche-Orient à la France

CES TERRORISTES VENUS D'AILLEURS

Le début d'une enquête de PHILIPPE BOGGIO.

Le traitement des malades mentaux

La suppression des hôpitaux psychiatriques demanderait dix ans

Le congrès du Syndicat national des psychiatres des hôpitaux, réuni à Toulouse depuis le 6 octobre et jusqu'à samedi, a manifesté la volonté des praticiens de la santé mentale de modifier radicalement les conditions d'accueil des malades, le cadre juridique dans lequel elles s'inscrivent, donc de mettre en question la pièce maîtresse du dispositif de soins actuel : l'hôpital psychiatrique.

(De notre envoyée spéciale.)

Toulouse. — Au moment même où s'ouvrait ce congrès, un document de travail qui donnera naissance à un rapport demandé par M. Jack Ralite, ministre de la santé, préconise le *« dépérissement »* de l'hôpital psychiatrique. Mais ce même document estime qu'il faudrait dix ans pour faire disparaître ce dernier du système français de santé mentale.

Plus de cent mille lits, plus de cent mille malades, soixante-douze mille infirmiers et infirmières, une *myriade de travailleurs sociaux et* de médecins, l'un des patrimoines immobiliers les plus importants de France... et aussi l'un des secteurs de la médecine le plus délaissé depuis trois décennies. Ainsi se présente la psychiatrie publique française, *ses contradictions, ses difficultés* à s'inscrire dans des perspectives thérapeutiques modernes.

CLAIRE BRISSET.

(Lire la suite page 11.)

DE L'AFFAIRE LUCET AUX FAUSSES FACTURES

Les « vendanges » de Marseille

De notre envoyé spécial PIERRE GEORGES

Marseille. — *La ville chuchote*. Fausses factures et vraies rumeurs. Marseille, avec une sorte d'amère délectation à justifier ainsi *sa réputation*, distille les accusations, murmure des noms, suggère une grande lessive en famille. Il n'est guère de jour où ne soit avancée l'identité d'un élu qui, d'un élu que...

Les grandes manœuvres, celles des *élections municipales*, ont commencé ici par de petites manipulations. Elles ont débuté par des tentatives répétées d'intoxication *de la presse et de* l'opinion qui anticipent la progression d'une enquête judiciaire, ou la travestissent carrément. La guerre des clans, et d'abord celle patente au sein de la majorité municipale, ne s'embarrasse pas de détails aussi insignifiants que le respect des faits, l'apport de preuves, la réputation des hommes.

D'une certaine façon le Marseille politique contribue ainsi à alimenter, par les rumeurs et les *coups bas, un Marseille poujadiste* qui ne verrait plus ses élus, passés, présents ou futurs, que comme des corrompus et des affairistes.

Cette ambiance malsaine et dangereuse s'explique cependant. Qui peut savoir vraiment où s'arrêtera l'affaire Lucet, devenue, par une série de ricochets, l'affaire des fausses *factures ? Les policiers ?* Ils sont une vingtaine, tous les hommes de la section économique et financière du S.R.P.J. de Marseille, à démêler patiemment l'écheveau ainsi découvert. Les policiers se taisent. Les magistrats ? Les deux juges d'instruction, *Mme Bernadette* Augé, chargée du dossier sur les circonstances de la mort de René Lucet, et Mlle Marie-Chantal Coux, responsable de *l'enquête* sur les fausses factures, ne disent mot.

(Lire la suite page 10.)

AU JOUR LE JOUR

État-patron

Tous les patrons vous le diront.

L'Etat pose sa lourde patte sur les secteurs-clés de l'économie. Il régente tout, surveille et contrôle tout. Il entrave la liberté d'entreprendre, décourage l'innovation et taxe excessivement. Sangsue de l'industrie, il prétend s'ingérer aussi dans les rapports sociaux. Il est partout.

Sauf qu'il ne voulait pas se mêler de l'assurance-chômage. Après l'échec des négociations paritaires, il devra le faire et « prendre ses responsabilités ». A la demande des syndicats... et du C.N.P.F.

BRUNO FRAPPAT.

LE DÉFICIT DE L'ASSURANCE-CHOMAGE

M. Bérégovoy va recevoir les partenaires sociaux après la rupture des négociations

M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, doit recevoir, au début de la semaine, les syndicats après la rupture des négociations, vendredi 8 octobre, sur l'assurance-chômage (UNEDIC). Les syndicats et le C.N.P.F. ont, en effet, fait appel aux pouvoirs publics, F.O. réclamant des négociations tripartites.

Les cinq centrales, qui ont présenté un projet commun d'économies, de majoration des cotisations et des aides de l'Etat, ont rejeté la responsabilité de cet échec sur le C.N.P.F., mais aussi sur le gouvernement. La C.G.T. et la C.F.D.T. ont, chacune de leur côté, appelé leurs syndicats à agir pour exiger que le patronat augmente sa participation financière à l'UNEDIC.

Lire page 16 « Responsabilités patronales... et gouvernementales », par Jean-Pierre Dumont.

UN LIVRE DE LIONEL STOLÉRU

Le front et l'arrière

Le *Français moyen n'existe plus.* Ou plutôt il y en a deux, si l'on veut bien grossir un peu le trait : celui qui vit sur le « front » économique, dans l'industrie exposée à la concurrence et qui doit se battre ne serait-ce que pour conserver son emploi ; celui qui vit « à l'arrière », dans le secteur abrité de la fonction publique ou des branches qui n'ont pratiquement rien à craindre des rigueurs de la conjoncture internationale. A partir de cette constatation, de plus en plus sensible *à mesure que les chiffres du* chômage augmentaient, et qui avait déjà été faite par M. Michel Albert, du temps où il était commissaire général au Plan, M. Lionel Stoléru vient de brosser une fort intéressante fresque politique, économique et sociale, où l'analyse pointue et les propositions se mélangent pour ouvrir un espace de débat d'un *nouveau genre.*

Ce n'est plus, en effet, la coupure gauche droite que l'on nous prie de considérer — elle a fait couler, en effet, beaucoup d'encre jusqu'ici, — mais « la France à deux vitesses », qui permet, selon notre auteur, de bien curieuses constatations.

Celle qui frappe le plus le lecteur est le fruit du rapprochement de deux cartes : celle de la France électorale (cantonales de mars 1982) et celle de la France économique où, en gros, la partie *« exposée »* du pays se situe au-dessus d'une ligne Brest-Nice, et le secteur « abrité » en dessous.

PIERRE DROUIN.

(Lire la suite page 9.)

★ *La France à deux vitesses*, par Lionel Stoléru. Flammarion. 394 pages, 70 francs.

Le Monde

étranger

LA MISE HORS LA LOI DE SOLIDARITÉ PAR LA DIÈTE POLONAISE

Le syndicat a « cessé d'exister »

(Suite de la première page.)

Durant onze mois — de sa nomination, en février 1981, comme chef du gouvernement à l'instauration de l'état de guerre — il a admirablement su manœuvrer. Il est soldat, chef d'une armée que le pays respectait comme héritière de ces soldats polonais qui chargeaient à cheval en 1939 les panzers allemands. On veut croire alors qu'il est plus Polonais qu'homme d'un parti honni ; qu'un pragmatisme et une rigueur militaires vont assouplir le carcan idéologique et imposer un minimum d'honnêteté dans la vie politique. La population lui accorde un crédit de confiance. Les dirigeants syndicaux tempèrent l'ardeur de leurs militants. Le général Jaruzelski gagne un temps précieux que M. Kania, l'ancien premier secrétaire, emploie à reprendre en main le parti. En juillet, l'étape est franchie, très honorablement.

Aussitôt le ton du pouvoir monte, la pression se fait plus forte, les militants se raidissent tandis que la direction de Solidarité perd de son contrôle sur les événements et que le soldat, lui, se mue en nouveau premier secrétaire et commence à se montrer si menaçant que chacun se prépare à l'affrontement. Un geste à ce moment — nous sommes début novembre 1981 — sème la confusion souhaitable : une rencontre spectaculaire avec le primat et M. Walesa, et la promesse d'une « entente nationale ». Beaucoup y croient, d'autres crient à la trahison de la direction syndicale. Le pouvoir emploie bientôt la force dans un conflit tout à fait secondaire, et la manœuvre aboutit : la rage et la peur s'emparent des gens ; le syndicat ne sait plus où il en est et la population le sait encore moins.

Les dés peuvent maintenant être jetés — c'est le coup d'Etat mûrement préparé et qui fait découvrir à la Pologne que son armée, comme le déclarait vendredi à l'agence Tass le général Molczyk, vice-ministre de la défense, est *« d'un type nouveau »*, qu'elle a *« été créée et éduquée par le parti »*, et que ses cadres sont *« fidèles aux idéaux du marxisme-léninisme »* et défendent *« activement et avec abnégation leur Etat socialiste (...) »*.

En trois semaines, la résistance (qui aura été beaucoup plus vive qu'on ne le sait sur le moment) est jugulée — fondamentalement, parce que « poursuivie », elle déboucherait sur une intervention soviétique que personne ne peut souhaiter. Dès l'an nouveau, le général Jaruzelski pourrait procéder à la restauration de l'ordre ancien. Il ne le fait pas car il serait maladroit d'affoler le pays de haine ; de risquer d'avoir besoin d'une *« aide fraternelle »* ; d'acculer l'Eglise à une opposition totale et de provoquer enfin une crise encore plus sérieuse avec l'Ouest, auquel la Pologne doit 27 milliards de dollars. A Noël, le général Jaruzelski informe tout au contraire la nation, en lui présentant ses vœux que *« personne ne veut réduire à néant les principes fondamentaux du renouveau »* et que son but est *« de rendre permanentes les réalisations socialistes fondamentales (...) y compris le maintien et l'amélioration des changements positifs apparus ces douze derniers mois »*.

Bien joué

C'est à nouveau bien joué. L'Eglise ne publie pas la déclaration virulente que ses évêques avaient rédigé dans un premier temps et, malgré les désillusions successives, croira longtemps à la possibilité d'un dialogue. Les dirigeants clandestins du syndicat, pas plus que la population, n'envisagent jamais vraiment que le pouvoir puisse aller jusqu'à la dissolution de Solidarité.

Bref, le général Jaruzelski a gagné dix mois. Le temps, en somme, d'habituer le monde à la fatalité d'une « normalisation », qui indignera mais n'étonnera plus, et d'arriver à ce vendredi qu'il applaudit avec la satisfaction du devoir accompli.

La journée s'ouvre sur un article de *Zycie Warszawy*, le quotidien de la capitale, affirmant à ses lecteurs que la nouvelle loi donnera aux syndicats la possibilité *« de représenter et de défendre véritablement le peuple ouvrier »*. En début d'après-midi, devant une Diète étroitement protégée, un policier, s'excusant de tant de contrôles, laisse échapper : *« Vous savez, nous devons être très prudents car nous nous attendons à la venue de quelques groupes des usines »*. A 14 heures, le rapporteur, M. Berutowicz, monte à la tribune et se félicite de ce que les remarques faites par le Bureau international du travail (auquel le projet avait été soumis mardi) soient *« peu importantes »*. *« Cela confirme,* estime-t-il, *la justesse de la voie choisie pour régler la question de l'avenir du mouvement syndical en Pologne »*.

Deux heures plus tard, à Genève, le directeur du B.I.T., M. Francis Blanchard, se déclare *« très surpris »* de ces propos et souligne avec une certaine irritation que *« les remarques les plus sévères »* faites par l'organisation internationale (sur la suppression des syndicats existants) ont été tues. Petit scandale, mais la Suisse est lointaine et M. Berutowicz, entre-temps, a fait état d'autres remarques qui, elles, ont été prises en compte. Ainsi, par exemple, les employés des secteurs de l'énergie, de l'eau et du gaz ne seront plus privés du droit de grève, mais tenus seulement à un service minimum. Les employés des assurances gagnent, eux, ce droit que le projet leur refusait initialement, et il suffira désormais de cinquante personnes au lieu des cent prévues pour pouvoir fonder un syndicat.

Mieux encore, M. Berutowicz annonce que la loi ne donnera finalement pas pouvoir à la Diète de suspendre le droit de grève. Ce serait inutile, explique-t-il, puisque la Constitution donne au Parlement la possibilité d'en faire autant par l'adoption, si nécessaire, d'une loi spécifique.

Une seule phrase

Pour l'essentiel, c'est à cela que se limiteront les amendements à un texte qui met Solidarité hors la loi d'une seule phrase : « *Les enregistrements de syndicats effectués avant le jour d'entrée en vigueur de cette loi perdent leur valeur juridique* ». Tout est dit là, mais reste tout de même la perfection de ce texte, son cynisme auquel pensait sans doute M. Blanchard en disant qu'il *« contient plusieurs articles que ne démentiraient pas les sociétés ayant la meilleure tradition démocratique »*.

Trois exemples. Les syndicats, dit la loi, sont *« autogérés »* et *« indépendants »*. A première vue donc, les accords de Gdansk sont parfaitement respectés. L'ennui est qu'il est précisé : *« indépendants des organes de l'administration de l'Etat et de l'économie »* ; qu'il n'est pas dit indépendant du parti ; et qu'il est écrit, en revanche, qu'outre tous les piliers du système, les syndicats reconnaissent *« le rôle dirigeant du POUP dans l'édification du socialisme (...) »* — ce qui est très différent de la formulation des accords de Gdansk : *« (...) reconnaissent le rôle dirigeant du POUP dans l'Etat »*.

Second exemple : *« Les syndicats ont le droit d'adhérer aux organisations syndicales internationales. »* Logiquement, cela implique une totale liberté de choix. En réalité, pas du tout puisque la phrase se poursuit ainsi : *« dans le but (...) d'agir en faveur du renforcement de la solidarité internationale des travailleurs et de la propagation du progrès et de la justice sociale »*. Vu de Varsovie, il n'y a qu'une seule organisation qui puisse répondre à ce critère : la Fédération syndicale mondiale, dont le siège est à Prague.

Troisième exemple : le droit de grève. Il est reconnu mais ne l'est que *« d'après les principes déterminés »* dans le chapitre V de la loi. En clair, avant de pouvoir l'exercer — et sans parler de tous ceux qui en sont privés (*le Monde* du 6 octobre) — il faut avoir mis en place une *« commission de conciliation »* ; dressé, si le différend persiste, le constat des désaccords ; l'avoir soumis à un tribunal spécial où les autorités sont majoritaires, qui peut faire appel à des *« experts »* ; et dont la décision a valeur exécutive, à moins qu'une des parties ait préalablement réservé sa position. A l'aboutissement de cette procédure, il faut encore que la grève ne soit pas *« politique »* ; qu'elle ait été décidée par un vote secret et majoritaire et qu'elle ait fait l'objet d'un préavis d'une semaine. Au bout du compte, et entre autres restrictions, l'armée pourra encore l'interdire si elle porte atteinte aux besoins de la défense ou à la sécurité de l'Etat.

Les peines prévues en cas de violation de la loi peuvent aller jusqu'à cinq années d'emprisonnement. Les tribunaux pourront, c'est maintenant sûr, dissoudre un syndicat ou l'obliger à changer de dirigeants. Le syndicalisme paysan est proscrit. Jusqu'à la fin de 1983, seuls pourront être créés des syndicats d'entreprises sans aucun lien entre eux. Chacun de ces syndicats d'entreprises devra être unique jusqu'à la fin 1984. Les fédérations nationales par branche d'activités ne pourront se constituer qu'en 1984 et les confédérations, ou plutôt, en fait, la confédération unique, en 1985 seulement.

Dans le débat, deux voix vont se détacher. M. Osmanczyk, un écrivain « sans parti », très populaire depuis l'été 1980, critique vivement le secret dont a été entourée la préparation de la loi, avant d'ajouter que la Diète portera devant l'histoire la responsabilité des conséquences de la dissolution de Solidarité et qu'il votera contre un texte *« qui ne sert pas l'entente »*

Le président du groupe catholique ZNAK, M. Zablocki, enchaîne en disant : *« Nous sommes en train de procéder à la dissolution de Solidarité et non pas à sa rénovation comme cela avait été annoncé après le 13 décembre. On est en train de créer un syndicat unique, ce qui nous éloigne de la conception du pluralisme syndical qui constituait un des acquis d'août 1980 (...) Solidarité est un symbole pour les Polonais. Nous sommes appelés à prendre une décisions importante et porterons la responsabilité de ses conséquences »*, conclut-il avant de dire qu'il ne votera pas non plus le projet.

Ce deuxième refus est déjà un événement : ZNAK est le seul des trois groupes catholiques reconnus par les autorités et qui entretienne des liens réels avec l'Eglise. Trois de ses députés sur cinq (les deux autres sont absents) refusent leurs voix, et cela sonne comme une rupture entre le pouvoir et cette partie de l'épiscopat qui croyait encore à la possibilité d'un compromis. L'un des derniers fils, ténus, qui reliaient le régime à la société s'est rompu. L'autre, le seul autre en fait, va bientôt se casser aussi avec le vote négatif du professeur Jan Szczepanski. Ce sociologue *« sans parti »*, est membre du Conseil d'Etat, la présidence collégiale de la République, au sein de laquelle il a signé le décret d'instauration de l'état de guerre. Il est l'un des très rares intellectuels de renom qui n'avaient pas, jusqu'à maintenant, refusé son soutien au régime. Il avait même récemment accepté de présider un nouvel organisme, le Conseil social consultatif, censé devenir le lieu d'un dialogue politique. Aujourd'hui, il dit *« non »*, avec encore trois députés du parti démocratique (trois femmes) et M. Reiff, l'ancien président, démis après le 13 décembre, du groupe catholique Pax.

La loi est adoptée, mais jamais l'isolement du pouvoir n'a semblé si grand. Le général Jaruzelski devait, selon toute vraisemblance, annoncer ce samedi son intention de lever prochainement l'état de guerre — beaucoup moins indispensable aujourd'hui —, et qui devrait être remplacé par de pleins pouvoirs accordés au gouvernement. Après la dissolution de Solidarité, cette mesure est d'ores et déjà vidée de signification.

Vendredi, M. Moczulski, président de la K.P.N., l'un des deux grands groupes d'opposition, a été condamné à sept ans de prison, deux de ses coïnculpés à cinq ans et un troisième à deux ans avec sursis. Le prochain procès devrait être celui des dirigeants du K.O.R.

BERNARD GUETTA.

Témoignage d'un militant de Solidarité sous les drapeaux

Depuis l'instauration de l'état de guerre, de nombreux réservistes sont régulièrement appelés à servir sous les drapeaux pour des périodes de durée variable. Beaucoup d'entre eux sont, dans le civil, membres de Solidarité, et les bulletins clandestins du syndicat ont ainsi pu commencer à publier des témoignages sur l'atmosphère qui règne dans l'armée, et sur le déroulement de ces périodes. Le bulletin de Gdansk faisait, par exemple, état, fin juillet, dans son numéro 7, du régime très dur auquel seraient soumis les réservistes dans cette région et indiquait qu'on ne les exerçait jamais au maniement des armes. *L'Hebdomadaire de guerre*, l'un des deux bulletins réguliers publiés à Varsovie, a, quant à lui, récemment publié un témoignage que nous reproduisons ci-dessous et qui donne l'image d'un grand relâchement de la discipline dans certaines unités. Ce témoignage est évidemment partiel et ne peut autoriser à aucune généralisation.

« Je suis réserviste. Au début du mois de juillet, j'ai reçu dans la nuit l'ordre de rejoindre immédiatement mon unité (...).

» Dès le début, on nous a averti : « Ne vous considérez pas comme des réservistes, mais comme des conscrits. » *Nous étions quelque quatre cents hommes, pour la plupart des ouvriers, membres de Solidarité. Dans ma compagnie, par exemple, sur quatre-vingt-dix personnes, il n'y en avait que deux qui appartenaient aux syndicats de branche (1). Au programme, l'organisation des gardes, les règlements militaires et la formation politique. Je préfère ne pas parler de tours de garde — car cela relève du secret militaire. Mais il faut faire savoir, en revanche, qu'on essayait de nous convaincre que Solidarité commettait très fréquemment des agressions. On nous affirmait même que les patrouilles militaires ne revenaient jamais sans dommages à l'unité. Nous accueillions ces mises en garde par des rires (...).*

» Les rires et les blagues étaient d'ailleurs très fréquents pendant les cours de formation politique. Le premier nous a été fait par quelqu'un de l'Université de Varsovie, quelqu'un de mobilisé. Il a annoncé que son cours porterait sur les causes de la crise en République populaire de Pologne, mais il n'a jamais pu nous les expliquer, le malheureux, car, pendant la première heure, nous avons demandé que nos propres problèmes d'approvisionnement, à nous soldats, soient réglés. Pendant la seconde, nous lui avons expliqué ce qu'étaient, selon nous, les causes de cette crise. Finalement, un collègue s'est levé et a dit : « Et, surtout, ne vous imaginez pas que je vais tirer sur les ouvriers même si on m'en donne l'ordre. Je me retournerai et je vous casserai la gueule... Ne comptez pas sur les réservistes ! »

» Pour le cours suivant, ils ont envoyé quelqu'un d'autre. Le sujet en devait être : « De quoi nous a sauvé l'état de guerre ? » *Mais le jeune sous-lieutenant qui devait nous expliquer cela a, dès le début, mis les choses au clair :* « Vous êtes des ouvriers, vous savez mieux que moi ce qui se passe. Et d'ailleurs nous, autour d'une bouteille de vodka, nous parlons de la même chose que vous. » *L'atmosphère est tout de suite devenue familière, et d'ailleurs un climat de solidarité a régné pendant tout mon séjour dans l'unité.*

» Nous nous concertions, par exemple, pour rendre la vie impossible au commandement. La première action de ce genre a été la bataille pour obtenir des chaussures de tennis et des rasoirs. L'action « chaussures de tennis », *pour laquelle nous avons menacé de ne pas exécuter les ordres, a été couronnée de succès au bout de quatre jours. En revanche, nous avons perdu la bataille des rasoirs : on ne nous a donné que des lames.*

Une compagnie d'affligés

» Dans la bataille pour l'exemption de service, nous avons eu un peu plus de chance. Chacun, avec ou sans prétexte, allait chez le commandant pour se plaindre d'avoir été mobilisé à tort. Il arrivait que toute une compagnie d'affligés se retrouve devant sa porte. Au bout du compte, il a décidé qu'une commission serait chargée d'établir qui pourrait porter plainte. A ce moment-là, les cas d'insubordination se sont multipliés pour obliger la commission à céder. Les réactions ont été très diverses, mais on ne nous punissait pas. Peut-être était-ce parce que plusieurs d'entre nous avaient des familles à charge ou étaient des magasiniers qui avaient... laissé les clés du magasin à la maison (...).

» Nous avons également mené une action « presse clandestine ». *Nous n'avions à notre disposition que très peu d'exemplaires de cette presse* (l'Hebdomadaire de guerre, Hebdomadaire Mazowsze, A suivre, Informations, la Voix de l'ouvrier libre). *La lutte pour en avoir des copies était acharnée. A la fin, nous avons obtenu que la presse clandestine puisse être lue à haute voix dans la salle de réunion, et tout le monde a été content.*

» Cette atteinte au « moral de l'armée » *était, bien sûr, évidente, mais le commandement ne réagissait pas — peut-être parce qu'il n'en avait pas la volonté. Dans une conversation avec un simple soldat, le commandant de l'unité a dit que si les ouvriers tenaient le coup comme ils l'ont fait jusqu'à présent ils gagneraient, car* « la direction, chez nous, n'a pas la moindre idée de ce qu'il faut faire ».

(1) Syndicats créés en 1981 avec les éléments restant des syndicats officiels qui avaient prononcé leur dissolution (N.D.L.R.).

LES RÉACTIONS DANS LE MONDE

La Maison Blanche laisse prévoir de « nouvelles mesures » contre Varsovie

Le président Reagan, qui a qualifié d'*« horrible »* le vote par la Diète polonaise du projet de loi sur la dissolution de Solidarité, devait aborder cette question ce samedi, au cours de son intervention hebdomadaire à la radio. Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, a indiqué que le président américain annoncerait à cette occasion de nouvelles *« mesures »*, dont il n'a pas précisé la nature. Il a indiqué cependant que ces mesures seraient vraisemblablement d'ordre économique, sans employer toutefois le terme de « sanctions ».

Le 23 décembre 1981, dix jours après la proclamation de l'« état de guerre » à Varsovie, le président américain avait décidé d'interdire les vols vers les Etats-Unis de la compagnie polonaise LOT, suspendu le droit de pêche dans les eaux américaines pour les bateaux polonais et supprimé les garanties de crédits de la banque import-export à la Pologne. Six jours plus tard, il prenait des mesures similaires contre l'Union soviétique. Il annonçait surtout un embargo sur les exportations américaines de haute technologie à destination de ce pays, qui, estimait-il, portait *« une lourde responsabilité dans la répression en Pologne »*.

En juin dernier, M. Reagan étendait cet embargo aux filiales américaines à l'étranger et aux sociétés européennes fournissant sous licence américaine le matériel nécessaire à la construction du gazoduc euro-sibérien. Cette dernière mesure a provoqué des frictions avec certains alliés européens des Etats-Unis, dont la France, l'Italie, la R.F.A. et la Grande-Bretagne.

Le président Reagan avait fait de la reprise du dialogue entre les autorités polonaises et Solidarité la condition nécessaire à la levée de ces sanctions dont il s'était déclaré prêt à élargir la portée. Il est peu vraisemblable cependant qu'à l'approche des élections législatives il ait cette fois encore recours à un embargo sur les ventes de céréales à l'U.R.S.S., mesure qui se heurte à l'opposition des fermiers américains.

Avant même que l'administration américaine ait fait connaître ses réactions, le puissant syndicat A.F.L.-C.I.O. dénonçait vendredi la mesure adoptée par la Diète polonaise et demandait au gouvernement de déclarer la Pologne en défaut pour non-remboursement de ses dettes.

A Londres, le Foreign Office a *« déploré »* la mesure prise à Varsovie, qui *« constitue un nouvel obstacle à la reprise des relations normales avec la Pologne »*.

Indignations, manifestations en France

En France enfin, la dissolution de Solidarité a suscité de très nombreuses réactions dans les milieux politiques et syndicaux. Le comité de coordination Solidarnosc en France, la C.F.T.C., la C.G.C., la FEN, F.O. et la C.F.D.T. ont décidé d'organiser une manifestation à Paris pour protester contre *« le nouveau coup brutal porté contre les libertés syndicales en Pologne par le régime de Jaruzelski »*.

Les représentants nationaux des organisations syndicales participeront à ce cortège qui se rendra le mardi 12 octobre, à 18 heures, du métro Duroc jusqu'aux abords de l'ambassade de Pologne. L'Union régionale parisienne de la C.F.D.T. appelle pour sa part à une manifestation dès ce samedi 9 octobre à 17 heures devant l'ambassade de Pologne. La Confédération des syndicats libres (C.S.L.) appelle quant à elle tous ses adhérents et sympathisants à observer un arrêt de travail de 5 minutes le jeudi 14 octobre à 11 heures, en signe de protestation.

L'U.D.F. avait condamné par avance, dès vendredi, la décision de la Diète polonaise et appelé les Français à manifester leur indignation *« par tous les moyens possibles, notamment des pétitions »*. M. François Luchaire avait, au nom des radicaux de gauche, dénoncé cette mesure *« absolument contraire à la déclaration universelle des droits de l'homme »*, et M. Charles Pasqua, président du groupe R.P.R. au Sénat, s'était inquiété *« que la France officielle se taise »*.

Le comité de rédaction de *Rencontres communistes hebdo* s'est, de son côté, élevé contre *« le silence et la passivité »* du P.C.F. à propos de la mise hors la loi du syndicat polonais. *« D'innombrables communistes dont nous sommes,* déclare-t-il dans un communiqué, *condamnent sans appel cette décision qui non seulement bafoue les libertés élémentaires mais encore va contre la liberté de tout un peuple »*.

A Lille, nous indique notre correspondant, le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a consacré un débat assez vif à la Pologne, à l'initiative des conseillers socialistes qui arboraient le badge de Solidarnosc. Les élus communistes ont refusé de s'associer à un vote de solidarité avec le peuple polonais. Ils ont regretté que ce débat *« donne à la droite l'image de la division de la majorité »*.

PARIS EXPRIME SA « TOTALE RÉPROBATION »

Après l'adoption de la nouvelle loi syndicale, le gouvernement a exprimé sa « grande inquiétude » *dans une déclaration publiée, samedi matin, par le ministère des affaires extérieures.*

« Cette législation, *a affirmé le porte-parole du ministère,* conduira dans la pratique à la suppression de Solidarité et de deux des acquis essentiels des accords de Gdansk : le pluralisme syndical et le droit de grève. Le gouvernement français, qui a appelé à maintes occasions les autorités polonaises à lever l'état de siège, à libérer toutes les personnes arrêtées et à reprendre un dialogue véritable avec l'Eglise et avec Solidarité, ne peut que marquer sa totale réprobation des mesures décidées. Celles-ci, à l'évidence, font surgir un nouvel obstacle dans le dialogue franco-polonais. »

A TRAVERS LE MONDE

Arabie Saoudite

● L'HODJATOLESLAM MOUSSAVI KHOEINIHA, responsable des pèlerins iraniens à La Mecque, a été expulsé d'Arabie Saoudite vers l'Iran, vendredi 8 octobre, en même temps que soixante-neuf pèlerins iraniens arrêtés à la suite d'une nouvelle manifestation jeudi à Médine. — *(A.F.P.)*

Égypte

● M. ALI GRETLI, ancien ministre des finances de Nasser, est décédé au Caire, à l'âge de soixante-neuf ans, le 8 octobre. L'un des rares hommes politiques égyptiens à avoir osé démissionné du gouvernement à l'époque nassérienne, Ali Gretli était aussi le théo*ricien économique le plus connu* de Proche-Orient. Il est le père du metteur en scène de théâtre, vivant en France, Hassan El-Geretly.

Grande-Bretagne

● LORD NOEL-BAKER, ancien ministre travailliste, prix Nobel de la paix, est mort vendredi 8 octobre, à son domicile londonien, des suites d'une maladie. Il était âgé de quatre-vingt-douze ans. — *(A.F.P.)*.

[Né le 1er novembre 1889, Philip John Noel-Baker avait, après la première guerre mondiale, pris une part active à la création de la S.D.N., tout en poursuivant sa carrière sportive qui lui avait, notamment, valu une médaille d'argent aux Jeux olympiques de 1920. Après la seconde guerre mondiale, il avait, de même participé aux travaux des Nations unies. Elevé à la pairie en 1977 après avoir été député travailliste jusqu'en 1970, lord Noel-Baker avait également été plusieurs fois ministre : aux affaires étrangères, à l'air et à l'énergie. Il n'avait jamais cessé de militer pour la paix et la coopération internationale, ce qui lui avait valu le prix Nobel en 1950.]

Nicaragua

● LE PÈRE MIGUEL D'ESCOTO, ministre des affaires étrangères du Nicaragua, a déclaré, le jeudi 7 octobre, aux Nations unies qu'une invasion de son pays par des forces du Honduras *« avait déjà été décidée »* et pouvait être imminente. Il a attribué cette décision à l'administration américaine qui, a-t-il dit, a choisi le Nicaragua comme *« lieu idéal pour une guerre par pays interposés »*. Le Père d'Escoto a déclaré qu'il avait en vain sollicité la semaine dernière un entretien avec le nouveau secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz. — *(A.F.P.)*.

EUROPE

Grande-Bretagne

LA FIN DU CONGRÈS CONSERVATEUR DE BRIGHTON

Mme Thatcher n'a fait aucune concession aux modérés et a exalté l'« esprit des Falkland »

De notre envoyé spécial

Brighton. — Si Mme Thatcher considère ce qu'il est advenu de ses collègues chefs d'Etat ou de gouvernement qui étaient au pouvoir dans les principaux pays occidentaux quand elle-même a été désignée comme premier ministre, elle ne devrait pas se sentir très rassurée. La plupart ont dû quitter le pouvoir sous l'effet direct ou indirect de la crise économique. Sera-t-elle l'exception ?

Certes, les sondages lui sont actuellement favorables, même si les conservateurs peuvent craindre que l'alliance entre les sociaux-démocrates et les libéraux ne leur prenne assez de voix pour favoriser l'avènement d'un gouvernement travailliste minoritaire. Il y a encore quelques mois, ils pouvaient espérer que les prochaines élections auraient lieu dans un meilleur climat de reprise économique et de baisse du chômage. Aujourd'hui, ils n'y croient plus guère. Les « mous » qui, l'année dernière, avaient ébranlé quelque peu la position de Mme Thatcher, ont pratiquement renoncé à plaider pour une relance par les investissements publics. Ils prêchent maintenant la « compassion » envers les pauvres et les chômeurs.

C'est peu dire qu'ils ne sont pas entendus par Mme Thatcher, qui assimile tout infléchissement de sa politique à une trahison des principes. Dans son discours de clôture au congrès de Brighton, vendredi 8 octobre, le premier ministre n'a fait aucune concession à ceux qui s'inquiètent des conséquences économiques, sociales, morales et électorales de la crise. Puisque la situation est difficile, et qu'il est peu probable qu'elle s'améliore d'ici au renouvellement du Parlement, le parti conservateur doit faire campagne sur le thème de la rigueur et de la responsabilité : tel est en substance le message délivré par Mme Thatcher aux trois mille congressistes, qui n'en demandaient pas plus.

Le gouvernement conservateur se défend d'abord d'être à l'origine de tous les maux : « *Les chômeurs d'aujourd'hui sont les victimes des erreurs d'hier* », a déclaré Mme Thatcher en rejetant la responsabilité sur l'« héritage ». Celui des gouvernements précédents, pour qui l'inflation était un remède. Celui des syndicats, qui par leurs revendications excessives et leurs pratiques restrictives ont mis en danger les entreprises. Celui du secteur nationalisé, enfin, accusé d'avoir condensé tous les défauts de l'économie britannique. Mme Thatcher a voulu attaquer le mal à sa racine : « *Au cours de notre premier mandat*, a-t-elle dit, *nous avons déjà fait plus pour repousser les frontières du socialisme* [en Grande-Bretagne même] *qu'aucun gouvernement conservateur qui nous a précédés.* » C'est pourquoi elle a donné la priorité à la lutte contre l'inflation, à la réduction des pouvoirs des syndicats — qui ont été les boucs émissaires de ce congrès, — à la privatisation des entreprises publiques.

La loi et l'ordre

Sans doute voudrait-elle réduire encore le rôle de l'Etat dans la vie économique, sa part dans le revenu national, son importance dans la société. Mais il lui faut ne rien brusquer. Aussi le *welfare state* ne sera-t-il pas mis en cause, comme les conservateurs les plus durs le suggèrent. Mais « *le bien-être du peuple, c'est plus que l'Etat-providence*, a dit Mme Thatcher, *il repose sur la responsabilité individuelle* ». A côté du service national de santé, qui assure à tous les Britanniques des soins pratiquement gratuits, on encouragera le système d'assurances privées. On facilitera l'entrée dans les écoles privées pour que les parents puissent choisir « *la discipline et la valeur morale* » qu'ils veulent inculquer à leurs enfants. La loi et l'ordre, a ajouté Mme Thatcher, « *ce n'est pas un slogan électoral, mais le fondement de la tradition britannique* ».

Le premier ministre n'a eu aucun mal à soulever l'enthousiasme des délégués conservateurs, qui n'étaient pas réunis à Brighton pour discuter la politique du gouvernement, mais pour l'applaudir. A la télévision (qui retransmettait les débats en direct), ils ont donné l'image d'un congrès pondéré et sérieux, qui contrastait avec les discussions parfois débridées des réunions travaillistes. Munis de la bonne parole, il leur faut maintenant convaincre les électeurs que le temps n'est pas aux promesses fallacieuses, mais à la poursuite de l'effort. Mme Thatcher — qui ne paraît pas douter de sa victoire — veut croire qu'une majorité se laissera entraîner par « *l'esprit des Falkland, l'esprit britannique dans ce qu'il a de meilleur* ».

DANIEL VERNET.

● *M. Keith Joseph*, ministre britannique de l'éducation, a été pris à partie, vendredi 8 octobre, par quelque cinq cents manifestants de gauche réunis devant le bâtiment où se déroulait le congrès conservateur, à Brighton. La police a dû intervenir pour le dégager après qu'il eut été frappé au visage. — (*A.F.P.*).

Suède

DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

L'ordre de détruire le sous-marin immobilisé dans l'archipel de Stockholm pourrait être donné

De notre correspondant

Stockholm. — Le nouveau premier ministre social-démocrate suédois, M. Olof Palme, a déclaré, le 8 octobre, que le gouvernement pourrait « *dans certaines circonstances* » donner aux forces armées l'autorisation d'attaquer et de détruire le sous-marin inconnu qui se cache dans l'archipel de Stockholm. « *La politique de neutralité*, a-t-il ajouté, *suppose une attitude de fermeté et de courage à l'égard de ceux qui ne respectent pas notre neutralité et les frontières de notre territoire.* »

Pour sa part, le ministre de la défense, M. Andersson, a souligné que l'objectif des opérations en cours était toujours de forcer le submersible à remonter à la surface afin de déterminer son origine. Les spéculations sont nombreuses sur la nationalité du mystérieux navire, mais officiellement, aucune puissance étrangère ou alliance militaire n'a été, jusqu'à présent, mise en cause. On se contente de rappeler qu'une soixantaine de sous-marins soviétiques, dont certains sont munis de torpilles à têtes nucléaires, patrouillent en permanence dans la Baltique.

La marine a confirmé que le submersible avait fait une seconde tentative de sortie en force dans l'après-midi du vendredi 8 octobre et qu'un deuxième sous-marin avait été repéré à l'extérieur du périmètre surveillé. Sa présence constitue peut-être une manœuvre de diversion.

Vers 4 heures du matin ce samedi 9 octobre, les militaires disposaient de nouvelles informations montrant que l'intrus se trouvait toujours dans le bras de mer de l'archipel. Il n'a apparemment pas été endommagé par les grenades de semonce, qui sont tirées à présent à une dizaine de mètres seulement de la coque. Les experts sont étonnés par la capacité de résistance physique et psychologique de l'équipage, enfermé maintenant depuis neuf jours. De toute évidence, les officiers à bord ont une excellente connaissance des lieux et ce n'est donc peut-être pas la première fois que le sous-marin pénètre ainsi dans les eaux territoriales suédoises, près de la base navale de Muskö.

ALAIN DEBOVE.

● *Le chancelier d'Allemagne fédérale, M. Kohl*, a reçu jeudi 7 octobre le président du conseil des ministres de la République (soviétique) de Russie, M. Mikhail Solomentsev. Le chancelier a réaffirmé la volonté du gouvernement de Bonn de garantir « *la paix dans la liberté* » et a exprimé son inquiétude en ce qui concerne la situation en Afghanistan et les récents événements de Pologne, a indiqué M. Ruehl, porte-parole du gouvernement ouest-allemand. — (*A.F.P.*)

AFRIQUE

LA CONFÉRENCE DE KINSHASA ET LA VISITE DE M. MITTERRAND AU CONGO

La France répondra à toute demande de participation à la renaissance du Tchad

déclare le président de la République

De notre envoyé spécial

Kinshasa. — Lors de la neuvième conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique à Kinshasa, le chef d'une délégation africaine définissait, vendredi 8 octobre, l'objectif de la rencontre : « *Il ne s'agit pas de mettre un terme à la crise de l'O.U.A. comme par un coup de baguette magique mais plus simplement d'en faire avancer le règlement...* » Dans les rangs de la délégation française, on parlait de « *mettre au point une tactique qui permette de sauver l'Organisation* ». Français et Africains sont, d'autre part, d'accord sur bien des questions, de l'Afrique du Sud à la Namibie, du dialogue Nord-Sud aux problèmes de sécurité. A propos du Tchad, le général Mobutu a eu l'occasion de s'exprimer comme M. Mitterrand dans les discours prononcés, vendredi matin, au Palais du peuple.

Quelle que soit l'ampleur des efforts déployés par les participants pour que « *l'arbre ne cache pas la forêt* », selon le souhait de beaucoup de délégations, c'est en fait le Tchad qui occupe la première place dans les préoccupations.

M. Mitterrand a déclaré à ce propos : « *La France répondra sûrement à toute demande qui lui sera faite de participer à la renaissance du Tchad... Il ne lui appartient pas de décider à la place du peuple tchadien.* »

Dans la soirée, à l'issue d'un entretien en tête à tête qui s'est prolongé durant quarante-cinq minutes avec M. Hissène Habré, président du Conseil d'Etat du Tchad, le président de la République devait saisir l'occasion, devant quelques journalistes français, d'expliciter sa pensée : « *Ce n'est pas à moi qu'il appartient de choisir les chefs d'Etat des pays africains... Nous ne voulons pas nous mêler des problèmes intérieurs... Je n'ai pas besoin de me réconcilier avec le Tchad... La France n'a qu'une parole : elle s'adresse au Tchad... Nous avons un ambassadeur à N'Djamena et à ma connaissance, il n'en est jamais parti...* »

Une aide accrue au Zaïre

M. Michel Vauzelle, porte-parole de l'Elysée, précisa pour sa part que la France poursuivait son assistance à l'Etat tchadien « *quel que soit son gouvernement* » et faisait tout pour l'aider à maintenir son unité, sa cohésion nationale et son indépendance. Selon M. Vauzelle, un certain nombre de crédits prévus pour le Tchad vont faire l'objet d'un « *règlement accéléré* ».

Vendredi matin, dans un discours d'une heure dans lequel il fit à plusieurs reprises chaleureusement ovationner le chef de l'Etat français, le président Mobutu avait lui-même demandé à la conférence de prendre diverses mesures d'urgence en faveur des Tchadiens. Le chef de l'Etat zaïrois et, dans sa réponse, M. François Mitterrand ont plaidé en faveur d'une restructuration des relations économiques internationales, dénoncé la course aux armements et la politique d'hégémonie des grandes puissances, ainsi que la relance de la guerre froide. Les deux hommes d'Etat ont, chacun à son tour, insisté sur la menace que font peser sur la paix le retard apporté à la décolonisation de la Namibie et l'apartheid sud-africain qualifié par le président zaïrois de « *crime contre l'humanité* ».

Tandis que ce dernier dénonçait ceux qui sont à l'origine de l'endettement extérieur des Etats d'Afrique, M. Mitterrand rappelait quelques-uns des grands principes de la politique française à l'égard du tiers-monde : « *Autosuffisance alimentaire, indépendance énergétique, industrialisation adaptée, développement autocentré, interdépendance entre le Nord et le Sud...* » Puis il rappelait ses constants « *appels à la conscience internationale et au bon sens* », affirmant qu'il répétait « *toujours le même discours au risque de laisser* ».

Raillant « *les lois du marché* », vitupérant « *le profit immédiat* », M. Mitterrand demanda à ses auditeurs de préparer minutieusement les négociations dites de Lomé III sur l'association entre la Communauté économique européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.). A propos de sécurité, il observa : « *Partout où s'éternise un conflit, c'est autant de liberté perdue pour les parties en cause...* » Puis il conclut : « *La paix et la sécurité sont des conditions mêmes du développement.* »

De son côté, dans sa péroraison, le général Mobutu avait tracé un audacieux parallèle entre de Gaulle qui, en 1958 à Brazzaville, se présenta en émancipateur politique de l'Afrique noire, et M. François Mitterrand qui, en 1982, à Kinshasa, devrait être l'artisan de la décolonisation économique de cette même partie du monde. En saluant en la personne du chef de l'Etat français « *le garant de la sécurité de l'Afrique* », « *le défenseur de ses intérêts économiques* », il soulève une vague d'applaudissements.

Jamais aucune des huit conférences précédentes n'avait été l'occasion d'un accueil aussi méthodiquement organisé, d'un tel déploiement de fastes, d'un cérémonial aussi étudié : chants et danses, orchestres et corps de ballet, garde présidentielle au lourd bonnet d'ourson, vestes vertes et épaulettes rouges, slogans inlassablement répétés et rythmés, allées et venues permanentes d'aides de camp, d'officiers d'état-major de toutes armes, de militaires chamarés, de gardes du corps évoluant au milieu de Mercedes...

D'ores et déjà, le sommet apparaît comme un incontestable succès pour M. Mobutu. Hier au ban d'une partie de l'Afrique noire, mis en quarantaine par une fraction de la communauté internationale, le Zaïre fait, grâce à l'habileté diplomatique de son président, une éclatante rentrée dans le concert des nations. M. Mobutu a d'ailleurs confirmé que le gouvernement français, depuis mai 1981, ne s'attachait, en ce qui le concerne, qu'aux seuls rapports d'Etat à Etat : « *L'aide que Paris nous accorde actuellement est beaucoup plus avantageuse sur le plan économique que celle que nous recevions à l'époque de M. Giscard d'Estaing* », nous a indiqué l'un des proches collaborateurs du président zaïrois, faisant à cette occasion le procès des « *dépenses excessives* » que constitue la réalisation, dans la capitale, de la Maison de la radio et du Centre du commerce international, deux bâtiments construits il y a plusieurs années avec l'aide de la France, et dont l'entretien s'est révélé ruineux. « *C'est ça, l'ancienne coopération...* », nous dit-il, en insistant sur le fait que, actuellement, l'aide française ne cessait de s'accroître et qu'elle était désormais destinée à des secteurs productifs.

PHILIPPE DECRAENE.

DIX-NEUF CHEFS D'ÉTAT

Dix-neuf chefs d'Etat étaient présents à l'ouverture de la conférence : outre M. Mitterrand, MM. Mobutu (Zaïre), président de la conférence, Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire), Eyadema (Togo), Bongo (Gabon), Traoré (Mali), Javara (Gambie), Stevens (Sierra-Leone), Kerekou (Bénin), Habyarimana (Rwanda), Kountche (Niger), Bagaza (Burundi), Abdallah (Comores), Sassou Nguesso (Congo), Obiang Nguema (Guinée-Equatoriale), Zerbo (Haute-Volta), Diouf (Sénégal), Kolingba (Centrafrique), Habré (Tchad).

Dix-sept autres Etats étaient représentés au niveau ministériel : Mozambique, Zambie, Tanzanie, Soudan, Libéria, Egypte, île Maurice, Guinée-Bissau, Nigéria, Seychelles, Mauritanie, Maroc, Zimbabwe, Sao-Tomé et Principe, Angola, Tunisie.

D'autre part, le Cap-Vert était représenté par un ambassadeur et l'agence de coopération culturelle et technique par son secrétaire général.

L'ÉTAPE DE BRAZZAVILLE

Les dirigeants congolais souhaitent rééquilibrer leurs échanges avec la France et développer la coopération militaire

Après le Burundi et le Rwanda, oubliés de la communauté internationale bien que plus démunis que beaucoup d'autres, mais moins directement « *intéressants* », c'est dans un pays tenu en marge du cercle étroit de nos partenaires francophones traditionnels que se rend, dimanche 10 et lundi 11 octobre, M. François Mitterrand.

Considéré par Paris comme « mal pensant » jusqu'en mai 1981 parce que ne manquant alors jamais d'affirmer sa fidélité à l'orthodoxie marxiste, le Congo est en quelque sorte rentré en grâce immédiatement après l'élection de M. Mitterrand.

Le marxisme « à la congolaise » se réduisant de plus en plus à de simples professions de foi verbale, on parle ouvertement ici de « *printemps de Brazzaville* » depuis de longs mois, tant le régime a progressivement abandonné la « ligne dure ».

Sans rompre ouvertement avec Moscou, les dirigeants de Brazzaville entendent bien prendre leurs distances avec leur allié soviétique. Cette attitude est dictée par un souci de non alignement réel, par une certaine lassitude à l'égard des partenaires dont l'aide est à la fois insuffisante et inefficace, par un souci évident de rechercher auprès des pays occidentaux un concours qui leur permette de mener leur pays sur la voie du développement économique qu'autorisent désormais les importantes retombées financières du récent boom pétrolier.

Longtemps incapable de payer par lui-même la solde mensuelle de ses fonctionnaires, le Congo qui était alors tributaire de l'étranger pour assurer son équilibre budgétaire est aujourd'hui un pays beaucoup moins démuni. Depuis 1980, le produit national brut par tête d'habitant est devenu l'un des plus élevés d'Afrique sud-saharienne puisqu'il atteint 710 dollars. D'un autre côté, en une décennie, la part du pétrole dans les exportations nationales est passée de 6 % à 90 %. Cette année, la production pétrolière atteindra pratiquement 5 millions de tonnes et, dès l'an dernier, les recettes pétrolières ont couvert 75 % du budget de l'Etat. Non seulement la dette extérieure est en voie de consolidation, mais d'importants investissements sont prévus dans tous les domaines : agro-alimentaire, exploitations forestières, transformation des produits du sous-sol, etc.

Depuis l'an dernier, la France, qui occupe une place prépondérante dans l'exploitation pétrolière, est devenue importatrice de brut congolais. Elle est à la fois le premier fournisseur du Congo, dont elle couvre près de 50 % des importations, et son premier fournisseur d'aide (plus de la moitié de la valeur de toutes les aides étrangères). Un rééquilibrage des relations commerciales entre les deux pays semble indispensable aux dirigeants congolais qui veulent, d'autre part, développer leurs relations avec la France en matière de sécurité et de défense.

Au voisinage d'Etats considérés comme particulièrement instables, notamment l'Angola qui, par l'enclave de Cabinda, pénètre profondément à l'intérieur du territoire congolais et de la République de Centrafrique, les dirigeants de Brazzaville s'inquiètent de la protection de leurs frontières. La situation politique intérieure qui prévaut au Congo où sont en compétition partisans du maintien de l'axe Moscou-Brazzaville et zélateurs du renforcement des rapports franco-congolais, pose des problèmes de sécurité au chef de l'Etat congolais et plusieurs de ses proches collaborateurs ne seraient en tout cas, pour leur part, pas fâchés de voir s'instaurer une véritable coopération militaire entre Paris et Brazzaville.

Ph. D.

Maroc

LA RENTRÉE PARLEMENTAIRE

Le roi Hassan II a rappelé la nécessité d'un consensus national notamment sur le Sahara

De notre correspondant

Rabat. — Le roi Hassan II a prononcé, vendredi 8 octobre, devant la Chambre des représentants marocaine, réunie au grand complet pour l'inauguration de sa dernière session avant les prochaines élections législatives de 1983, un discours de conciliation. Le roi a appelé au dialogue et a rappelé la nécessité d'un consensus national, fondement, a-t-il dit, de la démocratie.

Parlant ainsi, il a semblé s'adresser surtout aux treize députés socialistes qui sont revenus participer à la dernière session parlementaire de 1982 (*le Monde* du 8 octobre).

Les députés socialistes, qui ont voulu marquer ainsi leur volonté de tourner la page, attendent, cependant, des gestes en retour et, notamment, l'autorisation de faire reparaître leur presse et de réunir un congrès à la veille des prochaines élections.

Etant donné que le pouvoir n'a pas, jusqu'ici, manifesté de façon claire ses intentions, le discours plutôt conciliant du roi peut passer pour un premier signe favorable. « *La démocratie*, a dit le roi, *est fondée sur un consensus. Le gouvernement et le Parlement doivent reposer sur une assise populaire. La démocratie n'est pas seulement formelle et elle ne concerne pas seulement les affaires intérieures.* » A ce propos, le roi a regretté que les parlementaires marocains ne soient pas toujours assez attentifs à la politique étrangère.

« *Nous avons constaté de notre côté*, a affirmé le roi, *que notre politique étrangère répondait aux aspirations du peuple marocain. Ce peuple n'a pas été surpris par nos décisions quand nous sommes allés à la conférence de Nairobi en 1981.* » Le souverain a rappelé que la délégation marocaine comptait des représentants des différents partis.

« *L'acceptation du référendum (au Sahara) n'a surpris personne* », a répété le roi qui se justifiait visiblement ainsi contre les critiques formulées par le parti socialiste en 1981 *et qui conduisirent à l'arrestation des dirigeants socialistes.* « *Notre position lors des deux conférences de Nairobi a toujours été la même. Rien ni personne ne pourra nous en faire changer, même si nous devions faire la guerre des siècles et des siècles.* » Cette déclaration fut saluée par les premiers applaudissements de la séance.

Parlant ensuite de la conférence au sommet de Fès, le roi a déclaré : « *En acceptant d'être le porte-parole de la Ligue Arabe et de présider le sommet de Fès, j'ai, là encore, eu conscience d'avoir satisfait les Marocains. Je savais ce qu'ils ressentaient.* »

En conclusion, le souverain a distingué entre les choix inamovibles de la politique marocaine et les objectifs qui pouvaient être révisés tous les deux ou trois ans. Le Sahara, cause nationale, était évidemment un de ces choix inamovibles. « *Le Sahara*, s'est exclamé enfin le roi, *c'est l'affaire de tous les Marocains.* » Cette déclaration a été encore saluée par de vifs applaudissements.

ROLAND DELCOU

ASIE

LE GÉNÉRAL PHOUMI MAINTIENT SON PROJET DE GOUVERNEMENT ANTIVIETNAMIEN.

(De notre correspondant en Asie du Sud-Est.)

Bangkok. — Le général Phoumi Nosavan, ancien premier ministre et l'un des dirigeants de la droite laotienne, vient de nous préciser que le gouvernement de coalition antivietnamien dont il avait annoncé la formation à la mi-août à Bangkok, serait présenté à la presse quelque part à l'intérieur du pays le 23 octobre et non pas le 10 comme il avait été initialement prévu (*le Monde* du 20 août).

Plusieurs des vingt-huit membres de ce cabinet avaient protesté contre ce qu'ils considéraient comme une utilisation abusive de leurs noms et avaient affirmé que la formation d'un tel gouvernement « *ne faciliterait pas le combat des patriotes laotiens contre l'occupant vietnamien* ».

De leur côté, les autorités thaïlandaises avaient fait savoir qu'elles n'avaient aucune confiance dans ce dirigeant de la droite laotienne et qu'elles continuaient à reconnaître le gouvernement communiste de Vientiane comme le seul gouvernement légitime du pays.

Néanmoins, le général Phoumi ne semble pas avoir renoncé pour autant à son projet. La liste du *cabinet* qu'il entend présider subira seulement « *quelques modifications* », nous a-t-il indiqué, en ajoutant qu'« *il n'était pas question de former un gouvernement en exil sur le sol thaïlandais mais un gouvernement national en territoire laotien* ». — J de B.

PROCHE-ORIENT

Liban

M. Weinberger est opposé à l'envoi de soldats américains dans le sud du pays

Dans une déclaration faite vendredi 8 octobre à la Voix de l'Amérique, le secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger, a affirmé qu'il était opposé à la participation de troupes de son pays à une nouvelle force multinationale qui pourrait, éventuellement, être envoyée dans le sud du Liban. Cette région, contrôlée par l'armée israélienne et par ses « supplétifs » locaux, les miliciens chrétiens et chiites du commandant Haddad, échappe totalement, comme le nord du pays, encore sous mainmise syro-palestinienne, à l'autorité centrale libanaise.

Afin de régler le problème du Sud, M. Weinberger n'est pas opposé à une nouvelle mission de forces *« d'autres pays »*, à condition qu'elle soit de *« courte durée »*. En attendant, le plus urgent, aux yeux du ministre américain, est que l'armée libanaise intègre *« les armées et les milices privées »*. Quant aux forces étrangères occupantes au Liban, M. Weinberger les a estimées à 40 000 hommes pour les Syriens, entre 27 000 et 28 000 pour les Israéliens, et à *« un très grand nombre de combattants »* pour les Palestiniens.

Au sujet de l'armée syrienne, des *« sources israéliennes »* ont estimé, vendredi à Washington, qu'elle avait reçu d'Union soviétique, au cours de l'été, *« une centaine de chars, une trentaine de Mig 23, et une centaine de canons »*.

D'après la télévision israélienne, Jérusalem a officiellement demandé, le 8 octobre à Washington, une aide de 3,1 milliards de dollars, dont 1,9 milliard de dollars au titre de l'assistance militaire. Ces sommes devraient être versées à Israël à compter d'octobre 1983.

Quant à un éventuel traité de paix libano-israélien, M. Alan Ronberg, porte-parole adjoint du département d'Etat américain, a réaffirmé, vendredi, la position de Washington selon laquelle *« il n'y a aucune raison d'établir un lien direct entre le retrait des forces étrangères et un traité de paix libano-israélien »*. Le chef de l'opposition travailliste en Israël, M. Shimon Pérès, a déclaré pour sa part, le même jour, qu'en cas de règlement de paix *« des implantations juives en Cisjordanie »* pourraient passer sous souveraineté arabe.

Cent trente-deux arrestations à Beyrouth

Dans la capitale libanaise où, selon la Voix du Liban (phalangiste), cent trente-deux personnes, en majorité libanaises, ont été arrêtées le 8 octobre dans la partie ouest de la ville, les autorités ont fourni aux *ambassadeurs de France, d'Italie et des Etats-Unis* la liste de ces personnes. Les « opérations de contrôle » se poursuivaient samedi 9 octobre à Beyrouth.

A propos de la participation d'éléments français de la force multinationale à ces opérations, conduites au demeurant par l'armée libanaise, le Quai d'Orsay a fait savoir, vendredi, *« qu'aucune démarche ou observation n'avait été adressée à la France par ses interlocuteurs arabes »*. M. Walid Joumblatt, chef du Mouvement national libanais (regroupement, aujourd'hui remis en question, de partis progressistes et islamiques), actuellement à Paris, a déploré l'*« excès de zèle »* du contingent français à Beyrouth. *« Si la France ne veut pas se laisser prendre au jeu américain, il lui faut œuvrer pour rétablir un minimum d'équilibre entre les diverses composantes politiques au Liban »*, a indiqué, vendredi, à l'A.F.P., M. Joumblatt.

Enfin, le dirigeant sunnite de Beyrouth, M. Saeb Salam, a apporté, jeudi, au cours d'un entretien accordé au quotidien arabe de Londres *el-Chark el-Haoussat*, l'appui de son courant à la proposition du Front libanais *(à dominante chrétienne)* d'établir des relations diplomatiques entre le Liban et la Syrie. C'est, semble-t-il, la première fois qu'un notable musulman libanais important soutient cette vieille revendication de la communauté chrétienne de son pays. — *(A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.).*

Israël

Le tourisme connaît sa crise la plus grave depuis la création de l'Etat

De notre correspondant

Jérusalem. — Agents de voyages et hôteliers israéliens tenaient déjà des propos alarmistes depuis de longues semaines. A présent, le ministère du tourisme reconnaît la gravité de la situation, annonçant même qu'il prévoit pour l'ensemble de l'année 1982 une baisse de 20 % du nombre des visiteurs étrangers — huit cent mille au lieu du million enregistré l'an dernier, — et encore, cette statistique ne reflète-t-elle pas exactement l'ampleur de la crise *(« la plus grave depuis la création de l'Etat »)*, car, conséquence du boom des années précédentes, de nombreux hôtels ont été construits, notamment à Jérusalem, et, après avoir ouvert leurs portes cette année, sont restés à moitié vides.

Même si l'on sait, en Israël, que la récession dans le monde entier, et notamment aux Etats-Unis et en Europe, devait réduire sensiblement le flot des touristes — sans compter les effets du lock-out de la compagnie aérienne El Al paralysée depuis un mois (1), — on admet que la principale cause du problème actuel, c'est la guerre au Liban. La baisse était déjà remarquable dès les premiers jours de l'opération « Paix pour la Galilée » ; elle s'est considérablement accentuée après les massacres de Beyrouth. Durant les précédents conflits israélo-arabes, l'industrie touristique avait déjà connu des crises importantes, mais alors, on pouvait penser que les touristes craignaient pour leur sécurité durant leur séjour en Israël. Ce n'est plus le cas. C'est l'image du pays qui est atteinte.

Dans les milieux gouvernementaux de Jérusalem, on souligne que des pressions et des chantages ont été exercés par des mouvements palestiniens ou arabes auprès d'organisateurs de voyages en Europe, et que des menaces ont été lancées, mais cela n'explique pas tout, tant s'en faut. Cette crise est particulièrement inquiétante car elle augmente nettement le coût de la guerre (*le Monde* daté 3-4 octobre), le tourisme étant l'une des principales industries du pays et surtout une très rentable source de devises étrangères indispensable pour limiter le déficit chronique de la balance des paiements.

Le directeur de l'hôtel Hilton à Tel-Aviv a annoncé que des représentants de Ford-Europe et de Renault ont annulé cette semaine des voyages de promotion à propos desquels on fondait de grands espoirs en Israël pour attirer le personnel de ces deux grandes sociétés. En ajoutant que ces annulations étaient *« un coup très sévère »*, il a précisé que Ford avait déjà investi plus de dix mille dollars dans ses entreprises pour vanter les charmes et les avantages de vacances en Israël. A Eilat, la grande station balnéaire située sur les bords de la mer Rouge, devenue, notamment durant les mois d'hiver, une colonie scandinave, on vient d'apprendre que le géant suédois du tourisme, *Tjaereborg*, supprimait Israël de son catalogue. Dans ces conditions, de nombreux hôtels israéliens s'apprêtent à diminuer le nombre de leurs employés.

Le ministre du tourisme, M. Abrahm Sharir, a l'intention de réagir et vient de faire savoir qu'une importante campagne allait être lancée au cours des prochaines semaines à l'étranger, pour proposer notamment des séjours en Israël *« à moitié prix »*.

FRANCIS CORNU.

(1) La direction, après une grève des stewards, a ordonné, au début du mois de septembre, la fermeture illimitée de la compagnie, dont le sort était déjà menacé par la décision du gouvernement d'interdire les vols durant les sabbats et jours de fêtes religieuses.

● *Les pertes du secteur hôtelier* à Beyrouth au cours des sept dernières années, c'est-à-dire depuis l'éclatement de la guerre civile en 1975, s'élèvent à 1,2 milliard de livres, soit environ 250 millions de dollars, a affirmé jeudi 7 octobre le président du syndicat des hôteliers de Beyrouth, M. Nicolas Medawar. A l'issue de la réunion de la Fédération au cours de laquelle il a préconisé *« la mise sur pied d'un grand chantier pour la reconstruction du secteur hôtelier »* qui serait le plus moderne du Proche-Orient. Il a notamment suggéré pour y parvenir une *« baisse des taux d'intérêt octroyés par les banques aux hôteliers (...), notamment pour les prêts accordés en 1975 »*, et l'octroi de *« nouvelles facilités bancaires, à faible taux d'intérêt, pour permettre la reconstruction des hôtels détruits et incendiés »*. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

RECEVANT LE GÉNÉRAL ERSHAD CHEF DU GOUVERNEMENT DE DACCA

Mme Gandhi affirme qu'elle souhaite « un Bangladesh stable et solide »

De notre correspondant

New-Dehli. — La visite de deux jours en Inde que vient de faire le général Ershad, administrateur de la loi martiale et chef du gouvernement du Blangladesh, s'est déroulée dans une atmosphère qualifiée d'*« extrêmement cordiale »* et a fortement contribué à réduire le contentieux entre les deux pays.

En fait, et ainsi que l'avait souhaité le premier ministre indien, Mme Gandhi, ce sommet (le précédent remontait à 1974, date de la visite à New-Delhi de Mujibur Rahman) a constitué *« le point de départ d'un nouveau chapitre »* dans l'histoire des relations de deux voisins qui, a-t-elle affirmé, se doivent de *« vivre en étroite coopération »*. *« L'Inde*, a même déclaré Mme Gandhi, *souhaite un Bangladesh stable et solide. »*

Nouveau chapitre dans la mesure où il met peut-être un terme à des années d'incompréhension et de méfiance réciproques entre un pays, l'Inde, qui se voyait régulièrement reprocher son attitude de *« grand frère protecteur »* et une jeune nation, le Bangladesh, soucieuse de préserver jalousement son indépendance et son identité islamique, en adoptant, à l'occasion, un comportement jugé par New-Delhi *« systématiquement anti-indien »*.

Le résultat le plus concret de cette visite est le fait que l'on soit parvenu à tracer le cadre dans lequel devra s'inscrire un règlement définitif du complexe problème posé par le partage des eaux du Gange entre les deux pays, à partir du barrage de Farakka. Une fois reconnu que l'accord actuel, conclu en 1977, et qui expire le 4 novembre, n'avait pas permis de trouver *« une solution durable et satisfaisante »*, les deux parties, soulignant la nécessité de parvenir à un partage « équitable » des eaux disponibles pendant la saison sèche (de janvier à mai), ont décidé que la commission mixte compétente déterminerait dans les dix-huit mois la *« solution optimale »* que les deux gouvernements s'engagent à mettre aussitôt en application.

Dans l'immédiat, le partage des eaux au cours des deux prochaines saisons sèches sera effectué selon des modalités sensiblement analogues à celles appliquées jusqu'à présent (1).

Pour le porte-parole indien, le dispositif ainsi adopté traduit un *« progrès significatif »*. Un quotidien indien estimait vendredi qu'en ayant réussi à faire accepter que la solution qu'il propose *(la construction*, au Népal et en Inde du Nord, de réservoirs où serait stockée l'eau des tributaires du Gange) soit prise en considération le Bangladesh a *« marqué un point »*. Il semble cependant, à en juger par l'insistance avec laquelle son porte-parole a précisé qu'il n'était pas question d'impliquer le Népal dans cette affaire, que l'Inde espère bien, finalement, faire prévaloir sa solution : le détournement vers le Gange du surplus d'autres rivières.

Outre l'ébauche d'un règlement de la question du partage des eaux du Gange, la visite du général Ershad a été marquée par l'acceptation par l'Inde de louer à perpétuité au Bangladesh un mince corridor, Tin-Bigha, destiné à relier son territoire à deux enclaves *(Dahagram et Angarpota)* situées au Bengale occidental.

Enfin, il a été décidé de créer une commission mixte, au niveau ministériel, afin de développer la coopération économique et technique entre les deux pays. L'Inde a notamment accepté d'aider le Bangladesh à rééquilibrer une balance commerciale fortement déficitaire, en y installant, par exemple, des usines dont la production serait exportée en Inde.

PATRICK FRANCÈS.

(1) En 1977, il avait été décidé que le Bangladesh recevrait 62,5 % des eaux Farakka.

M. ÉRIC HINTERMAN EST NOMMÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE L'U.E.O.

M. Eric Hinterman a été nommé secrétaire général adjoint de l'Union de l'Europe occidentale et chef du secrétariat international du comité permanent des armements de cette organisation. Il remplacera le 1er novembre M. Alain Plantey, qui occupait ces fonctions depuis dix ans et qui rejoindra le Conseil d'Etat.

L'Union de l'Europe occidentale, qui groupe depuis 1955 les fondateurs de la Communauté européenne (Allemagne fédérale, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) et la Grande-Bretagne, est la seule organisation européenne compétente en matière de défense.

[M. Eric Hinterman est âgé de quarante-cinq ans. Après avoir milité dans les rangs de la S.F.I.O. depuis 1958, puis du P.S., a quitté ce parti en 1975 pour s'opposer au programme commun avec le P.C. et a fondé le parti social démocrate. Après avoir annoncé sa *candidature à la présidence de* la République en 1981, il l'a retirée et s'est prononcé pour M. François Mitterrand dès le premier tour. Il a dissout le P.S.D. en mars 1982 et a rejoint le P.S.]

M. OSSI SUNELL EST NOMMÉ AMBASSADEUR DE FINLANDE A PARIS

M. Ossi Sunell a été nommé, vendredi 8 octobre, ambassadeur de Finlande à Paris à partir du 1er janvier prochain. L'actuel ambassadeur finlandais, M. Aarno Karhilo, a été récemment nommé à Moscou.

[Né le 10 janvier 1930, à Helsinki, M. Sunell est un diplomate de carrière. Entré aux affaires étrangères en 1955, il fut en poste à Paris, de 1959 à 1962 ; de 1964 à 1967, il fut consul à Cologne, et de 1972 à 1975 ambassadeur simultanément à Alger et à Tunis. Il a aussi occupé divers postes à l'administration centrale. Depuis mars 1979, il représentait son pays à Ottawa.]

LE DALAÏ-LAMA SE DÉCLARE CERTAIN DE RENTRER UN JOUR AU TIBET

Poursuivant sa visite en France, le dalaï-lama a donné, vendredi 8 octobre, une conférence de presse à l'hôtel Crillon, au cours de laquelle il s'est dit certain de retourner un jour au Tibet *« quand la situation sera vraiment satisfaisante et les six millions de Tibétains vraiment satisfaits »*. *« Depuis 1979, la situation s'améliore, c'est une bonne nouvelle »*, a-t-il ajouté. Refusant de prendre parti entre les religions, philosophies, idéologies et régimes politiques, le chef du bouddhisme tibétain estime que *« nous avons besoin les uns des autres pour survivre »* et donne pour exemple de coopération le projet de gazoduc euro-sibérien. *« Les gens de l'Occident*, dit-il, *regardent les communistes de l'Est comme s'ils étaient des diables, et les communistes considèrent aussi les capitalistes comme des diables. C'est complètement faux. Nous sommes tous des êtres humains. »*

Le dalaï-lama a insisté sur l'aspect spirituel de sa mission. *« Le grand danger de ceux qui se disent croyants et qui prient pour le bien être de l'humanité*, a-t-il encore déclaré, *c'est qu'ils ne sont pas capables de mettre en pratique leurs idées envers leurs voisins et qu'ils les combattent. C'est une extrême hypocrisie. »*

Samedi, le chef spirituel tibétain devait quitter Paris pour un voyage en province qui le conduira à Strasbourg, Toulouse et Digne. Il se rend ensuite en Allemagne fédérale, où il doit être reçu, comme en France, à titre privé.

● *Le président Reagan* a été accusé, pour la première fois, ce samedi 9 octobre, par l'agence Chine nouvelle, d'avoir violé l'esprit du communiqué conjoint sino-américain du 17 août dernier, aux termes duquel les Etats-Unis s'engageaient à limiter leur aide militaire à Taïwan. L'agence dénonce une déclaration récente de M. Reagan devant des candidats républicains aux prochaines élections au Congrès, dans laquelle le président américain avait affirmé que les fournitures militaires américaines à Taïwan ne cesseraient qu'au cas où interviendrait une solution pacifique pour le rattachement de l'île au continent. — *(A.F.P.)*

● *M. Miguel de la Madrid*, président élu du Mexique, qui doit prendre ses fonctions le 1er décembre 1982, a rencontré M. Reagan le vendredi 8 octobre à San-Diego, en *Californie*. *La crise* financière qui frappe le Mexique a été évoquée mais M. Reagan n'a pas fait allusion à l'éventualité d'un effort supplémentaire des Etats-Unis pour aider son principal voisin du sud. — *(A.F.P., Reuter, UPI.)*

● *Le prince Norodom Sihanouk et M. Son Sann*, dirigeants de deux des forces antivietnamiennes du Cambodge, ont été reçus, le vendredi 8 octobre, par le vice-président américain, M. Georges Bush, à qui ils ont assuré que le gouvernement de coalition qu'ils ont formé avec les Khmers rouges *« est là pour rester »*. Il a été confirmé, à la suite de cette entrevue, que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention de fournir une assistance militaire à la coalition tripartite cambodgienne, mais seulement de maintenir leur aide humanitaire et leur soutien diplomatique. — *(A.F.P.)*

A Moscou

Les relations avec la Chine ont été au centre des entretiens de M. Brejnev avec le chef de l'État vietnamien

Le communiqué conjoint publié le vendredi 8 octobre à Moscou à l'issue de la visite en U.R.S.S. du président vietnamien, M. Truong Chinh, critique implicitement la Chine, sans la nommer, en dénonçant les *« forces hégémonistes et impérialistes »* responsables de la tension persistante dans le Sud-Est asiatique. Soviétiques et Vietnamiens condamnent d'autre part le *« remue-ménage »* entretenu autour de la coalition anti-vietnamienne du prince Sihanouk comme *« une ingérence directe dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchéa »*.

Toutefois, indique l'A.F.P., le même communiqué recommande l'ouverture de pourparlers *« bilatéraux et multilatéraux entre le Laos, le Vietnam, le Kampuchéa et la Chine »*. *« L'U.R.S.S. et la République socialiste du Vietnam*, y lit-on en outre, *sont persuadées qu'il existe actuellement des possibilités réelles de développer des relations de bon voisinage et de coopération mutuellement avantageuse entre tous les Etats du continent asiatique »*.

L'ouverture cette semaine à Pékin de conversations exploratoires sur une éventuelle normalisation des relations sino-soviétiques n'est pas directement évoquée dans le communiqué final sur la visite de M. Truong Chinh. Ce sujet n'en a pas moins été au centre des *entretiens du chef de l'Etat* vietnamien avec M. Brejnev. Accueillant son hôte, celui-ci s'était à nouveau prononcé le 5 octobre en faveur de *« relations normales de bon voisinage »* avec la Chine. *« Nous nous efforçons d'appliquer conséquemment cette ligne*, avait-il déclaré. *Ce n'est pas facile étant donné le poids du passé. Mais, comme nous le pensons, c'est une chose réalisable. »*

M. Truong Chinh, pour sa part, avait explicitement dénoncé dans sa réponse *« les intrigues des expansionnistes et hégémonistes chinois qui sont entrés en collusion avec l'impérialisme américain »*.

Selon l'agence Tass, les deux chefs d'Etat *« ont procédé à un échange d'informations sur les relations de l'U.R.S.S. et du Vietnam avec la Chine »*. *« Ils estiment*, ajoute l'agence soviétique, *qu'il serait conforme aux intérêts de l'U.R.S.S. et du Vietnam, de la Chine, et à ceux de la consolidation de paix universelle, de conférer un caractère plus normal à ces rapports, naturellement sans porter préjudice aux pays tiers. »*

● *Cinq cents fonctionnaires indonésiens* spécialisés dans les domaines de l'hydraulique, de la géologie et des travaux publics vont suivre des stages en France, aux termes de l'accord de coopération signé le vendredi 8 octobre, à Djakarta, par le ministre français du logement et de l'urbanisation, M. Roger Quillot. — *(A.P.)*

AMÉRIQUES

SELON LE CONSEIL DES ÉGLISES CANADIENNES

Un grand nombre de réfugiés salvadoriens au Honduras ont été assassinés

Washington (A.F.P.). — La situation des camps de réfugiés salvadoriens au Honduras est comparable à celle qu'ont connue les camps palestiniens de Sabra et Chatila à Beyrouth, affirme le Conseil des Eglises canadiennes, selon lequel « un grand nombre » de réfugiés ont été assassinés au Honduras.

Dans une communication rendue publique vendredi 8 octobre à Washington, et qui doit être présentée le lundi 11 octobre à une réunion de l'ONU sur les réfugiés, à Genève, le Conseil accuse le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) de ne pas accorder la protection nécessaire aux milliers de réfugiés salvadoriens au Honduras.

« La terrible tragédie » des massacres commis en septembre dans les camps palestiniens de Sabra et Chatila *« souligne l'urgence de nos préoccupations »*, écrit le Conseil, qui accuse *« les militaires honduriens d'avoir participé activement à la répression contre les réfugiés et d'avoir contribué à miner l'autorité du H.C.R. »*.

« Un grand nombre de réfugiés (au Honduras) *ont été assassinés, et des milliers sont persécutés et terrorisés. Des travailleurs sociaux ont été victimes de menaces, de tortures et d'assassinats. Des Honduriens qui ont aidé les réfugiés sont également persécutés »*, affirme l'organisme religieux.

La publication de ce document coïncide avec celle d'un rapport de la Commission inter-américaine des droits de l'homme (C.I.D.H.), qui juge également que la situation des réfugiés au Honduras est *« la plus grave »* que connaisse l'Amérique latine. La C.I.D.H. recommande dans ce textes à l'Organisation des Etats américains (O.E.A.), qui tient son assemblée générale à Washington du 15 au 20 novembre prochain, la *mise sur pied d'un organisme* inter-américain chargé de l'assistance et de la protection à accorder aux réfugiés.

La Commission s'en prend également aux centres de détention mis en place par les Etats-Unis pour les « immigrants illégaux » venus de Haïti et de Cuba, auxquels le gouvernement américain dénie le statut de réfugiés.

● *Le comité épiscopal France-Amérique latine* a démenti catégoriquement, vendredi 8 octobre, la présence parmi les guérilleros salvadoriens d'un prêtre français, le Père Bernard Boulang. Le Père Xavier de Maupéou, secrétaire national du comité épiscopal France-Amérique latine, qualifie cette affirmation de *« mensongère »* et souligne que le Père Boulang *« est rentré en France, dans son diocèse, depuis le 21 juin 1982 »*. Mgr Aparicio y Quintanilla, évêque de San-Vicente (est du Salvador), avait affirmé, le jeudi 7 octobre, qu'une trentaine de prêtres, dont un français, le Père Boulang, et un belge avaient rallié la guérilla et combattaient aux côtés du Front Farabundo Marti de libération nationale (F.M.L.N.). L'évêque avait condamné le ralliement de ces prêtres à la guérilla après une rencontre avec le président du Salvador, M. Alvaro Magana, et avec des membres du haut commandement des forces armées, rencontre à laquelle assistait l'archevêque de San-Salvador.

Bolivie

LE PRÉSIDENT SILES ZUAZO LANCE UNE SÉVÈRE MISE EN GARDE AUX MILITAIRES

La Paz (Reuter, A.P., U.P.I.). — M. Hernan Siles Zuazo, dirigeant de l'Union démocratique populaire (U.D.P.) élu président de la République par le Congrès bolivien, mardi dernier, est rentré à La Paz, vendredi 8 octobre, venant du Pérou, où il vivait en exil depuis vingt-six mois. Prenant la parole devant une foule estimée à plusieurs milliers de personnes, le nouveau chef de l'Etat a promis de construire une *« démocratie viable »*, et il averti les militaires qu'il ne tolérerait *« aucune ingérence de leur part »*.

« Nous n'accepterons, a-t-il dit, *aucune condition de la part de dirigeants militaires qui ont sali l'honneur de leur institution. Nous allons inaugurer une nouvelle période de la révolution nationale. Plus jamais le pouvoir des armes ne sera fratricide. »*

M. Siles Zuazo, qui prend officiellement ses fonctions dimanche 10 octobre, a également promis d'éliminer la corruption dans le pays et de négocier la lourde dette extérieure (estimée à près de 4 milliards de dollars) avec les organismes internationaux de financement.



LE NIGERIA

Ces pages ont été réalisées
par le Département fédéral de l'information du Nigéria.

POLITIQUE

Le 1er octobre 1982, le Nigéria a fêté ses vingt-deux ans d'indépendance. A plus d'un titre, cette démocratie, qui est la quatrième par la taille dans le monde d'aujourd'hui, a « atteint sa majorité ».

Depuis sa naissance en tant qu'Etat indépendant en 1960, elle a connu beaucoup des tensions que subissent les pays dont la superficie est importante, la population composite, et qui aspirent à un mode de vie démocratique. Comme aux Etats-Unis — démocratie dont la taille et la diversité sont comparables, — les rivalités régionales nées des différences économiques et ethniques ont engendré un mouvement sécessionniste, une guerre civile et une instabilité périodique. Comme les Etats-Unis, le Nigéria a beaucoup appris de ces expériences. Après une période d'indépendance équivalant au dixième de celle qu'ont connue les Etats-Unis, le Nigéria a mis en place des institutions politiques capables de réconcilier les intérêts de ses 80 millions d'habitants. Le Nigéria est probablement aujourd'hui le mieux à même, dans toute son histoire, d'affronter les difficultés propres à une nation.

Les crises que le Nigéria a connues dans son passé ne font que démontrer les progrès réalisés par ce pays. Son premier gouvernement civil, confié au premier ministre Abubakar Tafawa Balewa, fut renversé en 1966 par l'armée nigériane mutinée, inquiète de l'instabilité croissante et de la violence attisées par les rivalités régionales. Le premier gouvernement militaire fut renversé six mois plus tard par un autre coup d'Etat. Le second gouvernement militaire nigérian, conduit par le général Yakubu Gowon, dura neuf ans. Au cours de cette période, une guerre civile éclata, avec à l'origine la tentative de sécession de la région sud-est, appelée Biafra. Ce fut un triste chapitre de l'histoire nigériane ; mais, lorsque les autorités fédérales l'emportèrent enfin, les haines soulevées par cette guerre, de façon surprenante, s'apaisèrent rapidement. Une amnistie générale fut proclamée et les victimes réhabilitées. Gowon divisa les quatre régions du Nigéria en un ensemble de douze Etats, dans l'espoir de réduire les tensions régionales.

Un troisième gouvernement militaire s'empara ensuite du pouvoir par un coup d'Etat sanglant, en 1975. Le gouvernement Gowon ne semblait, guère, en effet, progresser vers un retour à la loi civile. Conduit par le général Murtala Muhammed, le nouveau gouvernement prévoyait un programme de quatre années qui amènerait à l'élection d'un gouvernement démocratique. Le général Muhammed fut tué lors d'un coup d'Etat manqué en 1976, mais il fut rapidement remplacé par le lieutenant-général Olusegun Obasanjo, qui partageait les idées démocratiques de son prédécesseur. Le général Obasanjo parvint à redonner au pays un gouvernement civil, avant de se retirer des affaires politiques en octobre 1979.

A la lumière de ce passé turbulent, on remarquera d'autant plus les secondes élections civiles d'affilée que le Nigéria connaîtra, au cours de l'été 1983. Après avoir subi trois coups d'Etat, une guerre civile, une longue période de régime militaire et l'assassinat de deux chefs d'Etat, le Nigéria semble avoir trouvé sa voie. Le pays connaît, depuis trois ans, la démocratie et la paix, et a l'intention de continuer dans ce même chemin. L'une des clés de la récente stabilité du pays est sa nouvelle Constitution. En 1976, le gouvernement militaire du général Obasanjo nommait un comité chargé de sa rédaction, engageant ce dernier à trouver une forme de Constitution mieux adaptée à la diversité ethnique et économique du Nigéria que la version modifiée du système parlementaire britannique adoptée par le pays après son indépendance. Le comité étudia la nature des hostilités apparues entre régions et groupes ethniques au Nigéria, à l'origine de tant de difficultés par le passé, et décida finalement de modeler la nouvelle Constitution sur celle des Etats-Unis d'Amérique.

Une Assemblée nationale fut créée, composée de deux Chambres. La Chambre haute, le Sénat, comprend cinq législateurs pour chacun des États, quelle que soit leur superficie. Cette disposition permet ainsi d'écarter les craintes des plus petits d'entre eux, ceux du Sud notamment, que les États les plus vastes ne dominent le gouvernement. Les sièges à la Chambre des représentants sont en nombre proportionnel à la population, ce qui donne suffisamment de poids aux États les plus grands et à leurs intérêts. Le Sénat et la Chambre doivent siéger un minimum de cent quatre-vingt-un jours pour chaque année de leur mandat, qui est de quatre ans.

Le corps législatif de chaque État est la Chambre de l'Assemblée, qui comprend trois fois le total des sièges alloués à l'État pour la Chambre des représentants de l'Assemblée nationale. Comme sa contrepartie fédérale, l'Assemblée de l'État est dissoute à la fin de chaque mandat de quatre ans. Dans le cas où une loi promulguée par l'Assemblée d'un État serait en contradiction avec la loi fédérale, la première est déclarée nulle.

Selon la nouvelle Constitution, le président est le chef de l'État, chef exécutif de la Fédération et commandant en chef des forces armées. Comme aux États-Unis, la présidence est limitée à deux mandats de quatre années. Afin de protéger le Nigéria du favoritisme d'un président à l'égard de l'une ou l'autre région, la Constitution requiert que les résultats de l'élection témoignent d'une pluralité des votes, mais totalisent également un minimum de 25 % des voix dans les deux tiers des États.

Les architectes de la nouvelle Constitution du Nigéria espéraient ainsi que l'équilibre entre les régions serait mieux respecté qu'avec le vieux Parlement « style Westminster ». Ils ont également estimé que l'indépendance du président à l'égard des vicissitudes au jour le jour de son parti politique contribuerait à la stabilité, et que les Nigérians se sentiraient davantage en sécurité le sachant mandaté pour quatre ans, quelles que soient les coalitions pouvant intervenir avec d'autres partis. Auparavant, en effet, des modifications d'allégeance avaient provoqué en un jour le renversement du gouvernement.

Tandis que la Constitution préparait le retour à l'autorité civile, le général Obasanjo créait dans le pays un plus grand nombre d'États dans l'espoir de briser les blocs ethnique. Les douze états de la Nation passèrent ainsi à dix-neuf. Une Commission électorale fédérale fut également créée, toujours dans le but d'un retour à la démocratie. Elle était composée d'un président et d'un membre nommé par chacun des dix-neuf États. Cette commission était chargée de l'organisation et de la surveillance des élections, de l'enregistrement des partis politiques, de l'appréciation de l'éligibilité des candidats, de la vérification des comptes des partis, etc. Point clé de la loi électorale régissant la commission : les partis politiques devaient faire la démonstration d'un soutien national, avant d'être autorisés à présenter des candidats.

En septembre 1978, le gouvernement militaire levait l'interdit sur les activités politiques, imposé depuis 1966. Plus de quarante organisations politiques virent alors le jour, mais la plupart ne purent répondre aux stricts impératifs de représentation nationale instaurés par la commission électorale fédérale. Les partis qui parvinrent à se faire reconnaître et enregistrer sont : le Grand Parti du peuple nigérian (G.N.P.P.), le Parti national du Nigéria (N.P.N.), le Parti du peuple nigérian (N.P.P.), le Parti de rédemption du peuple (P.R.P.) et le Parti de l'unité du Nigéria (U.P.N.).

Les élections de 1979 consacrèrent la victoire du N.P.N., avec une pluralité totale des votes et 25 % des voix dans douze (soit les deux tiers) des États du pays, répondant ainsi aux conditions fixées par la Constitution. De plus, le N.P.N. obtenait 167 sièges à la Chambre, 36 au Sénat et 7 gouvernements d'État. L'U.P.N., sous la conduite du vétéran Obafemi Awolowo, venait en second avec 110 sièges à la Chambre, 28 au Sénat et 5 gouvernements d'État. Le N.P.P., dirigé par un autre vétéran de la politique, le Dr. Nnamdi Azikiwe, se plaçait juste derrière, avec 77 sièges à la Chambre, 8 au Sénat et 3 gouvernements d'État. Le G.N.P.P. et le P.R.P. venaient les derniers, avec 44 sièges chacun à la Chambre, respectivement 8 et 7 sièges au Sénat et 2 gouvernements d'État chacun.

Fort de ces résultats et de la détermination avec laquelle le N.P.N. avait satisfait aux impératifs de la Constitution, le candidat de ce parti à la présidence, M. Alhaji Shehu Shagari, prit ses fonctions le 1er octobre 1979. Treize années de pouvoir militaire prenaient ainsi fin. Bien que le N.P.N. n'ait eu recours à aucun allié politique pour remporter ces élections, ce parti décida cependant de conclure un accord avec le N.P.P., afin de donner au tout jeune gouvernement civil un mandat élargi.

Depuis les élections, la nouvelle Constitution comme le nouveau gouvernement ont eu à affronter un certain nombre de difficultés, mais l'un comme l'autre ont, sur le fond, fonctionné de façon efficace. L'une des épreuves les plus délicates qu'aient rencontrées ces deux institutions est apparue avec la question de la répartition des revenus du pays.

Il s'agissait en effet de savoir à quoi le Nigéria allait consacrer ses rentrées financières, le problème principal étant la répartition des revenus pétroliers entre le gouvernement fédéral et les États et gouvernements locaux. C'est là une question à laquelle tous les gouvernements nigérians ont eu à répondre, et les erreurs dans ce domaine ont souvent conduit à un renforcement des tensions régionales.

Lorsque le président Shagari prit le pouvoir, il promit de réviser le système de la répartition et d'accroître la part des États, fixée à 25 % des revenus par les précédents gouvernements militaires. Cependant, les États réclamaient plus que le gouvernement fédéral n'acceptait d'accorder. Les affrontements qui s'ensuivirent se soldèrent par une rupture de la coalition entre le N.P.N. au pouvoir et le N.P.P. Sous l'ancien système parlementaire, une telle rupture aurait amené de nouvelles élections ; mais la Constitution tint bon et le président Shehu Shagari resta en place.

Chacun, par la suite, estima la question réglée lorsqu'un comité conjoint Chambre-Sénat donna raison au Sénat pour la loi de répartition. Il accordait 31,5 % du revenu aux États, ainsi que le désirait M. Shagari, et repoussait les propositions de la Chambre, soutenue par les États, qui accordait 40 % à ces derniers. Mais les partis d'opposition réagirent bientôt, demandant que la décision du comité soit soumise au vote de l'Assemblée plénière. La Cour suprême trancha finalement en faveur de l'opposition en octobre 1981, et, durant un certain temps, le Nigéria se retrouva sans aucune loi sur la répartition du revenu. Mais l'esprit de compromis l'emporta, et en décembre 1981 un nouveau texte fut approuvé qui fixait la part des États à 35 %, à mi-chemin entre les desiderata des États et ceux du gouvernement fédéral.

Cet exemple complexe fait la preuve de l'efficacité des nouvelles institutions du Nigéria. La Cour suprême, la Constitution et l'Assemblée nationale ont finalement fonctionné comme elles le devaient, parvenant à un résultat raisonnablement satisfaisant pour toutes les parties, évitant ainsi une grave crise politique.

Les solides fondations qu'a données au Nigéria sa récente stabilité politique ont non seulement procuré à la nation une fierté justifiée, mais également permis au pays de jouer un rôle important sur la scène internationale. Avec le président Shagari, le Nigéria a fait un pas décisif dans la lutte contre l'apartheid, il est entré aux Nations unies et dans l'Organisation de l'unité africaine. Un Africain sur quatre étant nigérian, le rôle de porte-parole que joue ce pays pour l'Afrique n'a rien de surprenant.

Le prochain test révélateur de l'efficacité de la Constitution et de la politique du gouvernement sera celui de la création d'un plus grand nombre d'États. Tous les partis sont d'accord sur ce point, à savoir que la subdivision du Nigéria en de nombreux États contribuera à la stabilité. Il existe néanmoins des divergences entre eux, quant aux États qui doivent être formés et quant à la date de formation. La Constitution impose des règles strictes à la création de nouveaux États. Les deux tiers des membres de la région concernée, au Sénat, à la Chambre et à la Chambre de l'Assemblée au niveau de l'État, doivent demander le changement ; la proposition doit être approuvée par référendum dans la région en question et recueillir au moins les deux tiers de « oui » ; le référendum doit être approuvé par la majorité simple de tous les États de la Fédération en même temps que par une majorité au Sénat et à la Chambre des représentants, et la proposition elle-même doit ensuite être appuyée par un vote des deux tiers à la fois du Sénat et de la Chambre des représentants. Cette procédure demande beaucoup de temps. Mais l'expérience passée semble montrer que toute querelle née de la création de nouveaux États peut être résolue dans le cadre de la Constitution.

Autre test à venir pour les nouvelles institutions du Nigéria : l'élection de 1983. Déjà les divers partis politiques se préparent à la bataille. Le N.P.N. a choisi pour candidat l'actuel président, M. Alhaji Shehu Shagari ; il lui reste encore à désigner celui qu'il présentera à la vice-présidence. Les autres partis politiques ne tarderont probablement pas à faire connaître à leur tour leurs candidats.

Quel que soit le vainqueur des élections de 1983, une chose est certaine : le Nigéria a beaucoup appris de son chaotique passé et les nouvelles institutions sont à même d'affronter les crises que pourrait réserver l'avenir, de manière suffisamment souple pour concilier les différences régionales au lieu de les exacerber.

— Limites d'État fédéral
• Capitale d'État fédéral

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

Portrait du président Shehu Shagari



Alhaji Shehu Shagari, qui a aujourd'hui cinquante-six ans, a été l'un des cinq dirigeants politiques à contester l'élection présidentielle de 1979. Né dans le village de Shagari, dans l'Etat du Sokoto, en février 1925, Shehu Shagari commença sa carrière comme professeur de sciences en 1944.

Cette carrière s'étend sur une période de plus de quatorze années au cours desquelles il fut directeur d'une école primaire à Argungu, dans l'Etat du Sokoto, puis inspecteur pour toutes les écoles primaires de la province du même nom. En 1953, Alhaji Shehu Shagari fréquenta l'école normale de Bauchi, puis suivit une formation plus poussée au Royaume-Uni.

C'est en 1945, alors qu'il était enseignant, que Shehu Shagari commença sa carrière politique en fondant le Conseil social de la jeunesse (Youth Social Council), organisation qui prenait position sur les événements politiques. En 1952, il contesta les élections parlementaires fédérales et représenta le Sokoto (Etat de l'Ouest) à la Chambre des représentants. Il conserva son mandat jusqu'en 1958, date à laquelle il devint secrétaire parlementaire d'Alhaji Tafawa Balewa, alors premier ministre du Nigéria.

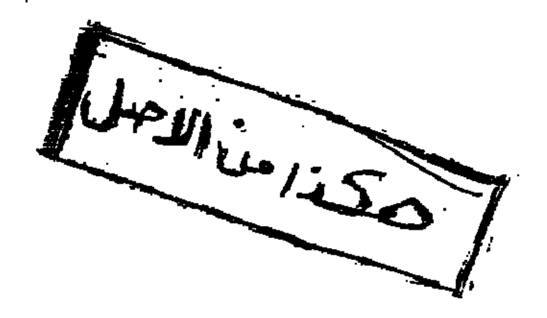
Shehu Shagari fut réélu au Parlement fédéral en 1959 et immédiatement nommé premier ministre fédéral du développement économique. Depuis lors, et jusqu'au coup d'Etat de 1966, il a occupé plusieurs postes ministériels, parmi lesquels celui de l'éducation et celui des affaires intérieures. Le coup d'Etat de 1966 le renvoya à sa ferme et à ses 200 hectares de terres dans le village de Shagari, ainsi qu'à son travail bénévole d'éducation. En deux ans, il créa cent dix écoles primaires et trois écoles secondaires dans la province du Sokoto.

A la fin de la guerre civile, en 1970, il reprit ses fonctions au gouvernement fédéral, cette fois en tant que commissaire pour le développement économique et la reconstruction, sous les ordres du général Gowon. Il quitta ce poste en 1971 pour celui de commissaire fédéral aux finances, où il resta jusqu'en 1975 lorsque le général Gowon fut renversé par un nouveau coup d'Etat. Après deux années passées loin des affaires politiques, Alhaji Shehu Shagari fut élu à l'Assemblée constituante en 1977, avant de couronner sa carrière par se victoire aux élections présidentielles de 1979.

Lorsque débuta la campagne électorale, Shehu Shagari avait pour ambition personnelle de devenir sénateur. Ses collègues cependant le persuadèrent de se présenter comme candidat N.P.N. aux élections.

Alhaji Shehu Shagari est un musulman convaincu, en même temps qu'un poète distingué de langue haoussa. Parmi ses œuvres publiées, notons *Wakar Nigeria*, poème qui évoque l'histoire et la géographie du pays, et *Shehu Usman Dan Folio*, qui célèbre les idées et les idéaux de sa politique.

Alhaji Shehu Shagari, professeur, poète, fermier, administrateur et homme politique, est peut-être le responsable qui est resté le plus longtemps au gouvernement du Nigéria.



PUBLICITÉ



NIGERIA

L'ÉCONOMIE

Tout comme les traumatismes politiques du passé nigérian ont contribué à une maturation progressive du système de gouvernement, les crises économiques qu'a connues la nation ont peu à peu forgé sa politique économique.

Parce que 90 % des recettes des exportations nigérianes proviennent du pétrole, l'économie confronte les planificateurs à des problèmes particulièrement difficiles. Le moindre mouvement sur les marchés internationaux a des répercussions plus que proportionnelles sur l'économie du Nigéria. Une guerre au Proche-Orient, avec la hausse des prix du pétrole qui l'accompagne, peut faire grimper ses recettes d'exportation de façon considérable. Une récession en Occident, comme celle d'aujourd'hui, peut freiner la demande et épuiser les réserves du commerce extérieur nigérian. Dans un environnement aussi imprévisible, les planificateurs économiques doivent être capables de voir loin et faire preuve de souplesse et de discipline. Les événements des deux années qui viennent de s'écouler illustrent à la fois les problèmes que présente l'économie et l'évolution progressive des politiques adaptées à ces problèmes.

Lorsque le Nigéria a esquissé son plan de développement pour la période 1981-1985, il a tablé sur une production pétrolière de plus de 2 millions de barils par jour (b.p.j.) avec des exportations de 1,9 million de b.p.j., vendus au prix de 36 dollars le baril. Cela semblait parfaitement raisonnable à une époque où la production dépassait 2 millions de b.p.j., et où le prix était de 40 dollars le baril. *Même les critiques les plus sévères* à l'égard de la politique nigériane reconnaissent que ces prévisions paraissaient sensées. Mais en 1981 il y eut pléthore sur les marchés internationaux, les économies occidentales frappées par la récession ayant réduit leur consommation de pétrole. *Dès le mois d'août*, la production nigériane était tombée à 700 000 b.p.j. et, avant la fin de ce même mois, le Nigéria commençait à faire des concessions aux clients. Cette mesure eut l'effet désiré et, dès le mois de décembre 1981, la production était remontée à 1,8 million de b.p.j., *pour un prix de vente de 36 dollars.*

Le Royaume-Uni, vendant alors à bas prix un pétrole de qualité égale au brut nigérian, fit à nouveau chuter les ventes, et fin mars 1982 la production tombait à 630 000 b.p.j. Le pays fut réduit à un mois de couverture pour ses achats, la note des importations dépassant depuis quelque temps de 500 millions de nairas par mois les recettes d'exportation. Le déficit réduisit les réserves extérieures du Nigéria, qui, de 5 767 600 nairas fin juin 1981, dépassaient à peine, en mars 1982, 1 200 000 nairas.

Une fois de plus le gouvernement nigérian réagit. Bien que l'on ait parfois critiqué la manière confuse dont furent annoncées les mesures adoptées, presque partout l'on reconnaît que le gouvernement n'avait guère le choix, et que le programme d'austérité convenait aux circonstances. « *Le Nigéria a fait exactement ce qu'il avait à faire*, commente un banquier de Londres qui connaît bien le pays. *Nous aurions pu souhaiter plus de clarté dans les déclarations, mais le programme adopté était parfaitement approprié et nécessaire. En fait, j'aurais eu quelque inquiétude si le Nigéria n'avait pas réagi par un programme de ce genre.* » Un industriel fait écho à ces propos, lorsque, de son côté, il déclare : « *Nous sommes simplement surpris que le gouvernement n'ait pas agi plus tôt. Il met aujourd'hui en œuvre une politique que nous réclamons depuis longtemps.* »

Les mesures en question furent prises en deux temps : le 23 mars, le gouvernement suspendait l'émission de nouvelles lettres de crédit et des formulaires « M », essentiels à la mise en train de nouvelles commandes à l'importation ; il annonçait parallèlement que les pièces détachées et les matières premières, jusque-là exemptées de l'inspection de préembarquement, subiraient désormais ce contrôle. (L'inspection de préembarquement permet de lutter contre la surfacturation et la contrebande.)

Comme cela avait à l'époque été précisé, ces mesures avaient un caractère provisoire. Elles permettaient au gouvernement d'examiner la situation économique, avant de mettre sur pied un programme à plus long terme. Fin avril, ce programme fut annoncé. Sur le fond, le gouvernement supprimait tous les appontements privés et renforçait la surveillance des douanes, afin de mettre un terme à la contrebande ; il réexaminait toutes les licences d'importation non utilisées ; suspendait l'obtention des licences d'importation pour les véhicules, y compris les voitures particulières et les camions ; arrêtait de façon permanente l'importation de poulets congelés et de certains types de batteries ; instituait une obligation de dépôts avant toute importation, *calculés suivant la priorité* économique du produit ; il suspendait l'émission de licences d'importations pour les biens fabriqués au Nigéria ; plaçait plusieurs produits, parmi lesquels les matériaux de construction et les biens de consommation, sous obligation de licence ; augmen*tait de 25 % le prix de l'essence ; suspen*dait les garanties de prêt à venir du gouvernement fédéral aux Etats ayant emprunté plus de 200 millions de nairas ; relevait de deux points les taux d'intérêt ; différait tous les projets du plan de développement « non encore mis en œuvre » ; augmen*tait de 5 à 10 %* les *barrières* douanières, selon les produits ; levait la suspension d'émission des lettres de crédit et des formulaires « M », en même temps qu'il accordait des prolongations aux détenteurs des formulaires anciens ; annonçait que les chargements d'une *valeur supérieure* à 5 000 *nairas seraient* à l'avenir inspectés (la limite antérieure était de 10 000 nairas) ; il plaçait enfin vingt-neuf nouveaux produits sous licence et resserrait les procédures pour les documents d'importation, en particulier les formulaires « M ».

*Ces mesures furent beaucoup criti*quées dans la presse internationale, mais nombre d'experts impartiaux estiment aujourd'hui que le Nigéria n'a fait que ce qu'il devait faire. Dans une récente déclaration, le directeur du budget du Nigéria indiquait que, en partie du fait des *mesures d'austérité, la balance des paie*ments devrait faire apparaître un excédent d'ici la fin de 1983. A la réunion du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, au mois de septembre à Toronto, le ministre des finances, M. Victor Masi, a déclaré que, « *dans certaines régions, les effets positifs des mesures d'austérité prises au mois d'avril s'étaient déjà manifestés* ». M. Masi a ajouté que la note des importations est en baisse et que les recettes des douanes sont en hausse, ce qui démontre le succès des mesures anticontrebande.

Les banquiers londoniens approuvent. Et, bien que les réserves des échanges extérieurs se soient maintenues fin mai à *740 millions de nairas*, couvrant tout juste deux semaines d'importations d'avant les restrictions, ils estiment que la spirale vers le bas est enrayée, tandis que le niveau des importations devrait, selon toute attente, tomber de 1 200 millions de nairas par mois d'avant les restrictions au *chiffre plus facilement contrôlable de* 800 millions.

Autre aspect de la réaction du Nigéria à la chute de ses revenus pétroliers : son programme d'emprunts à l'étranger et de hausse des rentrées. Le fait que le gouvernement ait agi de façon indépendante, mettant sur pied son propre programme sans mendier un appui extérieur, a encouragé banquiers et économistes. Le sévère contrôle, décidé en avril, des emprunts individuels souscrits par les Etats s'est révélé tout aussi rassurant. Bien que le Nigéria ait refusé de l'Arabie Saoudite l'offre d'un prêt de 1 milliard de dollars avant le mois de juin, il a, pour maintenir ses réserves, obtenu plus de 740 millions de dollars en droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international.

Au mois d'août, des accords ont été conclus à Londres pour un total de 217 millions de dollars, afin d'aider au financement de projets d'approvisionnement en eau. Un prêt de 80 millions de *dollars accordé par* le Marché commun à la Compagnie pétrolière nationale nigériane (C.P.N.N.) est destiné au financement d'une usine de polypropylène. Le gouvernement devrait également rechercher un total de 2 milliards de nairas pour le financement de son nouveau chemin de *fer. Tout indique* que les banquiers sont disposés à prêter au Nigéria, malgré les difficultés économiques que connaît le pays. Son programme d'austérité a en effet impressionné, et l'on sait le soin qu'apporte ce pays au remboursement de ses dettes.

Le Nigéria a réagi à la crise pétrolière non seulement en réduisant les dépenses et en recherchant des fonds étrangers, mais en encourageant également la production de pétrole par de nouveaux moyens. Le gouvernement a en particulier doublé la marge bénéficiaire du « brut en équité » *(« equity crude »)* des compagnies pétrolières. (L'« *equity crude* » est la part de la production que les compagnies pétrolières retiennent, selon leur participation dans les opérations conjointes avec la C.P.N.N.)

Avant même que la mesure ait été *approuvée, la production pétrolière com*mençait à remonter. En juin, elle atteignait son niveau le plus haut depuis janvier, avec 1,65 million de b.p.j., et bien que la production soit tombée à 1,32 million de b.p.j. en juillet, il semble que la production moyenne pour 1982 atteigne 1,3 million de b.p.j. Cela équivaut au quota accordé par l'OPEP au Nigéria. La moyenne pour le premier semestre, même en comptabilisant les mauvais résultats de février et de mars, est de *1,33* million de b.p.j.

Certaines organisations ont poussé le *Nigéria* à *ajouter une dévaluation* à *son* programme de rétablissement, mais les autorités ont écarté cette mesure. Le ministre des finances déclare, pour sa part, que les rumeurs selon lesquelles le naira nigérian pourrait être remplacé par une nouvelle monnaie sont, elles aussi, « *absolument contraires à la vérité* ». Des crises pétrolières de 1981 et 1982 que le Nigéria a connues, l'on peut tirer deux *conclusions* : la première est que le gouvernement est capable de réagir de façon décisive à des problèmes financiers ; la seconde est que, plus tôt le pays diversifiera ses exportations, mieux cela vaudra.

Le gouvernement du président Shagari était, quant à lui, déjà convaincu de la nécessité de diversifier l'économie, et le plan de développement de 82 millions de nairas pour 1981-1985 fait de cet objectif une priorité. Voici, en bref, les principaux points de ce plan :

INDUSTRIE

Le plan prévoit une croissance de l'industrie d'au moins 15 % par an, après la progression annuelle de 25 % en *1979* et 1980. Afin d'aider l'industrie, l'investissement direct du plan de développement sera consacré à la création d'industries de base, qui approvisionneront les fabricants. Les industries agricoles feront l'objet d'une attention toute particulière.

MINES

En plus du pétrole, le gouvernement projette d'accroître les réserves de gaz naturel du Nigéria. *Le* pays commencera également à développer sa propre industrie pétrochimique, de façon à pouvoir couvrir ses propres besoins, plutôt que d'exporter du brut qui sera transformé ailleurs.

AGRICULTURE

Le plan fait de l'agriculture la grande priorité, la détérioration de ce secteur ayant conduit à des importations de produits alimentaires dans des proportions inquiétantes. L'agriculture doit recevoir une part importante du budget, et le gouvernement espère voir ainsi la production agricole passer de son taux de croissance de 1 % en 1981 à celui de 4 % pour la période du plan (pour plus de détails voir le chapitre réservé à l'agriculture).

INFRASTRUCTURES

Le plan a alloué 2,4 milliards de nairas au développement de l'approvisionnement énergétique. Deux stations hydroélectriques doivent également être construites, *en même temps qu'une usine thermique.* Dans le domaine des transports, l'accent est davantage mis sur l'entretien que sur la construction nouvelle, à l'exception des régions rurales où les routes n'ont pas encore été construites. 2 milliards de nairas seront consacrés aux communica*tions. Ils serviront à l'entretien et à l'amé*lioration du réseau déjà existant et à la mise en place de milliers de nouvelles lignes de téléphone et de télex. Le plan s'est clairement donné pour but l'élargissement de la base économique du Nigéria. En 1981, le gouvernement soulignait sa *détermination à réduire la dépendance* à l'égard du secteur pétrolier et à redonner une vie nouvelle à l'agriculture en faisant passer les entreprises de ce secteur de la liste II à la liste III du décret d'indigénisation. Ainsi se trouve réduit de 60 % à 40 % l'impératif de participation nigé*riane dans les entreprises agricoles.*

Les restrictions concernant les actions dans l'industrie des conteneurs métalliques, la production d'engrais et de ciment ont, de la même façon, été assouplies. D'autres activités, parmi lesquelles la fabrication de bijoux, la réparation des montres, la confection de vêtements et le traitement du riz, passèrent de la liste I, ne permettant aucune participation étrangère, à la liste II, autorisant une participation étrangère de 40 %. L'assouplissement du plan d'indigénisation, en particulier pour ce qui touche à l'agriculture, devrait contribuer à stimuler les secteurs non pétroliers de l'économie nigériane et conduire à une croissance plus équilibrée pour l'avenir.

Le fait que le gouvernement Shagari soit conscient du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la diversification économique a également été souligné par le ministère de l'industrie dans sa campagne de promotion de l'investissement. Au cours de l'année 1980-1981, plus de trois mille investisseurs à la recherche d'une information se sont adressés au ministère. Ce dernier accueille, en outre, un certain nombre de missions commerciales, financées par leur propre gouvernement ou par des sociétés. Les entreprises américaines ont montré un intérêt particulier, et, dans le cadre de l'effort nigérian de promotion des investissements américains, une attention spéciale a été accordée à l'application de l'accord de garantie des *investissements* conclu entre les gouvernements du Nigéria et des Etats-Unis en 1974.

A ce jour, quatorze *demandes* d'application du système d'assurances contre les risques d'investissement ont été reçues ; huit *ont été retenues.* Dans le même esprit, des accords ont été passés dans le but d'ouvrir aux Etats-Unis deux bureaux de liaison pour l'investissement. Au cours de l'année dernière, le ministère de l'industrie a progressé dans cette même voie, avec la création d'une banque de données industrielles *qui répondra* aux besoins des investisseurs prospectant le marché nigérian. (Voir l'encadré pour la liste des régions à investissement prioritaire.)

D'une manière générale, donc, les événements de l'an passé montrent que le gouvernement du Nigéria apprécie *le rôle* de l'investissement étranger, apprend à lutter contre les hoquets économiques causés par la lourde dépendance du pays à l'égard de son pétrole et avance sur la voie du progrès en diversifiant la base de son économie, afin que le cœur du Nigéria ne batte *plus au rythme du marché interna*tional du pétrole.

PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT ET MESURES D'ENCOURAGEMENT

Le gouvernement a établi la liste suivante des secteurs prioritaires, qui seront « favorisés » dans la répartition des encouragements :

a) *Industries agricoles et agro-alimentaires* : élevage et abattage du bétail ; industries laitières ; arboriculture et produc*tion de jus de fruits ; plantation et traitement* du riz ; complexes sucriers ; sylviculture et travail du bois ; plantation et traitement du cacao, des arachides, du café et du coton.

b) *Industries de matériaux de construction* : fabriques de ciment ; fabrication d'éléments de toiture (tous types) ; matériaux pour plafonds ; serrurerie ; carrelage pour sols et murs ; tapis et moquettes ; linoléum ; éléments de plomberie ; tuyauterie ; robinetterie ; baignoires ; bassins ; conduits, etc. ; bâtis de fenêtres, vitres et persiennes ; peintures.

c) *Ingénierie et matériel de transport* : fabrication de pièces pour les usines d'assemblage des véhicules ; tôlerie et industries d'entretien des usines.

d) *Industries chimiques* et en particulier industries pharmaceutiques. Egalement chimie industrielle et produits issus de la pétrochimie.

e) *Instruments scientifiques* et autres industries fabriquant un matériel éducatif ; *équipement de laboratoire scolaire et médical.*

f) *Fabrication d'équipement pour les télécommunications* : câbles et récepteurs téléphoniques, équipement intercom.

g) *Industries électriques et électroniques* (à distinguer du simple assemblage de composants importés) : ventilateurs électriques, climatiseurs, réfrigérateurs et freezers, ampoules électriques et tubes fluorescents ; ascenseurs et escalators ; appareils électroménagers tels que fers à repasser et bouilloires, cuisinières *électriques* ; *postes de radio et télévision* (à partir de composants fabriqués sur place) ; instruments de musique.

h) *Equipement de la maison et ameublement* : chaises et canapés, tables, buffets et dessertes, coutellerie, vaisselle et batterie de cuisine.

Les encouragements qui peuvent être accordés aux fabricants comprennent notamment :

– Le statut automatique d'utilisateur agréé (par lequel certaines fournitures peuvent être importées hors taxes).

– Le statut de pionnier (grâce auquel l'entreprise bénéficie d'une exemption fiscale de trois à cinq ans).

– L'amortissement accéléré de l'investissement en capital.

– La protection contre les importations.

– La réduction de l'impôt indirect pour les *augmentations importantes de valeur ajoutée* locale.

Pour l'avenir, les industriels qui s'installeront dans des zones non encore aménagées auront la possibilité d'importer hors taxes leurs matières premières, et seront exemptés des droits de régie à payer sur les produits des*tinés au marché de l'exportation.*

De plus, le gouvernement accueillera tout particulièrement les entreprises (que ce soit dans les secteurs prioritaires ou non prioritaires) qui :

– utilisent les matières premières locales,

– achètent des biens semi-finis à l'intérieur du Nigéria plutôt qu'à l'extérieur,

– ont des possibilités importantes de formation,

– transfèrent activement la connaissance de procédés techniques,

– utilisent beaucoup de main-d'œuvre,

– produisent pour l'exportation,

– s'installent hors des régions traditionnelles.

LE NIGÉRIA PRODUIT

Tout a commencé le 29 janvier 1982, lorsque le président Shehu Shagari a appuyé sur le bouton qui a mis en route l'aciérie Delta à Ovwian-Aladja dans l'État de Bendel. Dès lors, le Nigéria rejoignait les nations productrices d'acier et franchissait une étape importante sur le chemin de l'indépendance industrielle et technologique.

Depuis qu'il occupe des fonctions publiques, le président Shagari croit dans l'autonomie de l'économie nigériane. Ministre du développement économique durant la Première République, puis, plus tard, commissaire fédéral aux finances, il avait déjà mis en œuvre un plan concret pour la réalisation de cette grande idée. Voilà pourquoi, quelques mois à peine après avoir prêté serment comme premier président exécutif de la Seconde République, il entreprit un voyage à Ovwian-Aladja, afin de se rendre compte de l'avancement des travaux sur le chantier de l'aciérie Delta.

A cette occasion, il fit cette déclaration historique : « *Mon administration en est convaincue : le meilleur atout que ce projet donnera au Nigéria est le développement rapide de capacités humaines et technologiques sans lesquelles nous ne parviendrons pas à une autonomie nationale. Je me réjouis de voir un jour les Nigérians concevoir et construire des aciéries et d'autres projets industriels.* »

Du fait de sa détermination à réaliser l'épanouissement industriel du Nigéria, le président Shagari a fait de la production d'acier l'un des objectifs premiers de son *administration. Une détermination* à laquelle s'ajoute la conviction que les industries doivent se disperser un peu partout dans la fédération.

L'histoire de l'exploitation de l'acier au Nigéria

La construction de l'aciérie Delta est la réalisation d'un vieux rêve pour le Nigéria, qui remonte aussi loin que 1958, dans la période qui précéda l'indépendance. C'est à cette époque que les planificateurs *nationaux conçurent pour la première fois* l'idée d'une importante aciérie sur le sol nigérian.

Nombre de Nigérians étaient convaincus des avantages évidents d'un tel projet pour le développement industriel et la naissance de la technologie. Les experts occidentaux cependant ne partageaient pas cet avis. L'un des arguments décisifs était que l'heure n'était *pas* encore venue, le coût de la technologie étant prohibitif. De plus, le pays était considéré comme incapable de fournir la force de travail et la compétence nécessaires pour réussir l'implantation d'une aciérie.

En dépit de ces décourageantes affirmations, des propositions furent enregistrées, les unes pour de petites unités de production d'une capacité de 100 000 tonnes par an, les autres pour des unités de capacité moyenne, pouvant aller jusqu'à 300 000 tonnes annuelles.

Investigations géologiques

On savait déjà qu'existaient des gisements de minerai ferreux au Nigéria, dans les régions d'Udi, d'Enugu et d'Agbaja, *mais sans en connaître ni* l'importance ni la qualité. Il était clair, cependant, qu'une étude à l'échelle nationale s'imposait, afin de connaître toutes les possibilités d'extraction en vue d'une production de fer et d'acier. Un accord de coopération technique et économique *signé entre le Nigéria et l'Union* soviétique permit de réaliser ce relevé. Les experts soviétiques arrivèrent au Nigéria en 1967 et entreprirent une étude des potentialités.

En novembre 1970, un nouvel accord était signé entre le gouvernement nigérian et Techno-Export, une société soviétique, réaffirmant la participation active du personnel nigérian à l'étude géologique. Ainsi fut découvert le gisement de minerai ferreux d'Itakpe dans l'État de Kwara. Le premier haut fourneau du Nigéria fut installé à Ajaokuta, tandis qu'était créée l'Administration pour le développement de l'acier nigérian (ADAN), chargée de toutes les questions relatives au fer et à l'acier.

L'industrie de l'acier est née

La création de l'ADAN en 1971 marqua le début de la production d'acier à *une vaste échelle au Nigéria.* Initialement, l'ADAN s'occupait avant tout de la réalisation d'études géologiques partout dans le pays. Elle entreprit ensuite la formation de la main-d'œuvre nigériane dans diverses aciéries en Inde et en Union *soviétique. Des études furent également* conduites sur la consommation passée et à venir des produits en acier au Nigéria, et sur le mélange de produits requis pour les produits d'aciéries. L'étude montra, entre autres choses, que le Nigéria consommerait de l'acier brut dans la proportion de *3,5 millions* de tonnes en *1980.*

A cette même époque, le débat s'intensifia dans les cercles gouvernementaux sur le choix de la technologie. *Les hauts* fourneaux présentaient les avantages évidents de robustesse traditionnelle. La réduction directe à l'arc électrique fut tout d'abord considérée comme n'ayant pas dépassé le stade expérimental. Mais avant qu'une décision définitive n'ait été *prise, ce dernier procédé avait déjà fait* ses preuves et fonctionnait avec succès dans le monde entier. La construction de deux aciéries de ce type fut donc envisagée pour la période du plan 1975-1980. Cela venait s'ajouter au projet de haut fourneau d'Ajaokuta pour lequel un accord bien antérieur avait été passé entre le gouvernement du Nigéria et celui de l'Union soviétique.

Le travail de promotion projet pour les aciéries à réduction directe commença en 1975, et en octobre 1977 le contrat du complexe Delta, aujourd'hui appelé aciérie Aladja, était signé. Dans le même temps, le gouvernement décidait de soutenir la réalisation d'un second projet du *même type, pour des raisons* économiques et techniques. L'exécution du complexe Delta fut confiée au Consortium sidérurgique A/Nigéria (C.A.A.), conglomérat formé d'industriels de l'acier et de fabricants de machines et d'équipement ouest-allemands et autrichiens. L'accord portait *sur la construction d'une aciérie complète,* comprenant four à chaux, unité de moulage, usine à réduction directe, atelier de fabrication électrique de l'acier, atelier de coulage, laminoir pour sections légères, et le tout devant correspondre à la capacité de fonte fixée par le contrat à 1 million de tonnes d'acier liquide par an.

Le consortium C.A.A. accepta également de prendre en charge la formation de la main-d'œuvre nigériane pour toutes les opérations réalisées dans une aciérie, ainsi que l'administration et l'assistance

LA RÉVOLUTION VERTE

Lorsque, en 1979, le gouvernement Shagari entrait en fonctions, la demande de produits alimentaires augmentait trois fois plus vite que la production. Les importations dans ce domaine s'étaient, depuis 1964, multipliées par vingt. Les dépenses d'importation pour ces mêmes produits, qui représentaient moins du dixième du total des importations en 1971, étaient passées à plus de 20 % lorsque M. Saghari s'installa à son poste.

Le nouveau gouvernement étudia longuement ces chiffres, les jugea sévèrement; et en 1980 lança une campagne inédite, la « révolution verte ». La motivation était simple. Selon les termes mêmes employés au ministère de l'agriculture, *« cette administration est convaincue qu'aucune nation ne peut être politiquement indépendante, de façon essentielle, si elle doit trop compter sur l'extérieur pour ses approvisionnements en produits alimentaires de base et en matières premières industrielles. Nous croyons également que les efforts entrepris pour élever le niveau de vie des citoyens de ce pays continueront d'être niés, si ces derniers consacrent une proportion croissante de leurs revenus à leur nourriture ».*

De nombreux facteurs ont contribué à l'apparition de la situation catastrophique de l'agriculture dont a hérité le président Shagari. Les premiers gouvernements après l'indépendance n'accordèrent que peu d'attention à ce secteur, et il n'existait en fait aucun ministère de l'agriculture lorsque le premier plan de développement national fut lancé en 1962. Vers la fin des années 60, la guerre civile disloqua les régions rurales, et au cours de la décennie 70 l'énorme croissance, alimentée par l'apparition du pétrole, des secteurs de la construction, du commerce et des services dépouilla l'agriculture de sa force de travail.

Lorsqu'un gouvernement prenait conscience de l'importance de l'agriculture, les remèdes employés se révélaient parfois contraires à la production. Dans les années 70, le « programme accéléré pour la production alimentaire nationale » du général Gowon et l'opération « Nourrir la nation » du général Obasanjo, si elles avaient de bonnes intentions, mettaient l'un et l'autre l'accent sur l'extension des terres cultivables et l'installation de grandes exploitations ultra-mécanisées qui furent souvent gérées de façon inefficace.

Les problèmes de productivité auxquels sont confrontés les paysans nigérians, qui contribuent à plus de 90 % de la production agricole totale, furent ignorés. Là où des méthodes nouvelles d'exploitation furent introduites, elles le furent davantage pour des cultures de style colonial que pour la production de denrées alimentaires. L'infrastructure rurale était souvent inadéquate, laissant les petits fermiers sans routes, sans possibilités de stockage ou approvisionnement en eau.

Avant la fin des années 70, ces programmes se révélèrent inadaptés. Le Nigéria, alors, sans attendre l'arrivée au pouvoir de M. Shagari, fit prendre un tournant nouveau à son agriculture. En 1979, la Constitution plaçait ce secteur sous la responsabilité de chacun des trois grands pôles de décision : au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau local. Le nouveau gouvernement fit ensuite de l'agriculture l'une de ses priorités en accroissant le budget fédéral réservé à ce secteur, qu'il fit passer de 6 % à 15 % des dépenses de la nation. La « révolution verte » était lancée.

Après avoir étudié de près la difficile situation de l'agriculture, le gouvernement Shagari estima que, pour combler avant 1985 le fossé entre la demande et la production de produits alimentaires, les récoltes du Nigéria devraient progresser chaque année, non plus de 1 %, mais de 6,5 %, tandis que l'augmentation de la production de bétail devrait passer de 7,5 % à 11,25 %. Dans l'impossibilité d'obtenir de pareils résultats sur le court terme, le plan de développement Shagari pour 1981-1985 fixa à 4 % la croissance annuelle à atteindre dans chacun de ces deux secteurs. Le plan lui-même reconnaît que *« ceci est considéré comme très ambitieux, étant données les contraintes financières, de main-d'œuvre, d'organisation et d'infrastructure ».*

La stratégie de la « révolution verte » est double. Elle encourage, en premier lieu, les initiatives privées pour la création de grandes exploitations, réduisant dans ce domaine le rôle du gouvernement par rapport aux expériences antérieures. Les mesures fiscales d'encouragement existantes, réservées aux investisseurs étrangers, ont été étayées par un assouplissement de la loi pour l'indigénisation des entreprises agricoles, abaissant la mise nigériane obligée de 60 % à 40 %. Les entreprises para-étatiques poursuivront leurs projets de grande envergure, mais leurs résultats économiques seront plus soigneusement contrôlés.

Second aspect, peut-être le plus important : la « révolution verte » cherche à améliorer la productivité des petits propriétaires, jusqu'ici ignorés. Cette aide aux paysans passera, pour l'essentiel, par les projets de développement agricole (P.D.A.). A l'origine introduits au Nigéria par la Banque mondiale, et mis en œuvre sous la « révolution verte », par le biais d'un arrangement tripartite entre la Banque mondiale, le gouvernement fédéral et les États, les P.D.A. fournissent aux paysans, engrais, semences, équipement mécanique simple, mais également formation, facilités de crédit, routes, plans d'irrigation, etc. Lorsque M. Shagari arriva au pouvoir, la Banque mondiale avait déjà expérimenté des projets pilotes dans sept États. La « révolution verte » se propose d'étendre ces expériences à tout le Nigéria. En outre, la « révolution verte » vise à l'amélioration de l'ensemble des services et des conditions touchant tous les petits propriétaires, y compris ceux qui ne bénéficient pas actuellement des P.D.A.

Le programme de la « révolution verte » est appliqué depuis tout juste deux récoltes. Il serait, en conséquence, irréaliste d'attendre des changements spectaculaires, étant donnés le soin à apporter à la mise en place du plan et l'importante mobilisation des habitants que nécessite un projet de cette nature. Le gouvernement a néanmoins réalisé des progrès notables.



Une pépinière de palmiers à huile.

Le programme P.D.A., en particulier, a été lancé avec succès. Deux nouveaux États en ont bénéficié, et l'aide s'est accrue dans les sept autres qui, déjà, étaient assistés. Les neuf projets de développement agricole ont jusqu'ici coûté 1,1 milliard de nairas ; ils touchent deux millions de familles paysannes dans les États du Plateau, de Benue, Kwara, Niger, Bauchi, Kano, Oyo, Ondo et Sokoto. De nouveaux projets sont en préparation pour un certain nombre d'autres États, et des programmes moins intensifs, les projets de développement accéléré des régions, sont actuellement mis en place dans les États de Borno et de Gongola.

Avec l'aide d'un prêt de 520 millions de dollars de la Banque mondiale, 3 593 kilomètres de routes ont été construits, ainsi que 430 centres agronomiques. De plus, 140 barrages d'une capacité de 8 millions de mètres cubes, 95 puits et 215 sondages ont été réalisés. Ces efforts ont porté leurs fruits, et la croissance moyenne annuelle de la production est, avec les P.D.A., estimée à 6,8 %. Il y a également eu une amélioration sensible du revenu paysan dans les régions soumises à ce projet.

L'aide à l'agriculture a aussi été accentuée dans toute la nation, avec notamment :

– Un accroissement énorme des approvisionnements. La consommation d'engrais est passée de 80 000 tonnes en 1975 à plus de 1 million en 1980, première année de la « révolution verte ». D'autres fournitures vitales, telles que semences améliorées, herbicides et tracteurs, sont également aujourd'hui accessibles en grandes quantités ;

– La préparation d'une carte complète des sols ;

– La création de 32 coopératives agricoles et de 45 entrepôts de stockage ;

– L'ouverture dans tous les États de bureaux de la Banque nigériane pour l'agriculture et la coopération. Pour la seule année 1981, cette banque a accordé un total de prêts s'élevant à 78,97 millions de nairas pour 211 projets agricoles. En outre, 55 millions de nairas ont été mis à la disposition des fermiers par le biais d'un nouveau plan, dans lequel sont impliquées les autorités de la région des Rivières. Enfin, le plan de garantie de crédit à l'agriculture a été renforcé, et au cours des onze premiers mois de 1981 le gouvernement a garanti la valeur de 33 millions de nairas de prêts privés pour 1 224 projets :

– La hausse générale des prix agricoles à la production. Les prix des arachides, par exemple, se sont accrus de 31 %, ceux du cacao de 8 %, en dépit de la baisse sur le marché international.

L'apparition des programmes intensifs P.D.A., jointe à l'amélioration générale des conditions de travail pour les petits propriétaires, s'est soldée par un accroissement sensible de la production. Plus spécifiquement :

– Les efforts de réorganisation dans le domaine du cacao ont conduit à la plantation de plus de 95 781 hectares avant décembre 1981 ;

– Un programme similaire a été mis en place pour le palmier à huile, avec plus de 59 000 hectares cultivés. Deux mini-moulins ont été installés ; vingt-quatre autres sont en chantier ;

– Des plans de réorganisation pour l'arachide ont été mis en œuvre dans dix États. Les achats du bureau des arachides sont ainsi passés de presque rien à 80 000 tonnes en 1981 ;

– Le projet national pour la production de riz, lancé en mars 1981, a déjà permis de formé plus de sept mille fermiers et de défricher environ 66 000 hectares. En 1981, la production de riz atteignait 75 000 tonnes.

La production de bétail a également été l'objet d'attention, mais il est encore trop tôt pour quantifier les résultats :

– Vingt centres d'élevage ont été créés dans le Nord, afin d'aider les nomades, qui dominent encore l'industrie du bétail, à résoudre les problèmes d'alimentation, de maladies et de gestion ;

– Des projets de commercialisation de la viande de bœuf ont été mis en œuvre avec l'aide de la Banque mondiale dans sept États ;

– Trois couveuses d'une capacité de production annuelle totale de 5,4 millions de poussins ont été mises en chantier ;

– Les petits producteurs d'œufs ont, dans tous les États, été équipés de cages thermiques à des prix subventionnés ;

– Des contrats ont été passés pour la construction de deux usines alimentaires et d'installations frigorifiques.

La « révolution verte » a également mis l'accent sur la pêche, le poisson constituant plus de 40 % du total des protéines animales de l'alimentation des Nigérians, alors que 70 % seulement de l'ensemble des approvisionnements est d'origine locale.

Voici ce qui a été réalisé à ce jour :

– Deux navires de pêche équipés sont en construction et devraient être terminés cette année ;

– Vingt-deux des quarante-cinq bateaux de taille moyenne commandés afin d'améliorer l'outil de travail des pêcheurs ont été livrés ;

– Un équipement amélioré fourni aux pêcheurs à moitié prix a permis aux utilisateurs d'accroître leur production de 500 % ;

– Des usines de transformation du poisson ont été construites dans quinze États et des camions et fourgons réfrigérés livrés à tous les États.

La vitesse alarmante à laquelle la forêt nigériane a été appauvrie a attiré l'attention du gouvernement.

Ce dernier a jusqu'ici :

– Préparé 11 039 000 jeunes plants à distribuer aux fermiers des régions arides, afin de constituer des ceintures antiérosion ;

– Planté 4 500 hectares dans les États les plus incultes ;

– Étendu plus au sud les plantations, afin d'approvisionner les usines de pâte à papier.

Les organismes para-étatiques du Nigéria ont été loin d'être inactifs. La Compagnie nationale pour la production de blé a créé dans chaque État des fermes mécanisées ; la Société nationale pour la production des racines comestibles a mis en place de grandes fermes et des usines de transformation dans six États ; la Compagnie nationale pour la production du bétail a établi un vigoureux programme d'engraissement ; et les divers bureaux de denrées soutiennent les projets de réorganisation de leurs récoltes respectives.

Aussi impressionnantes que puissent être ces réalisations, le gouvernement nigérian reconnaît volontiers que la « révolution verte » ne se fait pas sans difficultés. Des maladies des plants et du bétail n'ont pas été traitées. De même, le ministère de l'agriculture rapporte que *« beaucoup d'États malheureusement (...) n'ont pas encore fourni une participation suffisante à la production agricole ».* Les États ne consacrent que de 3 % à 5 % de leur budget à l'agriculture, alors que la part que réserve à ce secteur le gouvernement fédéral atteint 15 %.

Toutefois, en dépit de ces problèmes, l'on pense que la plupart des objectifs de la « révolution verte » seront atteints dans les délais prévus. Cet optimisme se fonde sur les progrès déjà obtenus et la détermination politique du gouvernement fédéral concernant ce programme.

DE L'ACIER

technique nécessaires durant les premières années d'implantation de l'usine.

Pour la surveillance du projet et la supervision de la construction, un accord séparé fut passé avec la Société de conseil en métallurgie et ingénierie (Inde) en 1978. D'autres contrats touchant ce projet furent conclus avec notamment la Société Midland Ross aux Etats-Unis, pour la licence du procédé de réduction directe Midrex, et avec la Concast AG en Suisse, pour la licence du procédé de coulage Concast.

Au début de 1979, tandis que les travaux de construction avançaient, le gouvernement demanda que la promotion et la planification d'une deuxième phase d'expansion de l'aciérie Delta soient immédiatement mises en œuvre, afin que le pays soit en mesure de produire de l'acier dès 1985. Toutes les études de potentialité, les travaux de conception et les négociations furent terminés avant septembre 1979, mais les contrats ne purent être signés avant le changement de gouvernement et l'arrivée d'une équipe civile au pouvoir, en octobre de cette même année.

Avec l'administration du président actuel, une nouvelle approche fut entreprise dès 1979. Des décisions furent prises pour parvenir à une exploitation rapide de l'industrie de l'acier au Nigéria, qui se vit doter d'un ministère propre : le département pour le développement de la sidérurgie, dépendant du bureau exécutif du président.

Les dispositions financières prises en fin de compte par le gouvernement pour l'achèvement du projet Delta furent de deux ordres, d'une part une participation au capital, de l'autre des prêts à long terme et des crédits extérieurs. Parmi les fonds extérieurs, notons : le prêt d'un consortium européen, d'un montant de 570 millions de deutschemarks ; le crédit garanti par Hermes pour les fournitures venues d'Allemagne de l'Ouest ; 2 milliard de deutschemarks ; le crédit garanti par O.K.B. pour les fournitures en provenance d'Autriche : 1 milliard de schillings autrichiens. En outre, un crédit supplémentaire à l'exportation se montant à 200 millions de deutschemarks fut trouvé, afin d'achever de façon satisfaisante la réalisation du projet et d'assurer sa mise en marche dans les meilleures conditions.

Le coût financier total de la mise en œuvre de la phase I de l'aciérie Delta et de l'infrastructure qui lui est indispensable ne dépasse pas 25 milliards de nairas. Ce chiffre inclut les coûts de construction d'une cité ouvrière, de liaisons routières, le dragage de la rivière, la construction de ports, d'immeubles administratifs, et autres infrastructures, l'embauche d'une main-d'œuvre locale et venue de l'étranger, l'assistance technique et les frais de consultation auprès du Mecon, le paiement des droits pour les procédés brevetés, ainsi que les coûts de construction, d'approvisionnement, d'installation et d'équipement d'une aciérie complète de 1 million de tonnes. La Compagnie des aciers Delta a démarré sous le nom de « complexe sidérurgique Delta » jusqu'à ce qu'elle ait été soumise à la loi sur les sociétés (1968), le 14 novembre 1979, avec un capital de participation de 220 millions de nairas, entièrement attribué au gouvernement fédéral. L'usine se situe entre deux villages, celui d'Ovwian et celui d'Aladja, dans l'État de Bendel. Elle s'élève sur la rive sud de la rivière Warri, à quelque 6 kilomètres au sud-ouest de la ville industrielle de Warri, sur un site de 130 hectares environ.



Un élément des aciéries d'Aladja.

Le choix d'Ovwian-Aladja pour la construction de l'usine sidérurgique Delta est dû à l'abondance de gaz naturel, impératif énergétique majeur à la fois pour l'utilisation du procédé de réduction directe Midrex adopté par l'usine, et pour la production d'électricité qui est actuellement fournie à la société par la station NEPA, près de Sapele. Son accès facile à la mer a également été déterminant puisqu'il fait de cette réalisation une usine-port, comme la plupart des autres unités sidérurgiques modernes du monde.

Les hauts fourneaux du complexe sidérurgique d'Ajaokuta, d'une capacité annuelle de 1,3 million de tonnes, devraient entrer en fonction en 1983. Cette usine fabriquera de l'acier à partir du minerai ferreux et du charbon de coke extrait dans le pays même. Par le contrat passé avec la firme russe Tiajprmexport, celle-ci pourvoit aux besoins de l'aciérie durant les deux premières années de son fonctionnement. Elle assure également la formation à tous les niveaux des Nigérians en Union soviétique, afin que ces derniers puissent prendre en charge eux-mêmes le fonctionnement du complexe sidérurgique.

Un institut de formation aux métiers de la métallurgie a, par ailleurs, été créé à Onitsha en collaboration avec le gouvernement d'Allemagne de l'Ouest, afin de s'assurer que les Nigérians, grâce au savoir-faire technique, pourront, au moment voulu et en nombre suffisant, prendre en main les usines d'Ajaokuta, lorsque les partenaires techniques partiront.

Trois laminoirs sont actuellement construits à Oshobo, Katsina et Jos, afin d'utiliser les billettes des usines Delta et d'Ajaokuta. Les laminoirs produiront initialement 210 000 tonnes d'acier par an, la production pouvant, par la suite, atteindre jusqu'à 720 000 tonnes annuelles.



NIGERIA

LE PROGRAMME DE LOGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En 1979, le président Shehu Shagari déclarait à la nation : *« Etant donnée l'importance que nous attachons au logement, nous allons créer un ministère du logement et de l'environnement. Etre confortablement logé est un droit pour tous les Nigérians. Il ne fait aucun doute que, pour y parvenir, il faudra construire, dans les villes comme dans les campagnes, des millions d'unités supplémentaires d'hébergement. »*

Certains esprits cyniques restèrent sceptiques quant à la réalisation de ce rêve. Aujourd'hui cependant, voilà que les promesses sont tenues, avec le programme de logement qui est actuellement mis en œuvre par le gouvernement fédéral.

Ce programme propose des logements à bas prix pour les bas, les moyens et les hauts revenus dans des proportions, respectivement, de 60 %, 25 % et 15 %. Le gouvernement s'intéresse davantage à ceux dont le revenu annuel est soit égal soit inférieur à 5 000 nairas. Des terrains seront alloués à ceux dont le revenu est supérieur, et des prêts leur seront accordés afin de leur permettre de faire construire eux-mêmes leur maison.

Selon ce schéma, l'occupant est aussi le propriétaire de la maison. Une période de vingt-cinq ans lui est laissée pour rembourser, mais le prêt ne doit pas excéder le cinquième de son revenu.

La personne qui reçoit ainsi une maison passe un accord avec la Banque fédérale des hypothèques du Nigéria, à laquelle elle remboursera son prêt au taux d'intérêt de 6 %. Une mise initiale de 300 nairas est demandée pour un logement avec une chambre. Elle sera de 1 000 nairas pour une maison avec trois chambres. Ces sommes sont déduites du montant du prêt.

On assiste à un mouvement de populations – de jeunes en particulier – qui quittent les régions rurales non industrialisées pour gagner les centres urbains qui offrent davantage de moyens de subsistance. Aussi a-t-on choisi les capitales des Etats et le quartier général des gouvernements locaux pour l'exécution de ces projets. D'autres facteurs sont pris en considération, notamment le développement commercial des villes, l'implantation des administrations et la densité de la population.

Seuls les citoyens nigérians âgés de plus de dix-huit ans peuvent se porter candidats. Ces derniers doivent être originaires de l'Etat où se situe le logement, ou doivent y résider depuis plus de trois ans.

Priorité sera donnée aux personnes qui ne sont pas déjà propriétaires dans le pays. Aucune candidature ne sera examinée au-delà d'un revenu de 8 000 nairas.

La répartition s'opère suivant les besoins, car la demande varie d'un Etat à l'autre et d'un gouvernement local à l'autre. Les capitales d'Etat disposent de 25 % et plus de l'ensemble des offres, car les demandes y sont plus nombreuses que dans toute autre ville de l'Etat. Le gouvernement local de chaque Etat compte approximativement le même nombre d'unités de logement, afin que soit assurée au mieux la répartition.

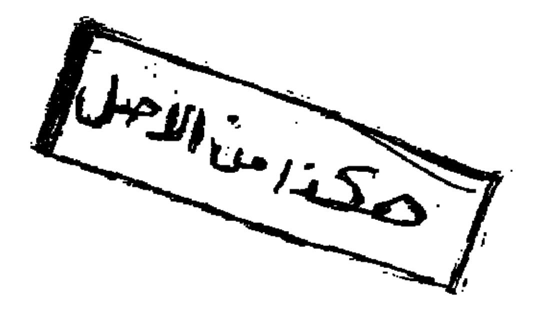
Certains gouvernements locaux cependant, du fait de l'activité économique de leur région, de son industrialisation, de l'importance de ses administrations et autres établissements, offrent des possibilités de logement plus nombreuses que d'autres.

C'est aux travailleurs disposant de bas revenus que sont destinés les logements à une chambre. Au fur et à mesure que les revenus de l'occupant-propriétaire augmentent, celui-ci aura tout loisir d'agrandir son logement en ajoutant deux chambres. Mais il peut également, par le biais d'une coopérative ou de tout autre moyen personnel, s'étendre de la même manière. Ces logements sont équipés de cuisine, débarras et salle d'eau.

La maison avec trois chambres est destinée aux travailleurs de revenus moyens. Elle comprend une salle à manger, un salon, une cuisine et une salle d'eau avec douche.

Pour se porter candidat, il suffit de remplir un formulaire que l'on obtient au prix de 5 nairas pour les logements à une chambre, et de 10 nairas pour les maisons avec trois chambres. Un comité donne des directives afin que soit préservé un maximum de justice. Il y a un comité par État, chacun étant placé sous la direction d'un assistant spécial du président ou d'une autre personne nommée par lui.

(Suite page 8.)



PUBLICITÉ

NIGERIA

LE PROGRAMME DE LOGEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

(Suite de la page 7.)

S'ajoutant à ces logements, des villes nouvelles surgiront des terrains alloués à ceux qui peuvent faire eux-mêmes construire leur maison et là où le gouvernement élèvera directement des bâtiments qu'il vendra ensuite au public.

Afin que soient réalisés ces projets, les professionnels de l'immobilier ont été invités à participer au développement des capacités de logement dans les capitales d'État, autour du quartier général des gouvernements locaux et en d'autres endroits judicieusement choisis.

Le pivot de tout ce projet est le ministère du logement et de l'environnement, l'enfant de ce gouvernement. Ce ministère a, en dépit des problèmes qui l'assaillent, pu réaliser dans les États de la Fédération un certain nombre d'objectifs. S'il y a réussi, c'est grâce à la coopération et à la bonne volonté de tous les Nigérians et de leurs gouvernements locaux.

L'acquisition de terrains a posé des problèmes dans de nombreux États, mais elle est nécessaire pour l'exécution d'un programme de cette envergure, qui intéresse la nation tout entière. Le ministère a ainsi dû surmonter d'énormes difficultés. Il a dû se battre pour obtenir une coopération de la part de certains propriétaires et gouvernements d'État. Mais il semblerait que ceux-ci adoptent aujourd'hui une attitude plus conciliante.

La deuxième phase du programme de logements à bas prix comprend la construction de mille maisons à deux chambres dans chaque État de la Fédération, y compris *sur le territoire de la capitale fédérale*. Cette phase cependant a été suspendue en raison de la situation économique actuelle. Tous les contrats ont été conclus (à l'exception de l'État de Bendel). Les entrepreneurs seront mobilisés pour les chantiers aussitôt que la situation économique s'améliorera. Le ministère a entrepris la construction de ces maisons à deux chambres en réponse aux critiques qui lui ont été faites à propos des logements à une chambre.

Le programme de construction du ministère ne se limite pas aux logements à bas prix ; il inclut des plans de logements spéciaux, comme ceux des cités de l'acier que sont Ajaokuta et Aladja, et des villes satellites comme Abesan. A Ajaokuta, par exemple, nouvelle cité de l'acier, six cents maisons à deux chambres et quatre cents à trois chambres sont actuellement mises en route. Quarante-quatre entrepreneurs travaillent sur ce chantier où quatre-vingt-quatre maisons à deux chambres et quatre à trois chambres sont déjà achevées, et où respectivement deux cent trente-huit et cent cinquante d'entre elles le seront bientôt. Seules quatorze maisons à trois chambres restent encore à construire. La lenteur des travaux est due à la faible production des entrepreneurs et aux problèmes financiers.

Dans cette autre cité de l'acier qu'est Alakja, quatre mille huit cents maisons à deux chambres, cinq cent soixante-dix à trois chambres et trente à quatre chambres sont actuellement construites par quarante-deux entrepreneurs. Sur ce chantier, soixante-six maisons à deux chambres sont presque achevées, tandis que mille neuf cent quarante-six à deux chambres, cinquante-huit à trois chambres et dix à quatre chambres sont encore à l'état de projet.

La troisième phase de la cité d'Ajaokuta prévoit la construction de maisons selon deux méthodes : le système préfabriqué et la méthode traditionnelle. Les contrats ont été passés pour mille unités, et le projet est en voie de réalisation.

Ainsi constate-t-on que le président Shehu Shagari a tenu ses promesses électorales, attaquant sur quatre fronts le problème du logement qui touche la nation. Il a, pour cela, agi avec l'aide du ministère du logement et de l'environnement qui est *le père du programme qui a été lancé, et* le pivot autour duquel celui-ci tourne ; avec l'aide du Bureau du logement des fonctionnaires, organisme qui octroie des prêts pour l'acquisition de logements et de terrains aux fonctionnaires ; de l'Administration fédérale du logement, qui a fourni des *logements à plus de soixante-quinze* mille personnes à Lagos, et de la Banque fédérale d'hypothèque du Nigéria, qui accorde des facilités de crédit à long terme aux établissements et aux particuliers. Le programme a donné un abri à des milliers de personnes et continuera de le *faire. Il a, de plus, encouragé les* employeurs du secteur privé à créer des logements pour leurs employés, et a fourni des prêts aux établissements et aux particuliers qui désiraient construire leur propre maison.

Si le bien-être de ses citoyens est le but principal d'un gouvernement et si avoir un abri fait partie du bien-être, alors le programme de logement rendra cher aux masses ce gouvernement.

Voici les réalisations enregistrées par le ministère du logement à la fin du mois de mars 1982 pour ce qui concerne son programme de logements à bas prix :

ÉTAT D'ANAMBRA

Le ministère a passé accord avec *soixante-quatorze entrepreneurs qui* opèrent dans vingt-trois gouvernements locaux de l'État. Sur les mille huit cent vingt logements à une chambre et les cent quatre-vingts maisons à trois chambres prévus, mille quarante des premiers et cent soixante-seize des secondes sont achevés et prêts à la vente. Cinq cent quatre-vingts logements à une chambre et quatre maisons à trois chambres sont encore en construction. Pour différentes *raisons de retard ou d'impossibilité* d'acquisition de terrains, de problèmes non résolus d'indemnisation, de difficultés financières et d'abandon de chantiers, deux cents logements à une chambre restent encore à construire. Le ministère a, par ailleurs, entrepris la réalisation de locaux destinés au secrétariat dans la capitale d'État. Six entrepreneurs se chargent du projet qui comprend douze maisons à deux chambres et six maisons à trois chambres qui sont près d'être achevées.

ÉTAT DU BAUCHI

Il y a seize gouvernements locaux dans l'État, où cinquante-huit chantiers ont été mis en œuvre pour la construction de mille huit cents logements à une chambre. Sur le nombre, mille sept cent cinquante logements sont achevés et prêts à la vente, ainsi que deux cents maisons à trois chambres. Cinquante logements à une chambre restent encore à terminer, le retard étant dû à des problèmes d'indemnisation ou d'abandon du chantier par les entrepreneurs.

Sur les dix-neuf unités prévues pour le logement du personnel d'encadrement, quatre maisons à quatre chambres et une maison à trois chambres seulement sont près d'être achevées.

ÉTAT DU BENDEL

Le seul État qui se soit montré intransigeant, n'accordant aucune concession pour l'exécution de cet important programme a été le Bendel. Le ministère a dû attendre jusqu'à près de deux ans avant que le gouvernement d'État ne libère des terrains. Il n'a pu construire que dans les limites réduites des sols appartenant au gouvernement fédéral. Résultat : sur les dix-neuf zones du gouvernement local au Bendel, un seul chantier a fonctionné où ont été construits neuf cent six logements à une chambre et cent soixante-quatorze maisons à trois chambres. On espère que, le gouvernement du Bendel ayant accepté d'attribuer des terrains au projet, le reste des deux mille unités de la phase I sera bientôt achevé.

ÉTAT DU BENUE

Dans cet État, les constructions se répartissent dans trois zones du gouvernement local. La presque totalité des trente maisons à trois chambres et *des huit cents* unités à une chambre ont été terminées. Seule reste à réaliser l'unique maison de cinq chambres, pour terminer le plan de logement du personnel.

ÉTAT DU BORNO

Pour cet État, deux mille unités à une chambre étaient prévues ; seules quatre-vingt-six unités d'entre elles restent à finir. De même, les dix-neuf unités de logement destinées au personnel d'encadrement de l'État sont près d'être achevées.

ÉTAT DE CROSS-RIVER

De nombreuses contraintes ont freiné la réalisation du programme dans cet État — problèmes d'indemnisation, d'expertise et retard dans l'attribution des terrains. En conséquence, seules cinq cent trente-quatre unités à une chambre et soixante-quatorze à trois chambres sont prêtes à l'achat. La construction des onze cent huit logements à une chambre et des cent seize maisons à trois chambres progresse, mais cent quatre-vingt-quatre des premiers et vingt des secondes n'ont pas encore été entrepris. Les dix-neuf unités destinées au personnel d'encadrement sont *cependant* près d'être achevées.

ÉTAT DU GONGOLA

L'ensemble des deux mille unités de logements, à l'exception de dix maisons à une chambre, sont prêtes à l'achat dans les dix-sept emplacements qu'elles occupent. De même, l'ensemble des dix-neuf logements pour le personnel d'encadrement sont près d'être achevés.

ÉTAT D'IMO

L'État dispose de vingt-deux emplacements. Sur les deux mille unités prévues, seules quatre cent vingt-six à une chambre et vingt-six à trois chambres n'ont pas été achevées. Le léger retard est attribuable *à la lenteur des entrepreneurs.*

ÉTAT DE KADUNA

L'État possède quarante-neuf emplacements. En tout, mille quarante-six unités à une chambre et cent dix-huit maisons à trois chambres sont prêtes à la vente, alors *que sept cent quarante-quatre des* premières et quatre-vingt-deux des secondes sont près d'être achevées. Dix maisons à une chambre seulement restent encore à construire. Ce retard est dû à la non-disponibilité des terrains, à l'abandon des chantiers et à des retards dans la remise des terrains. Toutefois, les dix-neuf logements destinés au *personnel d'encadrement* sont en cours de réalisation.

ÉTAT DE LAGOS

Tout va bien à Lagos où, à l'exception de cent dix unités à une chambre, tout est terminé et prêt à la vente dans les six emplacements accordés par l'État. *De même*, l'ensemble des logements à cinq chambres réservés au personnel d'encadrement est achevé *et occupé.*

ÉTAT DU NIGER

Sur les deux cents unités prévues, il n'y a plus à construire que seize maisons à trois chambres. Le reste est soit prêt à la vente, soit près d'être achevé. Les logements *pour le personnel* sont en cours de réalisation.

ÉTAT D'OGUN

L'État possède dix emplacements sur lesquels s'élèvent vingt chantiers. Soixante-six entrepreneurs sont chargés du projet. Huit cent trente maisons à une chambre et quatre-vingts à trois chambres sont terminées et prêtes à la vente. Huit cent dix autres à une chambre et cent vingt à trois chambres sont près d'être achevées, tandis qu'environ cent soixante unités à une chambre sont encore à l'état de projet. Ce retard est dû principalement à la lenteur des entrepreneurs à Ogun. Toutefois, l'ensemble des quinze logements pour le personnel d'encadrement est en voie de réalisation.

ÉTAT D'ONDO

Il y a là, dans dix-sept emplacements du gouvernement local, deux mille unités de logement prises en charge par trente-six entrepreneurs. Ces derniers ont *terminé et livré mille deux cent soixante-six* maisons à une chambre et cent quatre-vingt-trois à trois chambres. Tous les logements réservés au personnel d'encadrement sont près d'être achevés.

ÉTAT D'OYO

Il y a là vingt-six chantiers dans les vingt-quatre emplacements du gouvernement local de l'État. Les travaux sont réalisés par trente-six entrepreneurs qui ont achevé onze cent cinquante-cinq maisons à une chambre et cent trente à trois chambres. Quatre cent soixante-deux maisons à une chambre et vingt à trois chambres sont en voie de réalisation, tandis que cent quatre-vingt-deux des premières et cinquante des secondes restent encore à construire. Les progrès relativement lents des travaux sont imputables au problème d'attribution des terrains. Mais les dix-neuf logements réservés au personnel d'encadrement sont près d'être terminés.

ÉTAT DU PLATEAU

Il y a quatorze chantiers dans l'État, où onze cent vingt maisons à une chambre et soixante-huit à trois chambres ont été achevées. Mais les dix-neuf logements réservés au personnel d'encadrement sont en construction.

ÉTAT DES RIVIÈRES

Les dix emplacements du gouvernement local que compte l'État sont divisés en quatorze chantiers de construction sous la conduite de trente-deux entrepreneurs. Un total de quatre cent trente maisons à une chambre et de dix-huit à trois chambres *ont été livrées* par les entrepreneurs. Neuf cent quatre-vingt-huit autres maisons à une chambre et cent quatre-vingt-deux à trois chambres sont encore en cours de réalisation, alors que trois cent quatre-vingt-douze maisons à une chambre sont encore à construire. La lenteur des *travaux* est de la *responsabilité* des entrepreneurs. Certains contrats venant à terme, de nouveaux entrepreneurs seront nommés. Autre contrainte : *la topographie de l'État.* Toutefois, les dix-neuf logements réservés au personnel d'encadrement progressent, et huit des unités sont près d'être achevées, *tandis* que le reste est en cours de réalisation.

ÉTAT DU SOKOTO

Il y a là dix-neuf chantiers pour deux mille unités. Les quarante-deux entrepreneurs ont déjà livré la presque totalité du projet, seuls cent soixante-dix logements à une chambre restant à terminer. L'ensemble des dix-neufs logements réservés au personnel d'encadrement sont également près d'être *achevés.*

ABUJA, TERRITOIRE FÉDÉRAL DE LA CAPITALE

A Abuja, neuf unités à une chambre et quarante-huit à trois chambres ont été achevées. Six cent soixante unités à une chambre et cent trente-deux à trois chambres sont en cours de construction, tandis que cent soixant-dix des premières et vingt des secondes sont encore à l'état de projet.

Le ministère intervient par l'intermédiaire de neuf cent soixante et un entrepreneurs dans quatre cent quatre-vingt-deux chantiers répartis sur les trois cent huit emplacements du gouvernement local que compte la Fédération. Au cours de la *phase I du programme de logement* à bas prix, trente-six mille cent quarante logements à une chambre et trois mille neuf cent quatre-vingt-dix maisons à trois chambres doivent êtres construits. Vingt-six mille deux cent vingt-six des premiers (72,6 %) et deux mille huit cent quarante des *secondes (71,2 %) sont terminés* et prêts à la vente. Sept mille sept cent dix (21,3 %) maisons avec une chambre et mille quarante-quatre (26,2 %) à trois chambres sont en construction, tandis que cent six (3,6 %) maisons à trois chambres sont encore à réaliser.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : Federal Department of Information
15, Awolowo Road
Lagos – Nigeria

ABUJA

Le déménagement de l'administration de la capitale fédérale, Lagos, pour Abuja, a commencé le mois dernier.

Le nouveau territoire de la capitale fédérale s'étend sur trois États contigus — Niger, Plateau et Kwara. L'idée de sa création est pour la première fois apparue en août 1975, au sein du gouvernement de M. Gen Murtala Muhammed. Sept ans plus tard, les premiers bureaux du gouvernement ont commencé à s'installer.

Tous les ministères et toutes les institutions devraient être transférés d'ici à 1986-1987. La nouvelle cité aura alors, pense-t-on, deux cent cinquante mille habitants. On y attend pour l'an 2000 une population de un million six cent mille personnes, mais le chiffre optimum à atteindre est estimé à trois millions.

Le montant total des dépenses pour la création d'Abuja s'élevait, à la fin du mois de mai dernier, à 722 500 000 nairas. Six ministères se sont installés le mois dernier, défense, plan, finances, justice, intérieur, ainsi que le ministère du territoire de la capitale fédérale et un certain nombre de services du bureau exécutif du président. *Ils seront, dans un second temps, suivis* par les ministères de l'agriculture, de l'énergie et des mines, de l'éducation, du commerce, de la santé, du logement et de l'environnement.

En 1975, les problèmes trop complexes soulevés par Lagos comme capitale à la fois d'un État et de la nation, premier port maritime et principal centre industriel et commercial, devenaient insolubles. La fin de la guerre civile et le boom pétrolier du début des années 70 avaient attiré dans cette ville un afflux sans précédent de population, et porté l'activité économique de la cité à un niveau tel que celle-ci *semblait arrivée à saturation.*

Des embouteillages permanents, un engorgement intolérable, une situation sanitaire au bord du chaos, des conditions de vie déplorables et un taux alarmant de criminalité obligèrent à chercher une solution. Une commission fut réunie sous la haute autorité de M. le juge Akinola Aguda. Elle était composée d'éminentes personnalités nigérianes : le docteur Tai Solarin, Mgr. Pedro Martins, MM. Alhaji Musa Isma, Owen Fiebar, le docteur Ajatu Gondonu et le regretté professeur O.K. Ogan.

Dans son rapport, remis quatre mois plus tard, cette commission des « sept sages » recommandait le transfert de la capitale fédérale de Lagos à Abuja — *vaste territoire vierge* au cœur du Nigeria. Plusieurs facteurs firent pencher la balance en faveur d'Abuja : sa situation centrale et son accès aisé, les conditions climatiques saines de la région, sa faible densité de population, la possibilité d'une expansion future sur des terres disponibles et sa neutralité ethnique.

La commission expliquait, en effet, dans son rapport : *« Nous sommes convaincus que pour forger l'unité de cette nation il faut une capitale qui sera celle de tous les Nigérians, où chacun aura la certitude qu'il pourra vivre en toute égalité avec tous les autres Nigérians, et où aucun d'eux ne sera considéré, par la loi comme dans la vie de tous les jours, comme un « étranger ».*

En suivant les recommandations de la commission, le gouvernement approuvait cette idée qu' *« une capitale fédérale située au centre du pays, dans une région offrant beaucoup d'espace et un accès facile pour tous, constituerait un atout pour la nation et aiderait à faire naître dans les esprits le sens d'unité nationale ».* Ainsi tout fut mis en œuvre pour que les mots deviennent réalité.

Du seul point de vue de la beauté du site, le territoire de la nouvelle capitale ne peut être surpassé. S'étendant sur 8 000 kilomètres carrés, sa surface est deux fois et demie celle de tout l'État de Lagos. Il offre une succession de contreforts rocheux aux formes variées, de collines et de montagnes basses, une multitude de lacs, des ruisseaux et des vallées. Sa prairie aux ondulations douces, ponctuée d'arbres aux lignes élégantes, confère au paysage l'aspect d'un jardin bien entretenu. Sa diversité topographique et géologique est peu commune. Le gouvernement *est déterminé à garder à cette région son* atout esthétique, grâce à un travail soigné de planification et de mise en valeur. Le grand rocher de Zuma qui marque l'entrée du territoire, les collines de Zango-Kuku et de Bwari-Aso et les plaines vallonnées de Gwagwa comptent parmi les curiosités géographiques de la région.

L'objectif du plan Abuja était de donner au gouvernement un environnement sain en même temps qu'agréable. La ville, *construite en arc de cercle, s'ouvre* en éventail, à partir de son centre qui abritera l'Assemblée nationale, les bureaux du gouvernement, les institutions nationales et le centre commercial. *Les quartiers* d'habitation s'étendent dans deux directions et sont reliés à la cité par des voies rapides. Tout autour du centre-ville et des quartiers résidentiels s'élève un ensemble de collines. Certaines forment une frontière naturelle, donnant à la cité l'aspect *improvisé de tant de centres urbains.* S'étirant en plusieurs endroits de la capitale, des parcs et espaces ouverts prennent avantage des pentes et des vallées existantes creusées par les rivières.

La construction de la ville est prévue en plusieurs phases. La première, qui regroupe les bureaux du gouvernement et les quartiers d'habitation, logera une population de deux cent mille à deux cent cinquante mille habitants.

Le quartier « prioritaire » est l'un des quatre quartiers d'habitation prévus pour la cité. Il entre dans la première tranche des travaux et devrait être rapidement terminé — d'où son nom. Il est situé au *sud de la zone centrale.* Vingt-cinq mille unités de logements environ y sont prévues. Quelque huit mille d'entre elles seront prises en charge par l'Administration pour le développement de la capitale fédérale, le reste l'étant par d'autres organismes. Le deuxième quartier, de deux mille unités, qui sera également édifié durant la phase I des travaux, se situera au nord-ouest. Une population de trente mille à soixante mille habitants est attendue *dans chacun de ces quartiers.*

Le gouvernement fédéral fournira l'infrastructure — route, eau, électricité, bureaux et administrations, — mais déjà de nombreuses contributions se font jour, pour les logements et les commerces, émanant d'entrepreneurs privés, de sociétés et *autres organismes. Deux consortiums ont* déjà construit deux hôtels cinq étoiles de six cents lits chacun.

Abuja sera divisée en secteurs, quartiers et îlots. Un îlot logera quatre mille à sept mille personnes. Il sera équipé d'un marché, de commerces, d'une poste, d'un supermarché, d'ateliers, de parkings, de cliniques et d'écoles primaires.

Le quartier regroupera une population plus importante — entre trente mille et soixante mille personnes. Il faudra, par exemple, trois îlots ou davantage pour former un quartier. Devant abriter une communauté plus vaste, il proposera, à cette dernière des équipements et des services plus nombreux que l'îlot. Une bibliothèque, des théâtres et des cinémas, un foyer et des édifices religieux *seront* mis à la disposition des résidents. *Le secteur* rassemble un plus grand nombre encore d'habitants. Il est formé de trois quartiers et plus.

L'idée est de rendre chaque unité aussi autonome que possible du point de vue des équipements. Ainsi, l'îlot et le quartier possèdent écoles primaires et maternelles ; le secteur mettra en plus à leur disposition une école secondaire et une école normale. Mais on y trouvera également des hôpitaux dispensant tous les soins médicaux et un commissariat de police.

Afin d'éviter l'arrivée d'un flux trop important de populations, comme cela s'est produit dans d'autres villes nigérianes, un certain nombre de cités satellites seront créées dans la région en même temps que la nouvelle capitale. Ces villes *permettront de mieux répartir la population et* les emplois à l'intérieur de cette zone. Gwagwalada est l'une de ces villes satellites ; Abaji en est une autre.

A ce jour, 150 kilomètres de routes ont été réalisés. Des boulevards de ceinture pouvant totaliser jusqu'à dix voies sont en construction, donnant accès aux artères intérieures à deux voies.

Deux barrages — *celui du Lower* Usuma et celui du Jabi — alimenteront en eau les habitants de la nouvelle capitale. Le premier devrait entrer en fonctionnement fin *1983. Le second, de taille plus* modeste, est déjà terminé et approvisionne le quartier prioritaire. Sa capacité est de 1,3 milliard de gallons, et il sera réservé aux deux premiers quartiers de la ville.

A 32 kilomètres du centre de la cité, se trouve l'aéroport international d'Abuja. Son aménagement se déroulera en trois phases. Il est placé sous l'autorité de l'administration nigériane des aéroports. Il aura des activités de fret qui permettront d'acheminer une partie des matériaux nécessaires pour la construction de la cité. Une fois achevé, il pourra accueillir tous les avions, y compris les gros porteurs 747. Sa rotation sera d'environ un million de passagers par an.

La première phase de construction du complexe présidentiel suit son cours. Cet ensemble pourra, lorsqu'il sera terminé, accueillir en plus de notre président, trois *chefs d'État en visite. Le président et son* équipe y trouveront toutes les installations nécessaires à leur travail.

Une station électrique est déjà mise en service et reliée au réseau national. Les lignes de transmission pour l'électricité, les câbles de télécommunications, les canalisations d'eau, seront tous souterrains dans la nouvelle capitale. Il en sera de même pour les égouts. Ces dispositions devraient assurer la propreté et la salubrité de la ville.

La création d'un territoire de la capitale fédérale, à partir des trois États du Niger, de Plateau et de Kwara, devait soulever une série de problèmes nouveaux ; le plus délicat était celui du sort des habitants originaires de la région. Il fut, dans un premier temps, décidé que la population tout entière serait évacuée et réinstallée à l'extérieur du territoire, mais l'importance du coût pour la nation d'une opération de cette envergure — 1,5 milliard de nairas — fit abandonner cette solution.

De plus, les implications socio-économiques du déracinement forcé d'une population indigène devaient être prises en considération. Il fut donc décidé que seuls les occupants de l'emplacement choisi pour la ville même seraient évacués et relogés. Ceux des zones environnantes auraient le choix entre rester sur le territoire et être réinstallés *ailleurs. Une* enquête menée quelque temps plus tard montra qu'une importante majorité des résidents préférait rester sur place.

هكذا من الأصل

Le Monde

politique

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SE RENDRA LE 15 OCTOBRE A CANJUERS ET BARCELONNETTE

M. François Mitterrand rendra visite à l'armée de terre, vendredi 15 octobre, au camp de Canjuers (Var). Il y sera accueilli par M. Charles Hernu, ministre de la défense, et par le général d'armée Jeannou Lacaze, chef d'état-major des armées.

A cette occasion, le général d'armée Jean Delaunay, chef d'état-major de l'armée de terre, présentera : une manœuvre de moyens blindés et aéromobiles appuyés par des avions de combat ; un exercice des forces d'assistance rapide ; une exposition statique de matériels de combat et de soutien ; un tir de missile d'exercice Pluton simulant un projectile nucléaire.

Cette journée du président de la République devrait illustrer la complémentarité des différentes composantes de l'armée de terre, ainsi que la complexité des matériels mis en œuvre.

Après un déjeuner pris avec les cadres et militaires du rang, le chef de l'Etat se rendra, en fin d'après-midi, à Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence) pour inaugurer une avenue Emile-Aubert, ancien sénateur S.F.I.O., aujourd'hui disparu.

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

• M. Delors : le blocage des prix est un de ceux qui auront le mieux réussi

• M. Le Garrec : la procédure des contrats de solidarité a fait la preuve d'une très grande efficacité

Vendredi 8 octobre, l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions orales sans débat, a notamment abordé les sujets suivants :

● Sortie du blocage des prix et des salaires

Répondant à M. Cousté (app. R.P.R., Rhône) sur la sortie du blocage des prix et des salaires, M. Delors, ministre de l'économie et des finances, rappelle que l'économie française *« était la seule parmi les grandes économies à ne pas encore avoir amorti le second choc pétrolier survenu durant le deuxième semestre de 1979 ». « Dans les autres grands pays industrialisés,* explique-t-il, *l'évolution de la balance des paiements montre que cette crise a été « digérée » mais que la hausse du dollar et des taux d'intérêt prolonge la récession. Le contexte économique des mois à venir, c'est là l'inquiétude de la plupart des grandes économies, et je comprends tout à fait ce sentiment. Nous sommes, en effet, entrés en juillet dernier dans le sixième semestre de la récession et cela n'est pas dû seulement à la hausse du dollar et des taux d'intérêt. La France, qui ne peut vivre seule sous peine de voir son niveau de vie et son influence dans le monde contestée, doit en tenir compte. »* M. Delors indique que pour l'évolution de l'économie mondiale, dans les mois qui viennent, on peut envisager trois scénarios en écartant celui d'une aggravation subite de la crise due à un mécanisme financier :

« Le premier, dit-il, *consiste en une reprise technique aux Etats-Unis non suivie d'effet. Le deuxième est celui d'une croissance lente se traduisant par des taux d'expansion très faibles. Le troisième verrait la récession s'approfondir, la reprise de la demande mondiale étant différée d'un an encore. La rance, qui, depuis un an, a connu une activité soutenue et a vu son taux de chômage croître beaucoup moins vite qu'ailleurs, devra donc se battre sur deux autres fronts : celui de l'inflation et celui du commerce extérieur, et d'autant plus résolument que le scénario qui se trouvera effectivement réalisé sera plus noir. »*

Evoquant ensuite le blocage des prix, M. Delors indique : *« Le blocage des prix auquel nous avons procédé est l'un des plus étendus depuis la guerre et, grâce à la discipline de tous les agents économiques, l'un de ceux qui auront le mieux réussi : 0,3 % de hausse sur chacun des deux derniers mois. »* Il ajoute que les principaux critères qui entreront en ligne de compte pour la sortie du blocage sont *« le degré d'exposition à la concurrence étrangère, l'évolution passée des prix et le respect ou le non-respect des éventuels accords de régulation intérieure. »*

« Dans l'industrie, poursuit-il, *les accords de régulation souscrits fixeront une norme moyenne — il n'est pas question de fixer cent quarante mille prix — et tiendront pour une durée limitée au terme de laquelle la liberté entière des prix sera restaurée. Dans le secteur des services, où la libération des prix a eu, du fait du jeu insuffisant de la concurrence, des effets nocifs, deux types d'accord pourront être conclus : simple ou de valeur réglementée, suivant que la profession est ou non capable de s'autodiscipliner (...). L'année 1982 devrait être — sauf mauvaise surprise — la première depuis sept ans où le revenu agricole sera maintenu du fait de la maîtrise des coûts de production, et de l'augmentation — de l'ordre de 15 % du prix à la production. C'est ce qui justifie la dérogation que nous avons consentie à ce secteur de façon à respecter les engagements pris à Bruxelles ».*

En matière de revenu, souligne le ministre de l'économie, *« l'effort qui a été demandé à tous et pas seulement aux salariés, sera poursuivi. S'agissant de la Sécurité sociale, les familles et les personnes âgées contribueront dès cette année à l'effort général. La même contribution sera demandée en 1983 aux agriculteurs, aux entrepreneurs individuels et aux membres des professions libérales. »* Parlant des salariés, M. Delors observe enfin : *« Dès le 1er novembre, c'est la liberté contractuelle qui dominera. Toutefois, le gouvernement a le devoir impératif de fixer un cadre aux négociations. Il l'a fait en retirant trois éléments : la hausse des salaires ne devra pas excéder 8 % en moyenne, tous avantages compris, en 1983 ; gel des salaires supérieurs à 250 000 francs ; poursuite de l'effort de revalorisation du SMIC. »*

● Contrats de solidarité.

Répondant à M. Hage (P.C. Nord) sur le bilan des contrats de solidarité, M. Le Garrec, ministre chargé de l'emploi, déclare : *« La procédure des contrats de solidarité, largement décriés à l'origine par l'opposition, a fait la preuve d'une très grande efficacité. Le premier ministre avait annoncé que ces contrats permettraient de disposer de cent mille emplois en 1982 et cent dix mille en 1983. Or nous en sommes à cent soixante-quinze mille emplois potentiels environ. C'est dire que, à la fin de l'année, ce qui avait été annoncé sera réalisé. Le dispositif aura donc été efficace. »*

« En outre, poursuit-il, *il aura permis d'engager à l'intérieur de l'entreprise entre les dirigeants et les organisations syndicales une concertation qui n'avait jamais eu lieu, car elle a porté non pas seulement sur les problèmes traditionnels mais aussi sur l'organisation du travail et sur celle de l'entreprise. Un tel résultat n'apparaît pas dans les statistiques, mais il est prometteur pour l'avenir. »* M. Le Garrec observe ensuite : *« S'il est exact qu'à l'origine ce sont surtout les collectivités locales qui ont passé des contrats de solidarité, le relais a été pris par les entreprises. Actuellement, 80 % des emplois potentiels ont été dégagés par celles-ci. Mais il est vrai que dans 95 % des cas il s'agit d'emplois libérés par des départs en préretraite et non pas par des réductions du temps de travail. Il est certain qu'il y a là une difficulté, car il faut faire preuve d'une extrême prudence en ce qui concerne les préretraites : les négociations qui ont lieu en ce moment sur l'UNEDIC le montreraient bien s'il en était besoin. Un projet pour rendre le dispositif plus incitatif, plus souple, mieux adapté aux P.M.E. sera soumis dans une quinzaine de jours au conseil des ministres. »* M. Le Garrec souligne enfin qu'en cas de départ en préretraite *« l'emploi doit être conservé ».* Il ajoute : *« Des instructions ont été données aux autorités compétentes pour que cette règle soit strictement respectée. Un avantage important a été consenti aux entreprises : il est naturel que le partenaire économique assume ses responsabilités. A cet égard le nouveau dispositif comportera des compléments. En particulier des clauses rigoureuses concerneront l'embauche des chômeurs de longue durée. »*

L. Z.

EN VISITE A CAYENNE

M. Emmanuelli présente un nouveau plan de développement de la Guyane

De notre correspondant

Cayenne. — La Guyane avait déjà eu un plan de développement, plus connu sous le nom de « plan vert », lancé en août 1975 par M. Olivier Stirn, alors secrétaire d'Etat aux DOM-TOM dans le gouvernement dirigé par M. Jacques Chirac. Ce grand projet n'a donné lieu qu'à de petites réalisations. Peut-on espérer qu'il en aille différemment avec le nouveau plan présenté jeudi après-midi 7 octobre, à Cayenne, par M. Henri Emmanuelli ?

Ce nouveau projet de développement — l'appellera-t-on le plan rose ? — a été élaboré à partir des conclusions d'une mission interministérielle menée en janvier dernier dans le département par M. Mathieu, directeur des affaires économiques, sociales et culturelles du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM.

« Au prix d'une appréhension globale »

Par rapport au plan de 1975 qui était sectoriel (il visait surtout à l'exploitation de l'agriculture et des forêts), le plan de M. Emmanuelli, adopté le 22 juillet par un comité interministériel, souligne que *« le développement de la Guyane ne peut se concevoir secteur par secteur »* et que *« c'est au prix d'une appréhension globale des problèmes de développement que pourra s'épanouir ce département aux nombreuses potentialités, que pourront être créés de nombreux emplois productifs et que pourra, enfin, diminuer le déficit de la balance commerciale ».*

Ce nouveau projet comporte trois parties :

1) Le gouvernement veut conforter ce qui existe déjà. L'effort de l'Etat portera sur l'amont des productions ; densifications des zones agricoles existantes, de manière à constituer de véritables pôles agricoles le long du littoral ; modification des aides de l'Etat en agriculture par rallongement des prêts et augmentation de certaines subventions ; classement de l'axe Cayenne-Saint-Laurent comme prioritaire, avec possibilité de passage autorisé à 35 tonnes, ce qui était indispensable pour le secteur forestier ; accession aux financements publics privilégiés pour la pêche artisanale.

Cet effort ne négligera pas non plus l'aval du secteur productif : réalisation accélérée des superstructures indispensables (parcs à bois aux ports, machine à glace pour la pêche artisanale) ; responsabilité croissante du secteur coopératif ; préférence nationale davantage affirmée pour ce qui concerne les marchés publics en particulier.

2) Le gouvernement prend à son compte les mesures proposées par les élus et les professionnels locaux en matière de formation professionnelle : création d'une école des métiers de la forêt et du bois ; financement de la formation maritime à Cayenne ; continuation de la formation aux métiers du tourisme, au-delà du C.A.P. (hôtellerie, restauration...) ; participation accrue du CNES aux formations en électronique ; encadrement renforcé dans tous les secteurs, soit par augmentation des moyens disponibles, soit par intervention de nouveaux partenaires (Compagnons du tour de France).

3) Diverses mesures d'ordre général visent à une meilleure cohérence de la politique économique en Guyane. Elles concernent notamment l'amélioration des réseaux routier, portuaire.

M. Emmanuelli a présenté les propositions du gouvernement aux élus locaux et aux dirigeants professionnels, au cours d'une réunion qui a duré plus de trois heures. *« La Guyane a trop souvent souffert de perspectives gigantesques qui, passé le caractère merveilleux de l'annonce, n'ont laissé que de l'amertume »,* a-t-il notamment souligné.

EDMOND FRÉDÉRIC.

AU SÉNAT

Mme Dufoix annonce des mesures en faveur de l'enfance et des familles

Le Sénat a consacré sa séance du vendredi 8 octobre à l'examen de plusieurs « questions orales » sur la politique familiale et sociale.

A M. Caillavet (non inscrit, Lot-et-Garonne), qui l'interrogeait au sujet du sort réservé à sa proposition de loi sur le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse, M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a notamment répondu que l'engagement de rembourser l'I.V.G. pris par le chef de l'Etat sera tenu. Le ministre a précisé : *« Nous devrons déterminer la méthode qui donnera à cet acte le caractère particulier qu'il a du fait de l'origine de la décision : un acte médical normal est décidé par le médecin, celui-ci est décidé par la femme seule. Les textes nécessaires seront examinés par le conseil des ministres le plus tôt possible. »*

Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat chargé de la famille, a indiqué à M. André Bohl (Union centriste, Moselle) que la revalorisation des prestations familiales se fera désormais deux fois par an au lieu d'une : le 1er janvier et le 1er juillet. Mme Dufoix a, d'autre part, annoncé qu'un projet de loi déposé lors de la prochaine session de printemps créera une allocation « au dernier enfant », réformera l'allocation-orphelin, et généralisera en le simplifiant le système des prestations dans les DOM.

Mme Beaudeau (P.C., Val-d'Oise) se préoccupait de l'accueil des jeunes enfants, notamment en crèche. *« Cet accueil,* a souligné Mme Dufoix, *doit être aussi divers que le souhaitent les familles. » « Il y a actuellement en France,* a-t-elle précisé, *2 400 000 enfants de moins de trois ans, dont 260 000 en école maternelle et 600 000 confiés à des assistantes maternelles ; il y a en outre 100 000 places de crèche. Il s'en faut de beaucoup, on le voit, que les besoins soient couverts ! (...) En 1982, ont pu être ouvertes 10 000 places nouvelles de crèche ; cela a coûté 110 millions. Ce n'est qu'un début, mais un début significatif : trois ou quatre fois plus que les années précédentes. Les contrats-crèches pourront être signés à partir de la fin de la présente année : vous pouvez dire aux élus locaux de s'y intéresser dès maintenant. »*

Mme Dufoix a terminé en demandant que l'on *« réveille les solidarités de voisinage »* et en indiquant qu'elle a institué une rémunération de 26 francs par jour et par enfant pour aider au développement des « crèches parentales ». — A.G.

Mme Pompidou à Europe 1

LA PROMESSE D'AUTRES SOUVENIRS

Mme Claude Pompidou ne s'écoute pas parler. D'ailleurs elle n'aime pas les mots, elle le dit. Elle n'aime pas davantage les états d'âme. Et les réponses qu'elle a faites à Jean-Pierre Elkabbach, vendredi 8 octobre, à l'émission « Découvertes » sur Europe 1, venaient, naturelles, simples. Elle a parlé du Centre Pompidou, de la Fondation qui porte son nom et de son mari — elle ne dit pas « Georges » ou « le président », mais « mon mari » — avec modestie, avec simplicité et avec beaucoup de franchise. « Il n'aurait pas fait un autre septennat, je ne voulais pas », *a-t-elle assuré.*

Elle a avoué qu'elle ne lit jamais les journaux et qu'elle n'a pas la télévision, qu'elle ne connaît pas les noms de tous les ministres qui ont travaillé avec Georges Pompidou et enfin qu'elle s'est ennuyée à la présidence de la République, « oui, beaucoup » *ennuyée.*

De son mari, elle a voulu rappeler qu'il « tenait tête » *à de Gaulle, et surtout qu'en mai 1968 il avait* « tenu le pays à bout de bras ». *Quant aux Mémoires posthumes de Georges Pompidou (1), dont la publication a provoqué une polémique, il y aurait une suite (à partir d'autres notes), a-t-elle promis, car telle était la volonté de l'ancien président.* — N. A.

(1) *Pour rétablir une vérité.* Éditions Flammarion.

Les relations entre le P.S. et le P.C.F.

« L'HUMANITÉ » : NOTRE OBJECTIF EST DE DONNER AU GOUVERNEMENT UNE PLUS LARGE ASSISE POPULAIRE.

Consacrant son éditorial aux relations entre le P.S. et le P.C.F., René Andrieu écrit notamment, dans *l'Humanité* du samedi 9 octobre : *« Notre soutien global au gouvernement — et nous ne l'avons pas marchandé — n'est pas contradictoire avec notre opposition à certaines décisions qui vont à l'encontre des engagements pris. »*

Le directeur adjoint du quotidien du P.C.F. rappelle les mesures prises depuis juin 1981 et approuvées par les communistes, puis il écrit : *« Ce qui est vrai aussi, c'est que, dans la dernière période, un certain nombre de décisions gouvernementales apparaissent comme autant de concessions faites à la pression de la droite et du patronat. »*

René Andrieu conclut : *« Notre objectif n'est pas d'affaiblir le gouvernement, mais de lui donner au contraire une plus large assise populaire en lui permettant de tenir les engagements qu'il a pris. Si une partie de bras de fer est engagée, c'est contre la droite. »*

Mlle LAGUILLER : LES TRAVAILLEURS DOIVENT SORTIR DE LEUR SILENCE.

Mlle Arlette Laguiller, membre de la direction nationale de Lutte ouvrière (trotskiste), a déclaré, au cours d'un meeting organisé vendredi 8 octobre à Paris, que *« Les grands partis de la gauche (...) se déconsidèrent et démoralisent les travailleurs, en donnant la caution de la gauche aux mesures anti-ouvrières ».* Mlle Laguiller, estime que *« les grands partis de la classe ouvrière, le P.S. et le P.C.F., ont trahi depuis longtemps les intérêts de la classe ouvrière, comme ils ont trahi depuis longtemps les idéaux, qui ne figurent plus, maintenant, que dans leur nom. Aujourd'hui,* a-t-elle déclaré, *ils font, jour après jour, la démonstration qu'ils sont au pouvoir simplement, platement, pour servir les possédants, et qu'ils ne peuvent et ne veulent rien changer à la société, à ses injustices, à ses inégalités fondamentales ».*

Mlle Laguiller a ensuite insisté sur la nécessité, pour les travailleurs, *« de se faire entendre pour la défense de leurs intérêts »,* au moment où *« les patrons, petits et grands, paysans, médecins et notaires manifestent dans la rue ».* Les salariés doivent *« sortir de leur silence »,* a-t-elle dit, *« Pour ne plus avoir l'air d'acquiescer et d'être les soutiens d'une politique, dont ils sont, justement, les premières et les principales victimes ».*

Le front et l'arrière

(Suite de la première page.)

« On pourrait croire que la France exposée, nous dit M. Lionel Stoléru, *par essence ouvrière a voté pour François Mitterrand et la France abritée, par essence plus rurale, contre lui.* [Or]... *c'est exactement le contraire que l'on doit observer. »*

Deux exceptions franches : la région du Nord, fief historique du socialisme et du communisme, marquée par les houillères : la Bretagne, dans l'opposition, bien qu' « abritée », du fait de l'influence d'un catholicisme traditionnel. Une partie des Français auraient donc voté pour M. Mitterrand parce qu'il représentait la tranquillité (embauche de deux cent mille fonctionnaires, nationalisations, cinq cent mille personnes espérant ainsi avoir une plus grande sécurité de l'emploi) et l'autre partie, plus ouvrière, aurait choisi M. Giscard d'Estaing plus capable, selon les électeurs, de mener les combattants du front à la victoire économique.

Thèse audacieuse à plus d'un titre. Si l'on regarde les résultats du deuxième tour de l'élection présidentielle, on constate qu'il y a, en effet, une assez grande homogénéité dans la France abritée où M. Mitterrand a l'avantage, mais qu'elle est beaucoup moins nette dans la France exposée où M. Giscard d'Estaing n'a, en gros, l'avantage que dans la moitié des cas environ.

En outre, si l'on se réfère à la sensibilité de l'époque, il est difficile d'écrire que *« François Mitterrand a été élu par les partisans de la pause et non par ceux du changement »,* même si, comme le dit assez justement M. Stoléru, Freud a été plus présent que Marx dans le comportement des électeurs de gauche.

Ce nid à controverses ne devrait pas accaparer l'attention au point de faire pâlir une série d'analyses et de suggestions qui font la richesse de ce livre. On ne répétera jamais assez, après M. Stoléru, que *« ce sont les emplois les plus risqués qui sont souvent les plus mal payés* (1) »...

Pour lutter contre la fracture mortelle du pays, M. Stoléru plaide pour *« une France plus unie tout en étant moins uniforme »* et pour une nouvelle politique économique qu'il appelle « la relance sociale », et qui donnera la priorité à trois solidarités nouvelles :

1) La solidarité front-arrière. Il faut que le secteur concurrentiel paie des salaires plus élevés parce qu'il n'y a pas de garantie d'emploi. Le SMIC de l'industrie doit se situer à un niveau plus haut que le SMIC des services. En clair, l'ouvrier du textile doit gagner plus que le gardien de musée.

2) Le partage du travail. Il existe une demande pour travailler moins et gagner moins (35 % des salariés selon la COFREMCA). Favorisons cette tendance.

3) Le brassage social. *« Qui osera dire aux jeunes diplômés que leur diplôme est une dette envers la société et non une rente sur la société ? »* Il faudrait encourager les échanges entre le secteur public (abrité) et le secteur privé (exposé).

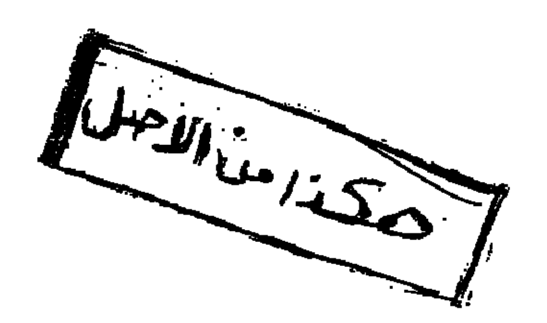
Autres suggestions : il convient de développer l'économie informelle, même en « blanchissant » le travail noir, la vente des « produits standards » (sans marques, vendus en vrac et à bas prix). Surtout pour gagner la bataille contre la hausse du coût de la vie, il faut faire en sorte que chacun ait intérêt à ce que l'inflation diminue. Pour ce faire, la politique des revenus doit prévoir qu'il n'y aura pas de hausse du pouvoir d'achat si l'inflation ne recule pas, mais que, en revanche, un point du pouvoir d'achat supplémentaire sera accordé si l'inflation baisse au-dessous de 10 %, et deux points si elle se situe au-dessous de 8 %. De même, pour que les emprunteurs ne profitent pas de l'inflation, les taux d'intérêt à long terme resteront toujours légèrement supérieurs à celle-ci.

M. Stoléru se prononce pour le retour au vote à la proportionnelle pour favoriser l' « alternance douce » et propose aux jeunes, qui ne savent plus pour quoi s'enthousiasmer, trois thèmes mobilisateurs : la culture, l'aide aux pays pauvres, la science.

On reprochera peut-être à l'auteur d'avoir voulu trop embrasser. Défaut commun à tous ceux qui, ayant tâté du pouvoir puis regardant les choses de l'autre côté de la barrière, ont toujours en tête un canevas de « programme ». Mais l'aisance du style, le sens des formules, le courage de certaines positions rendent l'ouvrage attachant. Impossible en tout cas de le lire... en quatrième vitesse.

PIERRE DROUIN.

(1) Le livre reproduit en annexe un tableau éloquent du cumul de ces inégalités extrait de « l'Expansion » du 4 au 17 décembre 1981.



Le Monde

société

Les « vendanges » de Marseille

(Suite de la première page.)

Quant au procureur de la République à Marseille, M. Pierre Truche, il affirme simplement sa détermination à aller jusqu'au bout. De ce magistrat venu de Lyon, il a été dit par une facilité d'écriture qu'il serait un M. Brun derrière le vieux port, une sorte du huron affable au palais de justice.

Mais, quand M. Truche lui-même donne une autre définition de son rôle, celle *« d'un magistrat citoyen en charge de l'intérêt général, comptable de la délinquance, défenseur de la société et des contribuables au-delà de toutes considérations politiques »*, il ne dit pas seulement de solides mais nécessaires évidences. Il annonce la rigueur. Il affirme d'une autre manière ce que M. Gaston Defferre avait lancé lors des premières inculpations de fonctionnaires municipaux. Au *« je serai sauvage »* du maire de Marseille fit écho *« les vendanges seront bonnes »* du magistrat marseillais.

Le raccourci vient alors tout naturellement su cette affaire de fausses factures, les vendanges « sauvages » de Marseille. Une grosse affaire. Un simple et très provisoire bilan suffit à le prouver : un mort, René Lucet, un ministre remercié, Mme Nicole Questiaux, deux magistrats du parquet déplacés, soixante-cinq personnes inculpées à des degrés divers d'escroquerie ou complicité, faux, usage de faux, corruption,etc., des dizaines de millions de francs détournés au préjudice de la collectivité marseillaise et nationale. Ce n'est pas négligeable, tout de même, une affaire qui débouche sur l'inculpation, pour l'instant, de vingt-sept fonctionnaires et agents municipaux d'une ville qui en compte plus de dix mille, mais dont le maire est aussi ministre de l'intérieur. Et ce n'est pas rien de voir les policiers de la brigade financière enquêter, en quelque sorte, chez leur patron. M. Defferre l'a voulu ainsi. Il a même favorisé le travail des policiers. Ainsi que l'affirme M. Truche : *« Quand j'ai avisé la mairie qu'una affaire allait tomber sur eux, tous les dossiers m'ont été ouverts. Il faut que cela soit bien clair, il n'y a eu aucune entrave à la marche de la justice ».*

« Je ne peux pas accepter la malhonnêteté »

Comment y en aurait-il eu, alors que M. Defferre déclarait le 3 juillet : *« Je peux accepter beaucoup de choses, mais pas la malhonnêteté. »* A la gangrène, selon lui, un seul remède, l'amputation.

Comment y aurait-il eu des obstacles alors, justement, que cette gangrène allait surgir sur la place publique ?

C'est peut-être l'aspect le plus surprenant de toute cette affaire. Comment un conflit dur, doctrinaire, manichéen si l'on veut même, entre un haut fonctionnaire — René Lucet — et son ministre de tutelle — Mme Questiaux — a échappé progressivement à tout contrôle au point, aujourd'hui, de faire apparaître comme tout à faire dérisoire l'objet matériel du litige, ce fameux rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) qui motiva le retrait d'agrément au directeur de la Caisse primaire des Bouches-du-Rhône. Au point, aussi, de souligner l'indécence qu'il y eut, au-delà de la légitime émotion sur la mort d'un homme, à exploiter l'affaire sur le thème de l'injustice meurtriète, de la calomnie assassine.

En fait, tout s'est passé comme si les deux principaux acteurs d'un conflit qui les dépassa très vite, devaient en être les deux premières victimes. A oser, on dirait aujourd'hui que, *politiquement*, Mme Nicole Questiaux ne savait pas ce qu'elle faisait vraiment en déclenchant l'affaire Lucet. Cela ne lui fut pas pardonné. On dira aussi que René Lucet ne savait probablement pas davantage ce qu'il risquait à venir ainsi prendre place dans le jeu marseillais à un moment clé, celui du renversement des alliances locales et du changement de pouvoir national. Et il en est mort. Comment ? La justice, après s'être précipitée pour conclure au suicide sur une enquête bâclée, a décidé, cette fois, de prendre toutes les précautions. De ce fait, les conclusions de l'information ouverte ne seront probablement pas connues avant la fin de l'année. Qu'elles qu'elles soient, et rien n'indique qu'elles puissent contredire l'enquête précédente, ces conclusions n'auront plus le même retentissement. C'est que la victime n'est plus la même.

Du René Lucet, grand commis, organisateur remarquable, au René Lucet bénéficiant des largesses immobilières de M. Dominique Venturi, qui lui vendra 1,5 million une villa hypothéquée près de 2,4 millions de francs ; du René Lucet, martyr dans sa lutte militante contre *« le fascisme rouge »*, au René Lucet recevant chaque mois, sur l'un de ses deux comptes bancaires, des sommes importantes (de 10 000 F à 20 000 F) ne correspondant à aucun revenu déclaré, il y a toute la marge qui sépare une affaire politique et polémique d'une enquête minutieuse de la brigade financière. Ou toute la différence qui peut exister entre deux déclarations.

Éloge des principes

Le 4 mars 1982, M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, disait : *« Il est mort victime d'une campagne de dénigrement et de calomnies, alors que son combat n'avait d'autre objectif que de garder la Sécurité sociale au service des seuls salariés »* (*le Monde* du 5 mars). Le 24 septembre dernier, il affirmait : *« Quand nous avons défendu René Lucet, nous avons défendu des principes (...) »* (*le Monde* du 25 septembre). Notable différence que ce passage de l'éloge d'une victime à la seule défense des principes. C'est qu'entr temps le miroir s'est brisé et que, par sa mort, dans un héritage encombrant, René Lucet va provoquer la rupture dans tout un édifice.

Il s'agit, bien sûr, de ces fameux marchés de gré à gré, point d'ancrage de toute l'enquête policière. On ne reviendra pas en détail ici sur des faits largement exposés. De vérification, de société en société, de comptabilité en comptabilité, les enquêteurs et le magistrat-instructeur vont, pour reprendre l'expression du procureur, grapiller puis frapper. Au centre d'un trafic presque industriel de fausses factures, un peu comme on fait de la fausse monnaie, un inspecteur des impôts de Nice, Julien Zemour. En tête des utilisateurs de fausses factures, un caïd, Dominique Venturi, patron de la Compagnie générale d'entreprises du Midi (C.G.E.M.). En bout de chaîne, les « victimes » consentantes et rémunérées de ces fausses factures. En aval, enfin, les chefs de petites entreprises qui eurent recours au service des multiples officines Zemour. Quatre dossiers ont ainsi été ouverts par Mlle Coux. Le tout ponctué d'une série de navettes entre la Caisse primaire centrale d'assurance-maladie, le centre hospitalier régional de Nice et, bien sûr, la plus visitée, la mairie de Marseille.

Pour autant que l'on puisse savoir, le secret est bien gardé, ce n'est-là qu'une étape. Le spectre pourrait bien s'élargir, notamment par l'exploitation du « filon » Zemour vers d'autres villes de France, d'autres centres hospitaliers, notamment à Paris, à Bordeaux et sur la Côte d'Azur.

Au demeurant, et dant l'état actuel de l'enquête, cette affaire de fausses factures étonne et inquiète. L'étonnement viendra d'abord d'un constat : dès son arrivée à la tête de la Caisse des Bouches-du-Rhône, René Lucet avait multiplié les marchés de gré à gré. Multiplier est le mot exact, puisque, de l'exception, cette pratique est devenue la règle. Plus de la moitié des travaux effectués, ou prétendûment effectués, par des entreprises pour la C.P.C.A.M. des Bouches-du-Rhône, notamment l'aménagement de nombreux centres de prestations sociales, ont été ainsi adjugés. En deux ans, près de 30 millions de francs ont été engagés de cette manière. Si l'on sait que la procédure du marché de grè à grè impose, pour chaque opération, un plafond de 100 000 F, cela signifie que, pendant cette période, sous la direction de René Lucet, la C.P.C.A.M. a passé plusieurs centaines de contrats directs avec des entreprises, pour des travaux souvent surévalués, parfois fictifs. A un tel niveau de fréquence, il est surprenant que, lors de l'enquête administrative ordonnée par Mme Questiaux, les membres de l'I.G.A.S. n'aient pas découvert, ou évoqué, ces pratiques. Surtout quand, dans le même temps, leur rapport faisait état, comme preuves à charge contre René Lucet, de dépassements de frais injustifiés pour les chauffeurs dans l'imputation d'indemnités de congés payés non pris, le tout représentant quelques milliers de francs. Cela signifierait, alors, que le détail dans cette affaire a masqué l'essentiel. Ou que le contrôle *a posteriori* des dépenses engagées par les directeurs de caisses régionales, sous leur responsabilité n'existe pas.

La succession

L'étonnement et l'inquiétude viendront d'un autre constat : non seulement la corruption, cette gangrène, serait un mal fort partagé à Marseille, mais il y serait aussi un mal presque ostensible. Car, à côté des mendiants de l'aubaine, par exemple ces employés de mairie compromis pour des sommes ridicules, petites primes du silence, d'autres ont étalé au grand jour un train de vie peu compatible avec leur salaire et leurs revenus connus. Cela fait des années. Comme s'il ne pouvait rien leur arriver, dans l'enchevêtrement des complicités et le maquis de protections. Cela conduit tout naturellement à s'interroger sur le rôle des élus socialistes. Certains savaient-ils ? Sont-ils impliqués ? La question reste sans réponse.

Le nom d'un adjoint, député P.S., a été avancé par la rumeur, sous l'argument que celui-ci aurait favorisé une entreprise familiale dans l'attribution d'un marché. Interrogé sur ce point précis, le procureur de la République a répondu, il y a quelques jours, par un démenti formel. La rumeur persiste.

En fait, tout se passe maintenant comme si, au sein du parti socialiste à Marseille, cette affaire Lucet, devenue l'affaire des fausses factures, apparaissait l'occasion d'en découdre enfin, de régler de vieux comptes. Ce serait la guerre entre la vielle garde — Mme Irma Rappuzzi, MM. Antoine Andrieux, Jean Mas, Charles-Emile Loo (1) — et les deux chefs de file de la nouvelle génération — un député, M. Philippe Sanmarco, et M. Michel Pezet, président du conseil régional, conseiller municipal et premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône. Et ce serait, aussi, la guerre entre ces deux derniers hommes, aspirants à la succession.

Une guerre d'autant plus paradoxale que, justement, ce problème de la succession ne se pose pas immédiatement, puisque M. Gaston Defferre sera candidat à la mairie de Marseille. Une guerre en tout cas très révèlètrice du mouvement de fond qui s'opère au sein du parti socialiste pour un renversemet des alliances. Après trente ans de coalition entre le P.S., ue partie de la droite marseillaise et, à la croisée des chemins, un syndicat F.O. fort hétéroclite, pour faire barrage au parti communiste, la fédération des Bouches-du-Rhône,, bien contrôlée par M. Pezet, s'engage maintenan à fond pour une alliance avec le P.C. Tout cela est plus facile à imaginer qu'à réaliser, face aux pesanteurs marseillaises, aux habitudes, au clientélisme, aux amitiés, à la puissance de la vieille garde et aux réticences d'un syndicat F.O. même diminué. Face aussi à la concurrence de M. Philippe Sanmarc. Face enfin à un maire qui ne dit mot et attend.

PIERRE GEORGES.

(1) Mme Lappuzzi, sénateur, premier adjoint ; M. Loo, membres de l'Assemblée des Communautés européennes : M. Andrieux, sénateur P.S., adjoint au maire ; M. Mas, député P.S., adjoint au maire.

LE MEURTRE D'UN JEUNE ALGÉRIEN A BRON (RHONE)

Autodéfense et insécurité sur fond de campagne électorale

De notre correspondant régional

Lyon. — Ahmed Boutelja, un Algérien de vingt-cinq ans, est mort mardi 26 septembre à la cité Saint-Jean-de-Bron (Rhône), tué à coups de carabine 22 long rifle par un plâtrier-peintre de trente-cinq ans, M. Jean-Claude Lopez. Atteint par deux projectiles, le jeune homme est décédé avant son admission à l'hôpital. Son ami, M. Abdelkrim Messalti, vingt-trois ans, blessé seulement à l'omoplate, a eu plus de chance.

A l'origine de ce drame, une querelle entre jeunes, une bagarre dont un adolescent, Jean-Yves, seize ans, va se plaindre à sa mère. Le compagnon de celle-ci, M. Lopez, intervient et menace une première fois les jeûnes gens avec un coupe-coupe, puis avec une carabine. *« J'ai tiré en l'air »*, affirmera-t-il, bien que les policiers aient relevé des impacts de projectiles à hauteur d'homme... *« Il a continué à tirer sur Ahmed blessé et à terre »*, affirment des témoins, tandis qu'une polémique sur l'insécurité se développe à Bron sur fond de campagne électorale.

Deux semaines après les faits, une centaine de jeunes du quartier se sont réunis dans un local pour souhaiter que *« tout ça s'arrête »*. Fermement mais sans violence, ces jeunes gens, pour la plupart des fils d'immigrés, voulaient dire des *« choses simples »*. Ils réclament une *« justice normale »* et une *« instruction régulière »*. Que l'on écoute *« les témoignages des gens concernés »* par les faits, les parents et les amis de la victime. *« Il a tiré avec acharnement. Il ne peut pas plaider l'affolement. »* Et de rappeler les menaces qui auraient été proférées quelques mois auparavant par le meurtrier : *« Un jour, je tuerai un Arabe. »*

Marie-Louise, dix-neuf ans, avait fait des projets avec Ahmed. Elle ne comprend pas pourquoi on a pu ici ou là évoquer son passé (Ahmed venait de purger une courte peine de trois mois d'emprisonnement. *« Il apprenait à conduire, il s'était inscrit à l'A.N.P.E. On devait se marier dès qu'il aurait trouvé du travail. »* Marie-Louise est seule aujourd'hui avec son enfant, leur enfant, qui a eu un mois il y a quelques jours.

Ce jour-là, le corps d'Ahmed a été accompagné à l'aéroport par ses amis et sa famille, d'où il est parti pour l'Algérie.

Une marche silencieuse, *« modèle de dignité et de responsabilité »*, aux yeux du préfet de police du Rhône, M. Bernard Grasset.

« Une affaire comme ça nous dépasse un peu », reconnaît M. Serge Darmizin, commerçant, président de l'association Sécurité individuelle pour tous, de Bron. Cet homme sincère et mesuré dans ses propos assure que jamais son association n'a *« entretenu ou encouragé le racisme »*, qu'elle s'est toujours opposée à la création de comités d'autodéfense. Simplement, le regroupement des habitents de Bron, excédés par la délinquance quotidienne — déprédations, vols mais aussi agressions, — a pour but, selon M. Darmizin, de *« réconforter les gens »* et *« de penser moins aux loubards qu'aux victimes »*.

Un élu contre les voyous

M. Vincent Guittard, tout nouveau conseiller général (U.D.F.), s'est, pour sa part, forgé l'image d'un homme qui *« s'occupe de la sécurité à Bron »*. Il doit sa récente élection avec 52 % des suffrages dans un fief socialiste à son profil d'homme dynamique. Il espère bien, par l'effet de la *« spirale de la victoire »*, emporter le siège du maire (P.S.), M. André Sousi. Aujourd'hui, M. Guittard *« déplore tout incident de violence »* : *« J'ai toujours été contre les comités d'autodéfense. J'ai souvent dit aux gens : « Je vous défends d'utiliser les armes. »*

Mais M. Guittard ne répugne pas à faire des rondes, à passer en voiture la nuit, seul ou avec un ami, pour voir *« si tout va bien »*. Sa popularité n'est pas acceptée par tous. Il a été récemment pris à partie par quelques jeunes au cours d'une partie de pétanque. Mais comme il *« combat les voyous »*, il estime être là dans son *« rôle d'élu »*. De plus, s'il a des idées très précises sur les différentes communautés (*« A force de donner raison à une minorité, on fait du racisme à rebrousse-poil. »*), il paraît pousser très loin cette observation de ses concitoyens : *« Vous savez, lundi soir, à la réunion des jeunes, il n'y avait pas que des gens de Bron. Il y avait là des immigrés qu'on a rameutés de tous les secteurs. Je le sais parce que j'avais aussi mes gens à moi ! »*

Pourtant, comme M. Darmizin, M. Guittard est conscient des dangers de contagion de la violence. Il a même pris l'initiative de stopper la diffusion d'un tract rédigé par des boulistes, appelant à soutenir M. Lopez, *« un père de famille en prison »*. Ce tract démontre la permanence d'attitudes extrêmes. Or Bron n'a pas besoin de boute-feu. La réaction immédiate des jeunes après le drame (prise à partie violente du meurtrier et saccage de son appartement) indique clairement que les tentations d'autodéfense ne sont pas limitées aux seuls Français.

M. André Sousi, le maire, garde son calme. Avec même le désir de minimiser à tout prix l'affaire Boutelja, qui *« n'a aucune relation avec une agitation politicienne sur le thème de la sécurité »*. Sur un plan plus général, il peut s'appuyer sur des statistiques qui montrent, surtout depuis cet été, un recul de la délinquance dans l'est lyonnais. Il est préoccupé par l'existence de deux pôles d'habitation dans sa commune (à Parilly et dans le quartier de Terraillon) à fort taux d'immigrés. Des immigrés *« mal répartis »* dans l'agglomération. Mais comme ses adversaires *« exagèrent les faits »*, il ne veut pas répondre à la polémique sur la *« tarte à la crème »* de l'insécurité et assure pouvoir présenter un bilan positif. *« Ici, à Bron,* indique *M. Sousi, avant le 10 mai 1981, il y avait neuf policiers. Ils sont aujourd'hui soixante-quatorze. »*

Pendant la future campagne électorale, où la sécurité sera un des thèmes majeurs, aura-t-on oublié la mort d'Ahmed ? Ses copains ne veulent pas, au cœur de la bataille politique, *« continuer à servir de cible »*.

CLAUDE RÉGENT.

Faits et jugements

Inculpation du meurtrier présumé d'une adolescente

Jean-Marc Dallon, un chômeur âgé de trente-quatre ans, a été inculpé, vendredi 8 octobre, par M. Paul Burlaud, juge d'instruction au tribunal de Pau, du meurtre d'une jeune fille âgée de quinze ans, Mireille Louis. La jeune fille, qui avait disparu le 1er octobre, avait été retrouvée morte à 15 kilomètres au nord-ouest de Pau.

J.-M. Dallon l'avait rencontrée alors qu'elle faisait de l'auto-stop à la sortie de son collège d'Oloron-Sainte-Marie pour regagner le domicile de ses parents à Pau. Il avait tiré sur la jeune fille deux cartouches de fusil de chasse. Mais des témoins avaient relevé le numéro d'immatriculation de la voiture, numéro correspondant au véhicule de Jean-Marc Dallon, engagé à Blaye (Gironde) pour les vendanges. On a retrouvé dans sa voiture un fusil de chasse du calibre des cartouches tirées sur la jeune fille.

REPRÉSAILLES

Un homme de trente-deux ans qui avait molesté l'un des professeurs de son jeune frère, âgé de quatorze ans, a été condamné, le 7 octobre, à six mois de prison, dont un ferme et à 2 000 F d'amende par le tribunal correctionnel de Colmar (Haut-Rhin).

Le 13 avril 1982, un professeur de mathématiques d'une classe préprofessionnelle du lycée de Sélestat (Bas-Rhin) avait réprimandé un élève qui avait frappé l'un de ses camarades durant un cours. Peu après, l'enseignant avait été rattrappé dans la rue et frappé à coups de poing par le frère de l'élève admonesté. Il avait dû être soigné pour une fracture du nez.

A l'audience, le représentant du ministère public s'était interrogé sur l'opportunité de nommer, dans une classe réputée difficile, un maître auxiliaire sans expérience. Il avait également réclamé une sanction exemplaire, pour aider à la protection des enseignants.

Douaniers en colère dans le Nord-Pas-de-Calais

Lille. — Vendredi 8 octobre, à Lille, une centaine de douaniers ont déposé leurs armes à la direction régionale des douanes. Répondant à un appel de l'intersyndicale C.F.D.T., C.G.T. et F.O., ils entendaient protester contre l'inculpation de tentative d'homicide volontaire dont fait l'objet l'un des leurs, M. Nuyttens, de la circonscription d'Arras.

En mars, alors qu'il était de garde sur le parking au péage de l'autoroute d'Arras, M. Nuyttens a tiré sur la voiture d'un automobiliste qui refusait d'obtempérer à un ordre d'arrêt pour contrôle. Le conducteur fut légèrement blessé à la face. Selon les douaniers, M. Nuyttens a bien tiré vers les roues du véhicule et le chauffeur n'a été touché que par ricochet. Sinon, selon eux, la blessure aurait été beaucoup plus grave.

Les supérieurs de M. Nuyttens affirment que ce dernier a agi dans le cadre de ses prérogatives et soulignent qu'aucune sanction disciplinaire n'a d'ailleurs été prise à son encontre. L'inculpation n'a d'ailleurs été signifiée que très récemment. Selon les syndicats des douaniers, dans le Nord et le Pas-de-Calais, 80 % des cinq cents agents des douanes ont rendu leurs armes vendredi. — *(Corresp.)*.

M. Bakhtiar débouté

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Emile Cabié, a rendu, le 8 octobre, un jugement déboutant M. Chapour Bakhtiar, ancien premier ministre de l'Iran réfugié en France, de l'action en diffamation qu'il avait engagée après la diffusion par TF 1 le 1er décembre, d'une interview de M. Djavad Alamir, journaliste iranien. Ce dernier annonçait la récente création en Europe, sous l'égide de M. Bakhtiar, de l'organisation de renseignements SAB par le général Hachemi, qui dirigeait sous le règne du Shah le huitième bureau de la Savak (police secrète).

De telles allégations, estime le tribunal, sont effectivement diffamatoires. Mais il n'en a pas moins relaxé M. Djavad Alamir et M. Jacques Boutet, P.-D.G. de TF 1 au moment des faits, au bénéfice de la bonne foi. Le journaliste iranien a en effet indiqué qu'il s'était appuyé sur des communiqués revêtus de la signature du général Hachemi, dont ce dernier a contesté l'authenticité seulement huit jours après l'émission en cause.

● *Après un incendie criminel à Paris*, nous avons reçu, au titre du *droit de réponse*, de M. Albert Grambin, fils de Mme Grambin, décédée lors de cet incendie, le texte suivant :

« Il a été indiqué à tort dans votre journal du 18 mai 1982 relatant l'inculpation de l'incendiaire de la Goutte-d'Or, 3, rue de Fleury, 75018 Paris, qu'un différend aurait opposé ce dernier à la victime concernant le partage du butin provenant de larcins. Cette affirmation est totalement inexacte. »

SPORTS

SPORTS ÉQUESTRES

Trente-deux cavaliers et quarante-cinq cavalières à la conquête des titres nationaux

La première épreuve comptant pour le Championnat de France de saut d'obstacles s'est disputée jeudi 7 octobre au grand parquet de Fontainebleau, où, sous un ciel hideux, trente-deux cavaliers se sont lancés à la conquête du titre avec des chances inégales. Contre toute habitude, des chevaux obstinément au refus renvoyèrent leurs cavaliers aux vestiaires, chargés de lourdes ardoises. On vit même l'un de ces derniers, qui par parenthèse ne passe pas pour un sentimental à cheval, encaisser trente-sept points de pénalisation, chiffre rarement atteint dans une compétition de ce niveau.

C'est le Bordelais Pierre Durand, vingt-sept ans, qui a pris la tête du classement provisoire en compagnie du bai *Jappeloup*, sept ans, l'âge où les chevaux vont au feu d'un cœur exemplaire, et n'y vont plus l'année suivante pour peu qu'on ait abusé de leurs vertus guerrières. Mais le cavalier de *Jappeloup* est un sage. Vivant des ruines d'autrui dans le civil comme syndic de faillites, il mène l'entraînement de ses montures avec une lucidité, une prudence à laquelle la fréquentation quotidienne de l'infortune n'est sans doute pas étrangère. A la deuxième place se pointe le Nnordiste Hubert Thirouin, propriétaire d'une écurie somptueuse. A la troisième, l'Orléanais Patrick Caron sur l'affreux *Éole IV*, s'envolant sur tous les obstacles *« comme un cerf aux abois franchissant des fourrés »*.

Vendredi 8 octobre a vu les cavalières disputer le premier tour de leur championnat national. Quelle impression recueillir après avoir suivi les prestations de quarante-cinq concurrentes invitées à franchir quatorze obstacles dont une banquette et une rivière ? Si nos sportives sont douées d'un tact équestre remarquable, de beaucoup d'énergie et de courage, un handicap majeur les cantonne dans une relative médiocrité. Elles sont généralement incapables d'intensifier l'action des jambes pour la bonne raison qu'elles n'en ont pas. N'en possédant pas, elles se privent ainsi du seul moyen de persuasion qui permet de parer au plus pressé, notamment à l'obstacle où les aides inférieures jouent un rôle capital. Que de chevaux timides et hésitants remis sur le droit chemin grâce à l'intervention de jambes énergiquement impulsives.

Cela ne doit pas nous empêcher d'accorder une mention spéciale à Mlle Marie-Hélène Huttin, victorieuse de la première épreuve du championnat.

ROLAND MERLIN.

FOOTBALL. — *La commission de discipline de l'Union européenne des associations de football (U.E.F.A.) a infligé, le 9 octobre à Zurich, des amendes à trois clubs français : 35 000 francs suisses (115 000 F) à l'A.S. Saint-Étienne à la suite des incidents survenus lors du match contre Tatabanya ; 2 000 francs suisses (6 600 F) à l'A.S. Monaco pour sa conduite incorrecte à Sofia, et 1 500 francs suisses (5 000 F) aux Girondins de Bordeaux pour jets de fusées lors de la rencontre avec Iéna. Par ailleurs, l'U.E.F.A. a sanctionné d'une amende de 1 000 francs suisse le club albanais Nentori de Tirana, qui a déclaré forfait pour ne pas rencontrer en huitièmes de finale de l'épreuve des clubs champions, le Dynamo de Kiev. L'Albanie et l'Union soviétique n'entretiennent plus de relations diplomatiques depuis 1950.*

MÉDECINE

Le traitement des malades mentaux

(Suite de la première page.)

Octobre 1980 : le ministre de la santé, M. Jacques Barrot, rend public un rapport (*le Monde* du 3 octobre 1980) dans lequel sont exposés à la fois l'ampleur de la « demande », qui s'adresse à l'hôpital psychiatrique — où ont été admis, pour la seule année 1978, 268 000 personnes qui y ont séjourné, en moyenne, cent jours — et les « appréciations », qui président à leur gestion : leur équilibre financier repose sur le nombre de malades hospitalisés, par le biais des prix de journée, alors que tout démontre qu'il est préférable de soigner les patients, autant que possible, *« hors les murs »*. Mais la Sécurité sociale ne prend pas en charge les traitements extra-hospitaliers parce qu'ils sont assimilés — pourquoi ? — à de la « prévention », ce qui provoque, on le constate, de consternantes incohérences.

Octobre 1981 : le nouveau ministre de la santé, M. Jack Ralite, prononce, à Rouen, un discours résolument moderniste (*le Monde* du 14 octobre 1981), dans lequel il annonce l'abrogation de la loi de 1838, qui fonde les régimes d'internement et la structure asilaire, et annonce un développement radical de la politique de « sectorisation », c'est-à-dire de la prise en charge des malades « hors les murs ». M. Ralite annonce, dans le même discours, qu'il a chargé un psychiatre des hôpitaux, le docteur Jean Demay (Bordeaux), d'une mission qui devra déboucher sur un rapport et sur des propositions.

Octobre 1982 : le congrès des psychiatres des hôpitaux se réunit à Toulouse, dans un climat que le docteur Jean Ayme, président du syndicat, qualifie de *« désenchanté »*. Un désenchantement qu'il faut mesurer à l'aune des espérances qu'avait fait naître l'arrivée au pouvoir d'une gauche traditionnellement « désaliéniste ».

En un an, disent les congressistes, réunis à Toulouse, nous avons été abreuvés de mots et de concepts que n'a accompagnés aucune réalisation. De la gauche, les psychiatres des services publics attendaient, à la fois, une revalorisation considérable des moyens thérapeutiques dont ils disposent, une reconnaissance de leur spécificité au sein de la médecine, tout autant qu'un discours novateur. Ils n'ont, jusqu'à présent, disent-ils, enregistré que des menaces sur leur statut (concurrence du secteur privé insuffisamment compensée, risque d'assimilation à la fonction publique), des atteintes à la formation dispensée aux étudiants, des promesses non tenues sur la protection du droit des malades mentaux.

Surtout, disent-ils, après le discours prononcé à Rouen, qui avait soulevé de grandes espérances, *« nous ne pouvons dissimuler notre désillusion devant le constat que l'intendance ne suit pas »*. En d'autres termes, le régime de pénurie dans lequel se débat la prise en charge de la maladie mentale ne s'est en rien amélioré : les budgets hospitaliers et les enveloppes financières accordés par les départements aux activités extra-hospitalières sont demeurés dramatiquement insuffisants au regard des besoins ; *« nous refusons,* déclare le docteur Pierre Pennec (La Roche-sur-Yon), *qu'on nous oppose l'argument de la pénurie : la psychiatrie souffre dans ce pays d'un retard tel qu'il est inacceptable que l'on entrave encore son développement, fût-ce en période de crise »*.

A ces critiques et à ces interrogations, le groupe de travail présidé par le docteur Demay pourra-t-il apporter des réponses apaisantes ? Dans quelques semaines, M. Jack Ralite rendra publiques ses conclusions et les propositions auxquelles il sera parvenu. D'ores et déjà, les travaux du groupe ont permis d'élaborer un document de travail intitulé « Une voie française pour une psychiatrie différente » qui permet de dégager des lignes de fond révélatrices d'une orientation.

Le « pourrissement programmé »

Dans ce rapport, les auteurs écrivent d'emblée que *« la démarche constatée devra être celle de la désaliénation »*, ce qui suppose à la fois des modifications juridiques profondes et des changements fondamentaux dans la politique psychiatrique d'ensemble.

Le rapport souligne, dès ses premières pages, qu'il importe de modifier, dans une même démarche, trois textes : l'article 64 du code pénal, la loi du 30 juin 1838 sur l'internement et celle du 30 juin 1975 sur le statut des handicapés.

L'article 64 du code pénal permet à la justice de déclarer « irresponsable » un malade mental, auteur d'un crime ou d'un délit ; au lieu d'interrompre le processus judiciaire habituel, estime le rapport, il conviendrait de le « suspendre » et de confier à une commission *ad hoc* la définition de la responsabilité pénale du sujet. Les deux autres textes doivent être refondus, estiment les auteurs *« dans un cadre juridique d'ensemble »* qui permettrait, à la fois, de définir les conditions de traitement des malades privés de leur libre arbitre et le mode de prise en charge des handicapés atteints de troubles psychiques.

Beaucoup plus détaillée est la partie du rapport qui traite de l'organisation d'ensemble de la psychiatrie. Alors que les « secteurs » sont définis à l'heure actuelle comme des unités de soixante-dix mille habitants centrées sur l'hôpital psychiatrique, il convient, estiment les rapporteurs, d'inverser complètement la démarche. Le secteur, écrivent-ils, doit être avant tout une *« unité géo-démographique »* reliée à une entité administrative *« qui tienne compte des traditions et des courants d'échanges plus que des résultats d'un recensement »*, à savoir, une commune, un arrondissement, un quartier. Ces secteurs doivent recevoir un statut juridique garantissant leur autonomie.

Dans cette perspective, écrivent les rapporteurs, l'asile traditionnel doit être « aboli ». Cette *« masse énorme, institution largement dépassée, qui fonctionne pour son autoreproduction »*, absorbe à elle seule 80 % du budget de la santé mentale. Le problème de l'hôpital psychiatrique, ajoutent-ils, *« est un point central de notre travail, car la crise de la psychiatrie y culmine »*. Il est impossible *« de contourner ce problème et de fermer les yeux »*, d'autant que l'asile *« est toujours le théâtre essentiel de la folie »* et le siège d'un *« pourrissement parfois programmé »*.

Développant leurs critiques, les auteurs estiment que l'hôpital psychiatrique a fait l'objet d'un *« envahissement administratif totalement cloisonné »*, et qu'il dispose *d'équipes médicales dramatiquement isolées et sous-équipées »*.

Aussi faut-il définir *« une voie précise qui pose le problème en termes de dépérissement »*, mais qui sache prévoir une *« tactique de transition »*. Il importe, en effet, d'éviter notamment l'impasse où se trouve actuellement l'Italie, où une suppression aveugle des asiles aboutit à des abandons de malades et risque de vouer l'expérience à l'échec.

Il convient donc, estiment les rapporteurs, de reconvertir ces énormes infrastructures mais de proscrire « toute *reconversion dans le domaine sanitaire* ».

Il faut abattre les murs d'enceinte, déverrouiller les pavillons fermés, supprimer le « pécule » qui rémunère le travail des malades, revoir la législation de ce travail, ouvrir l'hôpital vers l'extérieur. Il faut remplacer l'asile par un dispositif souple, éviter d'adopter un modèle stéréotypé, tenir compte de ce qui existe, et faire des *« centres de santé mentale »*, ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les pivots du dispositif : lieux d'accueil permanent, centres de soins ambulatoires et de formation des personnels. Ils disposeraient de quelques lits permettant d'héberger les malades l'espace d'une crise.

Pour ceux qui devront être hospitalisés pour de longues durées, il conviendra d'utiliser de petites unités (quinze à quarante lits), peut-être installées dans les anciens asiles, mais conçues comme des antennes hospitalières du secteur, alors que à l'heure actuelle le secteur, est l'antenne de l'hôpital. Cette transformation devra se faire progressivement ; elle suppose l'abolition complète de la dualité des modes de prise en charge entre les activités hospitalières et extra-hospitalières, et l'abandon total du système des prix de journée. Ce sont les Directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DASS) qui retrouveraient la gestion de l'ensemble, ce qui répond à leur *« mission originelle »*

Des modifications ausi radicales supposent une revalorisation du travail des infirmiers psychiatriques. Ceux-ci ne doivent, en aucun cas, souligne le rapport, se sentir menacés dans leur emploi par de telles perspectives. Bien au contraire, celles-ci supposent que l'encadrement des malades par des infirmiers soit considérablement renforcé.

Le piège des mots

Une telle organisation suppose aussi que les activités de la psychiatrie publique s'intègrent à celles de la psychiatrie « de ville » privée. Cette diversité et ses avantages doivent être reconnus.

En conclusion, les auteurs estiment que en dix ans, les hôpitaux psychiatriques « lourds » pourraient avoir disparu, à la condition, bien entendu, que des dispositions transitoires aient été activement mises en œuvre, seule condition possible d'un *« dépérissement des structures ségrégatives »*.

Un tel programme, disent les psychiatres réunis à Toulouse, ne peut que rencontrer notre assentiment. *« Le dépérissement de l'asile,* déclare le docteur Jean Ayme, *est inscrit dans l'histoire. »* Il conviendra néanmoins, soulignent les psychiatres des hôpitaux, de veiller scrupuleusement à la mise en œuvre des mesures transitoires. En Italie, disait tristement l'un d'eux, *« les malades mentaux sont dans les gares... »*

Il faut aussi, insistent-ils, éviter de tomber dans un leurre : *« Une telle réforme,* souligne le professeur Roger Misès (Paris), *ne peut aucunement se concevoir dans la pénurie actuelle de personnel, déjà dramatique, et qui va s'aggraver en 1983. »*

En d'autres termes, les psychiatres réunis à Toulouse, s'ils souscrivent aux principes d'ensemble réunis dans le document de travail élaboré par la commission de travail élaboré par la commission Demay, n'en sous-estiment pas les difficultés. Nous ne voulons plus, disent-ils, tomber dans *« le piège des mots, de l'idéologie, des concepts, nos habituels compagnons d'infortune, écrans de notre impuissance »*.

CLAIRE BRISSET.

SCIENCES

Le statut des chercheurs de l'INSERM

Le projet de réforme des statuts de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) continue de susciter une vive émotion au sein de la communauté scientifique nationale (*le Monde* des 8 et 9 octobre). La direction générale de l'INSERM vient, pour sa part, de publier un communiqué dans lequel elle précise certains points sur la limitation à venir de la durée des mandats des directeurs d'unités de recherche. Nous publions ici le point de vue du professeur Jean-Charles Schwartz, directeur de l'unité de recherche sur la neurobiologie à l'hôpital Sainte-Anne de Paris.

Point de vue

Le seul critère devrait être celui de la réussite scientifique

par le professeur JEAN-CHARLES SCHWARTZ (*)

UN communiqué du ministère de la recherche et de l'industrie nous a appris que la mesure de limitation de la durée des mandats des directeurs d'unités de recherche de l'INSERM voyait sa date d'application retardée de trois ans : elle prendra effet en 1986 au lieu de 1983. Dans l'immédiat, ce report va éviter de « décapiter » plusieurs unités de recherche qui non seulement n'ont pas démérité mais sont unanimement considérées, en France et à l'étranger, comme à la pointe de leur discipline : citons celles des professeurs Étienne-Émile Beaulieu (hôpital-hospice de Bicêtre) et Michel Jouvet (université Claude-Bernard de Lyon), et du docteur Jacques Glowinski (Collège de France).

Mais, bien que reportée, cette mesure n'en est pas moins critiquable et dangereuse.

Il s'agit, en effet, de faire entrer un critère nouveau dans le choix d'un directeur d'équipe de recherche : celui de la durée du mandat exercé antérieurement. Nous sommes nombreux à penser que, à un moment où la nation décide de faire un effort particulier pour développer sa recherche scientifique, le seul critère qui devrait prévaloir est celui de la réussite scientifique. Celle-ci est essentiellement fondée sur la qualité des membres d'une équipe et sur la cohésion de cette dernière, dans laquelle le directeur d'unité peut jouer un rôle déterminant. A cet égard, il faut souligner la situation particulière de la recherchhe biomédicale.

Contrairement à ce qui se passe au C.N.R.S. et à l'Institut Pasteur, où l'on trouve de gros laboratoires ou ensembles de laboratoires, les unités de recherche INSERM représentent souvent des équipes moyennes (d'une dizaine de chercheurs et techniciens) où les rôles d'animateur scientifique et d'administrateur scientifique du directeur sont imbriqués, alors qu'il peut être souhaitable de les dissocier pour les très gros laboratoires. Que ce rôle ne soit pas systématiquement tenu à vie par la même personne, comme cela a été trop souvent le cas jusqu'ici, j'en suis d'accord, mais il est extrêmement dangereux de limiter automatiquement la durée totale d'un mandat de direction : à terme, cela conduirait dans de nombreux cas à confier à quelqu'un, pour une durée de douze ans, la direction d'une équipe, quels que soient les résultats de cette direction en cours de mandat.

En fait, cette durée de douze ans est beaucoup trop longue pour les mauvais directeurs, mais peut se révéler insuffisante pour l'épanouissement d'un projet de recherche longue haleine. Sachons donc faire confiance à nos commissions scientifiques pour juger périodiquement du renouvellement des mandats et fixer le terme d'une direction en fonction de deux éléments : la réussite (qui peut être évaluée par des experts nationaux et internationaux) et le consensus des membres de l'équipe, qui peut être recueilli de manière objective par les commissions scientifiques.

(*) Directeur de l'unité de neurobiologie de l'INSERM à l'hôpital Sainte-Anne (Paris).

DU CARBURANT HYDROGÈNE OBTENU A BON MARCHÉ A PARTIR DE L'EAU ?

L'hydrogène sera-t-il bientôt un concurrent pour les hydrocarbures ? C'est probable. Mais , il faudra encore attendre. Pourtant, des chercheurs de la Texas A. and M. University, à College Station (Texas) auraient mis au point un procédé de production de l'hydrogène particulièrement prometteur en « craquant » les molécules d'eau pour les séparer en leurs deux composants : l'hydrogène et l'oxygène.

La technique n'est pas nouvelle. Ce qui semble l'être, en revanche, c'est le procédé électrochimique utilisé et sur lequel les chercheurs texans sont assez discrets. On sait simplement que les électrodes utilisées au cours de l'expérience feraient appel au silicium et permettraient des rendements de production jamais atteints par les procédés classiques.

Si les chercheurs de l'université texane font preuve d'un grand enthousiasme pour leur découverte, ils affichent en revanche une prudence de bon aloi quant à ses perspectives commerciales. M. John Bockris, chef du centre de recherches dans lequel la nouvelle technique a été mise au point, par MM. Szklarczyk et Contractor, a déclaré en effet *« qu'il espérait qu'il déboucherait sur un procédé commercialisable »*, mais qu'il leur fallait auparavant vérifier leurs résultats. Cinq à six ans d'études supplémentaires seraient nécessaires pour envisager la réalisation d'unités de production d'hydrogène de taille industrielle fondées sur ce procédé. — *(A.F.P., U.P.I., Reuter.)*

REMBOURSÉ PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le traitement chirurgical des transsexuels est pratiqué à l'Assistance publique de Paris

Un transsexuel (1) a-t-il droit au traitement chirurgical qu'il réclame ? Si oui, la collectivité doit-elle prendre en charge le financement de cette thérapeutique ? Une réunion organisée le 8 octobre à Paris par l'Association médicale française pour l'aide aux transsexuels (AMEFAT) (2) a permis d'apporter de nouveaux éléments de réponse à ces deux questions.

Le professeur agrégé Jacques Breton (hôpital Lariboisière, Paris) a, en effet, révélé à cette occasion qu'une dizaine de transsexuels français ont pu, ces derniers temps, bénéficier, dans certains services hospitaliers de l'Assistance publique de Paris, d'une prise en charge médico-chirurgicale. Cette dernière est remboursée par les caisses de Sécurité sociale ; elle est assurée en accord et en liaison avec le conseil de l'ordre des médecins. D'autre part, ce type d'intervention n'est jamais effectué dans les secteurs privés des services hospitaliers. Il ne s'agit donc plus, selon le professeur Breton *« d'une thérapeutique clandestine »*.

Le nombre des personnes qui, en France, sont véritablement concernées par le phénomène de la transsexualité est compris entre cinq cent et mille. Celles-ci étaient, jusqu'à présent, contraintes d'aller à l'étranger (au Maroc, en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, par exemple) pour y subir des interventions chirurgicales dans des conditions plus ou moins déplorables et pour des sommes importantes (entre 20 000 et 80 000 francs). D'autre part, leur dossier n'était pas véritablement étudié. Or, les spécialistes estiment que les véritables cas de transsexualisme sont au total fort rares, ne concernant qu'une personne sur dix parmi celles qui demandent une modification chirurgicale de leurs organes génitaux externes. Effectuées sur de mauvaises indications, ces interventions conduisent, en règle générale, au suicide.

Le dispositif qui se met en place aujourd'hui en France fait suite à un récent vœu émis par l'Académie nationale de médecine après une communication du professeur René Kùss (groupe hospitalier de la Pitié-Salpêtrière, Paris) (*le Monde* du 2 juillet). L'Académie estime en substance que, sous couvert d'une expertise médicale, on peut admettre une prise en charge médico-chirurgicale des transsexuels.

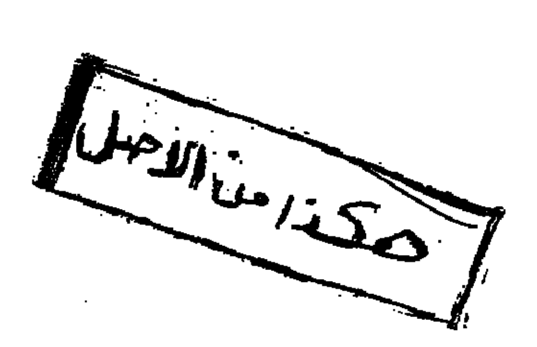
Les efforts accomplis dans ce domaine butent néanmoins sur un obstacle important : l'incohérence des décisions de justice concernant les demandes de modification d'état civil qui accompagnent immanquablement les interventions chirurgicales. Si certains tribunaux de grande instance acceptent, d'autres, en revanche, refusent. Pour les animateurs de l'AMEFAT, il n'est pas rare qu'après s'être vu opposer plusieurs refus certains transsexuels opérés, dramatiquement marginalisés, se suicident.

Faut-il dès lors légiférer en la matière ? Une loi a récemment été adoptée en Italie (*le Monde* du 7 octobre 1981). En France, M. Henri Caillavet, sénateur du Lot-et-Garonne (gauche démocratique), a déposé une proposition de loi similaire. De l'avis général, y compris de ses auteurs, le texte de cette proposition doit être revu. Pourtant certains représentants du corps médical sont fortement opposés à ce qu'on légifère dans ce domaine, estimant au total que l'action progressive qu'ils mènent actuellement constitue *« le moins mauvais des systèmes »*.

JEAN-YVES NAU.

(1) Le transsexuel est un individu — homme ou femme — ne présentant aucune ambiguïté en ce qui concerne son sexe somatique ou génétique. En revanche, il est intimement persuadé d'appartenir au sexe opposé. Cette distorsion entre le somatique et le psychologique, qui trouve vraisemblablement son origine dans la toute première enfance, est à l'origine de vives souffrances. Le traitement chirurgical consiste, en particulier, à modifier l'apparence des organes génitaux externes pour les faire ressembler à ceux du sexe opposé. Ce phénomène est totalement différent de l'homosexualité, des états intersexuels, de certains états psychotiques ou du travestisme.

(2) AMEFAT, 21, rue des Docteurs-Charcot, 422100 Saint-Etienne.



Le Monde

culture

MUSIQUE

SALLE PLEYEL

Les soixante-dix ans d'Igor Markevitch

La salle Pleyel, comble, a chaleureusement fêté, le 8 octobre, le soixante-dixième anniversaire d'Igor Markevitch, qui fut toujours l'enfant prodige, l'enfant chéri de Paris, comme compositeur avant la guerre et comme chef d'orchestre après la tourmente. Bien des auditeurs étaient des fidèles de l'époque mémorable où il dirigeait, dans cette même salle, les Concerts Lamoureux.

Pour ses retrouvailles avec ses « compatriotes » (1), dues « à Prestige de la musique », Markevitch avait heureusement marié les deux aspects de son existence. S'il a cessé de composer en 1943, à trente et un ans, après des débuts fulgurants, il s'est repris d'intérêt ces derniers temps pour ses œuvres passées, dont Boosey and Hawkes a décidé la publication intégrale. Et nous avons pu ainsi découvrir son Laurent le Magnifique, *concerto pour voix et orchestre écrit en 1940 à Florence sur quatre poèmes d'amour du célèbre Médicis.*

C'est une partition opulente où une grande voix (en l'occurrence le généreux soprano de Lynn Strow) rivalise joyeusement avec un puissant orchestre comme chez Strauss ; beaucoup de belles idées ont quelque mal à se faire jour, souvent insaisissables à travers ces trames souples mais assez chargées. Pourtant, dans le troisième mouvement pour les cordes seules, un très pur lyrisme s'élève d'une polyphonie douce et contemplative aux enchevêtrement délicats où chaque voix chante comme une fleur dans un bouquet.

Chef d'orchestre, Markevitch a gardé cette incomparable technique d'une lisibilité et d'une précision parfaites, cette indépendance des bras, cette distinction des gestes, ces mains merveilleusement expressives, qui en ont fait un modèle (et un professeur célèbre). Son interprétation de la Symphonie pastorale, *sans hâte, pleine de bonne grâce, robuste et amène, dans le sentiment même de Beethoven, témoignait de la profonde maturité d'un homme qui vient de consacrer des années de retraite à une édition encyclopédique des neuf symphonies (2).*

Le Prélude à l'après-midi d'un faune *de Claude Debussy, dans un tempo un peu lent, prenait une allure méditative et grave, avec une orchestration trop détaillée peut-être pour une page d'une ligne aussi pure où tout se fond dans une vision extatique.*

Et Markevitch menait au triomphe la deuxième suite de Bacchus et Ariane *de Roussel, avec cette alliance transcendante de rigueur et d'exaltation qui la rend irrésistible, superbement exécutée comme tout le programme par l'Orchestre national de France, heureux d'être à pareille fête.*

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Né à Kiev, Markevitch a eu jusqu'en 1947 un statut d'apatride, puis devint italien lors de son second mariage ; mais français de cœur depuis toujours, il a souhaité l'être de plein droit, ce que le président de la République lui a accordé en août dernier.

(2) Editions Van de Velde, 12, rue Jacob, 75006 Paris.

SIX CONCERTS

Stockhausen est de passage

Le nom de Karlheinz Stockhausen est beaucoup plus connu du grand public à présent qu'il ne l'était il y a quinze ans, et cependant les occasions d'écouter sa musique ne sont pas devenues plus fréquentes. La vie musicale, dirait-on, ne s'en porte pas mal. En effet, quand le chat n'est pas là... Mais voici qu'il est de passage à Paris et, de nouveau, les souris tremblent. En deux semaines, un concert dans la série musique de chambre par les membres de l'Ensemble intercontemporain, puis, à la maison de la culture de la Seine-Saint-Denis, le 11 octobre, une exécution de Mixtur, *du* Rêve de Lucifer (Klavierstück XIII) *et d'*Adieu, *enfin quatre auditions de* Sirius, *les 16, 17, 18 et 21 octobre, dans l'Espace de projection de l'IRCAM : voilà un sérieux sujet d'inquiétude pour les petits rats qui faisaient des ronds de jambe sur l'avant-scène.*

Pour le premier concert, on avait choisi des victimes discrètes, deux compositeurs allemands peu connus en France : Manfred Trojahn (né en 1949) et Nikolaus A. Huber (né en 1939). Ainsi au Klavierstück X, *de Stockhausen, le plus impressionnant peut-être de la série par sa durée, sa violence et les grandes trouées de résonances* pianissimo *qui en brisent le déroulement, succédait* Objet trouvé, *pour flûte et clavecin, un duo charmant que Manfred Trojahn composa il y a six ans quand il se contentait encore, ainsi qu'il l'avoue implicitement, d'utiliser un langage forgé par ses prédécesseurs. Cela commence par un dialogue brillant et serré entre les deux instruments, puis les mélodies se font plus enveloppantes, débouchant sur un solo de flûte suivi d'un final bien enlevé. C'est très joli, mais, malgré le talent des interprètes, Sylvie Cherrier et Christian Petrescu, cela reste assez insignifiant.*

Presente, *pour trombone seul (Benny Sluchin), de Nikolaus A. Huber, se révèle d'emblée plus austère, puisque la première partie n'est faite que de variations d'attaques et d'intensités sur une seule note ; ce procédé reviendra à plusieurs reprises comme un refrain après des échappées mélodiques vers le jazz ou vers un chant antifasciste, mais l'intérêt faiblit au moment où le parti pris semble épuisé sans avoir donné beaucoup plus que ce qui était déjà explicitement contenu dans le début : une exposition plus prometteuse que ses développements.*

Refrain, *de Stockhausen, qui concluait le concert, est une œuvre particulièrement subtile et délicate, composée en 1959, pour piano, célesta et percussions. Un « refrain » caractérisé par des trilles ou des traits rapides vient se glisser de façon imprévisible dans une musique raréfiée. A propos de son exécution, on serait tenté de rappeler, à rebours, le conseil de la duchesse à Alice (au pays des merveilles) :* « Prenez soin des sons, le sens prendra soin de lui-même. »

En effet, outre l'amplification défectueuse du célesta, on ne reconnaissait la partition que par ses caractéristiques extérieures, mais ni par son atmosphère spécifique ni par l'équilibre subtil et le jeu entre les trois partenaires. L'exécution du Klavierstück X, *par Alain Neveux, compte tenu des difficultés redoutables qu'elle comporte, était beaucoup plus satisfaisante ; on regrettera seulement une certaine brutalité dans les attaques* fortissimo, *mais commencer un concert avec une pièce comme celle-là expose l'interprète à des dangers de cet ordre, d'autant qu'il s'agissait sans doute pour lui d'une première.*

GÉRARD CONDÉ.

■ L'acteur de cinéma américain Fernando Lamas est mort le 8 octobre à Los Angeles. Il était âgé de soixante-sept ans. Né à Buenos-Aires, il était devenu célèbre dans les années 50 avec des emplois de séducteur romantique — notamment dans *Rose Marie*, de Mervyn Le Roy, et *la Veuve joyeuse*, d'Ernst Lubitsch. Il avait également réalisé deux films.

VARIÉTÉS

Léo Ferré chante Beethoven et « le Bateau ivre »

Bien qu'il vive depuis maintenant douze ans dans la campagne toscane, Ferré n'a pas eu le temps d'enfiler le manteau des habitudes. Ce début des convenances, Ferré ne peut pas le connaître puisqu'il s'intéresse toujours au jour le jour, il continue à mener son aventure avec la même énergie, avec les mêmes rêves à travers la mer, la folie et la mort, avec les mots qui montent de la terre et forment des jeux d'éclat et de débordement. Ferré sort de son village toscan pour des tournées régulières dans les régions françaises : une centaine de récitals par an avec ses bandes magnétiques, un piano, et Marie, sa femme, qui lui a donné trois enfants.

Ainsi récemment, Ferré était à Annecy et, comme c'est toujours le cas depuis 1968, malgré le renouvellement des générations, il a chanté pour un public de jeunes qu'il a entraînés dans un imaginaire où les épouvantails ne sont pas de mise, où l'éphémère se compte pour le plaisir.

Ferré, rempli de vie et de musique, quitte aussi sa maison pour le studio d'enregistrement à Milan, où il produit et réalise lui-même des albums qui font ensuite l'objet d'un étrange ballet de la part des maisons de disques françaises, chacune voulant distribuer le « dernier » Ferré et faisant monter les enchères.

Un triple album enregistré à Milan en décembre 1981 avec l'orchestre symphonique et les percussions de Milan vient ainsi de paraître chez R.C.A. Il contient toute la passion et les vérités mouvantes de Ferré, tout ce besoin d'être traqué par quelque chose qui sente l'amour, toute cette liberté fiévreuse qu'on lui connaît. Et la rage et l'orgueil. Ferré a mis en musique Ludwig, *un beau chant d'amour sur Beethoven. Et il chante* l'Imaginaire, le Bateau ivre *et, bien sûr, sa vie d'homme seul, et aussi les solitudes qui se rencontrent.*

Ce triple album est dense, frémissant. En février prochain, c'est un autre triple album que Ferré enregistrera pendant vingt jours à Milan. « J'ai dit à Higelin : « Tiens, si on pouvait trouver le moyen de faire un disque ensemble ? ». Il m'a dit : « Oui ». Peut-être qu'il pourra venir à Milan en février. Il faut de temps en temps qu'on puisse se serrer la main ».

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Triple album R.C.A. PL 37682.

DANSE

Interruption d'« Esoterik Satie » au Casino de Paris

Les représentations d'*Esoterik Satie*, prévues jusqu'au 24 octobre au Casino de Paris, sont interrompues. Selon la direction, l'auteur et étoile du spectacle, Lorca Massine, directeur du ballet de l'Opéra de Rome, est victime d'une « *indisposition grave* » qui « *interdit malheureusement d'envisager la reprise du spectacle dans un délai déterminé* ».

[N'ayant plus à braver le torticolis (*le Monde* du 1er octobre) et trônant majestueusement cette fois à l'orchestre, j'ai vu, enfin, l'*Esoterik Satie* que Lorca Massine a monté en l'honneur du petit maître de Honfleur. C'est dans des conditions ingrates que Lorca Massine a défendu, chaque soir, son spectacle. Or, malgré les vides cruels dans le public et l'indigence du décor, cet *Esoterik Satie* est en lui-même plein de trouvailles. Dansé avec la même verve étourdie qui charma les salles de la Scala de Milan et du Metropolitan Opera, il constitue une petite comédie cocasse et étrange à la mesure exacte des notes perlées que distilla l'Alphonse Allais de la musique, tout à fait dans le mouvement de la commedia dell'arte. O. M.

EXPOSITIONS

● « *Le livre, plaisir de l'œil et plaisir de l'esprit* », c'est le thème de l'exposition présentée au Sporting d'hiver de Monte-Carlo : quelque cent ouvrages parmi les plus prestigieux et les plus rares que comptent les bibliophiles.

Ainsi, la première édition du *Discours de la méthode*, de Descartes, daté de 1637, voisine-t-elle avec un recueil de 1543 des pensées de Copernic et la *Grande Encyclopédie*, de Diderot et d'Alambert. A noter aussi la première édition d'un herbier de 364 planches paru à Nuremberg en 1613, le Grand Atlas de 1667 comportant 598 pages et au chapitre des œuvres d'art, *Tartarin de Tarascon*, d'Alphonse Daudet, illustré par Raoul Dufy.

THÉATRE

« Le Fauteuil à bascule », de Jean-Claude Brisville

VERS LA FIN D'UN CAUCHEMAR

« *Il y a deux littératures : la mauvaise, qui est très demandée, et la bonne, que personne ne lit* », rappelait parfois Jean Paulhan, un grammairien de l'Académie française qui pensait que le poète et le joueur de boules sont indispensables à l'État.

La première raison de la crise du livre, c'est que toutes les maisons d'édition s'entêtent à publier de la bonne littérature, strictement invendable. Il ne faut pas leur en vouloir, elles font ça par inattention, par incompétence ou dans les hasards du travail au jour le jour.

Les bons et vrais livres, c'est la plaie. Aucun journal, aucune télé n'en parle. Aucun client n'en veut et aucun libraire n'accepte de garder ça chez lui : il les renvoie à l'éditeur, qui ne sait où les mettre. Un vrai cauchemar.

Jean-Claude Brisville, qui souffre beaucoup de cet état de choses puisque depuis trente-cinq ans il n'écrit et n'édite que de bons livres, propose dans sa nouvelle pièce, *le Fauteuil à bascule*, deux solutions.

La première : imprimer les livres sur du papier éphémère, du « papier sympathique », du papier qui, au bout d'un délai à fixer selon le livre, disparaît. Fini : plus de livre, on peut en acheter un autre pour le remplacer.

Cette idée assez géniale du livre de courte vie, qui va débarrasser de lui-même le plancher, qui ne va pas *encombrer l'appartement* pendant des siècles, oui, cette idée pourrait peut-être, enfin, inciter les gens à acquérir de la bonne littérature.

La seconde solution qu'envisage Jean-Claude Brisville, c'est de virer tous les responsables actuels des maisons d'édition, considérés comme des types pas sûrs, et de mettre à leur place *des présidents* et directeurs enfin capables, c'est-à-dire assez intelligents, assez cultivés, assez perspicaces, assez vigilants, pour *ne jamais* se tromper pour *ne jamais* éditer un bon livre, un livre invendable.

Solution moins utopique que celle du papier fantôme, et Jean-Claude Brisville sait fort bien que l'édition française en est déjà là, pour une part.

Le seul défaut de la pièce *le Fauteuil à bascule*, c'est que Brisville aurait dû nous montrer, nous mettre en scène, ces nouveaux éditeurs, jeunes, actifs, gais ; la pièce aurait été drôle et vivante, elle nous aurait donné le goût de la lecture.

Au lieu de ça, nous voyons bavarder durant cent minutes deux raseurs de l'ancienne école, deux éditeurs incapables l'un s'est fait éjecter de son poste l'avant-veille, l'autre le sera demain matin. Ils sont joués par Henri Virlojeux et Jean-Pierre Miquel, et ils sont mortels d'ennui. Ah ! comme on comprend qu'ils aient encombré librairies et bibliothèques de *romans illisibles !*

Quant à la pièce elle-même, est-*elle bonne ? est-elle mauvaise* ? A vrai dire, peu importe, parce que le théâtre est discret, il n'encombre pas les maisons, comme les livres : quand une pièce est finie, elle cède la place à une autre. On sait vivre.

MICHEL COURNOT.

★ Petit Odéon, 18 h 30.

ARTS

BOYAN AU MUSÉE DE LA POSTE

Penser avec les mains

La philatélie a du bon. Un timbre apprend au grand public le nom de Boyan. Il lui offre en même temps, sur quelques centimètres carrés, les grandes lignes, les courbes pleines et souples de sa sculpture. Pour qui veut en savoir davantage, le Musée de la poste rassemble le meilleur d'une œuvre féconde et volontiers monumentale, dont les réalisations géantes entre autres à Antony (*l'Amitié des hommes*), à Châtenay-Malabry (*les Hommes et les Machines*), à Noisy-le-Sec (*la Ville*) : on en voit ici les répliques à l'échelle humaine, pièces tout aussi achevées que leurs agrandissements bravant les intempéries. Allégories élémentaires d'une *formule* nouvelle, comme celle du timbre-poste qui se *contente en guise de « message »* du trio familial. Boyan rajeunit et simplifie à l'extrême d'éternels symboles, mais ce sont de purs prétextes pour justifier cette spiritualisation de la matière, bien qu'à quelques exceptions près — ces admirables bas-reliefs muraux en laiton martelé, par exemple — une telle sculpture soit toujours signifiante.

Elle révèle l'étroite parenté de l'homme et des choses. « Le monde qui m'entoure est ma raison d'être », proclame-t-il. Il amalgame les corps avec leurs instincts, les impulsions de l'âme, *les forces* naturelles, dans leur élan, dans l'envol des volumes. *La Vague*, une femme incurvée lui donna sa forme. Sans être le moins du monde anecdotique, Boyan personnifie le chagrin, la *désolation*, l'espoir, l'attente, la douleur de l'*Homme blessé*. Et l'amour, donc ! Il le célèbre avec une sensualité que le bronze des *Amants* ne parvient pas à apaiser, pas plus que l'étain des *Enlacés* surpris, à la lettre, dans le feu de l'action.

Car le bronze est assez exceptionnel dans la production du sculpteur, qui préfère s'en prendre directement, manuellement, à la masse. René Char est tombé en arrêt devant *Un corps à corps en pleine taille*, mêlée où le *Conquérant* a le dessous. Sans mépriser la pierre, ou le cuivre, ou même le *plomb*, *Boyan le* novateur a une prédilection pour l'étain. Il lui a *donné* ses *lettres* de noblesse, et le matériau, jadis dédaigné, l'en a remercié en captant la lumière.

« Penser avec les mains... » Rarement l'expression, *appliquée* à Boyan, n'a paru plus juste, depuis la conception de l'œuvre jusqu'à son achèvement. La main à plume et à crayon l'a commencée. En font foi maints dessins préparatoires. La main à burin l'a poursuivie, toujours sur étain : en voici les plaques et les gravures exécutées pour *Orion*, les poèmes de Maurice Bineau, un bestiaire moins schématisé que les humains sculptés.

En dépit d'une consécration due à Christian Zervos, qui dès 1963, lors d'une exposition aux « Cahiers d'art », plaçait son art parmi les « sept tendances de la sculpture contemporaine », Boyan semblait tenu plus ou moins à l'écart des tréteaux de la renommée. C'est à l'administration des postes qu'il aura *dû cette* « reconnaissance ».

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ Galerie du Messager, Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard.

TROISIÈMES ASSISES DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

« Mécénat d'entreprise et initiative culturelle », tel sera le thème développé lors des troisièmes assises du mécénat d'entreprise organisées à Paris le 20 octobre par l'Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial).

En annonçant le programme de cette journée, dont les travaux seront clos par M. Jean-Pierre Chevènement, *ministre* de la recherche et de l'industrie, après la remise des oscars du *mécénat* 1982, M. Jacques Rigaud, président de l'Admical, a précisé *que* les expériences menées en matière de mécénat d'entreprise sont de plus en plus nombreuses : l'idée de la collaboration des milieux culturels et des milieux économiques ne se heurte plus à la même appréhension, aux mêmes préjugés que par le passé.

A l'occasion de ces assises devrait sortir un ouvrage publié par l'Admical aux Editions Chotard et associés : *On demande entreprises mécènes !*

ROCK

JAPAN AU PALACE

Chinoiseries

En un premier temps, ce qu'on peut dire de Japan, c'est qu'ils ne sont pas Japonais mais qu'ils aiment bien les chinoiseries. De la pochette de leur disque, *Tin Drum*, à des titres comme *Canton, Visions of China, Cantonese Boy*, le groupe anglais ne laisse aucun doute sur ses intentions.

Ce n'est pas un travail de puriste : ces résonances néo-asiatiques sont évoquées par des ambiances. Sonorités sinueuses fabriquées par les synthétiseurs, voix de Yuka Fujii qui répond à celle de David Sylvian, flûte africaine, *l'important est de coller à l'idée qu'on* se fait, en néophyte, du folklore chinois.

Dans cette tentative de mettre la technologie au service d'un brassage de cultures, on reconnaît là l'influence de David Bowie. Celle de Bryan Ferry, le leader de Roxy Music, intervient dans la façon de chanter de David Sylvian, de poser sa voix avec élégance sur les mélodies en appuyant les intonations et les trémolos. Deux *modèles pour situer* ce groupe sophistiqué qui manque peut-être encore de distance pour avoir l'envergure de ses aspirations.

ALAIN WAIS.

★ Au Palace ce samedi 9 octobre, à 19 heures. Discographie chez Virgin.

INSTITUT

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Poésie et métamorphoses

L'Académie des sciences morales et politiques s'ouvre aussi à la poésie. Un de ses correspondants, l'éminent universitaire grec Georges Mourélos, est venu, le 4 octobre, l'entretenir de ce thème éternel en appliquant à la poésie cette notion-clé des métamorphoses. Métamorphoses de tous genres grâce auxquelles l'idée poétique prend corps et se manifeste par l'image, par les sonorités et les rythmes, portés par les mots.

M. Mourélos choisi la mer évoquée par Eschyle, Rimbaud, Valéry (*M. Le Lannou, intervenant,* ajoutera le mot breton traduit par « la rieuse »). Il a opposé les « *images poétiques ouvertes* », dont l'exemple proposé est *l'Union libre*, l'admirable litanie d'André Breton, aux « *images poétiques concentriques* » : tels les derniers vers de *Booz endormi* de Victor Hugo. Il a mentionné l'identification du poète à un être ou attribut symbolique, autre métamorphose. Quant à la *musicalité poétique*, elle procède de métamorphoses qui s'opèrent intérieurement, comme dans une strophe de *l'Anabase* de Saint-John Perse. Et la fonction métamorphique du mot est mise en lumière par Rimbaud *(Larme, la Rivière de cassis)*, Shelley *(The Cloud)*, Rilke *(Ernste Stunde)*.

Au cours du débat qui a suivi la communication, et auquel ont pris part également MM. Triboulet, Poirier, Piettre, Gouhier, on retiendra l'*intervention de M. Léopold Sédar* Senghor. Se déclarant d'accord avec M. Mourélos, l'auteur de *Nocturnes* a fait état de sa double culture (citant Paul Eluard) et développé les éléments spécifiques de la poésie africaine, fondée sur le chant et, dans l'assemblage des vers, essentiellement sur le rythme.

J.-M. D.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

La Nuit des rois. — Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), (sam. 18 h 30).
Entretien avec Saïd Hammadi. — Chaillot, foyer (727-81-15), (sam. 20 h 30).
Le Misanthrope. — Marais (278-03-53), (sam. 20 h 30).
Rond comme un cube. — Palais des Glaces (607-49-93), (sam. 20 h 30 ; dim. 17 h).
Les Horreurs de la victoire. — Tango (272-17-78), (sam. 20 h 30).
Le Fauteuil à bascule. — Petit Odéon (325-70-32), (sam. et dim., 18 h 30).
Don Quichotte. — Cité internationale, grande salle (589-68-52), (sam. 20 h 30).
La Belle Saison. — Petit TEP (797-96-06), (sam. 20 h 30 ; dim. 15 h.).
L'Ambassade. — Rond-Point (256-70-80), (sam. 20 h 30 ; dim. 15 h.).
L'Education de Rita. — Marigny, salle Gabriel (256-04-41), (sam. 21 h.).

HORS PARIS

Villeneuve-d'Asq : l'Odieux Percolateur, par le Théâtre de la Découverte (20) 06-27-52, à La Rose des vents.
Marseille : Ma mère, par le TNM, coproduction, théâtre de l'Eventail à la Criée (91) 54-74-54.
Amiens : Schweick dans la deuxième guerre mondiale, par la compagnie Bonillo (22) 46-14-19, sous chapiteau, square Henri-Sené.
Grenoble : Outrage au public 1966, par le Théâtre de la Potence (76) 44-70-11, à l'Enfer théâtre d'essai.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), Roméo et Juliette (sam. 19 h 30).
Comédie-Française (296-10-20), Marie Tudor (dim. 20 h 30) ; Dom Juan (sam. 20 h 30 ; dim. 14 h 30).
Odéon (325-70-32), L'Echange (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
Beaubourg (277-12-33), **Cinéma-vidéo** : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980), (sam., dim. 16 h, 18 h, 20 h) ; **Biennale de Paris** : section cinéma expérimental (sam., dim., 14 h.) ; Nouveaux films B.P.I. (sam., dim., 13 h., 16 h., 19 h.) ; **Danse** : Forum de la danse : XX[e] Festival international de danse de Paris.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), Orchestre Colonne : Airs d'opéra français et italiens (Dir., P. Dervaux ; Sol., A. Maliponte).
Théâtre de la Ville (274-22-77), (au Théâtre de Paris), petite salle : la Fuite en Chine (sam. 20 h 30 ; dim. 14 h 30).

Les autres salles

Alliance Française (544-41-42) : le Livre des morts tibétains (sam. 20 h 30, dim. 17 h).
Antoine (208-77-71) : Coup de soleil (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30).
Artistic-Athévains (271-51-00) : la Vallée de l'ombre de la mort (sam. 20 h 30, dim. 17 h).
Astelle-Théâtre (238-35-53) : le Malentendu (sam., 20 h 30). *Les Bonnes* (dim. 16 h).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h, dim., 15 h).
Athénée (742-67-27) : Mademoiselle Else (sam., 20 h 30).
Bouffes Parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam., 21 h, dim., 15 h, dern.).
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04) : Le bruit de l'eau dit ce que je pense (sam. 15 h et 20 h 30, dim. 15 h).
Centre Mandapa (589-01-60) : Journal d'un fou (Sam., 20 h 45 ; dim., 15 h).
CISP (343-19-01) : Dieu nous gâte (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
Cité Internationale, Galerie (589-38-69) : Oncle Vania (sam., 20 h 30).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam., 21 h, dim., 15 h 30).
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21) : Ça ira comme ça (sam., 20 h 45, dim., 15 h 30).
Comédie italienne (321-22-22) : Mamma Marcia (sam., 20 h 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : l'Eveil du printemps (sam., 20 h 30, dern.).
Constance (258-97-62) : Appelez-moi Artur (sam., 20 h 30, dim., 17 h).
Daunou (261-69-14) : La vie est trop courte (sam. 21 h, dim., 15 h 30).
A Dejazet (887-97-34) : Varieta, par les clowns Macloma (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30).
Edouard VII (742-37-49) : la Dernière Nuit de l'été (sam. 21 h, dim. 15 h et 18 h 30).
Escalier d'or (523-15-10) : Vinaveris (sam., 19 h) ; Diableries amoureuses (sam. 21 h.).
Espace Gaîté (327-95-94) : le Funambule unijambistes (sam., 18 h 30).
Espace Marais (271-10-19) : la Mouette (sam., 20 h 30) ; Une chèvre sur un nuage : les Quatre Cubes ; Une femme nommée Dostoïevski (sam., 22 h 30, dim., 18 h).
Fondation Deutsche de la Meurthe (805-03-23) : Tambours dans la nuit (sam., 20 h 30).
Fontaine (874-74-40) : Et nos amours (sam., 20 h 30, dim., 16 h).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Panique au centre culturel (sam., 22 h).
Galerie 55 (326-65-51) : A View From a Bridge (sam. 20 h 30).
Grand Hall Montorgueil (296-04-06) : Artaud et la peste (sam., 20 h 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30).
La Bruyère (874-76-99) : Au bois lacté (sam. 15 et 21 h, dim. 15 h).
Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : l'Homme lige (sam 18 h 30), la Papesse américaine (sam., 20 h 30) ; le Cri dans la chapelle (sam., 22 h 15). — Théâtre Rouge : Noces de sang (sam. 18 h 30) ; Tchoufa (sam., 20 h 30) ; Vacances écossaises (sam. 22 h 15, dern.). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30) ; le Fétichiste (sam., 22 h 15).
Madeleine (265-07-09) : Sodome et Gomorrhe (sam. 15 h et 20 h 45, dim. 15 h).
Marigny (256-04-41) : Amadeus (sam., 21 h, dim., 15 h et 21 h).
Mathurins (265-90-00) : Emballage perdu (sam., 21 h, dern.).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 18 h 15 et 21 h 15 ; dim., 15 h 30).
Michodière (742-95-22) : Joyeuses Pâques (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Montparnasse (320-89-90) : Trahisons (sam. 21 h, dim. 16 h) ; Petit Montparnasse : Lettre au père (sam., 21 h, dim., 16 h).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 19 h 15 et 22 h, dim., 15 h 30).
Péniche-Théâtre (245-18-20) : Nuit de rêve ; Bertrand (sam., 21 h).
Plaisance (320-00-06) : Comédie à deux voies (sam. 20 h 30 ; dim. 17 h).
Poche-Montparnasse (548-92-97) : Flock (sam. 21 h).
Potinière (261-44-16) : Soi « je m'égalomane à moi-même » (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h et 18 h 30).
Saint-Georges (878-63-47) : Charimari (sam., 20 h 45, dim., 15 h).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : les Enfants du silence (sam. 20 h 45, dim. 15 h et 18 h 30).
T.A.I. Théâtre d'Essai (278-10-79) : Huis clos (sam., 20 h 30) ; L'Ecume des jours (dim., 18 h 30) ; la Maison de poupées (sam., 20 h 30, dim., 15 h) ; A. Allais (sam. 22 h, dim., 17 h).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : les Babas cadres (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h et 23 h 30).
Théâtre en Rond (387-88-14) : Complet veston en trois essayages (sam., 21 h ; dim., 15 h).
Théâtre de Paris (274-22-77), petite salle : la Fuite en Chine (sam., 20 h 30 ; dim., 14 h 30).
Théâtre des 400 coups (633-01-21) : Contre ciel plus (sam., dim. 20 h 30) ; Pourquoi pas vous ? (sam., dim., 22 h 30).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : Fin de partie (sam., 20 h 30).
Théâtre du Tourtour (887-82-48) : Un bain de ménage (sam. 18 h 30) ; *Le mal court* (sam., 20 h 30 ; le Réseau d'asphalte (sam., 22 h 30).
Théâtre du Studio Bertrand (783-64-66), la Marmite (sam., 20 h 30 ; dim., 15 h 30).
Variétés (233-09-92) : Chéri (sam., 20 h 30, dim., 15 h et 18 h 30.).

Les concerts

Hôtel Hérouet : (Escure) (sam., 20 h 30) : trio Revival.
Radio-France, Auditorium 106 : D. Toister, L. Ziv-Li (Bach, Brahms, Bartok) (sam., 18 h 30).
Ste-Chapelle : A. Guiot (Gounod, Haendel, Cilea, Verdi...) (sam., 21 h).
Église Saint-Merri : Ensemble instrumental et chorale Capella Vocale (Lassus, Palestrina, Bach, Bruckner...) (sam., 21 h).
Heure Musicale de Montmartre : E. Richepin (Schumann, Chopin) (sam., 18 h).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : Ad Artem de Paris, dir. : D. Fanal (Charpentier, Poulenc, Vivaldi) (Sam. 21 h).
Salle Gaveau : G. Casadesus, Trio Pasquier (Schumann, Casadesus, Fauré (sam., 17 h).
Notre-Dame : O. Latry (Titelouze, Grigny, Tournemire, Dupré...) (dim., 17 h 45).
Eglise St-Merri : Quintette à vents du Boringe (Danzi, Arnold, Souris...) (dim., 16 h).
Théâtre du Rond-Point : Th. Zehetmair, M. Frager (Bach, Mozart) (dim., 11 h).
Théâtre des Champs-Elysées : Concerts Pasdeloup (Bach, Shumann) (dim., 17 h 45).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : F. Desenclos (Bach) (dim., 16 h 30).
Eglise allemande : Gabrielli, Duparc (dim., 17 h).
Eglise Saint-Louis des Invalides : Collegium Musicum Saint-Martini, dir. : L. Stobel (Bach, Mendelssohn) (dim., 17 h).
Eglise des Billettes : J. Ponter, P. Sechet, Cl. Giardelli, J.-Ph Vasseur (Bach, Locatelli, Telemann) (dim., 17 h).
Escalier d'or : B. Berstel (Bach, Scarlatti, Rameau (dim., 17 h) ; R. Milosi, M.-T. Chailley, Milliot (Beethoven, Chailley, Mozart) (dim., 19 h).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05) : Maxim Saury (sam., dim., 21 h 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Zaka percussion (sam., 20 h 30) ; Ipomen (sam., 22 h) (dern.) ; Les diplomates (dim., 22 h 30).
Dépôt-vente (637-31-87) : Les rois fainéants (sam., 21 h 30).
Dunois (584-72-00) : A. J./E. Watson (sam., 20 h 30) ; A.J./F. Ramanonjiarisoa, D. Levallet, J.-C. Montredon (dim., 20 h 30).
Gaîté Montparnasse (322-16-18) : Sapho (sam., 20 h 15).
Gibus (700-78-88) : Ici Paris + Gangster Charles (sam., 22 h).
New Morning (523-51-41) : Samba Trio (sam., 20 h 30 ; dim., 21 h 30).
Palace (246-10-87) : Japan (sam. 20 h).
Palais des Sports (828-40-90) : J. Hallyday (sam., 20 h 30).
Petit Forum (297-53-47) : P. Abrial (sam. 21 h) (dern.).
Petit Journal (326-28-59) : Preissac Jazz Quintet (sam., 21 h 30).
Petit Opportun (236-01-36) : Spirit Level (sam. ; dim., 23 h), (dern.).
Slow Club (233-84-30) : R. Franc Orchestra. (dern.).
Théâtre des 400 coups : (633-01-21) : les Perles (sam. ; dim., 18 h 30).

En région parisienne

ANTONY, Th. F. Gémier (666-02-74) : Amalia Rodrigues (sam., 21 h).
AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (833-16-16) : Purgatoire à Ingolstadt (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
BRETEUIL, Château (052-05-11) : A la rencontre de Marcel Proust (dim., 17 h).
CHAUMES-EN-BRIE, Eglise : Forgues, J. Frisch (Couperin, Le Roux, Krebs, Mozart) (sam., 20 h 45).
CHOISY-LE-ROI, Cathédrale Saint-Louis : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : J. Mercier (Mahler) (sam., 20 h 30).
CLICHY-LA-GARENNE, Théâtre Rutebeuf (731-11-53) : La-haut (dim., 14 h 45).
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52) : Vantt Sant and the Lions (sam., 21 h).
LA COURNEUVE, C.C. J. Houdremont (836-11-44) : Célimare le bien-aimé (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h 30).
GENNEVILLIERS : Voir Festival d'Automne.
IVRY, Studio (672-37-43) (D) : le Voyage immobile (sam., 20 h 30).

> Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
> **« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »**
> **704.70.20 (lignes groupées)**
> (de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Samedi 9 - Dimanche 10 octobre

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis (243-00-59) : Intrigue et amour (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).
Théâtre de Gennevilliers (793-26-30) : Faust/Foreman (sam., 20 h 45 ; dim., 17 h).
American Center (321-42-20) : Sister Suzy (sam., 21 h).

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MONTMARTRE (606-50-48)

Centre d'arts celtiques : (Théâtre Constance) : Appelez-moi Arthur ou les Mystères de la table ronde (sam., 20 h 30 ; dim., 17 h).

XX[e] FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE DE PARIS (723-47-77)

Palais des Congrès (758-27-78) : la Route de la soie (sam., 15 h et 20 h 30 ; dim., 15 h).

Théâtre musical de Paris (261-19-83) : Dance Theatre of Harlem (sam., 20 h 30 ; dim., 14 h 30 et 20 h 30).
Centre Georges-Pompidou (277-12-33) : Forum de la danse (sam., 18 h 30 ; dim., 15 h).

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (723-40-84)

Notre-Dame : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : Mercier (Mahler) (dim., 14 h 30).
Villepreux, Théâtre du Val-de-Gally : Les petits chanteurs de Vienne (Gallus, Haydn, Mozart, Schubert) (sam., 20 h 30).
Choisy-le-Roi, Cathédrale St-Louis : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : Mercier (Mahler) (sam., 20 h 30).

SEMAINE DE LA MARIONNETTE FRANÇAISE (340-91-87)

Chapiteau de la Tournelle : Jules Ferry (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Théâtre de la Plaine : Tristan et Yseult (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Théâtre Présent : Hansel et Gretel (sam., 20 h 30 ; dim., 16 h).
Studio-Théâtre 14 : Duo perché (sam., 16 h).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
SAMEDI 9 OCTOBRE

Rétrospective de la Fox (1917-1935) : 15 h : Cameo Kirby, de J. Ford ; Dante's inferno, de H. Otto ; Rétrospective Festival de Biarritz ; 19 h : la Mystérieuse Buenos-Aires, d'A. Fischerman, R. Wulicher, et O.B. Finn ; 21 h : le Temps de la revanche, d'A. Aristarain.

Rétrospective de la Fox (1917-1935) : 15 h : Notre héros, de F. Borzage ; 17 h : l'Aigle bleu, de J. Ford ; Rétrospective Festival de Biarritz ; 19 h : El hombre cuando es hombre, de Valeria Sarmiento ; 21 h : Yawar fiesta, de L. Figuerora.

BEAUBOURG (278-35-57)
DIMANCHE 10 OCTOBRE

15 h : Le Chant des fleuves, de J. Ivens ; Réalisateurs rouennais ; 17 h : Souvenirs de quelques choses ; les Cartes postales, les Papiers peints, de D. Choupaut et O. Pascal-Poupion : David et Bethsabée, de J. Dieppois ; les Manèges de l'imaginaire, de J. Danan ; Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : 19 h ; J. Claroboudt, R. Bembaron, J.-D. Pollet, Erro ; 21 h : Scandale à la cour, d'O. Preminger.

15 h : le Roi, de P. Colombier ; Réalisateurs rouennais : 17 h : Poppée, de C. Duty ; J'en bave, de C. Duty : L'esprit du temps, de J.-M. Mongredien : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : 19 h : P. Foldes, R. Seve, J. Hill, M. Raysse, J.P. Prevost, J.-L. Godard, P. Kanler, M. Lemaître, J. Monory ; 21 h : les Cannibales, de L. Cavani.

Les exclusivités

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; Rex, 2[e] (236-83-93) ; Rio Opéra, 2[e] (742-82-54) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Magic Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25) ; Tourelles, 20[e] (364-51-98).
A ARMES ÉGALES (A., v.f.) : Lumière, 9[e] (246-49-07) : Saint-Antoine, 12[e] (307-55-22).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8[e] (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9[e] (770-47-55).
LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4[e] (278-47-86).
BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Gaumont-Halles, 1[er] (297-49-70) ; Hautefeuille, 6[e], (633-79-38) ; U.G.C. Danton, 6[e], (329-42-62) ; Normandie, 8[e], (359-41-18) ; Marignan, 8[e], (359-92-82) ; Bienvenue Montparnasse, 15[e], (544-25-02). — V.f. : Rex, 2[e], (236-83-93) ; Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14[e], (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Magic Convention, 15[e] (828-20-64) ; Wepler, 18[e] (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20[e] (636-10-96).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11). V.f. : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) ; Athéna, 12[e] (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01).
LA CHÈVRE (Fr.) : Français, 9[e] (770-33-88).
CLASS 1984 (A., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71). — V.f. : Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Magic Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99).
COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) : Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8[e] (359-04-67) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14[e] (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79) ; Mayfair, 16[e] (525-27-06). — V.f. : Français, 9[e] (770-33-88) ; Nations, 12[e] (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01).
DE LA VIE DES ESTIVANTS (sov., v.o.) : Cosmos, 6[e] (544-28-80).
LES DIPLOMÉS DU DERNIER RANG (Fr.) : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Paris Loisirs Bowling, 18[e] (606-64-98).
DIVA (Fr.) : Movies, 1[er] (260-43-99) ; Vendôme, 2[e] (742-97-52) ; Panthéon, 5[e] (354-15-04) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08).
ELIA KAZAN OUTSIDER (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5[e] (354-50-91).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5[e] (354-47-62). H. sp.
ET TOUT LE MONDE RIAIT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3[e], (271-52-36) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79).
LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) : George V, 8[e] (562-41-46) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06).
LA FIÈVRE DE L'OR (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8[e] (720-76-23). — V.f. : Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14[e], (329-90-10).
LES GAMINS D'ISTANBUL (Turc, v.o.) : Forum, 1[er] (297-53-74).
GEORGIA (A., v. o.) : Cluny Écoles, 5[e] (354-20-12).
LE GRAND FRÈRE (Fr.) (*) : Richelieu 2[e] (233-56-70) : Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; Olympic Balzac, 8[e] (561-10-60) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79) : Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20[e] (636-10-96).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6[e] (544-57-34).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CAVALIER AU CHEVAL D'OR, film soviétique de Vassili Jouravliov. V.f. : Cosmos, 6[e] (544-28-80).
CHASSEUR DE MONSTRES, film italien d'Enzo Castellari. V.f. : Maxéville, 9[e] (770-72-86), Paramount-Galaxie, 13[e] (580-18-03), Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00).
DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JESUS-CHRIST, film français de Jean Yanne. Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70), Gaumont Berlitz, 2[e] (742-60-33), Gaumont Richelieu, 2[e] (233-56-70), Cluny Palace, 5[e] (254-07-76), U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62), Marignan, 8[e] (359-92-82), Biarritz, 8[e] (723-69-23), Gaumont Ambassade, 8[e] (359-19-08), St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43), Français, 9[e] (770-33-88), Nations, 12[e] (343-04-67), Fauvette, 13[e] (331-56-86), Montparnasse Pathé, 14[e] (322-19-23), Parnassiens, 14[e] (329-83-11), Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50), Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27), Victor Hugo, 16[e] (727-49-75), Wepler, 18[e] (522-46-01), Gaumont Gambetta, 20[e] (636-10-96).
LA FEMME TATOUÉE, film japonais (*) de Yoichi Takabayashi. V.o. : Forum, 1[er] (297-53-74), Saint-Germain Studio, 5[e] (633-63-20), Elysées Lincoln, 8[e] (359-36-14), Parnassiens, 14[e] (329-83-11). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43), Lumière, 9[e] (246-49-07), Nation, 12[e] (343-04-67), Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01).
LE GENDARME ET LES GENDARMETTES, film français de Jean Girault assisté de Tony Aboyantz. Grand Rex, 2[e] (236-83-93), U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32), U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08), Bretagne, 6[e] (222-57-97), Normandie, 8[e] (359-41-18), Biarritz, 8[e] (723-69-23), U.G.C. Boulevards, 9[e] (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44), Mistral, 14[e] (539-52-43), Montparnos, 14[e] (327-52-37), Magic-Convention, 15[e] (828-20-64), Murat, 16[e] (651-99-75), Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24), Images, 18[e] (522-47-94).
POLENTA, film suisse de Maya Simon. Marais, 4[e] (278-47-86), Studio Logos, 5[e] (354-26-42).

HAMMETT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5[e] (354-07-76).
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Forum, 1[er] (297-53-74) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Publicis St-Germain, 6[e] (222-72-80) : Studio J.-Cocteau, 5[e] (354-47-62) ; Paramount Mercury, 8[e] (562-75-90) : Monte-Carlo, 8[e] (225-09-83), Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) : Paramount Orléans, 14[e] (540-45-91) : Convention St-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99).
ILS APPELLENT ÇA UN ACCIDENT (Fr.) : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Paramount City, 8[e] (562-45-76) : Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03) : Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10).
JAGUAR (Phil., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6[e] (633-97-77).
JAMAIS AVANT LE MARIAGE (Fr.) : Le Paris, 8[e] (359-53-99).
KILLER OF SHEEP (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18).
LÉGITIME VIOLENCE (Fr.) : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06).
LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14[e] (542-67-42).
LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4[e] (278-47-86).
MAD MAX II (Austr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) : Normandie, 8[e] (359-41-18) — V.f. : Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (770-11-24) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8[e] (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
LE MARQUIS S'AMUSE (It., v.o.) : Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) — V.f. : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) : Fauvette, 13[e] (331-60-74).
MEURTRES EN DIRECT (A., v.o.) : Marignan, 8[e] (359-92-82).
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Saint-Michel, 5[e] (326-79-17). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37).
MOURIR A TRENTE ANS (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6[e] (633-43-71).
ON N'EST PAS SORTI DE L'AUBERGE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) : Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (322-19-23).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) : Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24).
PASSION (Fr.) : Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83).
LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) : Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) : Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5[e] (326-79-17) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; Kinopanorama, 15[e] (306-50-50).
PORKY'S (A., v.o.) : U.G.C. Rotonde, 6[e] (633-08-22) ; Marignan, 8[e] (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2[e] (233-56-70) : Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74).
POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Biarritz, 8[e] (723-69-23).
LES 40[e] RUGISSANTS (Fr.) : Épée de Bois, 5[e] (337-57-47).
QUERELLE (All., v.o.) (**) : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) : Olympic Saint-Germain, 6[e] (222-87-23) ; Pagode, 7[e] (705-12-15) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01), à partir de samedi.
QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ETRE HEUREUX ? (Fr.) : 14-Juillet Bastille, 11[e] (357-90-81).
REDS (A., v.o.) : George V, 8[e] (562-41-46).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17[e] (380-41-46).
LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5[e] (354-34-83).
TIR GROUPÉ (Fr.) (*) : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Studio Alpha, 5[e] (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Paramount City, 8[e] (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8[e] (720-76-23) ; Max-Linder, 9[e] (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13[e] (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03) : Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Passy, 16[e] (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99).
LA TRUITE (Fr.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Pagode, 7[e] (705-12-15) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; Olympic Balzac, 8[e] (561-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Nation, 12[e] (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27).
UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4[e] (278-47-86).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8[e] (359-31-97) ; Palace Croix-Nivert, 15[e] (374-95-04).
LES YEUX DE LA FORÊT (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
YOL (Turc, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6[e] (326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8[e] (359-12-15) ; 14 Juillet Bastille, 12[e] (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15[e] (544-25-02).

PRESSE

Le conflit des « Dépêches » de Dijon

ECHEC DE LA RÉUNION TRIPARTITE ET DIVERGENCES A LA C.F.D.T.

(De notre correspondant.)

Lyon. — La deuxième réunion tripartite entre les représentants du ministère du travail, des syndicats et de la direction du *Progrès*, pour tenter de dénouer le conflit des *Dépêches* de Dijon, s'est tenue vendredi 8 octobre à Paris ; elle n'a pas débouché sur un accord. Cette instance de conciliation ne devrait plus se réunir.

M. Jean-Charles Lignel, P.-D.G. du *Progrès*, nous a déclaré avoir « *pris acte* » de l'absence de propositions de la Fédération française des travailleurs du Livre (F.F.T.L.-C.G.T.), après son offre de vente pour 15 millions de francs de l'immeuble et d'une rotative des *Dépêches*. De plus, le P.-D.G. du *Progrès* a fait savoir que sa proposition de vente ne restait valable que si les locaux étaient libérés et si les journaux étaient « *distribués normalement* ».

Les dernières propositions formulées le 27 septembre par M. Lignel, au cours d'une première réunion, ont été confirmées vendredi : les ouvriers et les employés ont jusqu'au 15 octobre pour accepter leur nouvelle affectation hors de Dijon ; les licenciés économiques ont une priorité d'embauche dans le groupe Progrès pendant dix-huit mois ; les mutations inter-établissements entre Saint-Etienne et Chassieu sont autorisées ; un mois supplémentaire est ajouté aux indemnités de licenciement.

D'autre part, la plainte pour infraction à l'ordonnance du 26 août 1944, déposée contre M. Lignel par le président du syndicat des journalistes français C.F.D.T. (*le Monde* du 8 octobre) provoque des divergences d'appréciation au sein de la centrale syndicale. Alors que la Fédération des travailleurs de l'information, de l'audiovisuel et de l'action culturelle C.F.D.T. (F.T.I.A.A.C.), qui regroupe différents syndicats (dont le S.J.F.), avait déjà souhaité une réflexion plus large en non ponctuelle sur les textes de la libération, ce sont des journalistes C.F.D.T. du *Progrès* de Lyon qui prennent leurs distances par rapport à l'initiative du S.J.F. Dans un communiqué, les journalistes C.F.D.T. du *Progrès* demandent que « *les instances nationales des organisations plaignantes élargissent dans les plus brefs délais leurs actions judiciaires à l'ensemble des patrons de presse qui commettent quotidiennement eux aussi, grâce à des artifices juridiques, des infractions à la législation sur l'information dans la région Rhône-Alpes, comme dans l'ensemble du pays* ».

CLAUDE RÉGENT.

SEPTIÈME INCULPATION DANS L'« AFFAIRE HERSANT »

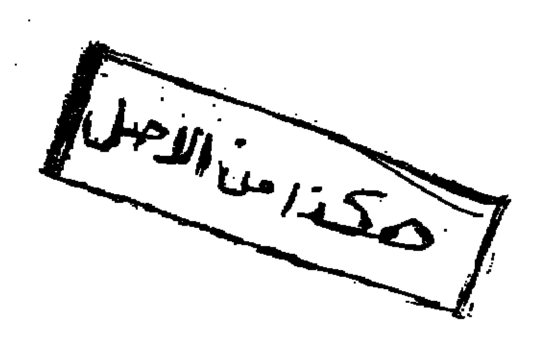
M. Eric Noblet, directeur de l'hebdomadaire *le Courrier de l'Eure*, édité au Neubourg, a été inculpé vendredi 8 octobre par M. Claude Grellier, juge d'instruction, d'infraction aux articles 4 et 7 de l'ordonnance du 26 août 1944, relative à l'organisation de la presse française.

Depuis le 1[er] février 1974, M. Noblet est directeur du *Courrier de l'Eure*, édité par la Société normande de presse républicaine dans laquelle la société Socpresse (groupe Hersant) est largement majoritaire. Il est donc censé avoir servi de « prête-nom ». C'est le septième inculpé de l'« affaire Hersant ». M. Noblet a choisi pour défenseur le même avocat que M. Robert Hersant, M[e] Albert Benatar.

VIDÉO

● **Redevance sur les magnétoscopes : protestation des industriels de l'électronique.** — Les industriels de l'électronique s'élèvent dans un communiqué contre le projet d'imposer une redevance annuelle de 471 F sur les magnétoscopes.

« *Le marché vidéo dans son entier serait affecté par une telle mesure* », compte tenu du « *caractère dissuasif* » de la redevance, qui « *irait à l'encontre de l'effort de reconquête du marché national préconisé par les pouvoirs publics* », ajoutent les industriels, qui qualifient en outre cette mesure d'« inéquitable ».



RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 9 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Droit de réponse.

L'autocensure, avec MM. Ivan Levaï (Europe 1), B. Langlois (A 2), L. Bodard, écrivain, Ph. Boucher (le Monde), *R. Liscia* (Nouvelles littéraires), *R. Gicquel (TF 1).*

21 h 50 Série : Dallas.

L'abominable J.R. se bat contre la paralysie et continue de contrôler de son lit d'hôpital toutes ses affaires. Miss Ellie découvre le fusil qui a servi à tirer sur J.R.

22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.

Au sommaire : La télévision des autres (République fédérale d'Allemagne) ; Le projet Paris-Lyon-Marseille ; Mettez un rêve dans votre moteur ; Rio, capitale de la violence ; Le grand témoin de la semaine sera M. Bernard Hanon, P.-D.G. de Renault.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.

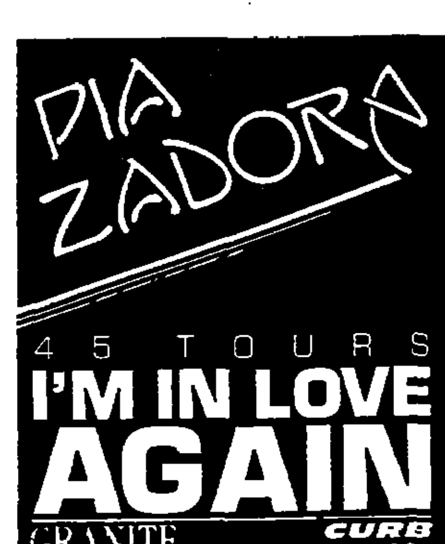
Avec Sheila, Julio Iglesias, Patti Layne, Frida, Louis de Funès, Michel Galabru, etc.

21 h 50 Série : Deuil en 24 heures.
D'après le roman de Vladimir Pozner. Réal. : F. Cassenti. Avec A. Cuny, R. Bohringer, P. Clementi.

Une série en quatre épisodes sur les six mois qui ont suivi la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France. Une adaptation surprenante de ce roman reportage, rédigé dans le feu de l'action juste après la débâcle.

22 h 50 La grande parade du jazz : Italian all Stars.
Emission de J.-C. Averty.
K. Winding, C. Fuller, D. Diana (trombones), E. Pieranunzi (piano), G. Basso (saxo), G. Tommaso (contrebasse), T. de Piscopa (batterie).

23 h 20 Journal.



TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 On sort ce soir : Un conseil de classe très ordinaire.
De P. Boumard. Spectacle du Théâtre de l'Aquarium.
Un conseil de classe de terminale à la veille du baccalauréat. Un huis clos qui est une caricature teintée d'humour du milieu scolaire, des élèves au proviseur.

22 h 25 Journal.

22 h 55 Prélude à la nuit.
Tableaux d'une exposition, de Moussorgsky.

FRANCE-CULTURE

20 h, Théâtre ouvert : « Ecritures de femmes » ; « *Ulrich Helger* », fragments, avec M. Caccia, R. Jourdan, A. Marcon, I. Petit-Jacques, J.-J. Sheffer, E. Stochl.
22 h, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

19 h 35, Les pêcheurs de perles : Toscanini, Gershwin.
20 h 30, Concert : (donné le 26 août 1982 à la faculté de droit d'Assas) : « Concerto grosso », de Haendel ; « Concerto pour violoncelle et orchestre, en ré majeur », de Boccherini ; « Grave, pour violoncelle et orchestre à cordes » ; « Prélude et fugue », de Lutoslawski ; « Sonate pour cordes », de Rossini, par l'Orchestre de chambre de Pologne ; dir., J. Maksymiuk ; sol. M. Maisky, violoncelle.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit ; 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Poissons d'or.

Dimanche 10 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 Foi et traditions des chrétiens orientaux.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
12 h *Télé-foot.*
13 h Journal.
13 h 20 Pour vous.
14 h 10 Variétés.
14 h 30 Série : Arnold et Willy.
15 h Sports dimanche.
Tiercé ; cyclisme : Grand prix d'automne ; Hippisme : Championnat de France à Fontainebleau.
17 h Jeu : Dira-dira pas.
17 h 30 Série : Starsky et Hutch.
18 h 30 Jeu : Qui êtes-vous ?
19 h Les animaux du monde.
19 h 30 Jeu : J'ai un secret.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : l'Emmerdeur.
Film français d'E. Molinaro (1973), avec L. Ventura, J. Brel, C. Cellier, J.-P. Darras, X. Depraz (rediffusion).
Un tueur à gages, chargé d'abattre un homme à Montpellier, est contrarié dans sa mission par un représentant de commerce qu'il a sauvé du suicide et qui l'encombre de sa reconnaissance et de ses malheurs.
La série noire dans le vaudeville. Brillante adaptation d'une pièce de Francis Veber.
22 h 25 Pleins feux.
22 h 25 Sports dimanche soir.
22 h 50 Journal.
23 h 15 A Bible ouverte.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 40 Cours d'anglais.
10 h Cours de gymnastique (et à 10 h 45).
10 h 30 Magazine du cheval.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).



17 h 05 Série : Le journal.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : « La nouvelle affiche ».
Avec Alain Chamfort, Nicoletta, Charles Trenet, etc.
21 h 40 Documentaire : Parle à mon corps, ma tête est malade.
Jogging, rolling, surfing, musculation. Nos contemporains courent, transpirent et estiment que « quand on est bien dans son corps, on est bien dans sa tête ». L'effort, régénérant le corps, régénère aussi l'âme. Parallèlement, le marché du sport explose, les sociologues et psychologues se penchent sur ce phénomène de société. Alors ? Narcissisme effréné, ou libération de l'individu ?
22 h 30 Magazine : Concert-Actualités.
Deux reportages : l'Orchestre français des jeunes et le tournage du film de F. Zeffirelli : Traviata.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Images de...
10 h 30 Mosaïque.
13 h *Les jeux du dimanche.*
14 h Feuilleton : Rocambole.
15 h Ouvert le dimanche.
Voix publique avec Jean Yanne ; 16 h, A la découverte de Déodat de Séverac, auteur de la merveilleuse berceuse « Ma poupée chérie ne veut pas dormir... », de deux opéras et de pièces pour piano ; 17 h, littérature.
18 h Magazine de la photo : Flash 3.
18 h 45 L'Echo des bananes.
J.-M. Loughlin, E. Wiener, les Civils, les groupes Ticket, Gougoud Kangni, Doingo Boingo.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Bizarre, bizarre.
Tel est pris, de R. Dahl, mise en scène R. Chapman, réal. C. Miles.
20 h 35 A la recherche du temps présent : Le sang des hommes.
Invité : le professeur Jean Bernard.
21 h 25 Courts métrages français.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : la Main noire.
Film américain de Richard Thorpe (1950), avec G. Kelly, J. Carroll Naish (v.o. sous-titrée, N.).
A New-York, au début du siècle, la communauté des émigrés italiens est terrorisée par l'association criminelle de « la Main noire ». Un jeune homme décide de venger son père assassiné.
Sujet original et mise en scène plus ou moins inspirée du néo-réalisme. Gene Kelly, qui ne danse pas, s'impose dans un rôle dramatique. Un film surprenant, peu connu.
0 h 05 Prélude à la nuit.
Ouverture de « Geneviève », de Schumann, par l'Orchestre symphonique de Lyon, sous la direction de Serge Baudo.

FRANCE-CULTURE

9 h 10, Le Veda.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : « La libre pensée française.
10 h, Messe, à l'église Saint-Maxime d'Antony, prédicateur : Père S. Bonnet.
11 h, Regards sur la musique.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Musique polonaise d'aujourd'hui.
14 h 5, Thèbes contre Thèbes.
16 h 5, Entretien avec Angélique Ionatos.
17 h 30, Rencontre avec... Hugues de Montalembert, « la Lumière assassinée ».
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : de Robert Creeley, par Jacques Darras, avec P. Joris, J. Roubaud, J. Darras, J. Daive, D. Roche.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Prince de la nuit appelle mélodie.
23 h, Bandes passantes.

FRANCE-MUSIQUE

9 h 10, *Les matinées de l'orchestre* : L. Stokowsky ; œuvres de Rachmaninoff, J. Brahms et Tchaïkovski.
11 h, Concert (en direct du théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées à Paris) : œuvres de J.-S. Bach, Mozart, par T. Zehetmair, violon, M. Frager, piano.
12 h 5, Magazine international.
14 h 4, D'une oreille l'autre : œuvres de Dvorak, Schubert, Berg, Liszt, Stravinski.
17 h, Comment l'entendez-vous ? : Don Juan, par A. Bourseiller : œuvres de R. Strauss, Purcell, Glück, Dargomijski, Mozart.
19 h, Jazz vivant.
20 h, Les chants de la terre : magazine de musiques traditionnelles.
20 h 30, *Concert : (donné le 29 janvier 1950)* : les grands concerts d'archives : « Symphonie n° 8 », de Bruckner, par l'orchestre philharmonique de Berlin ; dir. H. Knappertsbusch.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Hommage à J. Doyen ; œuvres de Roussel, Franck, Chopin, Ravel ; 0 h 5, Round about Midnight...

VU

Mexique : le feu qui couve

Le document sévère mais lucide, riche, sérieux et solidement documenté sur le Mexique réalisé par Jean-Claude Buhrer pour la télévision suisse et présenté vendredi soir par FR 3 a été tourné en février 1982 (1). Depuis, le Mexique, qui détient le record peu enviable de pays le plus endetté du tiers-monde (la dette extérieure devrait atteindre près de 90 milliards de dollars à la fin de cette année), affronte une crise financière d'une ampleur sans précédent qui menace la stabilité, jusqu'alors exemplaire, d'un pays dont la dépendance de plus en plus grande à l'égard des Etats-Unis est lourde de révoltes.

Le tableau sans complaisance dressé par Jean-Claude Buhrer prend un relief saisissant, bien que l'on puisse regretter quelques longueurs, un commentaire qui suit trop l'image et une description trop rapide des classes moyennes. Ce sont elles, principales bénéficiaires de la « révolution institutionnalisée », qui sont le plus touchées par la crise et risquent de se rebeller les premières. Démographie galopante, lourdes inégalités sociales et disparités régionales, entassements humains du grand Mexico, poubelles géantes de Netzahualcoyotl (record du monde du taux de croissance démographique), misère des paysans pauvres et de ceux « d'en bas » : la « tragédie cosmique » dénoncée par l'écrivain Fernando Benitez est connue. Mais les risques accrus d'explosion sociale et une dépendance aggravée par le boom pétrolier, lancent des défis redoutables à un système qui avait pu, depuis plus de soixante ans, absorber tous les remous et toutes les contestations, même les plus dures comme en 1968. Qui peut jurer aujourd'hui que le feu qui couve ne peut se rallumer ?

MARCEL NIEDERGANG.

(1) *Mexico :* les Braises rougeoient encore. FR 3. Le nouveau vendredi.

A Montréal

M. RÉGIS DEBRAY ATTAQUE LA « DICTATURE » EXERCÉE PAR M. PIVOT A « APOSTROPHES »

M. Régis Debray, écrivain et conseiller technique de M. François Mitterrand (notamment pour la culture), a accusé, vendredi 8 octobre à Montréal, devant l'Union des écrivains québécois, l'émission « Apostrophes » de Bernard Pivot d'exercer « *une véritable dictature sur le marché du livre* ». Il faut « *enlever à cette émission le monopole du choix des titres et des auteurs accordé à l'arbitraire d'un seul homme* », a-t-il notamment déclaré. « Apostrophes » est diffusée au Québec, parmi d'autres émissions des chaînes françaises, par la télévision câblée.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 10 OCTOBRE

– *M. Henri Fiszbin*, conseiller de Paris, président de Rencontres communistes, participe au journal de R.M.C., à 12 h 45.

– *M. Anicet Le Pors*, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, est invité à l'émission « Le grand jury-R.T.L.-*le Monde* » sur R.T.L. à 18 h 15.

– *M. Charles Fiterman*, ministre des transports, est reçu au « Club de la presse » d'Europe 1 à 19 heures.

LUNDI 11 OCTOBRE

– *M. Brice Lalonde*, animateur des Amis de la terre, est l'invité de l'émission « Plaidoyer » de R.M.C., à 8 h 30.

CARNET

Naissances

– Sophie et Nicolas DIENER ont la joie de faire part de la naissance de leurs sœur et frère

Pascale et Julien,

à Strasbourg, jeudi 7 octobre.

Mariages

– Isabelle COMBARNOUS et Jean-Michel SAULNIER sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré à Paris, le 25 septembre 1982.

Décès

– Mme Yoheved Berwald-Netter,
M. Jean-Patrice Netter,
Et leurs enfants Thomas-Nizan et Anne-Carole,
ont le regret de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère,

Mme Tova BERWALD,
née Musik,

survenu à Zefat (Israël), le 12 septembre 1982.
Les obsèques ont eu lieu à Tel-Aviv le 15 septembre.
18, rue Sainte-Croix, 75004 Paris.

– Mme Alexandre Leventis,
M. et Mme Edmond Coppet,
M. et Mme Jean Daum,
M. et Mme Olivier Coppet,
Claudine Coppet,
Maria Luz Vecino,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René COPPET,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918
et 1939-1945,
médaille militaire,

leur frère et oncle, survenu le 7 octobre 1982.
La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 12 octobre, à 14 heures, à la chapelle de la Mission espagnole, 51 *bis*, rue de la Pompe, Paris-16e.
Cet avis tient lieu de faire-part.

96, rue de la Faisanderie,
75016 Paris.
30, avenue du Bois-de-la-Marche,
92420 Vaucresson.

– Nous apprenons le décès de
Marcel DELRIEU,
ancien sénateur.

[Marcel Delrieu était né le 8 décembre 1900 en Algérie, à Khroub, près de Constantine. Conseiller général de Constantine, il avait siégé au Sénat de 1952 à 1961 comme élu du premier collège. Au Palais du Luxembourg, Marcel Delrieu s'était inscrit au groupe des républicains indépendants que présidait M. Marcel Rogier, sénateur d'Alger.]

– Michel Fliess, son fils,
Edith Gabelle, sa cousine,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Josie FLIESS,
née Sehn,

survenu à Bad-Schwalbach (Allemagne fédérale), le 10 septembre 1982 dans sa soixante-dix-huitième année.
L'inhumation aura lieu le mercredi 13 octobre, à 11 h. 30, au cimetière de Gentilly, 5, rue Sainte-Hélène, 75013 Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Irène JONKER,
née Bianchi.

Les obsèques ont eu lieu à Menton dans la plus stricte intimité, le 5 octobre 1982.

– Vladimir et Liliane Cagan
et leurs enfants,
font part du décès de

Mme Jeanne KAGAN,
née Ujazdowska,

survenu brutalement le 4 octobre, dans sa soixante-dix-huitième année, à son domicile.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
30, rue Claude-Decaen,
75012 Paris.

– Mme Jacques Keller, son épouse,
M. et Mme Olivier Keller et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Jacques Keller et leurs enfants,
M. et Mme Gabriel Keller et leurs *enfants,*
M. et Mme Daniel Quenandon et leurs enfants,
M. Laurent Keller,
M. Pascal Keller,
M. Rémi Keller,
ses enfants et petits-enfants,
Mlle Jeanne Keller, sa sœur,
Mme Marcel Keller et sa fille,
M. et Mme Robert Umdenstock, leurs *enfants et petits-enfants,*
M. et Mme Louis Vieu, leurs enfants et petits-enfants,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
ont le chagrin d'annoncer le décès de

M. Jacques KELLER,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
survenu le 8 octobre 1982.

« Je suis la Résurrection et la Vie, celui qui croit en moi vivra, quand même il serait mort. »
4, rue des Trois-Sœurs,
93220 Gagny.

– Mme Ernest Lemaire-Audoire,

M. et Mme Pierre Chapuis,
M. et Mme Philippe Lemaire-Audoire,
M. et Mme Kâmil Avci,

M. et Mme Jacques Constant,
Mlle Jocelyne Chapuis,
M. et Mme Richard Chambon,
Eric, Rémy et Philippe Chapuis,
Sandrine Lemaire-Audoire,
Erol Avci,

Nicolas Constant et Nathalie Chambon,

Les familles Manière, Vauquier, *Leroux* et *ses fidèles* collaborateurs, ont la douleur de faire part du décès de

M. Ernest LEMAIRE-AUDOIRE,
officier de la Légion d'honneur,

leur époux, père, grand-père, arrière-grand-père et parent, survenu le 8 octobre 1982, à l'âge de soixante-seize ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-François-Xavier (place du Commandant-Mithouard), à Paris (7e), le mardi 12 octobre, à 14 heures, où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Pré-Saint-Gervais dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.
14, rue Duroc, 75007 Paris.
7, rue Antheaulme, 77140 Nemours.
38, boulevard Maillot,
92200 Neuilly-sur-Seine.
132, avenue Franklin-D.-Roosevelt,
1050 Bruxelles.

– Mme Janine Roy, son épouse,
Jean-Louis et Marie-Sophie Roy,
ses enfants,
Les familles Roy, Patureau et Bonnefou, Dabernat
ont la douleur de faire part du décès, survenu en son domicile, le 6 octobre 1982, à l'âge de cinquante-sept ans, de

M. Roger ROY,
directeur,
rédacteur en chef
de la vie des transports,
vice-président de l'association française
de la presse de l'automobile.

Les obsèques seront célébrées, ce jour, dans l'intimité familiale en la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix à Bourges, dans le Cher.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Une messe à sa mémoire sera célébrée dans quelques semaines et sera annoncée par voie de presse.
8, villa Renoir,
78290 Croissy-sur-Seine.

[Né le 26 février 1925, licencié en droit, Roger Roy était un journaliste spécialisé dans les questions de transport, très connu et apprécié dans cette profession. Rédacteur en chef du mensuel « la Vie des transports », il tenait, depuis 1960, la rubrique « Poids lourds » à « l'Equipe ». Il était vice-président de l'Association française de la presse automobile.]

Anniversaires

– Le 10 octobre 1957 nous quittait
Jean DUVAL,
auteur des Cahiers,
Ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

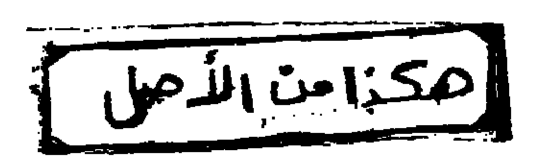
– Le 10 octobre 1957 est décédé
l'abbé J. MONCHANIN
(Swami Paramarubyananda).
Il repose au cimetière de Bièvres (Essonne).

Avis de messes

– A la mémoire de
M. Olivier LOYER,
professeur à Paris-X-Nanterre,
une messe sera dite le jeudi 21 octobre 1982, à 18 h. 30, dans la crypte de l'église Notre-Dame-des-Champs, 27, rue du Montparnasse, Paris (6e).

Communications diverses

– Les Compagnons de la fraternité Edmond-Michelet consacrent, cette année, leur neuvième colloque au thème « Paix et liberté aujourd'hui ». Les débats seront ouverts par trois communications : « Nation et liberté » (R.P. Jacques Sonnet) ; « Le pacifisme à l'ère atomique » (M. Louis Terrenoire) ; « Résister aujourd'hui ? A quoi ? *Pourquoi* ? Comment ? » (MM. Etienne Borne et Pierre Marthelot).
Le colloque a lieu samedi 9 et dimanche 10 octobre, à l'immeuble consulaire de la chambre de commerce, 10, avenue du Maréchal-Leclerc, à Brive (Corrèze).



INFORMATIONS « SERVICES »

RÉTROMANIE

LES BELLES VENTES DU MOIS

Il est rare que des ventes aux enchères originales soient proposées en début de saison. Tel est cependant le cas en octobre au Nouveau Drouot où plusieurs vacations importantes avec catalogues sont à retenir.

La dispersion des collections Aimé Maeght feront l'objet de deux ventes spectaculaires :

– le 25 octobre, pour la haute curiosité, par le ministère de Me Ader, Picard, Tajan, assistés de MM. Beurdeley, Raindre et Rouillon. (Céramiques, verres antiques, arts africains et préhispaniques, Orient et Extrême-Orient.)

– le 27 octobre pour une série d'importants tableaux et de sculptures modernes par Me Guy Loudmer, les tableaux les plus remarquables portant les signatures de Braque, Chagall, Léger, Kandinsky. Pour les sculptures on retiendra notamment les œuvres de Giacometti (*Tête de Diego*, 1957) et de Calder (*Mobile*, 1969). Enfin des œuvres majeures de peintres vivants (Bazaine, Rebeyrolle, Riopelle, Ubac) font partie de cette vacation.

Parmi les ventes curieuses : l'ancienne collection de Bénédicte Rasimi, « l'habilleuse du nu », sera offerte aux amateurs de théâtre et de music-hall. On sait que cette femme de goût coupait les costumes de scène de nombreuses vedettes telles que Mistinguett, Josephine Baker, Maurice Chevalier et même Colette, qui joua dans *la Chatte* à Mexico. Plus de deux cents dessins d'artistes (Erte, Gesmar, Zinoviev etc.) seront vendus par Me Francis Briest le 25 octobre (salle 7).

★ *Autres ventes :*

Chartres, 16 octobre (16 heures) et 17 octobre (10 heures et 14 heures) : jouets anciens. L'Isle-Adam, 17 octobre : objets de vitrine, opalines. Enghien, 24 octobre : tableaux modernes. Lyon, 20 octobre : beaux livres anciens. Troyes, 10, 11 octobre : meubles, objets d'arts, tableaux. Versailles (Chevau-Légers) 9, 10 octobre : monnaies, meubles et objets d'art. Versailles (Hôtel Rameau), 17 octobre (14 heures), 23 octobre (15 heures) et 24 octobre (14 heures) : tableaux modernes, estampes.

Londres (Sotheby), le 12 octobre : art islamique, tapis d'Orient. 28 octobre : œuvres de Léon Bakst (ballet et théâtre). Londres, (Christie's), 19 octobre : art du Japon ; 20 octobre : bijoux, armes. New-York (Sotheby), 14 octobre : instruments de musique. New-York (Christie's), 25 octobre : argenterie, montres, objets de vertu (collection Pierpont Morgan).

VIVRE A PARIS

628-15-15 : le téléphone vert

En téléphonant au 628-15-15, les habitants de Paris et des départements voisins peuvent connaître l'état exact de la qualité de l'air qui les entoure.

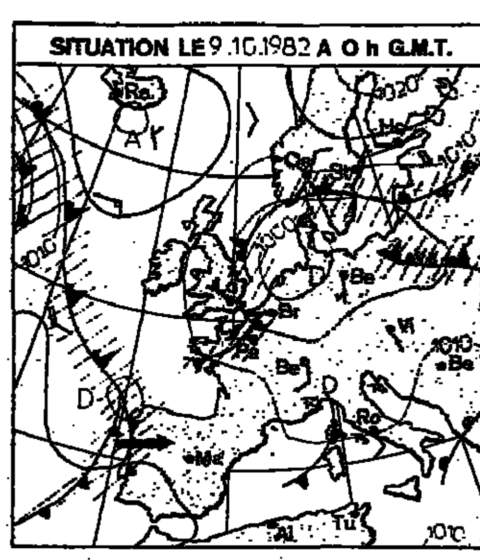
Le répondeur du poste central du réseau automatique de surveillance diffusera un message d'une minute trente donnant principalement les teneurs dans l'atmosphère en dioxyde de soufre (SO_2) rejeté par les chaudières au fuel des installations industrielles et celles du chauffage domestique.

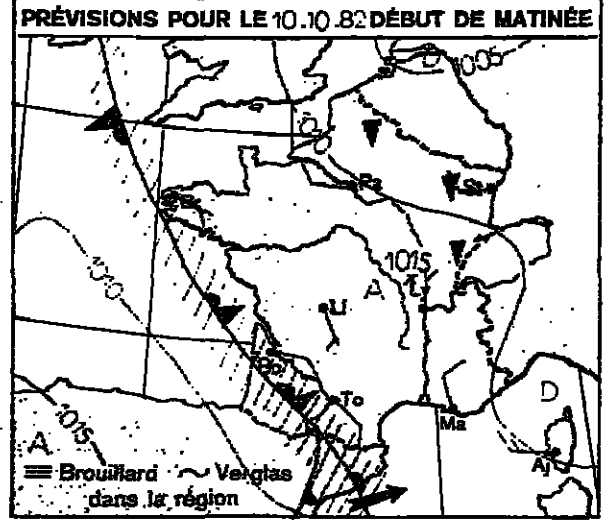
Le réseau automatique de surveillance mis en place au début de l'année couvre Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la vallée de la Seine jusqu'à Mantes.

ACHATS PUBLICS. — Afin de mieux faire connaître aux petites et moyennes entreprises de la capitale les possibilités et les procédures d'accession aux marchés publics, la préfecture de Paris organise, le mardi 12 octobre, au Centre Beaubourg, une journée d'information sur l'achat public.

Pendant toute cette journée, des équipes d'acheteurs publics appartenant à des administrations ou à des établissements publics parisiens seront à la disposition des responsables des entreprises pour répondre à leurs questions dans les secteurs d'achats qui les intéressent.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 9 octobre à 0 heure et le dimanche 10 octobre à 24 heures :

Entre la dépression du nord de l'Allemagne qui s'éloigne vers l'Est et celle d'Espagne qui débordera un peu sur nos régions méridionales, la France sera relativement épargnée dimanche par le mauvais temps.

Dimanche, sur la plupart des régions, un temps brumeux le matin, frais surtout dans l'intérieur du pays avec des menaces de gelées blanches. Au cours de la journée, le ciel se dégagera un peu, nuages et éclaircies se succéderont.

Au nord-est de la Seine, il y aura encore de sérieuses menaces d'ondées, mais assez espacées.

Près de l'Atlantique, sur les régions pyrénéennes et près de la Méditerranée, des nuages plus abondants une partie de la journée avec quelques pluies probables.

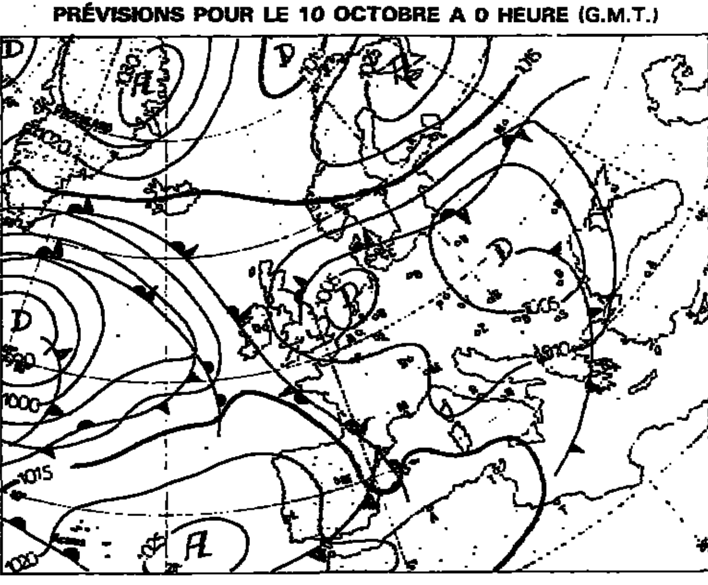
Températures toujours nettement en dessous des moyennes saisonnières l'après-midi, 12 à 14 degrés sur la moitié nord, 16 à 17 degrés sur la moitié sud.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 9 octobre à 7 heures, de 1 013,1 millibars, soit 759,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 8 au 9 octobre) : Ajaccio, 21 et 11 degrés ; Biarritz, 14 et 9 ; Bordeaux, 15 et 10 ; Bourges, 13 et 8 ; Brest, 14 et 9 ; Caen, 14 et 10 ; Cherbourg, 12 et 11 ; Clermont-Ferrand, 14 et 8 ; Dijon, 11 et 7 ; Grenoble, 14 et 7 ; Lille, 13 et 10 ; Lyon, 11 et 7 ; Marseille-Marignane, 19 et 8 ; Nancy, 13 et 9 ; Nantes, 15 et 8 ; Nice-Côte d'Azur, 19 et 10 ; Paris-Le Bourget, 16 et 11 ; Pau, 14 et 6 ; Perpignan, 19 et 8 ; Rennes, 15 et 10 ; Strasbourg, 16 et 10 ; Tours, 12 et 9 ; Toulouse, 15 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 11 degrés ; Amsterdam, 16 et 9 ; Athènes, 24 et 19 ; Berlin, 15 et 10 ; Bruxelles, 13 et 11 ; îles Canaries, 26 et 21 ; Copenhague, 14 et 12 ; Dakar, 32 et 26 ; Djerba, 27 et 20 ; Genève, 12 et 7 ; Jérusalem, 25 et 14 ; Lisbonne, 20 et 16 ; Londres, 14 et 9 ; Luxembourg, 12 et 9 ; Madrid, 19 et 8 ; Moscou, 13 et 5 ; Nairobi, 27 et 14 ; New-York, 24 et 19 ; Palma-de-Majorque, 23 et 12 ; Rome, 22 et 16 ; Stockholm, 10 et 9 ; Tozeur, 30 et 19 ; Tunis, 26 et 16.

PRÉVISIONS POUR LE 10 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3294

HORIZONTALEMENT

I. Ne tue pas, dit-on : c'est sans doute la cause de la surpopulation mondiale. Tel un milieu à l'opposé du milieu. — II. Comme l'argent. Point d'aboutissement de ce qui n'aboutit pas. Doctrine égocentriste. — III. On le préfère muni de griffes qu'armé de broches. Orientale des mille et un lustres. Copulative. — IV. Personnel. Enduit de chrême. Interjection. Devient utile quand son contenu s'avère inutile. — V. Un service dont personne ne tient à bénéficier. Ranimer une femme délirante en pratiquant le bouche-à-bouche. — VI. Parcouru en dépit du bon sens. Préposition. Agent de liaison ou facteur de désunion. Dans les vignes du seigneur. — VII. Il est rarement accommodé avec son homonyme. Donnait un aspect virginal à des affaires douteuses. — VIII. Bonne poire ou bonne pomme. Esprit fort, très capable d'en troubler un autre. Démonstratif. — IX. Célèbre pontonnier. Fermeture de sécurité à l'arrière d'un palais. Mer rouge. — X. Proposition pour Pascal ; sommaire pour Bergson. Lie. Passa par la filière. —XI. Ne saurait donc être large. Froide imitation. Privatif. — XII. Porte-croix. On ne peut plus baroque. — XIII. On ne peut l'être qu'à la majorité, dans tous les sens du terme. Attribut pour un sujet sans verbe. Émission enfantine. — XIV. Personnel. Ceux de la salle à manger peuvent conduire à la chambre. Possessif. Société ayant fait faillite. — XV. Un amour de Dieu. Images d'Orient.

VERTICALEMENT.

1. Cadeau du commerçant qui l'a préalablement récupéré sur le prix de vente. Complément actif du verbe. 2. Qui resteront toujours présents, même dans des lointains futurs. Cité. — 3. Duperie. Un soupir le provoque ou le fait fuir. — 4. Une fille toute simple. Les fleurs du mâle. — 5. Meurtri. Celle de Paris a fourni le titre d'une œuvre à un fils de général. Son Aigle ne manquait pas d'envergure. — 6. Oxyde d'un radioactif. Telle une fille d'Ève promise au paradis. Démonstratif. — 7. Scie musicale. Lâcher sur le macadam ceux qui ne poussent pas ou sur le champ ceux appelés à pousser. — 8. Un des organes essentiels d'une machine à tricoter. Lettres d'Amérique. — 9. Pour Shakespeare, ce ne fut qu'un triste sire. Aussi indispensable à l'académicien qu'au cornichon. — 10. Possessif. Traitée par le menu en prévision du menu. Affaire que l'on obtenait, jadis, au prix de nombreuses mailles. — 11. Porte son vêtement non sans noblesse. Plutôt malsain quand il est hygiénique. Carte qui n'est pas du genre menu. — 12. Activité de longue haleine. — 13. Préposition. Vérification de bagage. Support pour un suppôt de Bacchus. Participe passé. — 14. Une maladie peut l'affaiblir et une affection le réconforter. S'enracine parfois au voisinage d'un oignon. Va plus loin quand elle est courte. — 15. Dépositaire de l'esprit faubourien. De bois, il connaît la musique ; de retour, c'est plus spécialement le violon. Charges faisant courber l'échine.

Solution du problème n° 3293

Horizontalement

I. Sculpteur. — II. Auteur. Ni. — III. Iris. Aa. — IV. Nil. Edile. — V. Teinture. — VI. Muse. Us. — VII. Exagérer. — VIII. Trie. Ré. — IX. Anier. Bec. — X. Rio. Ève. — XI. Dent. Allô !

Verticalement

1. Saint-Médard (deux mots). — 2. Curieux. Nie. — 3. Utilisation. — 4. Les. Nègre. — 5. Pu. Et. Eire. — 6. Traduire. Va ! — 7. Air. Bel. — 8. Un. Leurre. — 9. Rite. Écho.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

MARDI 12 OCTOBRE

« La manufacture des Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Vermeersch.

« Hôtel Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, Mme Allaz.

« Musée de Montmartre », 15 heures, 12, rue Cortot, Mme Bachelier.

« Eglise Saint-Eustache », 15 heures, entrée de l'église, Mlle Garnier-Ahlberg.

« Hôtel de la Monnaie », 15 heures, 11, quai Conti, Mme Hulot.

« Faubourg Saint-Antoine », 15 heures, 106-118, rue du faubourg Saint-Antoine, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques ».

« La Sorbonne », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Approche de l'art).

« Ile Saint-Louis », 15 heures, 23, quai d'Anjou, Mme Ferrand.

« Faubourg Saint-Germain », 15 heures, métro Solférino, P. Y. Jaslet.

« L'Opéra », 13 h 45, marches (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

17 h. 30 : 18, rue des Batignolles, M. I. Cloulas : « Laurent le Magnifique, politique et mécène ».

20 heures : 60, boulevard Latour-Maubourg, M. E. Stacke : « Intégration de la globalité » (Université Holistique).

20 heures : 26, rue Bergère, MM. S. de Mailly-Nesle, E. Guillet : « L'astrologie a-t-elle un support moléculaire dans la chaîne de l'A.D.N. en particulier ? (L'homme et la connaissance).

20 h 30 : 68, rue de la Folie-Méricourt, M. L. Abramowicz : « U.R.S.S. d'hier et d'aujourd'hui : son antisémitisme, causes, formes, conséquences.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 9 octobre 1982 :

DES DÉCRETS

● Relatifs à l'organisation de l'enseignement français à l'étranger et créant le conseil pour l'enseignement français à l'étranger.

● Relatif au renouvellement des personnels associés dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'éducation nationale.

BREF

EXPOSITIONS

JOYCE A POISSY. — La bibliothèque municipale de Poissy (Yvelines) organise une exposition sur James Joyce et l'Irlande — Du 9 au 23 octobre.

★ **2 bd Robespierre, 78300 Poissy. Tél. : 965-56-40 (poste 379).**

TEMPS LIBRE

ART DRAMATIQUE. — La direction régionale du temps libre, jeunesse et sports d'Ile-de-France organise du 25 au 31 octobre prochains un stage d'art dramatique animé par l'un de ses conseillers techniques et pédagogiques. Participation financière : environ 400 F, comprenant les cours, l'hébergement et les repas.

* **584-12-05 (poste 532).**

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

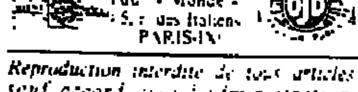
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens, directeur de la publication

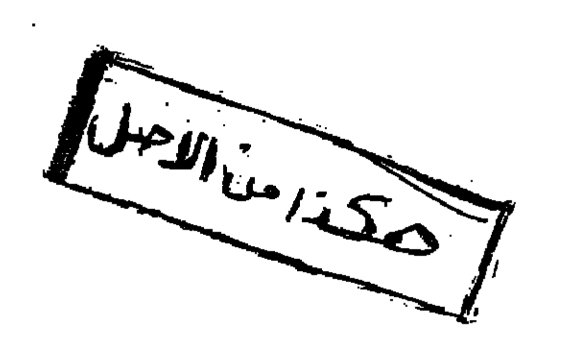
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

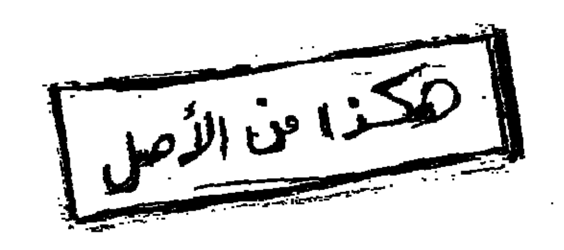




Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437
ISSN 0026 - 9360





Le Monde

économie

SOCIAL

Rupture des négociations sur l'assurance-chômage

- **Les syndicats et le C.N.P.F. font appel à l'État**
- **M. Bérégovoy va recevoir les partenaires sociaux**

Les syndicats et le C.N.P.F. ont fait appel au gouvernement, *après la rupture des négociations*, vendredi 8 octobre, sur le redressement financier du régime d'assurance-chômage (UNEDIC). Economies insuffisantes, refus patronal d'accroître les cotisations, sont à l'*origine de ce désaccord. M. Pierre Bérégovoy*, ministre des affaires sociales, doit recevoir, au début de la semaine, les organisations syndicales.

Responsabilités patronales... et gouvernementales

Échec du paritarisme, cette méthode qui consiste pour les syndicats et le patronat à gérer seuls et à égalité un régime de prestations sociales. *Désaccord profond sur la révision* de l'assurance-chômage puisque les partenaires sociaux font *appel à l'État pour présider de nouvelles discussions, après avoir sensiblement dégagé le terrain; mais lourdes et graves responsabilités et du patronat et du gouvernement. Ainsi peuvent se résumer six réunions infructueuses entre partenaires sociaux, mais aussi six mois de quiproquo avec les pouvoirs publics.

« Un effort considérable » des syndicats. Ces derniers, mais aussi le patronat — *fair play* sur ce point — ont souligné cet effort du monde sundical. Les discussions *« n'ont pas été inutiles »*, a ajouté M. Chotard, premier vice-président du C.N.P.F. C'est en effet un triple effort que les syndicats ont accompli :

— Pour la première fois sans doute, les cinq confédérations (C.G.T., C.F.D.T., C.G.C. et C.F.T.C.) se sont efforcées de présenter *un plan commun de redressement* et ont réussi jusqu'au dernier moment à faire front ensemble, symbolisant cette unité de propositions par plusieurs déclarations communes ;

— Fait exceptionnel et courageux, ils ont accepté de procéder à des *« économies »*, *terme qui signifie* des réductions d'allocations-chômage par le biais de révisions diverses sur le taux, le montant, l'indexation des prestations et sur les *conditions d'ouverture des droits*. Certes, des divergences demeurent : tous les syndicats ont suggéré — la C.G.T. avec plus de réserve — des économies se montant à 7 milliards de francs (*en fait 8 à 9 milliards* de francs réduits à 7 en raison de dépenses supplémentaires pour améliorer l'indemnisation des chômeurs âgés). Mais certaines organisations — *la C.G.T. et F.O. — sont allées* plus loin en portant les économies à près de 11 milliards de francs ;

— *Tous les syndicats ont enfin accepté* de majorer les cotisations salariales d'un demi-point (4 à 5 milliards de francs). Au total, les confédérations de salariés ont mis au pot commun 15 à 20 milliards de francs si l'on tient compte de la contribution de solidarité des fonctionnaires, alors qu'il faut trouver *30 milliards*.

Le refus du C.N.P.F.

Le désaccord avec le patronat a donc essentiellement porté sur le *refus du C.N.P.F.* et de la C.G.P.M.E. d'accroître les cotisations patronales et aussi — conséquence directe — sur le plan d'économies que les employeurs voulaient porter à près de 20 milliards de francs, excluant plusieurs dizaines de milliers de chômeurs de l'UNEDIC.

Pour les syndicats, le patronat porte *« entièrement la responsabilité »* du désaccord final. Cette intransigeance patronale — *« à des moments où il faut savoir dire non »*, a déclaré *« avec regret »* M. Brunet au nom de la C.G.P.M.E. — *ne manque pas*, il est vrai, d'arguments. Comme l'a indiqué M. Chotard, l'assurance-chômage à la française est à la fois *« la seule au monde »* à accorder en plus de l'allocation-chômage (un peu plus de 42 % du salaire moyen, 90 % pour les plus démunis) une allocation spéciale (75 % à 90 % selon les cas) en cas de licenciement économique, et l'un des rares *régimes européens* où la participation du salarié à son financement est si faible (23,3 % au *lieu d'environ 50 % en R.F.A.*).

Autre argument solide : de nombreux observateurs mais de plus en plus d'hommes politiques, et désormais M. Mitterrand lui-même, admettent que, face à la concurrence internationale, il faut alléger les charges sociales des entreprises. A la *proposition qu'une révision en* baisse des prestations — corrigeant certains abus ou supprimant certaines facilitées (acceptées en période de croissance) est nécessaire si *l'on veut éviter, tous les ans*, d'autres tractations, le patronat a donc ajouté un « niet » catégorique à *toute majoration* de cotisations. Refusant tout reproche de dramatisation mais démontrant que la situation financière des entreprises se dégrade, P.M.E. et C.N.P.F. expliquent que toute nouvelle cotisation aurait un effet pervers, *débouchant* sur une nouvelle aggravation du chômage.

Aux *vifs reproches des syndicats* accusant les employeurs de ne pas vouloir faire, eux aussi, des « sacrifices », M. Brunet (C.G.P.M.E.) a calmement critiqué cette thèse : *« Il ne s'agit pas de partager les sacrifices. Nous ne sommes pas des particuliers mais des entreprises, et notre devoir élémentaire, notre responsabilité la plus stricte, est que l'entreprise reste compétitive. La solidarité ne peut être interprofessionnelle, mais nationale. »* D'où l'appel à l'Etat.

Ces explications ne justifient pourtant pas le comportement patronal. *Gestionnaire à parité avec les* syndicats, le C.N.P.F. devait prendre des initiatives pour sauver et le financement et l'autonomie de l'UNEDIC, quitte à réclamer des compensations à l'Etat. Un geste était d'autant plus réalisable que, ces derniers mois, le gouvernement a *pris des mesures* (Sécurité sociale, investissement, aménagement de l'impôt sur l'outil de travail) qui pénalisent moins les firmes, et chacun sait qu'en 1983 le gouvernement va *alléger les charges que le patronat* supporte pour la Sécurité sociale.

L'appel du C.N.P.F. à l'Etat — *qui est une façon trop habile de faire* supporter à son gouvernement de gauche les choix difficiles — aurait pu être lancé il y a plusieurs semaines. Le patronat a donc joué au chat et à la souris avec ses partenaires.

Mais le même reproche que les syndicats ont d'ailleurs lancé au gouvernement, avec une certaine virulence à la C.F.D.T., est tout aussi *fondé*.

Des déclarations contradictoires

Dès le printemps 1982, les services de Matignon et de M. Auroux avaient préparé officieusement un plan — 10 milliards de francs d'économies au minimum, pouvant aller jusqu'à 15, — mais aussi une majoration de cotisations et une aide de l'Etat. Or les dirigeants politiques *qui connaissaient les difficultés pour* les syndicats et patronat d'aller aussi loin dans l'effort n'ont pas osé — officiellement au titre de la liberté contractuelle — intervenir, et surtout *n'ont pas précisé l'effort de* l'Etat donc des contribuables.

Pire, les déclarations contradictoires *se sont multipliées : alors que* MM. Mauroy et Auroux avant l'été, M. Bérégovoy depuis, préconisaient un triple effort (Etat, syndicats et salariés, mais aussi patronat), M. Mitterrand *a facilité le durcissement* patronal en se prononçant, sans autre précision, à Figeac, pour un allégement des charges patronales... M. Chotard s'est alors rapidement *abrité derrière cette « haute autorité »* pour justifier son refus... alors que l'Elysée entendait parler d'allégement des charges au titre de la Sécurité sociale.

Tactique ? Hypocrisie ? Tout le monde sait, ou devrait savoir en tout cas, que paritarisme — toujours actuel et efficace pour la gestion quotidienne de l'UNEDIC — n'existe *plus depuis longtemps au niveau fi*nancier puisque l'État contribue pour plus de 33 % au budget de ce régime. Fallait-il sauver les apparences ou laisser « mûrir » les syndicats *pour qu'ils acceptent des économies* quitte à ce qu'ils perdent des adhérents, certains déchirant déjà leurs cartes, ne comprenant pas le nouveau réalisme courageux de leurs centrales ? *Certains* le pensent mais que de temps perdu à ce jeu de *« qui perd gagne »* alors que l'UNEDIC, en déficit, emprunte ou vit de subventions et que l'Etat aurait dû jouer clairement son rôle de troisième partenaire.

Les erreurs et les désaccords d'hier ne sont pourtant pas un échec total. Les syndicats ont décidé de se revoir pour affiner leurs propositions d'économies : de 7 *milliards* de francs, ils pourraient passer à 10 voire 11 milliards de francs. M. Bérégovoy, silencieux *depuis quelques* jours, s'est déclaré prêt à recevoir les gestionnaires de l'UNEDIC. Le *principe* d'une négociation *tripartite* ou — habile stratagème — d'une négociation paritaire présidée par M. Bérégovoy, comme l'ont proposé ou accepté F.O. et le C.N.P.F., est *toléré par les autres. La* « partie n'est pas terminée » mais c'est désormais au gouvernement de jouer le vilain rôle.

JEAN-PIERRE DUMONT.

EN GRÈVE LE 8 OCTOBRE

Les mineurs de fer de Lorraine s'inquiètent de nouveaux licenciements

La grève décidée par la C.G.T. dans les mines de fer de Lorraine le 8 octobre a été largement suivie : 100 % aux mines d'Usinor, 75 % à celles de l'Arbed, et 60 % à Lormines (Sacilor). Des opérations commandos ont été lancées à Jarny, en Meurthe-et-Moselle, où une rame de vingt-six wagons de minerai mauritanien (1 500 tonnes) a été déversée au passage à niveau de la R. N. 3 - la S.N.C.F. a porté plainte contre X et à la mine d'Anderny-Chevillon où les mineurs ont repris la statue du «Purgeur», uneœuvre d'Amilcar Zanoni. Cinq cents personnes enfin ont bloqué la gare de Jarny, lieu de passage de plusieurs milliers de tonnes de minerai importé par jour.

(De notre correspondant)

Metz. — Les mines de fer lorraines, seize puits encore en activité, sont au bord de l'asphyxie. En huit ans la production a chuté de plus de 60 %, passant de *51,9 millions* de tonnes en 1974 à 20,4 millions de tonnes en *1981*. Les engagements pris par le président de la République annonçant qu'aucune mine de fer ne serait fermée avant 1985 ne sont pas tenus et *« ne seront pas respectés »*, répond le syndicat C.G.T. des mineurs de fer. *« En effet*, déclare-t-il, *les mines de Saizerais et de Rochonvillertrs ont été fermées depuis le 10 mai 1981 (...) Des menaces sérieuses pèsent sur d'autres exploitations (...).*

En 1982 l'exploitation des *« minettes » lorraines a encore chuté de* 11,5 % durant les huit premiers mois de l'année, par rapport à 1981. Cette dégradation continue de la situation des mines de fer lorraines est due essentiellement à la crise de la sidérurgie.

La production de fonte lorraine est tombée depuis 1974 de plus de 45 %. Cette déterioration a encore été amplifiée par un double phénomène : le recul des exportations (18,5 millions de tonnes en 1974 et 6,3 millions de tonnes en 1981) et un *accroissement des importations* de minerai, suédois notamment.

Le chômage partiel atteint dans certains *sites treize jours par mois*, malgré la fermeture depuis le début de la crise de l'acier de 14 puits en Lorraine et la suppression de plus de 3.500 emplois. Pour faire face à cet état de fait, la C.G.T. demande une diminution de 10 % des importations : *« Ceci permettrait d'éviter de nouvelles fermetures »*.

La déception et la colère des mineurs de fer se fonde également sur *les dernières déclarations de* M. Jean-Pierre Chevènement ; *« Le ministre de l'industrie a déclaré qu'il fallait adapter la capacité de production des mines de fer aux débouchés prévisibles de la sidérurgie... Et l'on sait qu'ils sont en baisse »*, déclare la C.G.T. *« Si l'on ferme les mines de fer françaises*, répond un syndicaliste *on dépendra pour notre approvisionnement en minerai de l'étranger comme pour le pétrole, et on en connaît le résultat »*.

La C.G.T. s'interroge aussi sur le devenir de la structure de coordination des mines de fer au sein de laquelle Sacilor et Usinor *devaient*, en liaison avec l'Arbed, faire des propositions concernant les enlèvements de minerai. Avec la chute de la production accompagnée d'un accroissement des stocks (5,8 millions de tonnes sur les carreaux correspondant à quatre mois de marche de hauts fourneaux), les mesures de chômage partiel s'avèrent aujourd'hui insuffisantes.

C'est pourquoi les pouvoirs publics ont accordé le *« feu vert »* à la suppression de 225 emplois d'ici à la fin de ce mois. Cependant, l'horizon s'assombrit encore avec la perspective d'une *réduction* de 20 % de la production tant à Usinor qu'à Sacilor ; la seule résorption du chômage partiel impliquerait en réalité sept à huit cents nouvelles suppressions d'emplois

JEAN-LOUIS THIS.

ÉTRANGER

AU JAPON

Le gouvernement annonce un programme de soutien de 2 000 milliards de yens

De notre correspondant

Tokyo. — *Pour relancer* une croissance économique qui s'est ralentie au-delà de toutes prévisions au cours du *premier semestre* de l'année fiscale, et malgré une forte aggravation du déficit budgétaire, le gouvernement *japonais* a pris, vendredi 8 octobre, une série de mesures de soutien limitées, pour la seconde fois depuis *le printemps* dernier. Tirant la leçon d'un marasme (stagnation de la demande intérieure, baisse des exportations, ralentissement des investissements et poussée du chômage) qui paraît devoir se prolonger, les dirigeants ont nettement révisé en baisse le taux de croissance initial pour l'année fiscale 1982 (avril 1982-mars 1983), le faisant passer de 5,2 % à 3,4 % environ.

Adopté dans une atmosphère de controverse économico-politique, le *programme de soutien est chiffré à* 2 000 milliards de yens, soit quelque 51 milliards de francs. Il porte sur *l'accélération des dépenses budgé*taires d'équipement et la reconstruction de zones récemment dévastées par des typhons, *des facilités de cré*dit pour le secteur des P.M.E. et pour la construction de logements, des mesures *en faveur des industries* affectées par des problèmes structurels (aluminium, pétrochimie, bois et papier), *ainsi que sur des subven*tions aux entreprises en difficulté pour la stabilisation de l'emploi et des *facilités de crédit de l'Exim* Bank pour les exportations. Le projet d'une réduction de la fiscalité pour les P.M.E. *n'a finalement pas* été retenu. Il convient de souligner que, faute de fonds dans l'immédiat, une partie des dépenses sont engagées sur l'exercice fiscal de 1983.

Ces *mesures, estiment* les experts, ne sont pas suffisantes pour susciter une véritable relance, compte tenu de la conjoncture internationale, mais elles devraient effectivement permettre d'atteindre le taux de *croissance révisé de 3,4 %*. Elles sont de nature à satisfaire le secteur des P.M.E. Pour sa part, le grand patronat, tout *comme* le ministère des finances, y était plutôt opposé du fait de leur incidence budgétaire.

Un compromis politique

Ce programme de soutien apparaît, d'autre part, comme un compromis de type politique, à la veille des élections à la présidence du parti libéral démocrate (*L.D.P.*) au pouvoir, entre les tenants du maintien d'une politique budgétaire rigoureuse, tels que le premier ministre, M. Suzuki, et son ministre des finances, M. Watanabe, et les partisans d'une relance de l'activité économique, parmi lesquels se distinguent MM. Komoto, ministre de la planification, et Abe, ministre de *l'industrie et du commerce extérieur*.

Dans cette élection, où le président du parti conservateur devient automatiquement premier ministre, M. Komoto affrontera M. Suzuki. Ce dernier, qui avait solennellement lié, en 1980, son avenir politique à la *résorption du déficit budgétaire* avant la fin de l'exercice fiscal de 1984, se trouve dans une position délicate. Ses capacités de gestion sont ouvertement mises en cause — en particulier par M. Komoto.

En effet, non seulement l'objectif des 5,2 % de croissance sera loin d'être *atteint, mais encore* des « erreurs de prévision » en matière de recettes fiscales vont vraisemblablement porter le déficit aux alentours de 16 000 milliards de yens (400 milliards de francs), soit quelque 6 % du P.N.B. Le gouvernement de M. Suzuki avait prévu, au contraire, de le limiter à environ 11 000 milliards de yens (280 milliards *de francs*). *La révélation, il y* a peu, d'un tel « trou » a placé le premier ministre dans une situation politique très inconfortable, et l'a conduit, de façon assez dramatique, à *déclarer l'« état d'urgence »* national en matière financière.

Au printemps 1982, pour soutenir une économie déjà sur le déclin, M. *Komoto avait obtenu une pre*mière accélération de l'exécution du budget, portant sur un montant sen*siblement supérieur à celui du* train de mesures annoncé vendredi : 2 400 milliards de yens, soit plus de *60 milliards de francs.*

Annonçant ce programme au cours d'une conférence de presse, vendredi, le ministre des finances, M. Watanabe, en a *profité pour réa*gir vivement aux propos tenus il y a quelques jours par le secrétaire américain au Trésor. M. *Donald* Regan avait estimé que la chute du yen était en partie due aux mauvaises performances de *l'économie* nippone et à son déficit budgétaire. M. Watanabe s'est attaché à démontrer que l'économie de *son pays* ne se portait, tous comptes faits, pas si mal, soulignant que, malgré la révi*sion en baisse du taux de croissance*, celui-ci restera bien supérieur à ceux de la plupart des économies occidentales.

R.-P. PARINGAUX.

Le Danemark condamne la dévaluation suédoise

De notre correspondante

Copenhague. — L'importante dévaluation de la couronne suédoise a suscité de très violentes réactions au Danemark, où l'on ne s'attendait guère à *plus de 7 à 8 %*. *Le directeur* d'une des grandes banques de Copenhague a déclaré qu'un réajustement aussi fort était l'expression d'un *« déplorable égoïsme »*, et l'un des porte-parole des milieux d'affaires a qualifié cette opération d'agressive parce qu'*« elle consistait pour la Suède à exporter ses propres problèmes chez ses voisins »*.

Pour sa part, le ministre (libéral) des finances, M. Christophersen, n'a pas mâché ses mots : pour lui, cette mesure est *« déraisonnable, injustifiable et antisolidaire... J'ai peur que ce ne soit là le signal d'une guerre commerciale entre les pays industrialisés du genre de celle que nous avons connue au moment de la crise de 1930 où chaque pays croyait pouvoir se débrouiller aux dépens des autres »*. Et il a ajouté : *« Je pense que les dirigeants suédois regretteront vite cette décision car rapidement il leur sera impossible de contrôler leur inflation... »*

M. Christophersen a expliqué par ailleurs que, malgré tout, il n'avait pas l'intention de convoquer le conseil des ministres des Dix — dont le Danemark exerce actuellement la présidence semestrielle, — mais que, bien sûr, d'autres membres de la Communauté pourraient peut-être réclamer une réunion d'urgence consacrée à cet *événement*. Cependant, en dépit des assurances données par le gouvernement Schlüter que la couronne ne bougerait pas, la monnaie danoise a été soumise, vendredi 8 octobre, à de très fortes pressions : la Banque nationale aurait dépensé 1,5 milliard de francs pour la soutenir.

Cette journée du 8 octobre a été également le cadre d'une série de *manifestations* et de grèves sauvages dirigées contre *« les plans asociaux du cabinet noir »*. Environ dix-neuf mille ouvriers de soixante-quinze entreprises ont débrayé à Copenhague et en province. En outre, sur l'appel de plusieurs grands syndicats, quarante mille à cinquante mille personnes se sont retrouvées devant les bâtiments du Parlement pour crier *« Schlüter démission ! »*

CAMILLE OLSEN.

RÉGIONS

AFFAIRES

Le gouvernement semble avoir renoncé à aider l'industrie du jouet

Annoncée il y a tout juste un an, la création d'une société parapublique chargée de faciliter l'innovation dans l'industrie du jouet ne se fera finalement pas.

L'Etat, qui devait apporter 850 000 francs au capital de l'entreprise (soit un tiers), s'est récusé, momentanément au moins. Le reste du capital devait être souscrit par trente-deux fabricants — de toutes tailles, de toutes régions, de toutes spécialités...

Il était prévu aussi que les pouvoirs publics participeraient durant trois ans aux frais de fonctionnement de la société... Le dossier était définitivement mis au point en mai dernier. Depuis lors, la puissance publique s'est retirée discrètement.

Pour l'essentiel, le projet de création de la société visait à faciliter le passage à l'électronique de la profession. Elle avait trois objectifs principaux (*le Monde* du 20 novembre 1981) :

— *Regagner une partie du marché intérieur.*

— *Aider à la mise au point d'inventions ou d'innovations.* Dans le domaine de l'électronique notamment, un secteur où la France a un très grand retard et où le développement est considérable en nouveautés et en productions.

— *Servir de relais* entre les fabricants de jeux électroniques et les producteurs nationaux de composants (Thomson et Matra).

L'Etat paraît avoir renoncé définitivement à s'associer à la création de cette société. Il en avait été l'initiateur. Elle était pourtant l'axe de la « stratégie » du jouet (le « plan jouet »), pour reprendre la formule qu'avait employée il y a un an, le ministre de l'industrie du moment, M. Pierre Dreyfus.

Grande est la déconvenue des industriels qui s'étaient associés à cette initiative, des petits et moyens entrepreneurs pour la plupart. L'industrie nationale du jouet regroupe environ cent soixante-quinze firmes dont le chiffre d'affaires total est de 3 milliards de francs. Elles emploient globalement vingt mille personnes.

EN MARGE DU SALON DE PARIS

L'industrie automobile en Espagne : la fin des années noires ?

De notre correspondant

Madrid. — Pour l'industrie espagnole de l'automobile, 1982 marquera-t-il la fin des années noires ? Pour la première fois depuis le début de la crise, on se surprend à espérer au sein de l'ANFAC, l'Association nationale des fabricants d'automobiles et de camions : les chiffres indiquent une légère amélioration, tandis que les entreprises automobiles étrangères semblent à nouveau considérer l'Espagne comme une bonne base de pénétration des marchés européens.

Deux géants du secteur, General Motors et Volkswagen, ont, en effet, décidé de tenter le « *pari espagnol* ». Le groupe de Detroit a choisi ce pays (conjointement avec l'Autriche) pour construire son nouveau modèle de petite cylindrée, la Corsa, qui doit concurrencer directement les entreprises européennes : la G.M. table sur une vente de deux cent mille véhicules dès 1983.

Par ailleurs, après une longue période de recherches infructueuses faisant suite à sa rupture avec la Fiat (Toyota et Nissan ont successivement décliné les offres reçues), la Seat de Barcelone a finalement trouvé un partenaire qui lui permettra de relancer ses activités. Elle a signé avec Volkswagen à la fin du mois de septembre un accord prévoyant la construction en Espagne, à partir de la fin de 1983, de quatre-vingt-dix mille automobiles du modèle Polo, ainsi que le montage, à partir de pièces importées de R.F.A., de trente mille véhicules de type Santana.

Les dernières statistiques indiquent par ailleurs une reprise de l'activité du secteur : durant les sept premiers mois de 1982, par rapport à la même période de 1981, la production d'automobiles a augmenté de 6 %, les ventes sur le marché intérieur de 7 %, les exportations de 8,5 %. On enregistre également une tendance encourageante pour les camions.

Ces chiffres sont toutefois à apprécier avec prudence, car ils se rapportent à une année 1981 qui avait été catastrophique : production, ventes et exportations avaient baissé de 17 %, 14 % et 12 % respectivement par rapport à 1980. Malgré la légère récupération enregistrée en 1982, les ventes d'automobiles seront encore inférieures de près de 30 % à ce qu'elles étaient en 1977, c'est-à-dire avant la crise.

Il est donc encore trop tôt pour affirmer que cette amélioration, peut-être conjoncturelle, marque la fin d'une période de difficultés qui sont, elles, de caractère structurels.

Les crises du pétrole

La première crise du pétrole, en 1973, n'avait guère affecté l'industrie automobile espagnole : la politique de hausse salariale appliquée par un régime franquiste en déclin et sur la défensive, les généreuses subventions accordées aux produits pétroliers, s'étaient alors traduites par un maintien relatif de la demande. Les entreprises du secteur avaient continué à produire au même rythme et à constituer des stocks sans se préoccuper des perspectives.

Le réveil n'en fut que plus dur au moment du second choc pétrolier, en 1978. La hausse rapide du prix de l'essence, la baisse générale du pouvoir d'achat et la montée du chômage firent chuter la demande intérieure. Les exportations commencèrent à stagner ; les entreprises étrangères (notamment françaises) qui s'étaient installées en Espagne dans les années 60 pour profiter des salaires peu élevés et de la « paix sociale » que leur assurait le franquisme avaient perdu avec la fin de la dictature ces avantages comparés. La libéralisation de l'économie aidant, il fallut de plus compter avec la concurrence naissante des véhicules importés.

Malgré la baisse des ventes, la production n'en continua pas moins de croître jusqu'en 1980. Résultat : une accumulation d'invendus qui a mis en difficulté la comptabilité des entreprises. Ces dernières rendent responsables de cette absence de flexibilité les dispositions légales qui limitent les possibilités de licenciements. L'industrie automobile, il est vrai, pourra difficilement équilibrer ses comptes tant qu'elle devra supporter le poids d'une main-d'œuvre excédentaire par rapport à ses débouchés réels.

Mais il est également indéniable qu'il y a actuellement en Espagne trop de producteurs et trop de modèles produits par rapport à un marché intérieur limité et à des exportations qui ne se basent plus sur une compétitivité de type « tiers-mondiste ». Six constructeurs (1) pour un marché total d'un demi-million de voitures, à comparer à la France (deux groupes pour un marché de deux millions), à l'Italie (un groupe pour un marché d'un million), etc. Réduire cette dispersion s'avère aujourd'hui indispensable. L'entrée dans la C.E.E. ne pourra à cet égard qu'accélérer une restructuration qui pourrait être douloureuse.

THIERRY MALINIAK.

(1) Seat, Ford, Fasa-Renault, Citroën, Talbot et General Motors.

Pechiney au secours d'Aluminio Espanol. — Aluminio de Galicia, détenue à 65 % par le groupe français Pechiney Ugine Kuhlmann, va pouvoir honorer ses engagements vis-à-vis des créanciers d'Aluminio Espanol, dont elle est actionnaire minoritaire (*le Monde* du 5 octobre). Dans un communiqué, le groupe français indique en effet que « *Le conseil d'administration d'Aluminio de Galicia a été informé (...) que la société a effectué les transferts permettant, en ce qui la concerne, de remplir ses engagements de garant d'Aluminio Espanol pour l'échéance d'intérêts due au groupe de banques dirigé par Orion Bank* ».

ÉNERGIE

LA FOURNITURE D'URANIUM ENRICHI A L'INDE

Il est exclu que nous acceptions les conditions françaises déclare M. Rao, ministre des affaires extérieures

De notre correspondant

New-Delhi. — « *Fermeté de la position indienne* ». « *L'Inde n'acceptera aucune nouvelle condition* ». « *Pas question d'accepter la clause de perpétuité* ». Ainsi la presse locale résume-t-elle ce samedi 9 octobre les réponses du ministre indien des affaires extérieures aux questions posées la veille par plusieurs parlementaires au sujet des négociations en cours avec Paris pour une éventuelle fourniture d'uranium enrichi français à la centrale nucléaire de Tarapur, près de Bombay (*le Monde* des 1er et 10 septembre).

Intervenant vendredi au Rajya Sabha (la chambre haute du Parlement indien), M. Rao a réaffirmé que, pour Delhi, cette question ne pouvait être réglée que dans le strict cadre de l'accord indo-américain de 1963 (complété en 1971 par un accord avec l'agence de Vienne).

Relevant les deux points qui, en cette affaire, pouvaient poser problème, M. Rao a noté que la France n'avait élevé aucune objection quant au retraitement éventuel du combustible irradié mais qu'elle entendait en revanche exercer un contrôle sur l'ensemble de la durée de vie des matières livrées (clause de perpétuité), alors que l'Inde entend être entièrement libre à l'échéance du présent contrat, soit en 1993.

Revenant sur la passé, M. Rao a estimé que la France avait effectivement modifié sa position initiale après avoir, dans un premier temps, accepté d'agir dans le cadre de l'accord de 1963.

Tout en se déclarant incapable de préciser pendant combien de temps la centrale de Tarapur pourrait fonctionner avec le stock existant (1), M. Rao a déclaré que l'Inde n'avait pas l'intention de « *courir après la Lune* » et qu'elle n'entendait pas attendre indéfiniment. Côté français, on parle toujours de « *malentendu de caractère technique* » et l'on insiste sur la « bonne foi » des deux interlocuteurs.

A l'ambassade de France, les choses paraissent être suivies avec sérénité, et on espère qu'une étude plus approfondie de la question permettra d'arriver finalement à une solution.

PATRICK FRANCÈS.

(1) Intervenant à ce sujet le 6 octobre au Parlement, Mme Gandhi avait indiqué que le stock actuel de combustible devrait permettre le fonctionnement de la centrale jusqu'en 1984.

CONJONCTURE

M. Claude Pierre-Brossolette prend la présidence de la banque Stern

M. Claude Pierre-Brossolette, qui avait dû, en février dernier, quitter la présidence du Crédit lyonnais, comme tous ses collègues des autres établissements, prend celle de la banque Stern.

Cette petite banque, qui joua un rôle actif dans le développement économique du pays à la fin du siècle dernier et fut fondée en 1823, appartient à 95 % au groupe familial Stern, dont le représentant principal est M. Edouard Stern, âgé de vingt-sept ans, et à 5 % à M. François Cariès, administrateur général de la Banque de l'Union européenne, qui, à titre personnel, en était resté président.

La banque Stern, qui n'a pas été nationalisée, est une des principales banques privées à capital français, avec 250 millions de francs de dépôts et un peu moins de 1 milliard de francs de bilan consolidé. Avec trois filiales, la Banque du Haut-Forez, la Socoga et le Crédit alsacien, elle a un en-cours de 700 millions de crédits (prêts personnels et moyen terme équipement).

En 1977, la banque Rothschild avait pris une participation de 48 % dans son capital, revendue ensuite. En 1978, c'était le tour de M. Jean-Baptiste Doumeng, président d'Interagra, qui achetait 15 % de la banque Stern, pour les recéder tout récemment. La même année, M. François Cariès devenait président de cette banque après avoir quitté la direction générale de la banque Rothschild.

Faits et chiffres

Agriculture

● **Les Etats-Unis ont décidé de distribuer à des pays pauvres leurs surplus de beurre, de fromage et de poudre de lait écrémé,** a annoncé, le 8 octobre, le secrétaire à l'agriculture, M. John Block.

Cette décision n'a pas seulement des buts humanitaires : le soutien des produits laitiers coûte environ 2 milliards de dollars par an à l'Etat, qui achète les surplus. Ainsi, donner les surplus à l'étranger « *réduira substantiellement le coût du stockage des importants surplus laitiers accumulés* », a indiqué M. Block.

En outre, le secrétaire à l'agriculture a souligné que les surplus ne pouvaient pas être conservés éternellement. « *Leur quantité augmente et une bonne partie pourrait se perdre s'ils n'étaient pas utilisés très rapidement.* » — (*A.F.P.*)

● *La récolte de céréales en Union soviétique est plus faible que prévu par le plan,* a reconnu, vendredi 8 octobre, le ministre soviétique de l'agriculture, M. Valentin Messyats, au cours d'une conférence de spécialistes agricoles à Moscou. Il a souligné que les conditions météorologiques avaient été défavorables en 1982, mais qu'il serait « incorrect » de rejeter sur le temps la responsabilité des mauvaises performances agricoles.

Le ministre n'a donné aucun chiffre sur la récolte. Selon des estimations américaines, l'écart par rapport aux objectifs fixés atteindrait 60 millions de tonnes, soit plus du quart de la récolte prévue. C'est la quatrième année consécutive de mauvaise récolte en Union soviétique.

Commerce international

● *Garantie des crédits britanniques à l'exportation vers l'Iran.* — Le service d'assurance-crédit à l'exportation du ministère du commerce britannique (équivalent de la Coface en France) a décidé de recommencer, après une interruption de plus de trois ans et demi, à garantir les facilités de crédit consenties à l'Iran par les exportateurs et banques britanniques, a-t-on appris, le 8 octobre, dans les milieux commerciaux londoniens.

Ce service avait renoncé à cette garantie en février 1979 à cause des lourdes pertes que lui causait l'Iran, du fait de la défaillance de nombreux importateurs. La reprise de l'assurance résulte, explique-t-on, de l'amélioration de la situation économique et financière de ce pays.

La garantie restera cependant limitée aux facilités de crédit à court terme (180 jours maximum) et aux transactions accompagnées d'une lettre de crédit irrévocable délivrée par une banque approuvée par la Banque d'Angleterre. — (*A.F.P.*)

Social

● **Les artisans vont manifester le 12 octobre.** — L'Union professionnelle artisanale (U.P.A.) organise, le mardi 12 octobre, une journée d'action dans toute la France. Des manifestations, suivies de dépôts de motions, des revendications dans les préfectures, sont annoncées dans de nombreux départements. A Paris, un rassemblement est prévu, à 15 h 30, place de la Bastille. Il sera suivi d'un cortège jusqu'au ministère de l'économie et des finances. Une délégation devrait se rendre ensuite au ministère du commerce et de l'artisanat, rue de Lille. L'U.P.A. regroupe environ 350 000 entreprises artisanales.

● *Un P.-D.-G. nancéien inculpé d'homicide par imprudence :* le directeur des Vins de la graffe de Nancy (Meurthe-et-Moselle) a été inculpé vendredi 8 octobre d'homicide par imprudence à la suite d'un accident du travail qui avait coûté la vie à l'un de ses employés il y a quelques mois. La victime, âgée de vingt et un ans, était morte asphyxiée par les émanations provenant d'une cuve.

Une information contre X avait été ouverte par le parquet de Nancy pour déterminer les causes de l'accident. Les résultats des expertises ont permis d'établir que le directeur de la société, M. Chardot, avait commis une série d'infractions au code du travail et que la sécurité n'était pas assurée dans son établissement.

A PROPOS DE...

LE BUDGET POUR 1983

L'urbanisme se décentralise

Avant même d'être votée par le Parlement, la décentralisation de l'urbanisme est inscrite dans les chiffres : le projet de budget du ministère de l'urbanisme et du logement (l'évolution des crédits concernant le logement a été analysée dans le *le Monde* du 30 septembre) prend en compte les nouvelles responsabilités qui seront dévolues aux communes.

Pour alimenter la dotation globale d'équipement (D.G.E.) inscrite au budget du ministère de l'intérieur, 135 millions de francs sont pris en effet à la direction de l'urbanisme et des paysages (soit environ le quart de sa dotation habituelle).

Ainsi, les crédits pour la préparation des documents d'urbanisme diminueront de 47 millions de francs en autorisations de programmes, et de 17 millions de francs en crédits de paiement (c'est-à-dire les sommes qui devaient être dépensées l'an prochain). Les agences d'urbanisme « perdent » 18 millions de francs sur les subventions que l'Etat leur verse, sans être assurées de les retrouver, selon le bon vouloir des collectivités locales.

Le Fonds d'aménagement urbain et les crédits destinés à la rénovation urbaine subissent une ponction importante et passent de 257 millions de francs (en autorisation de programmes) à 155 millions de francs ; mais une ligne nouvelle intitulée « qualité de l'urbanisme » est dotée de 36 millions de francs pour que l'Etat puisse donner des « coups de pouce » à des opérations « innovantes ».

A côté de ces réductions (ou de ces transferts), l'action foncière bénéficie en revanche d'une nette augmentation : 60 millions de francs sont inscrits en autorisations de programmes (au lieu de 40 dans le budget de 1982), ce qui confirme une amélioration ébauchée l'an dernier, après une longue période de stagnation.

Enfin, la protection du patrimoine, qui restera sous la responsabilité de l'Etat après la décentralisation, bénéficie d'une augmentation : 47,8 millions de francs (en autorisations de programmes) au lieu de 37,6 en 1982 (en francs courants).

Les « Ponts » à l'industrie

Des transferts de personnel sont prévus, d'autre part, en faveur du ministère de la recherche et de l'industrie, secteur de pointe de la politique actuelle. Une cinquantaine d'ingénieurs des ponts et chaussées seront mis à la disposition de ce ministère, qui en emploie déjà 46, comme M. Jean-Pierre Chevènement l'a solennellement indiqué devant le conseil général des Ponts, le 9 septembre dernier, en présence de M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement.

Les modalités précises de ces transferts, qui pourraient concerner aussi d'autres personnels techniques comme les ingénieurs des travaux publics de l'Etat (T.P.E.), ne sont pas encore arrêtées.

Le corps des Ponts (ingénieurs sortis de Polytechnique) comprend environ 1 500 personnes, dont 1 200 sont employés dans l'administration ou des organismes para-publics. Quatre ministères (urbanisme et logement, transports, mer, environnement) disposent au total de 830 ingénieurs des ponts (dont 88 dans l'administration centrale et environ 350 dans les directions départementales de l'équipement).

Privé de bases locales puissantes, le ministère de l'industrie pourra progressivement faite appel à ces services départementaux réputés pour leur efficacité (leur collaboration vient d'être requise dans le domaine de la maîtrise des dépenses d'énergie). Des mouvements de personnel vers les délégations régionales de l'industrie, nouvellement créées, ont déjà commencé : ainsi, M. Alain Villaret, directeur de l'équipement des Bouches-du-Rhône, devient délégué aux affaires régionales du ministère de la recherche et de l'industrie. Le transfert de 50 « X-Ponts », l'an prochain, marque un seuil et exprime, à sa manière, le déclin des préoccupations d'aménagement urbain et territorial de l'Etat, qui s'apprête à rendre cette responsabilité aux collectivités locales, tandis qu'il se préoccupe du sort de l'outil économique. Le grand ministère de l'équipement créé en 1966 par Edgard Pisani a fait son temps.

Architecture : un progrès relatif

Le budget de la direction de l'architecture augmente de 18 % en autorisations de programmes (48 millions de francs) tandis que les crédits de paiement (34 millions) (construction de nouvelles écoles, notamment) diminueront de 8 %.

A part quelques titularisations, aucun poste nouveau d'enseignement n'est créé, tandis que les crédits augmentent pour les « vacations » destinées à la mise en place du troisième cycle.

Au chapitre de la pédagogie destinée à un public plus vaste, l'Institut français d'architecture, qui a pris, selon le ministère, « *un très bon départ en 1982* », obtient des moyens supplémentaires (10,3 millions de francs au lieu de 7), tandis que les conseils d'architecture (C.A.U.E.) devront compter sur la taxe levée dans chaque département, leur enveloppe globale de subvention étant réduite de 4 millions de francs.

Enfin, une dotation de 23 millions de francs est inscrite au budget du ministère dans la perspective de son transfert dans le quartier de la Défense.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Faits et projets

Le Touring continue

Le Touring Club de France (T.C.F.), mis en règlement judiciaire le 12 juin 1981 avec un passif estimé à 50 millions de francs, a enregistré pour l'exercice 1981-1982 des bénéfices de l'ordre de 2 millions de francs. M. Pierre Guédon, directeur général de l'association, a indiqué le 8 octobre à Paris que le tribunal de grande instance avait autorisé le T.C.F. à poursuivre son activité pendant une nouvelle année.

L'équipe dirigeante espère être en mesure de présenter dès le printemps prochain un concordat qui lui permettra de sortir du cadre de l'assistance judiciaire avant l'échéance du 1er septembre 1983. Un dépôt de créances devrait lui permettre dès la fin de cette année d'apurer complètement son passif en vendant le terrain de camping du Dramont, dans le Var, déjà acquis par la Caisse des dépôts pour une somme de 18 millions de francs, et le village de vacances de Prasmousquier, près du Lavandou, d'une valeur estimée à 20 millions de francs.

Le T.C.F., qui emploie aujourd'hui quatre cent soixante salariés dont cent soixante dans sa filiale Touring Secours, devra aussi modifier ses structures, continuer à réformer ses statuts et régionaliser les responsabilités. Enfin, il devrait mettre en place l'an prochain plusieurs produits nouveaux, tels qu'un service d'assistance juridique ou un forfait multi-clubs réunissant toutes les prestations du T.C.F. sous un seul abonnement.

Boulogne-Billancourt à l'ombre de Renault

Le plan d'occupation des sols de la commune de Boulogne-Billancourt (616 hectares, 103 000 habitants) est soumis à l'enquête publique jusqu'au 30 octobre. Ce POS a pour objectif essentiel de retrouver l'équilibre habitat-emploi « *pour conserver à la ville sa richesse et son image, afin qu'elle ne devienne ni une cité dortoir, ni une banlieue de Paris.* »

En effet, les mutations industrielles et la proximité de Paris ont, depuis plusieurs années, attiré les promoteurs qui rachètent les terrains occupés jadis par des petites entreprises pour y construire des immeubles chers. De là une dommageable évolution démographique qui voit disparaître les ouvriers au profit des professions libérales ou des cadres moyens et supérieurs et qui risque « *de vider Boulogne-Billancourt de sa substance de vie.* »

Le POS devra permettre le maintien voire l'implantation des industries et limiter la densification de l'habitat. Il devra aussi, à moyen terme, favoriser la modernisation des installations de la régie Renault, pièce maîtresse du dispositif puisqu'elle couvre 74 hectares et regroupe 35 000 des 80 000 emplois boulonnais même si 4 600 Boulonnais seulement y travaillent.

Une exposition de présentation de ce POS se tient à l'hôtel de ville de Boulogne jusqu'au 30 octobre.

F.R.

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 4 au 8 octobre

RENOUVELANT son extraordinaire performance de la mi-août, Wall Street rebondit brutalement, et l'indicateur Dow Jones des valeurs industrielles s'élance à l'assaut des 1.000 ; à Londres, en pleine ascension, l'indice du *Financial Times*, qui avait pulvérisé jeudi son record absolu, *franchit le lendemain*, et pour la première fois de son histoire, la barre des 600 ; Tokyo, de son côté, reçoit un formidable coup de fouet après l'annonce d'un important plan gouvernemental de relance économique.

Et Paris, dans tout ça ? Eh bien Paris fait ce qu'il peut, c'est-à-dire pas grand-chose en ce moment. Bien calé au neuvième rang des places boursières internationales puisque telle est sa place actuellement, le marché parisien s'est contenté d'effectuer un saut de puce de 0,9 % pour l'ensemble de la semaine et encore ce gain a-t-il été enregistré au cours des deux dernières séances comme si le remords avait, soudain, gagné la corbeille.

Cette relative désaffection à l'égard des valeurs françaises s'explique, en partie, par le mouvement de bascule qui s'est opéré jeudi et vendredi en faveur des titres étrangers, dont le volume de transactions a largement excédé le chiffre d'affaires réalisé sur les actions de sociétés françaises.

Toujours un peu timide

Qu'importe le coût du dollar-titre pourvu qu'on ait l'ivresse, se disaient les boursiers parisiens en engrangeant dans leur carnet force actions américaines ou japonaises, *voire encore des mines d'or, qui* continuent à avoir le vent en poupe depuis plusieurs jours au palais Brongniart.

Le résultat est éloquent. En fin de semaine, les places étaient chères sur l'estrade au moment de la remise des prix et l'on retrouvait, au palmarès de la hausse, I.B.M., Ford Motor, Minnesota Mining, Hitachi, Eastman Kodak, bien décidées à le disputer aux valeurs aurifères qui avaient pour nom President Steyn, Amgold, Dome Mines, East Rand ou encore Harmony Gold.

Face à cette euphorie que ne parvenait pas à calmer un dollar-titre qui se négociait à 8,70 F en fin de semaine, les actions avaient bien du mal à abandonner l'air renfrogné qu'elles arborent depuis une quinzaine de jours, et, autour de la corbeille, on continuait à égrener la même litanie : l'avoir fiscal, ou plutôt son « *ersatz* », le crédit d'impôt, n'est pas assuré de l'emporter devant les députés ; la sortie du blocage des prix donne lieu à d'âpres marchandages Rue de Rivoli (on murmure que les constructeurs d'automobiles pourraient toutefois obtenir un relèvement de leurs prix avant la date fatidique du 31 octobre qui doit marquer la fin du blocage des prix et des revenus) et, surtout, la reprise économique qui semble se profiler à l'horizon, outre-Atlantique, « *serait différée de plusieurs mois* » en France si l'on en croit l'INSEE.

Tous ces éléments ont pesé incontestablement sur le marché alors que « *Paris manque d'aliment et de raison* », selon l'expression d'un professionnel. L'aliment, ce sont les capitaux dont disposera la Bourse de Paris jusqu'à la fin de l'année alors que le Parlement n'a pas encore voté les nouveaux produits d'épargne incorporés au projet de loi de finances 1983. La raison, c'est celle d'espérer et il faut bien admettre que la communauté financière aime bien jouer de temps en temps à se faire peur, même si elle doit faire amende honorable peu après, comme ce fut le cas lors de la procédure d'indemnisation des actionnaires de sociétés nationalisées et de l'envolée des cours qui s'ensuivit.

« *Pour l'instant, la cote n'accepte pas encore de faire le pari d'une reprise et il faudra attendre au moins jusqu'à la mi-novembre pour que ces motivations, en partie psychologiques, cèdent la place à d'autres facteurs plus constructifs* » confie un familier de la Rue Vivienne. Attendons.

SERGE MARTI.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	8 oct.	Diff.
4 1/2 % 1973	1 865	+ 66
7 % 1973	8 194,00	+ 214,00
10,30 % 1975	85,65	+ 0,45
P.M.E. 10,6 % 1976	83,75	+ 0,35
8,80 % 1977	100,85	+ 0,45
10 % 1978	80,90	+ 0,20
9,80 % 1978	80	+ 0,10
8,80 % 1978	81,01	+ 0,71
9 % 1979	76,90	+ 0,20
10,80 % 1979	82,30	+ 0,20
12 % 1980	91,79	+ 0,44
13,80 % 1980	94,60	+ 0,30
16,75 % 1981	104	+ 0,70
16,20 % 1982	100,80	+ 0,60
16,80 % 1982	100,45	+ 0,60
C.N.E. 3 %	3 090	+ 40
C.N.B. bq. 5 000 F	100,50	− 0,35
C.N.B. Paribas 5 000 F	100,50	− 0,45
C.N.B. Suez 5 000 F	100,45	− 0,15
C.N.I. 5 000 F	100,40	− 0,30

Banques, assurances sociétés d'investissement

La restructuration du capital du *groupe d'assurances Drouot* se poursuit. Après la Compagnie financière de Suez, qui a pris une participation de plus de 10 % dans la Société nouvelle de participations qui détient directement ou indirectement le groupe Drouot, la société Mutuelles unies IARD a informé la Chambre syndicale des agents de change qu'elle avait également acquis plus de 10 % du capital de la Compagnie financière Drouot, autre société intégrée à la nébuleuse Drouot. Les Mutuelles unies détiennent déjà 36 % de la société holding Ufipar, dont les filiales contrôlent le groupe Drouot, et leur président, M. Claude Bébéar, a également été nommé à la présidence des compagnies d'assurances Drouot et Vie nouvelle.

	8 oct.	Diff.
Bail Équipement	186,50	− 1,50
B.C.T.	101	− 5
Cetelem	190	+ 4
Chargeurs Réunis	204	+ 15
Bancaire (Cie)	192	− 1,50
C.F.F.	387	− 4
C.F.I.	193	− 7
Eurafrance	356	+ 3,70
Hénin (La)	350	+ 0,50
Imm. Pl-Monceau	197	inch.
Locafrance	184	+ 2
Locindus	425	+ 7
Midi	600	− 23
O.F.P (Omn. Fin. Paris)	722	+ 24
Parisienne de réesc.	283	+ 5
Prétabail	567	+ 17
Schneider	103	+ 2,50
U.C.B.	108,50	− 0,50

DUNLOP : le piège

Suspendue le 5 octobre en raison « *d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée* » la cotation des actions et obligations convertibles en action de la société Dunlop était rétablie un catastrophe quarante-huit heures plus tard sur l'injonction de Dunlop Holdings P.L.C. qui détient 96 % du capital de Dunlop S.A., la firme britannique démentant catégoriquement « *les rumeurs d'une éventuelle offre publique d'achat simplifiée sur sa filiale française* ».

Apparemment, le téléphone fonctionne mal entre la firme de Puteaux et le siège londonien de sa société-mère puisqu'une mini-délégation de Dunlop S.A. s'était bel et bien rendue au siège de *la Chambre syndicale* des agents de change pour l'informer de ce dossier. Préoccupés par l'envolée du titre en bourse de Paris (l'action Dunlop S.A. était récemment « *demandée* » à 5,15 F contre un dernier cours coté de 4,85 F le 29 septembre dernier), les dirigeants de Dunlop S.A. avaient informé la Chambre syndicale de l'imminence d'une OPA simplifiée émanant de la maison-mère, une opération qui paraissait assez logique puisqu'elle seuls 4 % d'actions Dunlop S.A. restaient dans le public.

Sur la foi de ces indications, les autorités boursières décidaient une suspension de cotation, ce qui avait pour effet d'entraîner aussitôt un télex de la société Dunlop Holdings, celle-ci exigeait la reprise des cotations sur les actions de sa filiale française et démentait toute idée d'OPA prenant à contre-pied les responsables de cette dernière qui avaient cru au projet.

Voilà sans doute la première fois que la Chambre syndicale se laisse piéger en annonçant, un jour, un projet d'opération financière qui se trouve remis en cause dès le lendemain à la suite d'un évident malentendu dans la hiérarchie d'une société. En bourse, « *la parole fait foi* », aiment à répéter les professionnels. Il est vrai que ce n'est qu'un dicton.

S. M.

Filatures, textiles, magasins

	8 oct.	Diff.
André Roudière	72,80	+ 0,30
F.F. Agache-Willot	−	−
B.H.V.	107,50	− 2
C.F.A.O.	540	− 5
Damart-Serviposte	815	+ 13
Darty	858	+ 5
D.M.C.	31,20	− 1,10
Galeries Lafayette	140,10	− 1,40
La Redoute	919	− 11
Nouvelles Galeries	78,80	− 3,70
Printemps	130	+ 0,40
S.C.O.A.	27,50	− 1,75

Bâtiment, travaux publics

Le groupe *Bouygues* estime que son chiffre d'affaires (TTC) pour l'ensemble de l'exercice 1982 devrait avoisiner les 14 milliards de francs, soit une progression de 33 % environ par rapport à l'année précédente, un chiffre d'affaires de 17 milliards étant d'ores et déjà escompté pour 1983 dont 43 % devraient être réalisés à l'étranger. Au 1er octobre 1982, le carnet de commandes s'élevait à 21,4 milliards contre 17,6 milliards l'année dernière à la même époque.

	8 oct.	Diff.
Auxil. d'entreprises	935	+ 25
Bouygues	750	+ 37
Ciments Français	129	− 2
Dumez	1 165	+ 12
J. Lefebvre	179	+ 1
Générale d'Entrepr.	276	− 7,50
G.T.M.	369,50	+ 14,50
Lafarge	211	+ 0,90
Maisons Phénix	330	+ 30
Poliet et Chausson	785	+ 5
S.C.R.E.G.	101,90	+ 3

Mines d'or, diamants

	8 oct.	Diff.
Amgold	714	+ 60
Anglo-American	108,50	+ 5,90
Buffelsfontein	348	+ 41
De Beers	44,80	+ 3,30
Driefontein	223,50	+ 25,50
Free State	318	+ 40
Goldfields	65,30	+ 3,90
Gencor	151,30	+ 9,30
Harmony	128	+ 14,50
Président Brand	330,20	+ 45,20
Randfontein	667	+ 79
Saint-Helena	286,50	+ 26,50
Western Deep	332,10	+ 48,90
Western Holding	355	+ 32

Produits chimiques

	8 oct.	Diff.
Institut Mérieux	720	+ 3
Laboratoire Bellon	257	+ 3
Nobel-Bozel	13,30	− 0,70
Roussel-Uclaf	210,10	− 11,90
B.A.S.F.	385	− 9
Bayer	370	+ 6
Hoechst	364	+ 3
I.C.I.	41	− 0,10(1)
Norsk-Hydro	321	− 9

(1) Compte tenu d'un coupon de 1,10 F.

Pétrole

	8 oct.	Diff.
Elf-Aquitaine	100,10	− 1,70
Esso	156,20	− 0,80
Francarep	380	− 12
Pétroles française	96	− 3,10
Pétroles B.P.	40,80	+ 1,50
Primagaz	249,20	− 7,80
Raffinage	74,20	+ 0,90
Sogerap	279	inch.
Exxon	250	+ 15
Petrofina	827	+ 7
Royal Dutch	270,50	+ 2

Mines, caoutchouc, outre-mer

	8 oct.	Diff.
Géophysique	1050	inch.
Imétal	47	+ 3,50
Michelin	634	+ 4
M.M. Penarroya	46	+ 5,40
Charter	28,60	+ 1,80
INCO	80,50	+ 1,80
R.T.Z.	62,10	+ 0,60
Z.C.I.	2,07	+ 0,60

Alimentation

	8 oct.	Diff.
Beghin-Say	200	− 2
Bongrain	1 064	+ 42
B.S.N. G.-Danone	1 475	+ 17
Carrefour	1 360	− 65
Casino	1 141	− 39
Cédis	624	− 17
Euromarché	935	− 75
Guyenne et Gasc.	370	inch.
Lesieur	790	+ 10
Martell	780	+ 45
Moët-Hennessy	739	− 30
Mumm	358	+ 8
Occidentale (Gén.)	397	+ 11
Olida Caby	153,50	+ 0,70
Pernod-Ricard	364	+ 13
Promodès	1 165	− 25
Source Perrier	174,20	+ 3
St-Louis-Bouchon	162,50	+ 3,50
C.S. Saupiquet	246	− 4
Veuve Cliquot	1 140	− 60
Viniprix	866	− 2
Nestlé	14000	+ 440

Matériel électrique services publics

	8 oct.	Diff.
Alsthom-Atlantique	149,50	+ 9,70
C.E.M.	28,50	− 2,50
CIT-Alcatel	725	− 7
Crouzet	141	+ 0,80
Générale des Eaux	307,50	+ 6,50
Intertechnique	1 100	− 20
Legrand	1 581	+ 68
Lyonnaise des Eaux	396	+ 3
Machines Bull	27,50	+ 0,25
Matra	1 660	− 85
Merlin-Gérin	605	+ 50
Moteur Leroy-Somer	356	+ 6
Moulinex	53,10	− 0,10
P.M. Labinal	215	+ 8
Radiotechnique	314	+ 15
S.E.B.	235	+ 13
Signaux	435	+ 25
Téléméc. Electrique	748	+ 16
Thomson-C.S.F.	136,10	+ 0,10
I.B.M.	682	+ 65
I.T.T.	242	+ 27
Schlumberger	313	+ 15,50
Siemens	835	+ 15

Métallurgie construction mécanique

Du « rififi » chez *Trailor* dont les actions sont suspendues depuis le 27 septembre dernier à la Bourse de Paris dans l'attente d'un projet d'offre financière émanant de la société américaine Pullman Inc, qui détient 68 % de Trailor. Le président de cette dernière, M. René More, a en effet donné sa démission le 7 octobre, en estimant qu'il ne pouvait souscrire à la politique que le groupe Wheelabrator Frye Inc, actionnaire majoritaire de Trailor par l'intermédiaire de Pullman Inc, entendait assigner à la firme française. Le conseil d'administration a aussitôt nommé M. Hans Koenders, administrateur, à la présidence de Trailor.

	8 oct	Diff.
Alspi	71	+ 1
Amrep	821	− 29
Avions Dassault-B.	499	+ 4
Chiers-Châtillon	12,10	+ 0,10
Creusot-Loire	66,50	− 3
De Dietrich	n.c.	n.c.
FACOM	602	+ 9
Pives-Lille	141	+ 0,90
Fonderie (Générale)	45,20	− 1,80
Marine-Wendel	52,90	+ 6,80
Métal. Normandie	10,15	+ 0,15
Penhoët	321	− 1
Peugeot S.A.	132	− 0,10
Poclain	84	− 4
Pompey	94	inch.
Sacilor	34,10	+ 1,90
Sagem	1 132	+ 67
Saulnes	24,05	− 1,15
Saunier-Duval	45	− 2,20
Usinor	2,25	− 0,04
Valéo	199	+ 11
Vallourec	120,40	+ 2,50

Valeurs diverses

La Compagnie parisienne de l'air comprimé et la *Société française des distilleries de l'Indochine* vont convoquer leurs actionnaires en assemblée générale extraordinaire au mois de décembre afin de leur soumettre un projet de fusion entre ces deux entreprises qui n'ont plus d'activités industrielles depuis plusieurs années et qui se contentent du rôle de société-holding. La fusion entre ces deux firmes du groupe Empain-Schneider s'effectuerait sur la base de trois actions *Société française des distilleries de l'Indochine* pour cinq actions *Compagnie parisienne de l'air comprimé*.

Faisant état de ses résultats provisoires pour le premier semestre 1982, la société *l'Air Liquide S.A.* annonce un bénéfice brut (avant amortissement, provisions et impôts) de 417 millions de francs contre 397 millions pour la même période de 1981, la *Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient* ayant enregistré un bénéfice brut de 9,9 (contre 9,3) millions de francs dans le même temps. Quant à la *Société chimique de la Grande-Paroisse*, elle affiche un bénéfice net de 3,6 (contre 4,2) millions de francs, *Liquid Air Corp.*, autre filiale du groupe l'Air Liquide, ayant enregistré un résultat net de 15,6 millions de dollars contre 16,9 millions au premier semestre 1981.

M. Gilbert Trigano, président du *Club Méditerranée*, a indiqué qu'il souhaitait l'introduction des titres de sa société à la Bourse de Francfort, les actions du Club Méditerranée étant déjà cotées à Paris, Bruxelles et Luxembourg.

	8-10-82	Diff.
Ag. Havas	322	− 3
A.D.G.	135	− 3
L'Air Liquide	449	+ 4
Arjomari	117,50	+ 16,70
Bic	419	− 1
Bis	150	− 1,30
Club Méditerranée	490	+ 4,50
Essilor	742	+ 7
Europe 1	562	+ 14
Gle Ind. Part.	169,70	+ 4,50
Hachette	560	+ 25
J. Borel Int.	N.C.	N.C.
Oréal (L')	991	+ 15
Navigation Mixte	148	− 1,50
Nord-Est	41,60	+ 0,30
Presses de la Cité	770	+ 15
Skis Rossignol	534	− 10
Sanofi	226,80	− 13,20
U.T.A.	176	+ 3

Jacques Borel : le dernier round

Mathématiquement, le sort de Jacques Borel International est réglé. En décidant de présenter ses titres J.B.I. à l'offre publique d'échange lancée par la chaîne hôtelière Novotel (*le Monde* du 9 octobre), M. Michel Reignier, le patron de Codec-UNA, assure pratiquement le succès de l'opération qui devrait déboucher sur la fusion entre Jacques Borel et Novotel pour donner naissance à un groupe de taille internationale qui « pèsera » 40 milliards de francs dans la restauration et l'hôtellerie.

Pour autant, rien n'indique que M. Pierre Bellon, le président de Sodexho, autre concurrent lancé à l'assaut de Jacques Borel International, ait définitivement jeté l'éponge. Avec tout au plus 18 % du capital de J.B.I., il lui sera toutefois difficile de faire contrepoids à Codec-UNA et au « tour de table » traditionnel de Jacques Borel, qui détiennent à eux deux 62 % de J.B.I.

Pour l'instant, Sodexho n'a pas retiré son projet d'offre publique d'achat, actuellement examiné par les autorités boursières, lequel conserve son caractère « irrévocable », et une réunion du Comité de surveillance des opérations en Bourse doit se tenir lundi 13 octobre afin d'examiner à la fois l'O.P.A. de Sodexho et les nouvelles modalités de l'O.P.E. de Novotel prorogée jusqu'au 6 novembre prochain.

Un « baroud d'honneur » pour Sodexho ? Peut-être, toujours est-il que les 20 % de « petits » actionnaires de Jacques Borel International répartis dans le public (le fameux « flottant ») risquent fort de faire les frais de l'opération. En annonçant d'ores et déjà son ralliement à MM. Gérard Pélisson et Paul Dubrule, les dirigeants de Novotel (et de J.B.I. depuis mai 1981), avant que soit connu le prix défini de l'O.P.A. de Sodexho, M. Reignier cherche surtout à conforter ses positions à la table du conseil de J.B.I., et c'est de bonne guerre. Indirectement, par contre, sa décision remet en cause l'intérêt que pouvait susciter la compétition pour une fois « à armes égales » entre une offre en espèces (celle de Sodexho) et une contre-offre « en papier » (celle de Novotel).

Du coup, si Sodexho renonce à l'idée d'obtenir, dans le meilleur des cas, la *minorité de blocage*, les actionnaires de J.B.I. ne pourront plus présenter leurs titres à L'O.P.E. de Novotel ou revendre leurs actions dès la reprise de cotation de Jacques Borel International, mais avec une décote qui apparaît inévitable.

S. M.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	4 octobre	5 octobre	6 octobre	7 octobre	8 octobre
Terme	75690877	106532106	126426872	177601196	234272117
Comptant					
R. et obl.	879755712	590841309	981736135	858366455	816350208
Actions	74399643	103738723	83736135	93661457	116527189
Total	1029846232	801112138	1091899142	1029629108	1167149514
INDICES QUOTIDIENS (INSEE, base 100, 31 décembre 1981)					
Franç.	102,3	101,7	101,7	102,2	
Étrang.	117,4	117,4	117,7	120,4	
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)					
Tendance	114,3	114,1	114,1	115,0	115,4
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	98,9	98,4	98,2	98,6	99,1

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK
UNE SEMAINE DE RECORDS

Pour la seconde fois en moins de deux mois, Wall Street a inscrit une nouvelle série de records, le marché new-yorkais étant littéralement « dopé » par la reprise du processus de baisse des taux d'intérêt et par les espoirs d'une reprise économique à l'aube de l'année 1983.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui avait gagné 58,78 points au cours des deux séances de mercredi et jeudi, instituant ainsi un record de hausse en un laps de temps aussi court, a encore progressé de plus de 20 points le lendemain, portant à 79,10 points le gain total de cette semaine qui s'achève *sur un indice* à 986,84, bien parti pour franchir la barre des 1 000, pensent les observateurs. Dans le même temps, le marché s'est considérablement étoffé et la frénésie d'achats observée au Big Board a permis au volume des transactions d'atteindre, jeudi, plus de 147 millions d'actions, un record toutes catégories.

L'annonce d'un taux de chômage qui a dépassé, pour la première fois depuis quarante-deux ans, le seuil de 10 % de la population active américaine en septembre, n'a pas calmé l'ardeur des boursiers pour lesquels *la baisse des taux d'intérêt* (concrétisée par la généralisation du « prime rate » à 13 % et l'imminence d'un abaissement du taux d'escompte de 10 % à 9,5 %) reste l'élément moteur d'une amélioration du climat économique aux États-Unis.

	Cours 1er oct.	Cours 8 oct.
Alcoa	26 5/8	28 1/2
A.T.T.	57 3/4	61 1/8
Boeing	21 1/8	22
Chase Man. Bank	43	45
Du Pont de Nem	35 1/4	37 1/2
Eastman Kodak	83	92 3/4
Exxon	27 7 8	29 1/8
Ford	27	28 7/8
General Electric	76 3/4	81 7/8
General Foods	38 5/8	43 7/8
General Motors	47 3/8	50 1/2
Goodyear	25	27 1/4
I.B.M.	74 1/2	80 3/4
I.T.T.	26 1/4	28 1/4
Mobil Oil	24 1/2	26
Pfizer	72 3/8	78 5/8
Schlumberger	35 1/2	37 1/2
Texaco	29 1/8	30 1/8
U.A.L. Inc.	19 4/8	20 3/4
Union Carbide	47 3/4	54 1/2
U.S. Steel	17 7 8	18
Westinghouse	31 3/8	36
Xerox Corp	33 3/8	35 1/4

LONDRES
Le F.T. à 600 points

Stimulé par la frénésie d'achats qui s'est emparée de Wall Street, le London Stock Exchange a atteint de nouveaux sommets en fin de semaine et l'indice Financial Times (F.T.) a franchi la barre des 600 points pour la première fois de son histoire.

L'annonce d'un abaissement de 10 1/2 % à 10 % du taux de base des banques britanniques a également joué dans le sens de la hausse, et les indices du F.T. s'établissaient ainsi : industrielles : 592,9 (après 600,1) contre 579,4 le vendredi précédent ; mines d'or : 401,1 contre 358,9 ; fonds d'État : 80,95 contre 79,54.

	Cours 1er oct.	Cours 8 oct.
Bowater	198	197
Brit. Petroleum	282	286
Charter	188	185
Courtaulds	77	78
De Beers (*)	5	5,20
Free State Geduld*	33 1/8	37 3/8
Gt. Univ. Stores	623	588
Imp. Chemical	282	286
Shell	392	396
Vickers	119	116
War Loan	34 1/4	35

(*) En dollars

FRANCFORT
Irrégulier

Le marché est resté très hésitant et l'indice de la Commerzbank s'établissait, vendredi, à 711,3 contre 708,2 la semaine précédente.

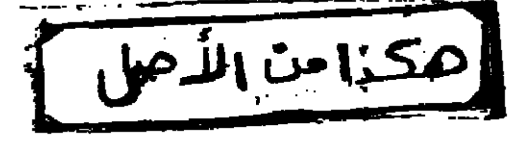
	Cours 1er oct.	Cours 8 oct.
A.E.G.	33	31,10
B.A.S.F.	116,80	114,00
Bayer	111,30	107,50
Commerzbank	121,50	126,00
Hoechst	107,90	105,70
Mannesmann	139,90	137,10
Siemens	247,50	247,30
Volkswagen	134,00	132,70

TOKYO
Spectaculaire redressement

Grâce à l'envolée de Wall Street et à la forte reprise du yen, la monnaie nippone réagissant très positivement à l'important plan de relance annoncé par le gouvernement, le Kabuto-Cho a opéré un redressement spectaculaire cette semaine, les ordres d'achat des opérateurs étrangers se portant en priorité sur les valeurs-vedettes.

Du coup, l'indice Nikkeï Dow Jones, qui avait abandonné plus de 150 points la semaine précédente, en gagne à présent 480,2 pour s'établir à 7 358,10 tandis que l'indice général progresse de 26,97 points, à 547,55.

	Cours 24 sept.	Cours 8 oct.
Akaï	256	273
Bridgestone	434	470
Canon	860	1 050
Fuji Bank	500	590
Honda Motors	764	960
Matsushita Electric	1 100	1 300
Mitsubishi Heavy	168	182
Sony Corp	3 230	3 950
[illegible]	868	930



CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

L'emprunteur français le plus imaginatif

Le plus imaginatif et le plus adaptable des emprunteurs français sur les marchés internationaux des capitaux en 1982 vient de réaliser une nouvelle première. Sur l'initiative de son trésorier, M. Jean Reboul, Gaz de France est le premier émetteur français à s'adresser au marché de l'eurodollar canadien.

L'habileté de M. Reboul à trouver des nouvelles sources de fonds s'était manifestée au début de cette année lorsque, par deux fois, il lança des emprunts à coupon O, levant par ce moyen 250 millions de dollars américains, un exploit qu'aucun autre emprunteur français n'a accompli depuis cette date. Une autre première fut l'appel fait au marché de l'eurocouronne norvégienne (voir notre rubrique dans *le Monde* daté 5/6 septembre). Aussitôt après, Gaz de France se posa encore comme le premier débiteur français à lancer un emprunt obligataire libellé en ECU selon une formule nouvelle sur ce marché (voir notre rubrique dans *le Monde* daté 12/13 septembre). Enfin, *the last but not the least*, Gaz de France fut le premier emprunteur français à lever 150 millions de dollars dans une opération garantie par des acceptations bancaires libellées en dollars américains et en livres sterling. Dans tous les cas, Gaz de France réussit à obtenir des conditions conformes à celles qu'on peut attendre d'un emprunteur jouissant de la garantie de la République française et de la plus haute classification sur le marché.

La dernière opération, à savoir l'emprunt de 75 millions de dollars canadiens (au lieu de 60 initialement prévus), a pour échéance l'année 1989 et est assortie d'un coupon de 15 %. Elle a reçu un accueil très favorable de la part des investisseurs, auxquels aucune opération en eurodollars canadiens n'avait été offerte depuis juillet dernier. On note de très importants achats de la part des investisseurs traditionnels du Benelux et de la Suisse, ce qui garantit un franc succès à cette émission, qui était traitée à un cours très proche du pair vendredi après-midi.

Sous l'influence du climat de baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, le marché euro-obligataire a connu un bon niveau d'activité, qui est allé en s'accélérant à la fin de la semaine. La conviction des opérateurs est que le comité de l'*open market* du Système de réserve fédérale est désormais tout à fait disposé à tolérer une croissance nettement plus forte qu'initialement prévu de la masse monétaire américaine.

Aussi bien le marché des obligations que celui des actions voient dans l'attitude nouvelle des membres de ce comité le signe avant-coureur d'un assouplissement des normes de croissance de la masse monétaire et la promesse de nouvelles baisses à l'échelle mondiale du niveau des taux d'intérêt.

Sur le marché de l'eurodollar, une autre société nationale française a été la première à exploiter les nouvelles dispositions du marché, Electricité de France a offert des obligations à cinq ans pour un montant de 150 millions de dollars américains. Le coupon porte un intérêt de 12 3/4 %. L'opération est « syndiquée » sous la direction de la Deutsche Bank. L'émission a été un succès, les euro-obligations se traitant vendredi à 99 1/4 - 99 3/4 sur le marché secondaire.

Egalement promptes à saisir l'occasion favorable, ont été la Compagnie américaine d'assurances John Hancock, la Province du Québec et la Société de développement des exportations du Canada (Export Development Corp. of Canada). Salomon Brothers a dirigé l'émission de John Hancock portant sur 75 millions de dollars américains assortie d'un coupon de 12 %. L'intérêt a été vif pour les premières euro-obligations émises par cette compagnie. Les titres se traitent aux environs du pair. L'émission du Québec, dirigée par S.G. Warburg, porte sur 125 millions de dollars. Elle est d'une durée de huit ans, le coupon est de 13 % avec probablement un prix d'émission de 99. L'Export Development Corp. of Canada avait, pour sa part, le mois précédent levé 100 millions de dollars américains pour une durée de cinq ans avec un coupon de 13 1/4 %. Le nouvel emprunt qu'elle vient de lancer, d'une durée également de cinq ans, est aussi d'un montant de 100 millions de dollars, mais il est assorti d'un coupon beaucoup plus bas, soit de 11 3/4 %. Enfin, le dernier emprunteur à s'adresser au marché vendredi a été la Commerzbank, pour une émission de 100 millions de dollars d'une durée de sept ans assortie d'un coupon de 13 1/8 %. A toutes ces offres, le marché a répondu de façon très positive.

Dans le compartiment des autres devises du marché international des capitaux, les effets bénéfiques du regain de confiance qui se manifeste aux Etats-Unis se sont également fait sentir à la fin de la semaine. L'Australie a lancé sur le marché obligataire allemand un emprunt de 200 millions de marks remboursables en 1992 et comportant le plus bas coupon qu'on ait connu depuis deux ans : le taux est de 7 3/4 % seulement. Le marché a absorbé très volontiers les obligations offertes par un des rares emprunteurs qui peut aujourd'hui encore rivaliser avec les plus grandes sociétés américaines.

Dans le compartiment des émissions en ECU, la Banque européenne d'investissement, connue pour être un négociateur particulièrement coriace, a satisfait son ambition en offrant un coupon inférieur à 13 % pour une émission à huit ans, portant sur 50 millions d'ECU. Le coupon de 12 7/8 % a reçu un accueil favorable dans le nouveau climat d'optimisme qui prévaut sur le marché.

Le marché de l'eurosterling a été pareillement favorisé : un important fabricant britannique de boissons et de produits alimentaires, Allied Lyons, a lancé un emprunt de 30 millions de livres sterling remboursable en 1992, assorti d'un taux d'intérêt de 12 5/8 %. Parmi les futurs emprunteurs en livres sterling, figure Renault, qui envisage de lancer le premier emprunt à coupon O libellé dans cette monnaie.

CHRISTOPHER HUGHES.

● RECTIFICATIF. – Une erreur de transmission a dénaturé le sens de deux passages de la rubrique « Euromarché » de la semaine dernière (*le Monde* daté 3-4 octobre). A propos de l'ouverture d'un marché des « Futures » à Londres, il était rappelé qu'à Chicago « *fonctionne un marché de même nature, dont le chiffre d'affaires, colossal, est de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars par jour* ». C'est 25 à 30 milliards de dollars qu'il fallait lire.

Un peu plus loin, il était dit qu'à Londres les montants respectifs de chaque contrat sont de 1 milliard de dollars et de 250 000 livres. C'est 1 million de dollars qu'il fallait lire.

Les devises et l'or

Très vifs remous

Les marchés des changes ont été passablement agités cette semaine, soumis, une fois de plus, aux variations des taux d'intérêt américains (voir la rubrique « Marché monétaire et obligataire »). Le dollar a commencé par s'élever vigoureusement aux dépens du mark et surtout du yen, tombé au plus bas depuis juin 1977, tandis que, à Paris, il battait un nouveau record à plus de 7,20 F. Puis il fléchissait sensiblement au profit du mark et du yen pour se raffermir un peu à la veille du week-end dans un climat de grande nervosité. En Europe, l'événement fut la très forte dévaluation (16 %) de la couronne suédoise, accueillie avec inquiétude par ses voisins scandinaves et par les membres du système monétaire européen, qui redoutent une réaction en chaîne.

En début de semaine, la monnaie américaine s'élevait au-dessus de 2,55 DM à Francfort, dépassait 275 yens à Tokyo, au plus haut depuis cinq ans, et battait tous ses records à Paris à 7,21 F. Les interventions massives de la Banque du Japon s'effectuaient en pure perte, et, aux Etats-Unis, M. Donald Regan, secrétaire au Trésor, justifiait la baisse du yen par les difficultés qu'éprouve actuellement l'économie nippone. Puis, à partir de jeudi, la tendance s'inversa, à la suite de la baisse des taux aux Etats-Unis. Le dollar se mit à fléchir, tandis que le mark remontait vivement, de même que le yen, favorisé par l'annonce d'un plan de relance au Japon (2 000 milliards de yens, soit 54 milliards de francs). Les banques centrales européennes appuyèrent fortement la tendance en vendant du dollar, y compris la Banque de France, dans un mouvement concerté. A Paris, le cours de la monnaie américaine retomba à 7,11 F pour se raffermir toutefois à la veille du week-end, M. Regan, secrétaire au Trésor des Etats-Unis, ayant déclaré qu'« *il ne voulait pas forcer le dollar à baisser* ». Comme si c'était lui qui le faisait monter !

En Europe, l'événement a donc été la dévaluation de la couronne suédoise, décidée finalement par le gouvernement socialiste de M. Palme dès son entrée en fonctions. Son ampleur (16 %) a désagréablement surpris les voisins scandinaves, qui espéraient 7 % et, dit-on, ont failli avoir 20 %. Cette dévaluation « de combat », destinée à rendre à nouveau compétitive l'industrie suédoise, et qui intervient treize mois après la dévaluation (10 %) de septembre 1981, embarrasse fort le Danemark, qui a déjà dévalué deux fois cette année (3 % en février et 4,25 % en juin), la Norvège, qui en a fait autant en septembre dernier (3 %), et la Finlande, qui, cette semaine, a dévalué son markka de 4 % et déclare vouloir recommencer. Le Danemark s'en défend, mais beaucoup pensent qu'il devra récidiver, ce qui ne manquerait pas de soumettre le système monétaire européen à de nouvelles tensions.

Déjà, en fin de semaine, la remontée du mark a été fort préjudiciable à la monnaie la plus faible du S.M.E., le franc belge, que la Banque de Belgique a dû soutenir à nouveau après avoir consacré plus de 10 milliards de francs belges (1,4 milliard de francs français) à sa défense la semaine dernière. Le franc français, bien tenu ces jours derniers, a été un peu secoué à la veille du week-end, du fait précisément de la remontée du mark, qui, vendredi en fin d'après-midi, s'est élevé au-dessus du seuil fatidique de 2,83 F. La veille, la Banque de France, sur les 300 ou 400 millions de dollars qu'elle aurait vendus pour appuyer la baisse du billet vert, en a consacré une partie à défendre le seuil de 2,83 F. « *On commence déjà à entamer le magot* » (de 4 milliards de dollars), ont murmuré les mauvaises langues. C'est très exagéré, d'autant que le premier tirage n'est pas encore effectué, mais le problème du mark demeure, et des rumeurs, fantaisistes, de réévaluation de la monnaie allemande au sein du S.M.E. recommençaient à courir à la veille du week-end.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once, retombé de 406 dollars à 387 dollars en raison de la hausse des taux et de la monnaie américains, a bondi brutalement à 438 dollars en fin de semaine. Outre la détente des taux et le repli du billet vert, l'annonce officielle d'une demande de tirage sur le F.M.I. de la part de la République Sud-Africaine pour rétablir sa balance des paiements a éloigné la possibilité de ventes de métal.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 1er AU 8 OCTOBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,7080	12,1993	3,6722	4,3075	83,4699	4,7021	2439,02
	–	1,6990	12,1223	3,6885	4,2899	83,1660	4,6892	2412,58
New-York	1,7080	–	14,0007	46,5116	39,6510	2,0462	36,3240	0,0700
	1,6990	–	14,0154	46,0617	39,6039	2,0429	36,2318	0,0704
Paris	12,1993	7,1425	–	332,20	283,20	14,6153	259,44	5,0017
	12,1223	7,1350	–	328,65	282,57	14,5760	258,51	5,0246
Zurich	3,6722	2,1500	30,1023	–	85,2498	4,3994	78,0966	1,5056
	3,6885	2,1710	30,4275	–	85,9801	4,4351	78,6594	1,5288
Francfort	4,3075	2,5220	35,3107	117,30	–	5,1606	91,6091	1,7661
	4,2899	2,5250	35,3894	116,30	–	5,1583	91,4855	1,7781
Bruxelles	83,4699	48,87	6,8421	22,7302	19,3774	–	17,7515	3,4222
	83,1660	48,95	6,8605	22,5472	19,3861	–	17,7355	3,4471
Amsterdam	4,7021	2,7530	38,5445	128,04	109,15	5,6333	–	1,9278
	4,6892	2,7600	38,6832	127,13	109,30	5,6384	–	1,9436
Milan	2439,02	1428	199,93	664,18	566,21	29,2203	518,70	–
	2412,58	1420	199,02	654,07	562,37	29,0091	514,49	–
Tokyo	456,03	267	37,3831	124,18	105,86	5,4634	96,9851	0,1869
	457,37	269,20	37,7301	123,99	106,61	5,4994	97,5362	0,1895

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 8 octobre, 2,6750 F contre 2,6504 F le vendredi 1er octobre.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

* Système monétaire européen

Les matières premières

Meilleure tenue des métaux

Comme les bourses des valeurs, les marchés commerciaux ont accueilli avec satisfaction la détente des taux d'intérêt intervenu en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Les principaux bénéficiaires de la détente des taux d'intérêt ont été les métaux précieux, l'argent-métal ayant atteint son meilleur niveau depuis plus d'un mois.

Plus dépendantes des facteurs fondamentaux qu'est la situation de l'offre et de la demande, les denrées ont moins réagi à la baisse des taux. En revanche, elle a favorisé les céréales.

MÉTAUX. – Dans le sillage des métaux précieux (or et argent), les autres métaux ont généralement regagné du terrain. C'était le cas du cuivre, soutenu par ailleurs par l'adoption d'un programme de stockage par le Congrès des Etats-Unis et le relèvement des prix des producteurs américains. Raffermissement de l'étain à la suite d'achats du stock régulateur, tandis que le zinc et le plomb affichaient, à l'unisson, de meilleures dispositions malgré l'annonce d'une diminution de, respectivement, 7 et 2,7 % de la consommation de ces métaux pour les sept premiers mois de l'année dans le monde occidental.

Dans sa dernière étude économique, consacrée au marché mondial du plomb, la Banque Sudameris estime néanmoins que les prix pourraient poursuivre leur baisse tout en n'excluant pas quelques soubresauts à la hausse dus à des opérations spéculatives.

CAOUTCHOUC. – La faiblesse des cours semble donner raison à ceux que estiment que la décision de la Malaisie de stocker 129 000 tonnes de caoutchouc naturel sur une période de six mois aura davantage pour effet de causer des frictions entre pays consommateurs et producteurs que d'enrayer le mouvement de baisse.

DENRÉES. – Le café n'a pu maintenir ses meilleures dispositions de la semaine dernière. Il est vrai que l'optimisme n'a pas été de rigueur au cours du septième Symposium international du café qui vient de se tenir à Montreux en Suisse. M. Alexandre Beltrao, directeur exécutif de l'organisation internationale du café, y a notamment déclaré que les stocks des pays producteurs atteindront quelque 60 millions de sacs à la fin de la saison 1983. Il a toutefois estimé que les cours ne devraient pas poursuivre leur glissade du fait de l'extension de l'accord international.

Irrégularité du cacao. L'annonce au début de la semaine d'une récolte record de 445 000 tonnes en Côte-d'Ivoire pour la saison 1981-1982 a alourdi la tendance. Pour sa part, le département de l'agriculture des Etats-Unis estime la récolte mondiale de la saison en cours à 1,70 million de tonnes, chiffre pratiquement identique à celui de 1981-1982.

La vente de 84 950 tonnes de sucre blanc par la C.E.E., dans le cadre de son offre hebdomadaire, a constitué un élément dépressif pour les contrats du sucre, de même que les prévisions du FIRS (Fonds d'intervention et de régulation du marché du sucre) faisant état de stocks records de 37,4 millions de tonnes à la fin de la saison 1982-1983. L'ambiance était tellement maussade que la décision du Brésil de suspendre ses exportations tant que les cours ne remonteront pas à un niveau acceptable n'a en rien aidé la tendance.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 7 oct.	Cours 8 oct.
Or fin (kilo en barre)	92 000	98 000
– (kilo en lingot)	92 000	98 100
Pièce française (20 fr.)	629	649
Pièce française (10 fr.)	400	428
Pièce suisse (20 fr.)	571	588
Pièce latine (20 fr.)	538	562
● Pièce tunisienne (20 fr.)	545	545
Souverain	682	703
Souverain Elisabeth II	726	726
● Demi-souverain	345	350
Pièce de 20 dollars	3 105	3 165
– 10 dollars	1 580	1 652,5
● – 5 dollars	826,25	890
– 50 pesos	3 595	3 700
● – 20 marks	680	690
– 10 florins	580	600
● – 5 roubles	374	374

LES COURS DU 8 octobre 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (high grade cathode), comptant, 839 (811,50) ; à trois mois, 850 (829) ; étain comptant, 7 300 (7 310) ; à trois mois, 7 300 (7 260) ; plomb, 294 (288,50) ; zinc, 446,50 (439) ; aluminium, 554,50 (550) ; nickel, 2 265 (2 390) ; argent (en pence par once troy), 524 (490,50). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 63,55 (59,20) ; argent (en dollars par once), 8,94 (8,30) ; platine (en dollars par once), 320 (286) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 53,50 (55,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 360-375 (352-375). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 29,15 (29,15).

TEXTILES. – **New-York** (en cents par livre) : coton, décembre, 64,75 (64,30). – **Londres** (en nouveau pence par kilo), laine (peignée à sec), octobre, 354 (350) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 240 (240). – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, octobre, 42 (42,70).

CAOUTCHOUC. – **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 48-51 (48,75-50,75). – **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 196 (198,50).

DENRÉES. – **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, décembre, 1 525 (1 535) ; mars, 1 602 (1 610) ; sucre, janvier, 6,30 (6,69) ; mars, 7 (7,16) ; café, décembre, 143,40 (145,01) ; mars, 134,75 (137,45). – **Londres** (en livres par tonne) : sucre, janvier, 98 (104) ; mars, 105,60 (108,20) ; café, novembre, 1 475 (1 527) ; janvier, 1 374 (1 401) ; cacao, décembre, 1 018 (995) ; mars, 1 035 (1 027). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, décembre, 1 205 (1 210)) ; mars, 1 260 (1 255) ; café, novembre, 1 799 (1 848) ; janvier, 1 730 (1 665) ; sucre (en francs par tonne), novembre, 1 325 (1 340) ; décembre, 1 317 (1 332) : tourteaux de soja. – **Chicago** (en dollars par tonne), octobre, 151,30 (151,40) ; décembre, 155,70 (155,60). – **Londres** (en livres par tonne), octobre, 113 (113,50) ; décembre, 115,50 (116,70).

CÉRÉALES. – **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, décembre, 318 1/4 (316 3/4) ; mars, 338 1/2 (337 1/4) : maïs, décembre, 222 (221) ; mars, 237 (236 1/4).

INDICES. – Moody's, 970,50 (972,70) ; Reuter, 1 504,10 (1 508,60).

Marché monétaire et obligataire

Baisse « psychologique » aux États-Unis

Quelle semaine sur le front des taux d'intérêt américains, avec des renversements de positions, des rumeurs et de fortes variations sur des marchés d'une nervosité exceptionnelle !

La semaine avait commencé sur une tension du loyer de l'argent outre-Atlantique, l'eurodollar à six mois montait de 1/2 % à 12 1/4 % et l'argent entre banques s'élevait au-dessus de 10 %. Fâcheusement impressionnés par un gonflement de 400 millions de dollars de la masse monétaire (toujours elle), au lieu de la contraction de 1 à 2 milliards de dollars prévue à la veille du week-end, les milieux financiers internationaux s'attendaient que la Réserve fédérale des Etats-Unis durcisse sa politique et fasse remonter les taux pour ramener ladite masse sur les objectifs précédemment fixés (actuellement le dépassement est de 4 milliards de dollars). Circonstance aggravante, ils prévoyaient, en outre, une véritable explosion de cette masse (5 à 10 milliards de dollars pour la semaine se terminant au 29 septembre, du fait des versements trimestriels de la Sécurité sociale. C'est une diminution – de 2,7 milliards – qui fut annoncée vendredi soir.

Dans ces conditions, les taux ne pouvaient que monter, et trois grandes banques relevaient les tarifs de leurs prêts aux courtiers. C'est alors qu'un véritable coup de théâtre se produisit. Des « fuites » en provenance de milieux « proches du Fed », et savamment organisées selon toute vraisemblance, laissaient entendre que les autorités monétaires pourraient assouplir leur politique et laisser la masse monétaire progresser plus vite que prévu, temporairement du moins. Cette possibilité était évoquée, et presque confirmée, par le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, et le sous-secrétaire, M. Sprinkel.

Immédiatement, le loyer de l'argent au jour le jour baissait en dessous de 10 %, les banques ramenaient toutes leur taux de base de 13 1/2 % à 13 %, comme l'avait fait toute seule la Bankers Trust dix jours auparavant, et Wall Street « explosait », enregistrant la plus forte hausse de son histoire en deux séances consécutives. Sur le marché des obligations et des bons du Trésor, les rendements chutaient et les cours s'envolaient, tandis que l'eurodollar à six mois revenait en fin de semaine à 10 3/4 %, contre 12 1/4 % au début, soit 1,5 % de baisse. Vendredi, à New-York, une atmosphère fébrile régnait, sur la rumeur d'une très forte réduction du taux d'escompte du Fed, la réduction fut annoncée en fin d'après-midi ; elle est d'un demi-point, le nouveau taux étant fixé à 9 1/2 % et les cours des valeurs à revenu fixe variaient assez violemment. Peut-être les milieux financiers prennent-ils leurs désirs pour des réalités, mais, actuellement, tout plaide en faveur d'un assouplissement de la politique du Fed.

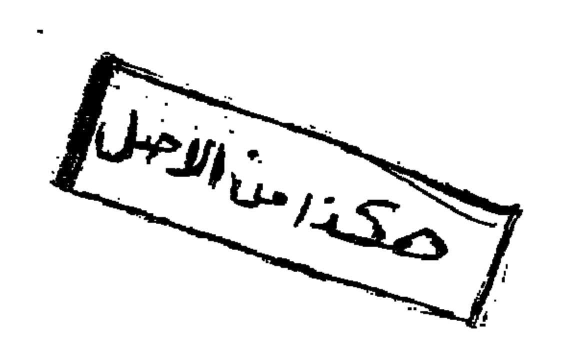
Il est très probable qu'en Europe les banques centrales en profiteront pour réduire les leurs, afin de relancer des économies défaillantes. En Allemagne, notamment, la Bundesbank devrait prendre, prochainement, une décision en ce sens. En Grande-Bretagne, c'est déjà fait : sur l'initiative de la Banque d'Angleterre, qui a réduit par trois fois son taux d'intervention, les établissements bancaires ont ramené leur taux de base de 10,5 % à 10 %, au plus bas niveau depuis novembre 1978.

En France, le *statu quo* a régné, le loyer de l'argent au jour le jour restant fixé à 14 %. En fin de semaine, quelques turbulences sur le franc rendaient prudents les autorités monétaires.

Sur le marché obligataire, on attend que les taux baissent, suivant l'exemple qui pourrait venir d'Amérique via l'Allemagne. Pour l'instant, les rendements du marché secondaire restent stationnaires : 15,61 %, contre 15,67 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,47 %, contre 15,56 % pour ceux à moins de sept ans, et 15,90 % à 15,96 % pour le secteur public, selon les indices Paribas.

A l'émission, vont sortir un emprunt Fonds spécial des grands travaux, garanti par l'Etat, de 2 milliards de francs à 16,40 % nominal (16,56 % au règlement) sur huit ans (et 5,3 années de vie moyenne), et un emprunt de la caisse centrale des Banques populaires (artisans), de 450 millions de francs à 16,40 % (16,62 % au règlement) sur douze ans (et 8,3 années de vie moyenne). L'emprunt « grands travaux » est assez bien accueilli, notamment par les investisseurs institutionnels et certains étrangers : la garantie de l'Etat français devient rare dans ce domaine. Sont prévus, pour les prochaines semaines, quatre emprunts : un emprunt de la Caisse centrale de coopération économique (700 millions de francs à taux fixe), un de la Compagnie bancaire (800 millions de francs, moitié à taux fixe, moitié à taux variable (T.M.O.), un de la Caisse nationale de Crédit agricole (2 à 3 milliards de francs placés dans le réseau) et, pour la fin du mois, un « gros » emprunt E.D.F. de 4 milliards de francs à taux fixe (ces modalités étant susceptibles d'être modifiées).

F. R.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

En Haute-Savoie et à Paris

DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU DE TRAFIC D'HÉROÏNE

(De notre correspondant régional.)

Lyon. — Saisie record pour les policiers rhône-alpins. 5,6 kilos d'héroïne pure représentant une valeur d'environ 5 600 000 francs ont été soustraits du marché de la drogue. A la suite de l'enquête du service des stupéfiants du S.R.P.J. de Lyon, treize personnes ont été interpellées et placées sous mandat de dépôt par M. Lomende, juge d'instruction à Annecy.

Le 26 août, les douaniers et les policiers avaient intercepté à Rumilly (Haute-Savoie), non loin de la frontière suisse, un petit revendeur, M. Jean-Luc Giaret. Grâce à cette arrestation, toute une filière sera remontée à partir du premier fournisseur, M. Hoanh Baccam, d'origine laotienne, arrêté le 6 septembre, jusqu'à un groupe de trafiquants d'origine laotienne, vietnamienne ou chinoise. L'un des principaux instigateurs du trafic qui alimentait essentiellement la région Rhône-Alpes et la Suisse, M. Yar Dathoa, a été interpellé le 8 octobre, à son domicile, à Ivry-sur-Seine. La plupart des personnes arrêtées étaient en possession d'importantes quantités d'héroïne pure destinée à la consommation. — C. R.

● *Les commandos autonomes anticapitalistes* (C.A.A., extrême gauche) ont revendiqué la responsabilité de l'attentat qui a coûté la vie, vendredi 8 octobre, au directeur d'une mutuelle d'assurances de Pampelune (Navarre), a annoncé, samedi 9, le quotidien basque *Egin*. — *(A.F.P.)*

Le numéro du « Monde » daté 9 octobre 1982 a été tiré à 510 108 exemplaires.

A B C D E F G

Avant la conférence nationale de décembre

Nouvelle purge au sein du P.C. roumain

Le plénum que le comité central du P.C. roumain a tenu jeudi 7 et vendredi 8 octobre, à Bucarest, a complété au niveau du parti le train de purges qui avait touché le gouvernement en mai dernier pour sanctionner les auteurs de défaillances et d'erreurs dans la gestion de l'économie nationale.

La première victime de cette purge, différente des « *rotations de cadres* » de règle depuis longtemps dans le régime, est M. Cornel Burtica, un neveu de M. Ceausescu. Déchu en mai de ses fonctions de vice-premier ministre et de ministre du commerce extérieur, il a été exclu du comité politique exécutif et du comité central du parti en raison des « *grands préjudices* » *causés* à l'économie nationale.

En revanche, M. Ilie Verdet, beau-frère de M. Ceausescu, limogé le 31 mai de ses fonctions de premier ministre, bénéficie d'une sorte de reclassement : il est nommé secrétaire du comité central, de même que M. Miu Dobrescu, membre suppléant du comité politique exécutif; ils remplacent au secrétariat MM. Virgil Cazacu, membre du comité politique exécutif, et Marin Enache, élu membre suppléant du comité politique exécutif, qui se verront confier « *d'autres tâches* ».

MM. Petre Danica et Gheorghiu Dumitrache sont, d'autre part, relevés de leurs fonctions de membres suppléants du comité politique exécutif. Au collège central du parti, dont M. Ion Circei devient le vice-président, M. Andrei Cervenkovici sera « *appelé à d'autres fonctions* ».

Enfin, M. Victor Zglobiu, responsable de l'entreprise agricole de Mangalia, est exclu du comité central et du parti pour « *avoir commis des abus* » et « *transgressé les dispositions légales* », tandis que M. Ovidiu Maitec perd son siège au comité central pour avoir « *commis des actes incompatibles avec la qualité de membre du parti* ».

Devant le plénum, M. Ceausescu a dénoncé sans ménagements ceux qui « *ont gravement transgressé les lois de l'Etat et les statuts du parti* », soulignant que « *ceux qui sont responsables ont plus que quiconque le devoir de les respecter* ». Le chef de l'Etat et du parti s'est employé à justifier « *la justesse de la politique du parti devant l'aggravation de la crise mondiale* ».

La Roumanie a-t-il dit, « *envisage de réduire, en 1983, la dette extérieure d'environ 20 %, ce qui assurera l'équilibre et la possibilité de payer avant terme, dans les années 1984-1985, une partie de la dette extérieure, de telle sorte que le pays n'ait plus de dette extérieure dans quelques années* ».

La dette roumaine vis-à-vis des pays occidentaux est sensiblement supérieure à 10 milliards de dollars. M. Ceausescu, qui a présenté les grandes lignes du plan pour 1983, a préconisé un renforcement de la collaboration entre les pays socialistes. La Roumanie, a-t-il dit, « *ne peut être satisfaite de la manière dont certains problèmes sont résolus au sein du Comecon, surtout dans les domaines de l'énergie, des matières premières et de la spécialisation pour la réalisation de certains produits* ». Ainsi, sous la pression de la conjoncture, la Roumanie réclame « *une application sans faille des dispositions du statut* » du Comecon, un perfectionnement de celui-ci et « *le développement des relations avec tous les pays socialistes* ».

Ce plénum, essentiellement économique, n'est en fait que le lever de rideau de la conférence nationale (1) qui, du 16 au 18 décembre, examinera notamment « *le stade actuel de l'édification du socialisme en Roumanie, des questions théoriques et idéologiques, l'activité politique et éducative du parti ainsi que les tâches qui incombent aux organes et aux organisations du parti en vue de la formation de l'homme nouveau, artisan conscient du socialisme et du communisme* ». — *(A.F.P.)*

(1) Convoquées entre les congrès, ces conférences ne sont pas appelées à renouveler ou reconduire les organes dirigeants du parti.

LA PRÉPARATION DE LA LOI D'ORIENTATION

La réforme de l'enseignement supérieur repose sur une augmentation de la population étudiante

précise M. Alain Savary

Dans une déclaration vendredi 8 octobre, à la Sorbonne, devant les présidents d'université et des responsables d'écoles d'ingénieurs, *M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale*, a exposé les grandes lignes de la future loi d'orientation de l'enseignement supérieur, qui fera l'objet d'une communication au conseil des ministres du 13 octobre. Le ministre a confirmé que le projet serait déposé, « *comme prévu* », avant la fin de la session d'automne au *Parlement, pour être examiné* lors de la session du printemps 1983.

Rompant avec sa réserve habituelle, le ministre a livré aux universitaires présents « *le plan de masse* » du projet, résultat des travaux de la commission animée depuis près d'un an par M. Claude Jeantet. De grands principes apparaissent déjà dans les *propos du ministre : volonté* d'accueillir davantage d'étudiants en luttant contre les inégalités sociales et en excluant, par conséquent, la sélection à l'entrée, amélioration de la prise en charge et de l'orientation en premier cycle, et surtout prise en compte de la nécessaire formation professionnelle finalisée.

En ce qui concerne les établissements, M. Savary propose de créer une seule catégorie d'établissements publics ayant la possibilité de passer des contrats et des conventions avec des entreprises. Il précise même les structures des universités et le mode *de désignation de leurs présidents.*

Sur certaines questions le ministre n'a pas encore formulé de propositions. Il est resté discret au sujet des instances d'évaluation. En ce qui concerne les structures intermédiaires que sont les unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.), le ministre semble critiquer leur fonctionnement « monodisciplinaire » mais n'annonce pas leur suppression.

Dans les jours qui viennent, le ministre va transmettre aux présidents d'université une note de synthèse plus précise et plus détaillée sur son projet. Dès lors, le débat public va s'instaurer, débat que les universitaires présents vendredi attendent sereinement. « *C'est un bon discours qui laisse présager que la loi correspond à nos souhaits* », a déclaré M. Jacques Vaudiaux, vice-président de la conférence des présidents, en quittant la Sorbonne. Certains de ses collègues partageaient son sentiment. D'autres se montraient plus réservés, regrettant « *que le ministre semble trop mettre en avant les classes préparatoires aux grandes écoles* ». — S. B.

Pas de sélection à l'entrée de l'université

Pour M. Savary, le projet de loi doit mettre l'accent « *sur la nécessaire expansion des enseignements supérieurs. Il exclut la sélection à l'entrée dans le premier cycle en dehors de réglementations particulières dont il limite le champ d'application, notamment pour certaines formations professionnelles courtes. Il repose sur l'hypothèse d'une augmentation de la population étudiante...* »

Au sujet du premier cycle, qui doit être réorganisé profondément, le ministre précise : « *Le maître-mot doit être l'orientation des étudiants. Il faudrait, semble-t-il, qu'ils reçoivent une solide formation dans une discipline ou dans une série de disciplines qui constituent. dans le programme qui leur est proposé, une sorte de dominante liée à un secteur professionnel. Simultanément, l'accent devrait être mis sur l'apprentissage personnel des méthodes de travail (comme dans les classes préparatoires, précisément) et sur une meilleure connaissance du monde professionnel dans lequel ils devront choisir leur avenir.* »

Pour la suite des études, le ministre propose « *une formation professionnelle finalisée qui doit permettre aux étudiants de trouver des emplois correspondant à leur qualification. Le terme de professionnalisation qui a été largement employé ne me convient guère*, précise M. Savary, *mais, si je n'aime pas ce néologisme, je suis convaincu que le concept dont il est porteur est un élément déterminant de l'avenir de nos formations supérieures. Le second cycle mettra donc l'accent sur l'acquisition d'un savoir nécessaire à l'exercice d'un métier.*

Après avoir expliqué que la loi donnera aux obligations de service des enseignants un contenu plus proche de la réalité, M. Savary définit les établissements : « *J'envisage la création d'une seule catégorie d'établissements publics : les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel qui comprendront les universités, les écoles et aussi les grands établissements dont l'organisation sera fixée par décret. Certaines écoles resteront donc en dehors des universités, comme c'est le cas actuellement. Je souhaite qu'écoles et universités nouent des liens contractuels et se rapprochent, dans leur structure et dans leur mission, par des échanges de personnels et par des « passerelles » permettant aux étudiants de chacune de ces voies de formation de profiter des enseignements ou des recherches de l'ensemble.* »

Présentant l'organisation des futures universités, le ministre évoque l'administration et la gestion résultant des décisions du président, des délibérations du conseil d'administration, des propositions, avis et vœux du conseil scientifique, ainsi que du conseil des études et de la vie universitaire : « *Le président est élu par l'ensemble des trois conseils (...). Les personnalités extérieures seront désignées par les organismes qu'elles représentent. Les autres membres du conseil seront élus à la représentation proportionnelle avec liberté de candidature et panachage, par trois collèges : celui des étudiants, celui des personnels administratifs, techniciens, ouvriers et de service, et enfin, celui des enseignants-chercheurs.* »

A la fête de Force ouvrière

« NOS ORGANISATIONS NE DOIVENT PAS ÉCARTER L'ÉVENTUALITÉ DE LA GRÈVE », déclare M. Bergeron

Les 9 et 10 octobre, Force *ouvrière* organise une fête populaire sur la pelouse de Reuilly au bois de Vincennes. Comme il l'a déjà fait le 16 septembre à la Mutualité, M. André Bergeron *devait* s'adresser à ses militants samedi à 15 heures. Pour le secrétaire général de F.O., « *la marge des possiblités sera extrêmement étroite* » dans les négociations de sortie du blocage des salaires, d'autant que dans le secteur public le premier ministre a donné « *des instructions à ce point rigoureuses que, si elles devaient être respectées à la lettre, elles laisseraient peu d'espoir de voir des accords conclus d'ici la fin de 1983* ».

« *Je ne sais pas quelles initiatives la confédération pourra être amenée à prendre*, devait poursuivre M. Bergeron, en indiquant que la question serait à l'ordre du jour du prochain comité confédéral national (...). *En tout cas, là où la négociation n'aboutirait pas, là où la combativité des salariés le permettrait, nos organisations ne doivent pas écarter l'éventualité de la grève ! Naturellement, avant d'en arriver là, il faut épuiser toutes les possibilités de discussion (...).* »

Mme JACQUELINE NEBOUT EST EXCLUE DU PARTI RADICAL

Le comité exécutif du parti radical, réuni vendredi 8 octobre à Paris, a pris diverses décisions de réorganisation interne qui se traduisent notamment par l'exclusion du parti de Mme Jacqueline Nebout, adjointe au maire de Paris, animatrice du club Unité radicale.

Mme Nebout, élue conseiller de Paris sur la liste de M. Chirac, en 1977, avait annoncé, à la fin du mois de septembre, qu'elle présenterait sa candidature à la présidence du parti radical en 1983. Elle a réagi, vendredi soir, en soulignant que son exclusion, dont la responsabilité, *à ses yeux*, incombe à M. Bariani, a été décidée « *à la suite de l'annonce de cette candidature* ». « *Une procédure d'exclusion prise à l'encontre d'un challenger constitue un fait sans précédent*, a-t-elle déclaré.

Le comité exécutif du parti radical a également annoncé la dissolution des fédérations du Pas-de-Calais, *du Var* et de l'Allier qui seront reconstituées « *sur une base plus opérationnelle* ». Le prochain congrès du parti aura lieu les 28, 29 et 30 janvier à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

Pour les accessoires de luxe

CARTIER EXPLOITERA LES MARQUES YVES SAINT-LAURENT ET FERRARI

La haute joaillerie, la haute couture et le sport automobile de course. Curieux assemblage. Pourtant Cartier, Yves Saint-Laurent et Ferrari seront désormais liés dans le domaine des « accessoires » de mode et de luxe : briquets, stylos, montres, etc. Cartier, le premier, a innové en lançant par le monde ses « must », fabriqués sous son contrôle et commercialisés par des canaux différents de ses traditionnels produits de joaillerie : boutiques, duty free shop, aéroports, etc. Succès foudroyant, les « must » représentent aujourd'hui plus de la moitié (51 %) du chiffre d'affaires total de la marque dans le monde (plusieurs milliards de francs).

Sautant un nouveau pas, Cartier s'apprête à mettre son expérience au service d'autres marques. Premier « grand nom » désormais exploité par la maison de la place Vendôme : Yves Saint-Laurent — jusque-là moins heureux qu'elle dans le développement de ses accessoires, — qui lui confie toutes ses activités dans les briquets, stylos, montres, maroquinerie, bijoux et arts de la table par un accord de licence pour la fabrication et la distribution. Les produits seront créés en collaboration avec le grand couturier et distribués dans des réseaux parallèles indépendants des boutiques Cartier. Ferrari, le célèbre constructeur de voitures de course a également conclu avec Cartier un accord similaire.

Le gouvernement fixe la composition et les compétences des comités économiques et sociaux régionaux

Parité entre le patronat et les salariés

Le « Journal officiel » va publier dans les prochains jours le décret relatif à la composition et au fonctionnement des comités économiques et sociaux (CES) régionaux.

Ces organismes créés par la loi de 1972 verront désormais leur composition et leur rôle profondément modifiés. Principale innovation : les représentants des organisations syndicales de salariés (et la FEN) auront le même nombre de sièges que ceux du patronat.

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, avait déjà, le 25 mai, devant le Conseil économique et social au palais d'Iéna, donné quelques indications sur le rôle futur des C.E.S., à partir des articles 61, 62, 63 de la loi du 2 mars 1982, « Droits et libertés des communes, départements et régions ». Cette loi dispose que les C.E.S., par leurs avis, concourent à l'administration de la région. Ils sont, auprès du conseil régional et de son président, une « assemblée consultative ». Mais leurs pouvoirs vont être réduits : ils ne seront plus consultés obligatoirement sur l'ensemble des affaires régionales, mais seulement sur les documents relatifs au Plan et à la Préparation du Plan.

D'où un certain malaise qui s'est fait jour depuis un an chez la plupart des membres de ces assemblées (composées en *majorité de notables* régionaux et qui sont, dans certains cas, présidées par des personnalités politiques ou économiques). « *Qu'allons-nous devenir, serons-nous des assemblées bidon ?* », entendait-on. Surtout, la loi du 2 mars 1982 disposait que dans un délai de trois mois — c'est-à-dire le 3 juin au plus tard — un décret fixerait la composition et les modalités de nomination des membres des C.E.S.

C'est ce décret, tant attendu dans les régions, qui va paraître incessamment... avec quatre mois de retard. Ce retard s'explique par trois raisons :

— les difficultés inhérentes au choix des multiples organismes ou associations ayant vocation à siéger dans les C.E.S. ;

— la volonté de l'Elysée de regarder de très près le texte de ce décret (il y en a plusieurs versions) ;

— la lenteur administrative lorsqu'il faut recueillir plus de vingt contreseings ministériels.

Quelle sera la composition des futurs C.E.S. ? Ils rassembleront quatre catégories de représentants :

— des représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées dans la région (c'est-à-dire les professions libérales), quels que soient la nature de leur activité et leur statut juridique : 35 % au moins des sièges ;

— des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau national et de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) : 35 % au moins des sièges ;

— des représentants des organismes qui participent à la vie collective de la région (mouvements coopératifs et mutualistes associations, économie sociale) : 25 % au moins des sièges ;

— des personnalités (nommées par le *premier ministre*) qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, concourent au développement de la région. Leur effectif a diminué de moitié par rapport au régime précédent : 5 % au plus des sièges.

De quarante à cent dix membres

En conséquence, le nombre des membres des C.E.S. pourra varier de quarante à cent dix dans les régions les plus importantes. Le plafond était fixé précédemment à quatre-vingt-dix. Ils seront désignés pour une période de six ans, renouvelable, et les « nouveaux C.E.S. » pourront se réunir de plein droit à compter du 15 novembre.

Quant au fonctionnement, les C.E.S. se réuniront sur convocation de leur président pour donner des avis aux élus du conseil régional. Mais le C.E.S. pourra également être convoqué à la demande du président du conseil régional (dépositaire du pouvoir exécutif), chaque fois que celui-ci l'estimera opportun ou dans le cadre des consultations obligatoires prévues par la loi.

Les C.E.S. auront-ils des moyens, notamment en personnel ? « *Le conseil régional* », est-il indiqué, « *met les services régionaux, ou une partie de ceux-ci, à la disposition du C.E.S., à titre permanent ou temporaire.* »

Le nouveau cours de la décentralisation, engagée depuis mai 1981, implique, pour réussir, que les trois organes-clés de la région aient des rôles clairs. Ainsi, le conseil régional et son président incarnent désormais le pouvoir exécutif, mais les régions ne seront des collectivités locales de plein exercice que lorsque les conseils auront été élus au suffrage universel (en 1984 ?). Le commissaire de la République incarne désormais l'autorité de l'Etat, en dirigeant l'ensemble des services des ministères dans le département ou la région, mais il devra encore, pour apparaître comme le « vrai patron » de toute l'administration territoriale, vaincre bien des habitudes et pratiques administratives. Enfin, les C.E.S., auxquels la loi confère un rôle non négligeable, incarnent les *forces économiques*, sociales, associatives des régions, mais ils doivent désormais, dans leur nouvelle formation, prouver qu'ils seront utiles pour éclairer les choix des élus, et qu'ils se garderont d'apparaître comme un champ clos où s'affrontent, à armes égales, patrons et salariés.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

VINGT-DEUX PERSONNALITÉS

Voici la liste des présidents des vingt-deux comités économiques et sociaux :

Alsace : M. Ernest Hell ;
Aquitaine : M. Jacques Castaing ;
Auvergne : M. Michel Debatisse ;
Bourgogne : M. Charles Delatte ;
Bretagne : M. René de Foucaud ;
Centre : M. Pierre Trousset ;
Champagne-Ardenne : M. Jacques Richard ;
Corse : M. Emile Arrighi de Casanova ;
Franche-Comté : M. le docteur Timothée Franck ;
Languedoc-Roussillon : M. Philippe Lamour ;
Limousin : M. Guy Chambon ;
Lorraine : M. François Guillaume ;
Midi-Pyrénées : M. Pierre Madaule ;
Nord-Pas-de-Calais : M. Pierre Delmon ;
Basse-Normandie : M. Paul Spriet ;
Haute-Normandie : M. Jean-François Hervieu ;
Pays de la Loire : M. Joseph Ariaux ;
Picardie : M. Claude Ferté ;
Poitou-Charentes : M. Michel Maury-Laribière ;
Provence-Alpes-Côte d'Azur : M. Paul Angier ;
Rhône-Alpes : M. Charles Montreuil ;
Ile-de-France : M. Roger Beim.

Dans cette liste on relèvera, par exemple, les noms de MM. Michel Maury-Laribière (Poitou-Charentes), vice-président du C.N.P.F. ; Michel Debatisse (Auvergne), ancien secrétaire d'Etat dans le gouvernement de M. Raymond Barre; François Guillaume (Lorraine), président de la F.N.S.E.A. ; Philippe Lamour (Languedoc-Roussillon), écrivain.

● *Mme Khadija Allaouah - Bourequat* a été une nouvelle fois *entendue*, vendredi 8 octobre, par les policiers de la brigade criminelle, sur les conditions de sa disparition depuis le 28 septembre (*le Monde* du 9 octobre). *Rétablie* après vingt-quatre heures de soins à l'hôpital de Saint-Cloud, elle s'est rendue au siège de la brigade criminelle où elle a été interrogée toute la journée. Elle a *maintenu* ses précédentes déclarations et a indiqué qu'elle avait été enlevée par deux hommes alors qu'elle téléphonait d'une cabine publique *proche de l'avenue de Breteuil*, dans le septième arrondissement.

Toutefois, la version des faits de Mme Bourequat présente toujours les lacunes et les contradictions qu'avaient relevées les policiers, lors d'un précédent entretien. Les enquêteurs cherchent toujours à comprendre les relations des membres de la famille de Mme Bourequat et à confirmer certaines informations faisant état d'une brouille, la veille de la disparition entre Mme Bourequat et son frère Taha. Ce dernier avait été placé en garde à vue, jeudi soir, pour permettre aux policiers de vérifier son témoignage. Il a été relâché dans la soirée de vendredi.